
LIBRARY OF
CONGRESS


THE LIBRARY OF CONGRESS


THE LIBRARY OF CONGRESS

CORNELIUS NÉPOS.

CORNELIUS NÉPOS.

VIES
DES GRANDS CAPITAINES;

TRADUITES

PAR M. L'ABBÉ DE RADONVILLIERS,

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE;

Faisant suite à ses Œuvres diverses, et revues par FR. NOËL, Membre de la Légion d'Honneur, Inspecteur général des Etudes.



A PARIS,

A l'Imprimerie de l'Institution Impériale des SOURDS-MUETS de Naissance, sous la direction d'ANGE CLO.

M. DCCC. VII.

VIES
CONTENUES
DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

PRÉFACE
DE L'ÉDITEUR.

On sait peu de choses de la vie de Cornelius Népos. Le soin qu'il a pris de la gloire des grands hommes eût bien mérité qu'une main amie eût rendu la même justice à sa mémoire; mais les témoignages honorables de Catulle (1), d'Atticus et de Cicéron (2), ne nous permettent pas de douter que tous ces hommes célèbres n'aient apprécié la pureté, la précision et l'élégante simplicité de son style, autant qu'ils ché-

(1) *Cui dono lepidum novum libellum*, etc.

(2) Lettre V, liv. XVI, Atticus avoit dit à Cicéron, qu'après lui il ne connoissoit pas de meilleur écrivain que Cornélius Népos; et Cicéron, en réponse à cette lettre, le traite d'auteur *immortel*.

rissoient l'agrément et la sûreté de son commerce ; et son ouvrage, quoique peu étendu, a suffi pour lui assurer un rang distingué parmi les écrivains du siècle d'Auguste, c'est-à-dire, du siècle du génie et du goût.

Il paroît impossible de fixer l'année de sa naissance ; mais il est certain qu'il a vécu sous Jules César, et sous Octavien, en même temps que T. Pomponius Atticus, auquel il dédie son recueil et auquel il survécut de quelques années, après avoir parcouru une vie assez longue, s'il ne mourut que la sixième année du règne d'Auguste, empoisonné par Callisthène, un de ses affranchis.

On n'est pas plus d'acccord sur le lieu qui le vit naître. Pline (1) dit qu'il étoit des environs du Pô. Vossius prétend qu'il naquit à Hostilie, village du territoire de Vérone, sur les rives du

(1) Liv. III, chap. XVIII.

Pô. Onuphre, au sixième livre de ses antiquités, assure qu'il étoit originaire de Vérone même, et que l'autorité publique lui éleva une statue entre les hommes illustres. Ausone (1) l'appelle *Gallus*, Gaulois, parce que l'Italie au-delà du Pô, par rapport à Rome, s'appeloit *Gallia Togata*, la Gaule depuis Plaisance jusqu'au fleuve Rubicon, nommé aujourd'hui *Pisatello*, rivière de la Romagne, dans l'Etat ecclésiastique.

On ignore s'il suivit la carrière des honneurs dans laquelle entroient tous les Romains de distinction. On seroit tenté d'en douter; car son nom ne se trouve mêlé à aucun des sanglans débats, ni des grands événemens des temps où il a vécu. Il a mis trop de soin à faire valoir l'habileté avec laquelle Atticus sut louvoyer au milieu des orages poli-

---

(1) Epit. XXIV.

tiques, pour qu'on ne soit pas en droit de soupçonner qu'il prit la conduite de son ami pour règle de la sienne propre, et qu'il consacra ses doctes loisirs à la composition de tant d'ouvrages que nous avons perdus, et qui exciteront à jamais les regrets des amis des lettres.

Catulle, dans la dédicace déjà citée, nous apprend qu'il avoit composé trois livres d'histoire. Corn. Népos dit lui-même, dans la vie de Dion, qu'il avoit écrit un livre des historiens grecs. Il n'est pas moins sûr, qu'il fit le même honneur aux historiens latins; et Suétone, dans la vie de Térence, attribuée mal à propos à Donat, rapporte qu'il écrivit celle de ce poète, comme Aulu-Gelle assure qu'il composa celle de Cicéron, dont S. Jérôme cite un fragment dans sa lettre à Pammaque.

L'injure des temps nous a malheureusement fait perdre l'intéressant parallèle des Romains avec les Grecs, qu'il

annonce à la fin de sa vie d'Annibal, et qui a peut-être donné à Plutarque l'idée de ses Parallèles, si riches de faits, de sens et de raison. L'esquisse rapide du caractère de Caton qui est parvenue jusqu'à nous, n'est, comme il le dit lui-même, qu'un abrégé de la *Vie* de cet illustre Romain, qu'il avoit écrite à la prière d'Atticus, et qui faisoit un volume à part. Corn. Népos avoit encore fait une *Chronique* ou des *Annales*, dont parlent Aulu-Gelle (1), et Ausone dans une de ses *Lettres* à Probus, préfet du prétoire. On peut inférer des divers passages de Pline, qu'il avoit aussi écrit sur l'agriculture et les beaux-arts (2). Tertullien, dans son *Apologétique* (3), et Lactance (4) le comptent au nombre

(1) Liv. XVII, chap. XXI.

(2) Plin. l. IX, c. XVII; l. X, c. XXIII; l. XIII, c. XVII; l. XVI, c. X; l. XXXIII, c. XI; l. XXXV, c. III, et l. XXXVI, c. VI.

(3) Chap. II.

(4) Liv. I, chap. XIII.

des commentateurs. Aulu-Gelle (1) ajoute qu'il avoit publié un livre d'*Exemples*. Il paroît encore, par ce qu'il dit à l'article des Rois, qu'il avoit traité séparément l'histoire de plusieurs de ces princes.

Une particularité remarquable, et qui donne une idée de la justesse de son esprit, est celle que nous a transmise Cicéron, dans l'article de la lettre déjà cité. « Népos, dit-il, être curieux de mes ouvrages, lui qui attache si peu de prix au genre d'écrire dont je tire le plus de vanité »! Cicéron veut ici parler de ses ouvrages philosophiques, et un passage d'une lettre de Corn. Népos, conservé par Lactance (2), nous ap-

(1) Liv. VII, chap. XVIII.

(2) *Tantùm abest ut ego magistram esse putem vitæ philosophiam, beatæque vitæ perfectricem, ut nullis magis existimem opus esse magistros vivendi, quàm plerisque qui in eâ disputandâ versantur. Video enim magnam partem eorum, qui in scholâ de pudore*

prend qu'il faisoit fort peu de cas de la philosophie, parce qu'il voyoit que ceux qui donnoient de si belles leçons de morale, étoient pour l'ordinaire ceux qui les suivoient le moins (1). Il semble cependant qu'il avoit été très-content des derniers ouvrages de Cicéron, c'est-à-dire, des traités *de Senectute* et *de Finibus*.

L'abbé de Saint-Réal paroît être le seul écrivain moderne qui ait contesté le mérite de Corn. Népos, en qui il ne voit qu'un *panégyriste d'Atticus, un menteur de bonne foi* et *un génie médiocre*. Il est certain que cet historien a flatté le portrait de son héros, ami de Cicéron et de Clodius, et sans doute il a outrepassé les priviléges de l'amitié,

---

et continentiâ præcipiant argutissimè, eosdem in omnium libidinum cupiditatibus vivere. Lib. III, *Inst. divin.* chap. XVI.

(1) Césarion. Troisième journée. *Caractère de T. Pomponius Atticus. Essais du Chev. Temple.*

lorsqu'il nous assure qu'Atticus ne plaçoit point d'argent à intérêt, qu'il n'étoit jamais entré dans des traités de finance, que son amitié pour Cicéron ne s'étoit jamais démentie, etc.; mais la critique de l'abbé de Saint-Réal, exacte à certains égards, est injuste et partiale, à force d'être généralisée.

On a quelque temps attribué l'ouvrage qui nous reste de lui, à Emilius Probus. Vossius croit que c'étoit le nom du copiste qui offrit à Théodose les *Vies des grands Capitaines*, écrites en partie de sa main, en partie de celles de son père et de sa mère. Suivant d'autres, Emilius Probus, ayant retrouvé ce livre de Cornelius Népos, dont on avoit perdu le souvenir, le fit publier sous son nom, pour s'insinuer dans les bonnes grâces de Théodose, supercherie dont une saine critique a fait justice.

On trouvera dans l'édition de Deux-Ponts l'ordre chronologique des édi-

tions de cet auteur. Il suffit de dire ici que les plus estimées sont : 1°. Celle *ad usum Delphini*, par *Courtin*. Paris, Léonard, 1674, in-4°. 2°. de Cuick, in-8°. 1542. Utrecht. 3°. dite *Variorum*, in-8°. Leyde, 1734. Coustelier en a publié une en 1745, in-12, dirigée par M. Philippe, décorée des têtes des grands Capitaines, gravées d'après les médailles et les anciens monumens.

Quant aux traductions françoises, la plus ancienne de toutes est celle de Bernard Girard, Paris, 1568, in-4°. Après lui viennent Ant. Pinet, que Colomiez accuse de s'être souvent écarté du sens; le P. Vignancourt, jésuite; Ant. Le Gras, de l'*Oratoire*, 1729, in-12. Sarrazin a traduit la vie d'Atticus; elle se trouve dans la collection de ses œuvres. En 1759, M. Barbou en a publié une anonyme, in-12, avec des notes géographiques, historiques et critiques. Celle de M. l'abbé Paul a paru en 1781,

Avignon, in-12. Le même en a donné depuis une que l'on dit plus littérale.

M. l'abbé de Radonvilliers, conformément aux principes établis dans son *Essai sur la Manière d'apprendre les Langues*, avoit fait une double version de cet auteur, la première littérale, qui est complette, et une plus soignée, mais qui offroit de grands vides. C'est celle que l'on a cru digne d'être présentée aujourd'hui au public. L'éditeur, en remplissant ces lacunes, s'est attaché à prendre la couleur et le ton du traducteur, et se croira suffisamment dédommagé de ses efforts, si l'on confond ce qui est de lui avec l'ouvrage de M. l'abbé de Radonvilliers.

CORNELII NEPOTIS,

DE VITA

EXCELLENTIUM

IMPERATORUM,

AD TITUM POMPONIUM ATTICUM.

AUCTORIS PRÆFATIO.

NON dubito fore plerosque, Attice, qui hoc genus scripturæ leve et non satis dignum summorum virorum personis judicent, quum relatum legent, quis musicam docuerit Epaminondam, aut in ejus virtutibus commemorari, saltâsse eum commodè, scienterque tibiis cantâsse. Sed hi erunt ferè, qui, expertes litterarum Græcarum, nihil rectum, nisi quod ipsorum moribus conveniat, putabunt. Hi si didicerint non eadem omnibus esse honesta atque turpia, sed omnia majorum institutis judicari, non admirabuntur nos in Graiorum virtutibus exponendis mores eorum secutos. Neque enim Cimoni fuit turpe, Atheniensium summo viro, sororem germanam habere in matrimonio, quippe quum cives ejus eodem uterentur instituto : at id quidem nostris moribus nefas

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Je ne doute point, mon cher Atticus, que la plupart de mes lecteurs ne jugent cet ouvrage trop peu important et trop peu digne des personnages illustres dont j'écris la vie, lorsqu'ils y liront le nom du maître de musique d'Epaminondas, et qu'ils me verront lui faire un mérite d'avoir dansé avec grâce, et d'avoir su jouer de la flûte. Mais je n'ai à craindre cette censure que de ceux qui, peu versés dans l'histoire grecque, n'approuveront que ce qui est conforme à leurs coutumes. Lorsqu'ils sauront que les mêmes choses ne sont pas réputées honnêtes ou honteuses chez tous les peuples, et que chacun en juge d'après les usages reçus dans sa patrie, ils cesseront de s'étonner qu'en retraçant les belles qualités des Grecs, j'aie adapté mon récit aux mœurs de la Grèce (1). Cimon, un des plus grands hommes d'Athènes (2), ne fut point déshonoré pour avoir épousé sa sœur de père, parce que cette cou-

(1) Ce pays d'Europe comprenoit anciennement la Macédoine, l'Epire, la Thessalie, l'Achaïe, le Péloponnèse et les îles.

(2) Capitale de l'Attique, aujourd'hui *Setines*, en Livadie.

habetur. Laudi in Græciâ ducitur adolescentulis quàm plurimos habere amatores. Nulla Lacedæmoni tam est nobilis vidua, quæ non ad scenam eat, mercede conducta. Magnis in laudibus totâ fuit Græciâ victorem Olympiæ citari; in scenam verò prodire, et populo esse spectaculo, nemini in eisdem gentibus fuit turpitudini. Quæ omnia apud nos partim infamia, partim humilia atque ab honestate remota, ponuntur. Contrà ea pleraque nostris moribus sunt decora, quæ apud illos turpia putantur. Quem enim Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus mater familias nòn primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multò fit aliter in Græciâ: nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum; neque sedet, nisi in interiore parte ædium, quæ gynæconitis appellatur, quò nemo accedit, nisi propinquâ cognatione conjunctus. Sed plura persequi, tum magnitudo volumi-

tume étoit en vigueur parmi ses concitoyens. Dans nos mœurs, une telle union est criminelle. C'est un honneur en Grèce pour les jeunes gens d'inspirer à beaucoup de personnes un vif attachement. Nulle veuve à Lacédémone (1), même de la plus haute qualité, ne refuse de monter sur le théatre pour de l'argent. Dans la Grèce, rien n'étoit plus honorable que d'être proclamé vainqueur aux jeux olympiques (2); et paroître sur la scène, pour s'y donner en spectacle au peuple, n'y avilissoit personne. Or, dans nos idées, de toutes ces choses, les unes sont infâmes, les autres basses, et contraires aux lois de l'honnêteté. D'un autre côté, plusieurs usages, décens dans nos mœurs, sont, aux yeux des Grecs, contre la bienséance. Quel Romain rougit de mener sa femme dans un festin? Quelle dame Romaine n'occupe pas le plus bel appartement de la maison, et ne fréquente point les compagnies? Il en est bien autrement en Grèce. La mère de famille ne mange point avec les hommes, si ce

(1) Ou Sparte, capitale de la Laconie, sur l'Eurotas, aujourd'hui *Misitra.*

(2) Ils se célébroient tous les quatre ans à Olympie, ville de l'Elide, sur l'Alphée.

nis prohibet, tum festinatio, ut ea explicem quæ exorsus sum. Quare ad propositum veniemus, et in hoc exponemus libro vitas excellentium imperatorum.

---

n'est avec ceux qui lui sont attachés par les liens du sang, et n'habite que la partie la plus reculée du logis, appelée, pour cette raison, le *gynéconitis* (1), et dont l'accès n'est permis qu'aux plus proches parens. Mais de plus longs détails me sont interdits par les bornes de cet ouvrage, et par le désir que j'ai d'entrer en matière. Je viens donc à mon sujet, et je me propose d'exposer dans cet écrit les vies des grands capitaines.

---

(1) Appartement des femmes. *Gunê*, femme; *oïkos*, maison.

CORNELII NEPOTIS,

DE VITA EXCELLENTIUM IMPERATORUM,

AD TITUM POMPONIUM ATTICUM.

LIBER PRIOR.

I. MILTIADES.

Caput I.

Miltiades, dux colonorum, in itinere à Lemniis irridetur.

Miltiades, Cimonis filius, Atheniensis, quum et antiquitate generis, et gloriâ majorum, et suâ modestiâ, unus omnium maximè floreret, eâque esset ætate, ut non jam solùm de eo benè sperare, sed etiam con-

CORNELIUS NÉPOS.

VIES
DES
GRANDS CAPITAINES
ADRESSÉES
A T. POMPONIUS ATTICUS.

LIVRE PREMIER.

I. MILTIADE, FILS DE CIMON, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Miltiade, conduisant une colonie, est, en route, traité avec dérision par les habitans de Lemnos.

MILTIADE étoit le plus distingué des Athéniens de son temps, par l'antiquité de sa race (1), par la gloire de ses aïeux et par sa modestie, et il se trouvoit

(1) Il rapportoit son origine à Codrus, dix-septième et dernier roi d'Athènes.

fidere cives possent sui, talem futurum qualem cognitum judicârunt; accidit ut Athenienses Chersonesum colonos vellent mittere. Cujus generis quum magnus numerus esset, et multi ejus demigrationis peterent societatem; ex his delecti Delphos deliberatum missi sunt, qui consulerent Apollinem, quo potissimùm duce uterentur: nam tum Thraces eas regiones tenebant, cum quibus armis erat dimicandum. His consulentibus nominatim Pythia præcepit ut Miltiadem sibi imperatorem sumerent; id si fecissent, incepta prospera futura. Hoc oraculi responso, Miltiades cum delectâ manu classe Chersonesum profectus, quum accessisset Lemnum, et incolas ejus insulæ sub potestatem redigere vellet Atheniensium, idque ut Lemnii suâ sponte facerent postulâsset, illi irridentes responderunt, tum id se facturos, quum ille, domo navibus proficiscens, vento Aquilone venisset Lemnum: hic enim ventus, à Septentrionibus oriens, adversùm tenet Athenis proficiscentibus. Miltiades, morandi tempus non habens, cursum direxit quò tendebat; pervenitque Chersonesum.

dans un âge où l'on pouvoit, non-seulement concevoir de lui les plus hautes espérances, mais prévoir d'avance ce qu'il devint en effet, lorsqu'Athènes voulut envoyer une colonie dans la Chersonnèse (1). Comme le nombre des colons étoit considérable, et qu'il s'en présentoit beaucoup d'autres, des députés choisis parmi eux furent envoyés à Delphes (2), consulter l'oracle sur le choix d'un général. Car il falloit s'attendre à combattre les Thraces (3), alors maîtres de ces contrées. La Pythie (4) leur désigna nommément Miltiade, avec l'assurance que ce choix décideroit le succès de l'entreprise. Sur cette réponse de l'oracle, Miltiade s'embarqua pour la Chersonnèse avec une troupe d'élite. Arrivé sur les côtes de Lemnos (5), et voulant soumettre cette île à la puissance des Athéniens, il fit sommer les Lemniens de se rendre volontairement. Mais ceux-ci lui répondirent par dérision qu'ils se rendroient, lorsqu'il viendroit de son pays à Lemnos avec le secours de l'aquilon. Car ce vent qui se lève du nord est contraire aux vaisseaux qui partent d'Athènes pour cette île. Miltiade n'ayant pas le temps de s'arrêter, continua sa route, et aborda dans la Chersonnèse.

---

(1) De Thrace.

(2) Ville de la Phocide, au pied du Parnasse, aujourd'hui *Castri.*

(3) Peuples situés entre la mer Egée, la Propontide, le Pont-Euxin et la Mésie.

(4) La prêtresse d'Apollon.

(5) Ile de la mer Egée, aujourd'hui *Lemno*, et par corruption, *Stalimène.*

CAPUT II.

Miltiades, Chersoneso potitus, Lemnum capit et Cycladas.

IBI, brevi tempore, barbarorum copiis disjectis, totâ regione quam petierat potitus, loca castellis idonea communivit, multitudinem quam secum duxerat in agris collocavit, crebrisque excursionibus locupletavit. Neque minùs in eâ re prudentiâ, quàm felicitate, adjutus est : nam quum virtute militum devicisset hostium exercitus, summâ æquitate res constituit, atque ipse ibidem manere decrevit. Erat enim inter eos dignitate regiâ, quamvis carebat nomine. Neque id magis imperio quàm justitiâ consecutus. Neque eo seciùs Atheniensibus, à quibus erat profectus, officia præstabat. Quibus rebus fiebat ut non minùs eorum voluntate perpetuò imperium obtineret qui miserant, quàm illorum cum quibus erat profectus. Chersoneso tali modo constitutâ, Lemnum revertitur, et ex pacto postulat ut sibi urbem tradant. Illi enim dixerant, quum vento

CHAPITRE II.

Miltiade, maître de la Chersonnèse, prend Lemnos et les Cyclades.

APRÈS y avoir bientôt dispersé les forces des barbares, maître de toute la contrée, il bâtit des forts dans les positions avantageuses, distribua dans les campagnes la multitude qu'il avoit amenée, et l'enrichit par de fréquentes excursions : en quoi il ne dut pas moins à sa prudence qu'à sa fortune. Vainqueur des ennemis par la valeur de ses soldats, il affermit sa colonie par la sagesse de ses constitutions, et résolut de s'y fixer. Il ne lui manquoit parmi ces colons que le titre de roi, et il en avoit le pouvoir, fondé sur la justice plutôt que sur la prééminence de son rang. Dévoué d'ailleurs aux intérêts de sa patrie, il rendait aux Athéniens des services importans, conduite qui le maintint dans le souverain pouvoir, autant au gré de ceux qui l'avoient délégué, que de ceux qui l'avoient suivi. La Chersonnèse ainsi réglée, il retourne à Lemnos, et somme les habitans de lui tenir parole, puisqu'ils s'étoient engagés à se rendre lorsque le vent du nord l'auroit amené de son pays dans le leur, et que la Chersonnèse étoit devenu le sien. Les Cariens (1), qui alors occupoient Lemnos, surpris d'un

(1) Peuples de l'Asie mineure.

Boreâ domo profectus eò pervenisset, sese dedituros : se autem domum Chersonesi habere. Cares, qui tum Lemnum incolebant, etsi præter opinionem res ceciderat, tamen non dicto, sed secundâ fortunâ adversariorum capti, resistere ausi non sunt, atque ex insulâ demigrârunt. Pari felicitate ceteras insulas, quæ Cyclades nominantur, sub Atheniensium redegit potestatem.

CAPUT III.

Dario Scythis bellum inferente, Miltiades, pontis custos, consilium dat excutiendæ dominationis Persicæ, sed ab Histiæo impeditur.

IISDEM temporibus, Persarum rex Darius, ex Asiâ in Europam exercitu trajecto, Scythis bellum inferre decrevit : pontem fecit in Istro flumine, quà copias traduceret; ejus pontis, dum ipse abesset, custodes reliquit principes quos secum ex Ioniâ et Aeolide duxerat, quibus singulis ipsarum urbium perpetua dederat imperia. Sic enim putavit

événement aussi imprévu, n'osèrent résister et quittèrent l'île moins par respect pour leur parole, que cédant à la fortune de leurs ennemis. Ce fut avec le même bonheur que Miltiade soumit à la puissance d'Athènes toutes les îles appelées Cyclades (1).

CHAPITRE III.

Darius étant occupé d'une guerre contre les Scythes, Miltiade, un des gardiens du pont, ouvre l'avis de secouer le joug des Perses. Histiée s'y oppose.

VERS le même temps, Darius, roi de Perse, ayant résolu de porter la guerre chez les Scythes (2) jeta un pont sur le Danube, pour faire passer les troupes d'Asie en Europe, et confia, en son absence, la garde de ce pont aux principaux personnages qu'il

(1) Iles de la mer Egée, rangées en cercle autour de l'île de Délos. *Kuklos*, Cercle.

(2) Anciens peuples du nord de l'Asie.

facillimè se Græcâ linguâ loquentes, qui Asiam incolerent, sub suâ retenturum potestate, si amicis suis oppida tuenda tradidisset, quibus, se oppresso, nulla spes salutis relinqueretur. In hoc fuit tum numero Miltiades, cui illa custodia crederetur. Hic, quum crebri afferrent nuntii malè rem gerere Darium, premique ab Scythis, Miltiades hortatus est pontis custodes ne à fortunâ datam occasionem liberandæ Græciæ dimitterent; nam si cum his copiis, quas secum transportaverat, interiisset Darius, non solùm Europam fore tutam, sed etiam eos, qui Asiam incolerent Græci genere, liberos à Persarum futuros dominatione et periculo: et id facilè effici posse; ponte enim rescisso, regem vel hostium ferro, vel inopiâ, paucis diebus interiturum. Ad hoc consilium quum plerique accederent, Histiæus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens, non idem ipsis, qui summas imperii tenerent, expedire et multitudini, quòd Darii regno ipsorum niteretur dominatio; quo extincto, ipsos potestate expulsos civibus suis pœnas daturos. Itaque adeò se abhorrere à ceterorum consilio, ut nihil putet ipsis utilius, quàm confir-

avoit

avoit amenés d'Ionie et d'Eolide (1). Il avoit donné à chacun d'eux le gouvernement à perpétuité des villes de ces deux provinces, persuadé qu'il retiendroit plus sûrement sous son obéissance les peuplades grecques établies en Asie, s'il confioit ces places à ses partisans, à qui sa ruine ne laisseroit aucun espoir de salut. Miltiade fut un de ceux à qui la garde du pont étoit commise. De fréquens courriers apportant la nouvelle que Darius avoit peu de succès, et qu'il étoit pressé par les Scythes, Miltiade exhorta ses collègues à ne pas laisser échapper l'occasion que la fortune leur offrait de rendre la Grèce à la liberté. Il leur représentoit que, si Darius venoit à périr avec les troupes qu'il avoit conduites au-delà du fleuve, non-seulement les Grecs d'Europe seroient en sûreté, mais que ceux d'Asie seroient affranchis de la domination des Perses et délivrés de tout danger; qu'il leur étoit facile d'y réussir, puisque le pont une fois rompu, Darius ne pouvoit manquer de périr en peu de jours, ou par le fer des ennemis, ou par la famine. Comme la plupart penchoient vers cet avis, Histiée de Milet (2) s'opposa à ce qu'il fût adopté, parce que jouissant du pouvoir souverain, leurs intérêts étoient tous différens de ceux de la multitude; ajoutant que leur puissance étoit fondée sur la domination de Darius, que la mort de ce prince entraîneroit leur chute

(1) Pays de l'Asie mineure, l'un vers la mer Egée et la Lydie, l'autre entre l'Ionie et la Mysie.

(2) Ville d'Ionie sur la mer Egée, aujourd'hui *Mélasso*.

mari regnum Persarum. Hujus quum sententiam plurimi essent secuti, Miltiades, non dubitans, tam multis consciis, ad regis aures consilia sua perventura, Chersonesum reliquit, ac rursùs Athenas demigravit; cujus ratio etsi non valuit, tamen magnopere est laudanda, quum amicior omnium libertati quàm suæ fuerit dominationi.

CAPUT IV.

Dario rege in Græcos movente, auctor suis est Miltiades ut obviàm hosti eant.

DARIUS autem quum ex Europâ in Asiam rediisset, hortantibus amicis ut Græciam redigeret in suam potestatem, classem quingentarum navium comparavit, eique Datim præfecit et Artaphernem; hisque ducenta peditum millia et decem equitum dedit: causam interserens se hostem esse Atheniensibus, quòd eorum auxilio Iones Sardas expu-

et les livreroit à la vengeance de leurs concitoyens; qu'enfin, loin d'approuver le parti proposé, il pensoit que rien ne leur étoit plus avantageux que l'affermissement de l'empire des Perses. Le plus grand nombre étant revenu à cet avis, Miltiade se douta bien que le sien, connu de tant de personnes, parviendroit infailliblement aux oreilles de Darius; il quitta donc la Chersonnèse, et s'établit de nouveau à Athènes. Son conseil, au reste, quoique n'ayant pas prévalu, n'en mérite pas moins les plus grands éloges, puisque le désir d'affranchir la Grèce l'emporta sur les intérêts de sa propre grandeur.

CHAPITRE IV.

Miltiade conseille à ses concitoyens d'aller à la rencontre des armées que Darius envoye contre la Grèce.

DARIUS de retour en Asie, engagé par ses courtisans à réduire la Grèce sous sa puissance, fit équiper une flotte de cinq cents voiles, dont il donna le commandement à Datis et à Artapherne, avec deux cent mille hommes de pied et dix mille chevaux. Le prétexte qu'il alléguoit, étoit que les Athéniens l'avoient provoqué, en aidant les Ioniens à forcer la ville de Sardes (1), et à massacrer la garnison. Les

(1) Capitale de la Lydie, sur le Pactole.

gnâssent, suaque præsidia interfecissent. Præfecti regii, classe ad Euboeam appulsâ, celeriter Eretriam ceperunt, omnesque ejus gentis cives abreptos in Asiam ad regem miserunt. Indè ad Atticam accesserunt, ac suas copias in campum Marathona deduxerunt. Is abest ab oppido circiter millia passuum decem. Hoc tumultu Athenienses tam propinquo tamque magno permoti, auxilium nusquàm nisi à Lacedæmoniis petiverunt; Philippidemque, cursorem ejus generis qui hemerodromi vocantur, Lacedæmonem miserunt, ut nuntiaret quàm celeri opus esset auxilio. Domi autem creati decem prætores, qui exercitui præessent; in eis Miltiades: inter quos magna fuit contentio, utrùm mœnibus se defenderent, an obviàm irent hostibus, acieque decernerent. Unus Miltiades maximè nitebatur ut primo quoque tempore castra fierent. Id si factum esset, et civibus animum accessurum, quum viderent de eorum virtute non desperari, et hostes eâdem re fore tardiores, si animadverterent auderi adversùs se tam exiguis copiis dimicare.

commandans de l'armée royale, ayant abordé dans l'île d'Eubée (1), emportèrent d'emblée Eretric, dont ils envoyèrent tous les habitans captifs, au roi, en Asie. Ensuite ils s'approchèrent de l'Attique, et vinrent se mettre en bataille dans la plaine de Marathon (2), environ à dix milles (3) d'Athènes. Alarmés d'un péril si grand et si prochain, les Athéniens n'eurent recours qu'aux Lacédémoniens, et leur dépêchèrent le courrier Philippide, un de ceux qu'on appelle *Hémérodromes* (4), pour leur annoncer le besoin qu'ils avoient d'un prompt secours. Cependant on créa dans la ville dix généraux, du nombre desquels fut Miltiade : il s'éleva entr'eux une vive discussion ; il s'agissoit de savoir, s'ils se défendroient à l'abri de leurs murailles, ou s'ils iroient au devant des ennemis, et leur livreroient bataille. Miltiade seul soutint fortement qu'il falloit au plutôt camper hors de la ville, résolution qui releveroit le courage des citoyens, en leur prouvant qu'on avoit confiance en leur valeur, et qui ralentiroit l'ardeur des ennemis, lorsqu'ils verroient qu'on osoit leur faire tête avec des troupes si peu nombreuses.

---

(1) Ile de la mer Egée, séparée de l'Achaïe par l'Euripe, aujourd'hui *Egripo* ou *Negrepont*.

(2) Ville de l'Attique, près de l'Appe.

(3) Trois lieues et demie.

(4) Courrier qui couroit tout un jour, au bout duquel il donnoit les lettres à un autre *hémérodrome*. *Hémera*, jour ; *dremô*, courir.

CAPUT V.

Miltiades ante sociorum adventum Darium vincit Marathoniâ pugnâ.

Hoc in tempore nulla civitas Atheniensibus auxilio fuit præter Platæensium; ea mille misit militum. Itaque horum adventu decem millia armatorum completa sunt; quæ manus mirabili flagrabat pugnandi cupiditate : quo factum est ut plus quàm collegæ Miltiades valuerit. Ejus enim auctoritate impulsi Athenienses copias ex urbe eduxerunt, locoque idoneo castra fecerunt; deindè postero die, sub montis radicibus, acie è regione instructâ, novâ arte, vi summâ prœlium commiserunt. Namque arbores multis locis erant raræ, hoc consilio, ut et montium tegerentur altitudine, et arborum tractu equitatus hostium impediretur, ne multitudine clauderentur. Datis, etsi non locum æquum videbat suis, tamen fretus numero copiarum suarum, confligere cupiebat; eoque magis, quòd, priusquàm Lacedæmonii subsidio venirent, dimi-

CHAPITRE V.

Miltiade, avant l'arrivée des alliés, défait l'armée de Darius, à la journée de Marathon.

DANS cette extrémité, Platée (1) seule secourut Athènes, et lui envoya mille combattans, qui, joints aux Athéniens, formèrent un corps de dix mille hommes. Cette petite armée brûloit de combattre, et son ardeur fit prévaloir l'avis de Miltiade. Les Athéniens, entraînés par la force de ses raisons, mirent leurs troupes en campagne, vinrent camper dans un poste avantageux, et le lendemain combattirent avec acharnement; le succès fut dû à un stratagême nouveau de Miltiade. Cet habile capitaine rangea son armée en bataille au pied d'une montagne, en face des ennemis, et les flancs garnis d'arbres épars, soit pour être couvert par les hauteurs, soit pour arrêter la cavalerie ennemie, et n'en pas être enveloppé. Datis, malgré le désavantage de sa position, rassuré par la supériorité du nombre, désiroit d'en venir aux mains, d'autant plus qu'il avoit intérêt de prévenir la jonction des Lacédémoniens. Il fit donc avancer cent mille hommes de pied et dix mille chevaux, et engagea l'action. Mais les Athéniens montrèrent tant de

(1) Ville de Béotie, au pied du mont Cithéron.

care utile arbitrabatur. Itaque in aciem peditum centum, equitum decem millia produxit, prœliumque commisit. In quo tantò plus virtute valuerunt Athenienses, ut decemplicem numerum hostium profligarent; adeoque perterruerunt, ut Persæ non castra, sed naves, peterent. Quâ pugnâ nihil adhuc est nobilius; nulla enim umquàm tam exigua manus tantas opes prostravit.

CAPUT VI.

Miltiades victoriæ prœmium accipit.

CUJUS victoriæ non alienum videtur quale præmium Miltiadi sit tributum docere, quò faciliùs intelligi possit eamdem omnium civitatum esse naturam. Ut populi nostri honores, quondam fuerunt rari et tenues, ob eamque causam gloriosi, nunc autem effusi atque obsoleti; sic olim apud Athenienses fuisse reperimus. Namque huic Miltiadi, qui Athenas totamque Græciam liberavit, talis honos tributus est in porticu quæ Pœcile vocatur, quum pugna depingeretur Marathonia, ut in

courage, qu'ils mirent en déroute une armée dix fois plus nombreuse que la leur, et la frappèrent d'une telle terreur, que les Perses prirent la fuite, non vers leur camp, mais vers leurs vaisseaux. Cette bataille est peut être la plus fameuse qu'on ait jamais livrée; car jamais une si petite poignée d'hommes ne terrassa des forces si redoutables (1).

CHAPITRE VI.

Prix décerné à Miltiade.

Il ne me semble pas hors de propos de rapporter ici quelle récompense fut décernée à Miltiade; on en sentira plus aisément que l'esprit des républiques est par tout le même. Dans les premiers temps, les honneurs accordés par les Romains, étoient rares, de peu de valeur, et par cela même, plus glorieux; aujourd'hui qu'on les prodigue, ils ont perdu leur prix. Il en fut de même autrefois chez les Athéniens. Alors, en faisant peindre la bataille de Marathon, sous le portique nommé le *Pécile* (2), le seul honneur qu'Athènes

(1) La 72e. olympiade, l'A. du M. 3512.

(2) Galerie ornée de peintures par Polygnote. *Poikilos*, varié.

decem prætorum numero prima ejus imago poneretur; isque hortaretur milites, prœliumque committeret. Idem ille populus, posteaquàm majus imperium est nactus, et largitione magistratuum corruptus est, trecentas statuas Demetrio Phalereo decrevit.

CAPUT VII.

Miltiades, Pari oppugnatione omissâ, damnatus, in vinculis moritur.

POST hoc prœlium, classem septuaginta navium Athenienses eidem Miltiadi dederunt, ut insulas quæ barbaros adjuverant bello persequeretur; quo imperio plerasque ad officium redire coëgit, nonnullas vi expugnavit: ex his Parum insulam, opibus elatam, quum oratione reconciliare non posset, copias è navibus eduxit, urbem operibus clausit, omnique commeatu privvait; deindè vineis ac testudinibus constitutis propiùs muros accessit. Quum jam in eo esset ut oppido potiretur, procul in continenti lucus, qui ex insulâ conspiciebatur, nescio quo casu, noc-

rendit à Miltiade, à ce libérateur de sa patrie et de la Grèce entière, fut de le représenter à la tête de ses collègues, haranguant ses troupes, et les menant au combat. Depuis que ce même peuple eut aggrandi son empire, et qu'il se fut laissé corrompre par les largesses des magistrats, il éleva trois cents statues à Démétrius de Phalère (1).

CHAPITRE VII.

Miltiade lève le siége de Paros, est condamné sous ce prétexte, et meurt en prison.

APRÈS la journée de Marathon, les Athéniens donnèrent au même Miltiade une flotte de soixante-dix vaisseaux, pour aller porter la guerre dans les îles qui avoient secouru les barbares. Avec ces forces, il en fit rentrer la plupart dans le devoir, et soumit les autres. Paros seule (2), fière de sa puissance, rejetant toute négociation, Miltiade débarqua ses troupes, bloqua la capitale, lui coupa les vivres, établit ses galeries et ses machines de guerre, et la serra de près. Il étoit sur le point de s'en rendre maître, lorsqu'un bois sacré, situé au loin sur le continent, mais en vue de l'île, parut une nuit tout en feu, par

---

(1) Bourg et port de l'Attique.

(2) Une des Cyclades.

turno tempore incensus est: cujus flamma ut ab oppidanis et oppugnatoribus est visa, utrisque venit in opinionem signum à classiariis regiis datum. Quo factum est ut et Parii à deditione deterrerentur, et Miltiades, timens ne classis regia adventaret, incensis operibus quæ statuerat, cum totidem navibus atque erat profectus, Athenas magnâ cum offensione civium suorum rediret. Accusatus ergò proditionis, quòd, quum Parum expugnare posset, à rege corruptus, infectis rebus, a pugnâ discessisset. Eo tempore æger erat vulneribus quæ in oppugnando oppido acceperat. Itaque, quoniam ipse pro se dicere non posset, verba pro eo fecit frater ejus Tisagoras. Causâ cognitâ, capitis absolutus, pecuniâ mulctatus est. Eaque lis quinquaginta talentis æstimata est, quantus in classem sumptus factus erat. Hanc pecuniam quòd solvere non poterat, in vincula publica conjectus est, ibique diem obiit supremum.

je ne sais quel accident. La flamme apperçue des assiégeans et des assiégés, fit penser aux uns et aux autres, que c'étoit un signal de la flotte de Darius. Ainsi les habitans de Paros ne songèrent plus à se rendre, et Miltiade craignant l'arrivée prochaine de la flotte royale, brûla ses ouvrages, et reprit, avec le même nombre de vaisseaux, la route d'Athènes, où il trouva les esprits très-prévenus contre lui. On l'accusa donc de trahison, comme ayant pu emporter Paros, et s'étant laissé corrompre par le roi, pour en lever le siége. Malade alors des blessures qu'il avoit reçues devant cette place, et hors d'état de se défendre en personne, il laissa son frère Tisagoras plaider sa cause. Après l'instruction du procès, il fut absous quant à la peine de mort, et condamné à une amende de cinquante talens (1), somme égale aux frais de l'armement. Ne pouvant payer comptant cette somme, il fut mis en prison, et y finit ses jours.

(1) Le talent est évalué à environ mille écus.

CAPUT VIII.

Vera causa damnationis Miltiadis, metus populi.

Hic etsi crimine Pario est accusatus, tamen alia fuit causa damnationis. Namque Athenienses propter Pisistrati tyrannidem, quæ paucis annis antè fuerat, omnium suorum civium potentiam extimescebant. Miltiades, multùm in imperiis magistratibusque versatus, non videbatur posse esse privatus, præsertim quum consuetudine ad imperii cupiditatem trahi videretur. Nam Chersonesi omnes illos quos habitârat annos, perpetuam obtinuerat dominationem, tyrannusque fuerat appellatus, sed justus. Non erat enim vi consecutus, sed suorum voluntate, eamque potestatem bonitate retinuerat. Omnes autem et habentur et dicuntur tyranni, qui potestate sunt perpetuâ in eâ civitate, quæ libertate usa est. Sed in Miltiade erat cùm summa humanitas tum mira comitas, ut nemo tam humilis esset, cui non ad eum

CHAPITRE VIII.

L'ombrage que donnoit Miltiade à ses concitoyens, véritable motif de sa condamnation.

LA levée du siége de Paros ne fut que le prétexte de sa condamnation. Le véritable motif fut la crainte que la puissance de leurs concitoyens inspiroit aux Athéniens, depuis la tyrannie que Pisistrate avoit usurpée quelques années auparavant. Il ne leur sembloit pas possible que Miltiade, accoutumé à se voir à la tête des armées et dans les premières magistratures, pût se résoudre à vivre en simple particulier, l'habitude de commander devant, selon eux, lui en laisser la passion. En effet, tout le temps qu'il avoit habité la Chersonnèse, il y avoit exercé le souverain pouvoir, sous le nom de *tyran*, mais sans blesser la justice; car il avoit dû ce titre à la volonté des colons et non à la violence, et avoit fondé sa puissance sur la bonté. Or, on regarde comme *tyrans*, et on appelle de ce nom, ceux qui exercent un pouvoir despotique et non interrompu, dans un Etat qui a connu la liberté; au lieu que Miltiade joignoit à la douceur du caractère une affabilité qui le rendoit accessible au dernier des citoyens, un grand crédit dans toutes les républiques de la Grèce, un nom illustre et une brillante réputation militaire. Frappé de cette réunion de qualités impo-

aditus pateret : magna auctoritas apud omnes civitates, nobile nomen, laus rei militaris maxima. Hæc populus respiciens, maluit eum innoxium plecti, quàm se diutiùs esse in timore.

II. THEMISTOCLES.

CAPUT I.

Themistocles adolescentiâ ingenioque usus liberiore.

THEMISTOCLES, Neocli filius, Atheniensis. Hujus vitia ineuntis adolescentiæ magnis sunt emendata virtutibus : adeò ut anteferatur huic nemo, pauci pares putentur. Sed ab initio est ordiendum. Pater ejus Neoclus generosus fuit. Is uxorem Halicarnassiam civem duxit, ex quâ natus est Themistocles. Qui quum minùs esset probatus parentibus, quòd et liberiùs vivebat, et rem familiarem negligebat, à patre exheredatus est. Quæ contumelia non fregit eum, sed erexit. Nam quum judicâsset sine summâ in-

santes, le peuple athénien aima mieux punir ce grand homme, quoiqu'innocent, que d'avoir sans cesse à le craindre.

II. THÉMISTOCLE, FILS DE NÉOCLUS, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Jeunesse de Thémistocle; ses dérèglemens.

THÉMISTOCLE racheta par de grandes qualités les écarts de sa première jeunesse, au point que personne n'est au-dessus de lui, et que peu l'égalent. Mais il faut reprendre les choses dès le commencement. Néoclus, Athénien d'une naissance distinguée, épousa une femme d'Halicarnasse (1), dont il eut Thémistocle. Ayant encouru la disgrace de ses parens, par son libertinage et par ses profusions, son père le déshérita. Cet affront, loin de l'abattre, ne fit que relever son courage. Jugeant bien qu'il ne pouvoit effacer cette tache que par une vie active et appliquée, il se livra tout entier aux affaires publiques, se montrant jaloux de

(1) Capitale de la Carie, dans l'Asie mineure.

dustriâ non posse eam extingui, totum se dedidit reipublicæ, diligentiùs amicis famæque serviens. Multùm in judiciis privatis versabatur, sæpè in concionem populi prodibat; nulla res major sine eo gerebatur; celeriterque quæ opus erant reperiebat, facilè eadem oratione explicabat. Neque minùs in rebus gerendis promptus quàm excogitandis erat: quòd et de *instantibus* (ut ait Thucydides) *verissimè judicabat, et de futuris callidissimè conjiciebat.* Quo factum est ut brevi tempore illustraretur.

CAPUT II.

Themistocles bello clarus Corcyræo et Persico.

PRIMUS autem gradus fuit capessendæ reipublicæ, bello Corcyræo: ad quod gerendum prætor à populo factus, non solùm præsenti bello, sed etiam reliquo tempore, ferociorem reddidit civitatem. Nam quum pecunia publica, quæ ex metallis redibat, largitione magistratuum quotannis interiret, ille persuasit populo ut eâ pecuniâ classis cen-

se faire des amis et d'acquérir de la réputation. Assidu au barreau, où il plaidoit les causes des particuliers, il paroissoit souvent en public pour haranguer le peuple. Rien d'important ne se faisoit sans lui. Génie fécond en expédiens et en ressources, il les développoit avec une éloquence aisée et naturelle. Aussi propre d'ailleurs à l'exécution qu'au conseil, il jugeoit, dit Thucydide, du présent avec un tact sûr, et de l'avenir avec beaucoup de sagacité. Aussi ne tarda-t-il pas à se faire une grande célébrité.

CHAPITRE II.

Thémistocle se distingue dans la guerre de Corcyre et dans celle de Perse.

Ce fut durant la guerre de Corcyre (1) que Thémistocle fit, en chef, l'essai de ses talens militaires. Elu général par le peuple, et chargé de cette expédition, il rendit les Athéniens plus belliqueux, et dans cette occasion, et pour toutes les guerres qui suivirent. Voyant que les revenus des mines (2) se dissipoient

(1) Ile de la mer Ionienne, aujourd'hui *Corfou*.

(2) C'étoient des mines d'argent.

tum navium ædificaretur. Quâ celeriter effectâ, primùm Corcyræos fregit, deindè maritimos prædone consectando mare tutum reddidit. In quo cùm divitiis ornavit tum etiam peritissimos belli navalis fecit Athenienses. Id quantæ saluti fuerit universæ Græciæ bello cognitum est Persico. Nam quum Xerxes et mari et terrâ bellum universæ inferret Europæ, cum tantis eam copiis invasit, quantas neque anteà, neque posteà habuit quisquam: hujus enim classis mille et ducentarum navium longarum fuit, quam duo millia onerariarum sequebantur; terrestres autem exercitus septingentorum millium peditum, equitum quadringentorum millium fuerunt. Cujus de adventu quum fama in Græciam esset perlata, et maximè Athenienses peti dicerentur, propter pugnam Marathoniam, miserunt Delphos consultum, quidnam facerent de rebus suis. Deliberantibus Pythia respondit ut mœnibus ligneis se munirent. Id responsum quò valeret quum intelligeret nemo, Themistocles persuasit consilium esse Apollinis ut in naves se suaque conferrent, eum enim à deo significari murum ligneum. Tali consilio pro-

tous les ans en vaines gratifications, il persuada au peuple de les consacrer à la construction d'une flotte de cent vaisseaux. A la faveur de cet armement, fait avec célérité, il dompta d'abord les Corcyréens, ensuite donna la chasse aux pirates, et rendit la mer libre. Ainsi, en enrichissant les Athéniens, il en fit des marins habiles. Cette augmentation de marine fut le salut de toute la Grèce, comme on le reconnut dans la guerre des Perses. Xerxès voulant attaquer l'Europe par terre et par mer, y fit une invasion avec des forces telles, qu'aucun roi n'en avoit jamais eu et n'en eut jamais depuis de si prodigieuses. Sa flotte étoit de 1200 galères, suivies de 2000 vaisseaux de transport, et son armée de terre de 700,000 hommes de pied et de 400,000 chevaux. Au bruit de l'approche de Xerxès, les Athéniens, qui paroissoient sur-tout menacés à cause de la journée de Marathon, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes sur ce qu'ils avoient à faire pour se défendre. La Pythie répondit à leurs envoyés, de mettre leur défense dans des murailles de bois. Comme personne ne pénétroit le sens de cet oracle, Thémistocle persuada aux Athéniens qu'Apollon leur conseilloit de se réfugier, eux et leurs effets, dans leurs vaisseaux; que c'étoit là ce que le Dieu entendoit par les murailles de bois. Cet avis adopté, les Athéniens doublent le nombre de leurs galères, transportent tout leur mobilier, partie à Salamine (1), partie à Trézène (2), confient la ci-

(1) Il y avoit deux villes de ce nom, l'une en Chypre, et l'autre, dont il s'agit ici, dans le golfe d'Egine : c'est aujourd'hui *Colouri*.

(2) Ville maritime du Péloponnèse.

bato, addunt ad superiores totidem naves triremes: suaque omnia quæ moveri poterant, partim Salaminem, partim Trœzenem, asportant; arcem sacerdotibus paucisque majoribus natu, ac sacra procuranda tradunt, reliquum oppidum relinquunt.

CAPUT III.

Themistocles pugnat secundo prœlio ad Artemisium.

HUJUS consilium plerisque civitatibus displicebat, et in terrâ dimicari magis placebat. Itaque missi sunt delecti cum Leonidâ Lacedæmoniorum rege, qui Thermopylas occuparent, longiùsque barbaros progredi non paterentur. Hi vim hostium non sustinuerunt, eoque loco omnes interierunt. At classis communis Græciæ trecentarum navium, in quâ ducentæ erant Atheniensium, primùm apud Artemisium, inter Eubœam continentemque terram, cum classiariis regis conflixit: angustias enim Themistocles quærebat, ne multitudine circumiretur. Hinc

tadelle et le soin des choses sacrées (1) aux prêtres et à un petit nombre de vieillards, et abandonnent la ville.

CHAPITRE III.

Thémistocle a l'avantage dans un combat naval, à la hauteur d'Artémisium.

L'AVIS de Thémistocle ne fut pas goûté de la plupart des états de la Grèce, qui eussent mieux aimé qu'on fît la guerre par terre. Un corps d'élite fut donc envoyé sous la conduite de Léonidas, occuper le défilé des Thermopyles (2), et s'opposer aux progrès des Barbares. Mais ces troupes, trop peu nombreuses pour soutenir l'effort des ennemis, périrent toutes dans le poste qu'elles défendoient. Il n'en fut pas de même sur mer. La flotte combinée des Grecs, forte de trois cents vaisseaux, dont deux cents appartenoient aux Athéniens, se rencontra d'abord avec celle de Xerxès, près d'Artémisium (3), entre l'Eubée et le Continent;

(1) Ou d'offrir les sacrifices ordinaires.

(2) Entre la Thessalie et l'Achaïe. *Thermos*, chaud; *Pulé*, porte.

(3) Promontoire d'Eubée.

etsi pari prœlio discesserant, tamen eodem loco non sunt ausi manere, quòd erat periculum ne, si pars navium adversariorum Eubœam superâsset, ancipiti premerentur periculo. Quo factum est ut ab Artemisio discederent, et adversùm Athenas, apud Salamina, classem suam constituerent.

CAPUT IV.

Juxta Salaminem astu vincitur Xerxes.

AT Xerxes, Thermopylis expugnatis, protinus accessit Astu, idque, nullis defendentibus, interfectis sacerdotibus quos in arce invenerat, incendio delevit. Cujus flammâ perterriti classiarii, quum manere non auderent, et plurimi hortarentur, ut domos suas quisque discederent, mœnibusque se defenderent; Themistocles unus restitit, et universos esse pares posse aiebat, dispersos testabatur perituros. Idque Eurybiadi regi Lacedæmoniorum, qui tùm summæ imperii præerat, fore affirmabat. Quem quum mi-

car Thémistocle cherchoit les détroits pour ne pas être enveloppé par la supériorité du nombre. Quoique l'avantage du combat eût été égal de part et d'autre, les Perses n'osèrent rester dans la même position, parce qu'ils avoient à craindre qu'une division ennemie venant à doubler la pointe de l'île, ils ne fussent attaqués de deux côtés. En conséquence, ils quittèrent le promontoire d'Artémisium, et vinrent se ranger en bataille près de Salamine, en face d'Athènes.

CHAPITRE IV.

Xerxès est vaincu à Salamine par la ruse de Thémistocle.

XERXÈS, après avoir forcé le pas des Thermopyles, marcha de suite sur Athènes (1), qu'il trouva sans défense, fit passer au fil de l'épée les prêtres restés dans la citadelle, et réduisit la ville en cendres. La flotte grecque, épouvantée à cette nouvelle, n'osoit tenir la mer, et la plupart étoient d'avis que chacun des alliés se retirât dans sa ville pour s'y mettre à couvert de ses murailles. Thémistocle seul s'y opposa, alléguant que les Grecs réunis pouvoient tenir tête à l'ennemi, au lieu qu'en se séparant leur perte étoit inévitable, et s'efforçoit de le persuader à Eurybiade,

---

(1) *Astu*, la ville par excellence ; comme en latin, *Urbs*, pour Rome.

nùs quàm vellet moveret, noctu de servis suis quem habuit fidelissimum, ad regem misit, ut ei nuntiaret suis verbis, adversarios ejus in fugâ esse, qui si discessissent, majore cum labore et longinquiore tempore bellum confecturum, quum singulos consectari cogeretur; quos si statim aggrederetur, brevi universos oppressurum ». Hoc eò valebat, ut ingratiis ad depugnandum omnes cogerentur. Hâc re auditâ, barbarus nihil doli subesse credens, postridie alienissimo sibi loco, contrà opportunissimo hostibus, adeò angusto mari conflixit, ut ejus multitudo navium explicari non potuerit. Victus ergò est magis consilio Themistoclis, quàm armis Græciæ.

CAPUT V.

Xerxes Europâ pellitur.

HIC barbarus, etsi malè rem gesserat, tamen tantas habebat reliquias copiarum, ut etiam cum his opprimere posset hostes. Interim ab eodem gradu depulsus est. Nam

roi de Lacédémone, alors général en chef de toute l'armée. Mais voyant que ses raisons ne faisoient pas sur lui autant d'impression qu'il l'eût désiré (1), il dépêcha de nuit, à Xerxès, son esclave le plus affidé, avec ordre d'informer ce prince de sa part, que ses ennemis étoient sur le point de prendre la fuite; qu'une fois séparés, la guerre lui coûteroit plus de peine et de temps, puisqu'il faudroit les poursuivre les uns après les autres, au lieu que s'il les attaquoit maintenant, il les accableroit tous à la fois. Ce stratagême, dont le but étoit de les forcer à combattre ensemble malgré eux, eut un plein succès. Xerxès, ne se défiant point de cet avis, dès le lendemain engagea la bataille dans un poste aussi favorable aux Grecs, que désavantageux pour ses nombreux vaisseaux, qui ne purent se déployer dans ce détroit. Aussi fut-il vaincu, et cette victoire fut due à l'adresse de Thémistocle, encore plus qu'aux armes de la Grèce.

CHAPITRE V.

Xerxès est chassé de la Grèce.

MALGRÉ cette défaite, Xerxès étoit encore assez fort pour écraser ses ennemis avec les débris de son armée.

(1) On connoît sa réponse à Eurybiade, qui avoit levé le bâton sur lui. *Frappe*, lui dit-il, *mais écoute*.

Themistocles, verens ne bellare perseveraret, certiorem eum fecit, id agi, ut pons quem ille in Hellesponto fecerat dissolveretur, ac reditu in Asiam excluderetur. Idque ei persuasit. Itaque, quâ sex mensibus iter fecerat, eâdem minùs diebus triginta in Asiam reversus est, seque à Themistocle non superatum, sed conservatum judicavit. Sic unius viri prudentiâ Græcia liberata est, Europæque succubuit Asia. Hæc altera victoria, quæ cum Marathonio possit comparari tropæo: nam pari modo apud Salamina, parvo numero navium, maxima, post hominum memoriam, classis est devicta.

CAPUT VI.

Confecto bello, Themistocles muros restituit.

MAGNUS in hoc bello Themistocles fuit, nec minor in pace. Quum enim Phalereo portu, neque magno neque bono, Athenienses uterentur, hujus consilio triplex Piræi portus constitutus est: isque mœnibus cir-

Une nouvelle ruse lui fit quitter son poste. Dans la crainte que ce prince ne s'obstinât à tenter le sort des armes, Thémistocle le fit avertir qu'il étoit question de rompre le pont qu'il avoit fait jeter sur l'Hellespont (1), et d'empêcher par-là son retour en Asie. Xerxès, alarmé, fit en moins de trente jours la route qu'il avoit mis six mois à faire, et regarda Thémistocle moins comme son vainqueur que comme son libérateur. C'est ainsi que la prudence d'un seul homme sauva la Grèce, et rendit l'Europe victorieuse de l'Asie. Cette victoire de Salamine est comparable à celle de Marathon, puisque la flotte la plus formidable dont on eût mémoire, y fut défaite par un petit nombre de vaisseaux.

CHAPITRE VI.

Thémistocle relève les murs d'Athènes.

THÉMISTOCLE ne fut pas moins grand dans la paix que dans cette guerre. Athènes n'avoit d'autre port que celui de Phalère, lequel n'étoit ni spacieux, ni sûr.

(1) Détroit entre la mer Egée et la Propontide, aujourd'hui *détroit des Dardanelles.*

cumdatus, ut ipsum urbem dignitate æquipararet, utilitate superaret. Idemque muros Atheniensium restituit præcipuo periculo suo. Namque Lacedæmonii, causam idoneam nacti, propter barbarorum excursiones, quâ negarent oportere extra Peloponnesum ullam urbem haberi, ne essent loca munita quæ hostes possiderent, Athenienses ædificantes prohibere sunt conati. Hoc longè aliò spectabat atque videri volebant. Athenienses enim duabus victoriis, Marathoniâ et Salaminiâ, tantam gloriam apud omnes gentes erant consecuti, ut intelligerent Lacedæmonii de principatu sibi cum his certamen fore; quare eos quàm infirmissimos esse volebant. Postquàm audierunt muros instrui, legatos Athenas miserunt, qui id fieri vetarent. His præsentibus desierunt, ac se de eâ re legatos ad eos missuros dixerunt. Hanc legationem suscepit Themistocles, et solus primò profectus est, reliqui legati ut tùm exirent, quum satis altitudo muri exstructa videretur, præcepit: interim omnes servi atque liberi opus facerent, neque ullî loco parcerent, sive sacer esset, sive profanus, sive privatus, sive publicus; et undi-

Ce fut par ses conseils que l'on construisit le triple port du Pirée (1), et qu'on l'environna de murailles, de sorte qu'il répondit à la grandeur de la ville, et qu'il la surpassa en utilité. Il rétablit aussi les murs d'Athènes au péril de sa propre vie. En effet, les Lacédémoniens trouvant un prétexte spécieux dans les incursions des Barbares, prétendoient qu'il ne devoit y avoir aucune ville fortifiée hors du Péloponnèse, de peur que l'ennemi ne s'en emparât et n'en fît une place d'armes, et s'efforcèrent d'arrêter cette construction. Mais leur motif secret étoit bien différent de celui qu'ils alléguoient. La double victoire de Marathon et de Salamine avoit porté la gloire d'Athènes à un si haut point aux yeux de toute la Grèce, que Lacédémone, dans la crainte de s'en voir un jour disputer l'empire, vouloit tenir sa rivale dans le dernier affoiblissement. A la première nouvelle qu'on se préparoit à relever les murs, ils envoyèrent des députés à Athènes pour s'y opposer. Tant qu'ils furent présens, les travaux furent suspendus, et on leur annonça qu'une députation alloit être envoyée à Lacédémone pour y traiter cet objet. Thémistocle se chargea de cette mission, et partit d'abord seul, après avoir recommandé que ses collègues ne se missent en route que lorsque les murs seroient élevés à une certaine hauteur; que cependant les esclaves et les personnes libres travaillassent sans distinction; qu'on

(1) Ce port étoit composé de trois, le Pirée, Phalère et Munychie. Les vaisseaux y pouvoient être à l'ancre durant tout l'hiver, et par tous les temps.

que, quod idoneum ad muniendum putarent, congererent. Quo factum est ut Atheniensium muri ex sacellis sepulcrisque constarent.

CAPUT VII.

Spartanos arte elusos Themistocles acriter reprehendit.

THEMISTOCLES autem, ut Lacedæmonem venit, adire ad magistratus noluit, et dedit operam, ut quàm longissimè tempus duceret, causam interponens se collegas exspectare. Quum Lacedæmonii quererentur opus nihilominùs fieri, eumque eâ re conari fallere, interim reliqui legati sunt consecuti. A quibus quum audiisset non multùm superesse munitionis, ad ephoros Lacedæmoniorum accessit, penes quos summum imperium erat, atque apud eos contendit falsa his esse delata; quare æquum esse illos bonos viros nobilesque mittere, quibus fides haberetur, qui rem explorarent; interea se

n'épargnât aucun lieu, sacré ou profane, public ou particulier, et qu'on ramassât de tous côtés les matériaux propres à cette construction. Ainsi les murs d'Athènes furent en partie composés des démolitions des temples et des tombeaux.

CHAPITRE VII.

Thémistocle amuse les Lacédémoniens, et finit par leur faire de vives réprimandes.

THÉMISTOCLE, arrivé à Lacédémone, se garda bien de se présenter au magistrat, et chercha à gagner du temps, sous prétexte qu'il attendoit ses collègues. Les Lacédémoniens se plaignant que l'ouvrage ne laissoit pas d'avancer, et que ces lenteurs affectées n'avoient d'autre objet que de les tromper, le reste de la députation arriva. Thémistocle, instruit par eux que la construction des murs touchoit à sa fin, demande audience aux Ephores qui tenoient les rênes du gouvernement : il leur soutient qu'ils ont été induits en erreur par de faux avis, et leur propose d'envoyer des personnes distinguées et dignes de foi pour vérifier les faits, et de le retenir en attendant lui-même pour

(1) *Sacellum* n'est proprement qu'un lieu consacré, fermé d'un mur et sans toit. Il se dit aussi d'un petit temple où il y a un autel.

obsidem retinerent. Gestus est ei mos; tresque legati, functi summis honoribus, Athenas missi sunt. Cum his collegas suos Themistocles jussit proficisci: eisque prædixit ut ne priùs Lacedæmoniorum legatos dimitterent, quàm ipse esset remissus. Hos postquàm Athenas pervenisse ratus est, ad magistratum senatumque Lacedæmoniorum adiit, et apud eos liberrimè professus est Athenienses, suo consilio, quod communi jure gentium facere possent, deos publicos suosque, patrios ac penates, quò faciliùs ab hoste possent defendere, muris sepsisse: neque eos quod inutile esset Græciæ fecisse; nam illorum urbem ut propugnaculum oppositam esse barbaris, apud quam jam bis classis regia fecisset naufragium: Lacedæmonios autem malè et injustè facere, qui id potiùs intuerentur quod ipsorum dominationi quàm quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si suos legatos recipere vellent, quos Athenas miserant, se remitterent; aliter illos nunquàm in patriam recepturi.

otage. On défère à son avis, et l'on députe trois personnages de marque, qui avoient occupé les plus grandes charges. Thémistocle fait partir ses collègues avec eux, en leur recommandant de ne point relâcher ces députés qu'on ne l'eût renvoyé lui-même. Quand il les juge arrivés à Athènes, il se présente au sénat et aux magistrats de Lacédémone, et leur déclare avec une noble liberté que c'est par son conseil que les Athéniens ont fait ce que le droit commun des nations les autorisoit à faire ; qu'ils avoient entouré de murailles les dieux de la Grèce, ceux de leur patrie et de leurs foyers pour les défendre plus facilement contre l'ennemi ; qu'en cela même, ils avoient consulté l'intérêt de la Grèce, dont Athènes devenoit ainsi le boulevard contre les attaques des Perses, puisque déjà leur flotte y avoit échoué deux fois ; que c'étoit au contraire de la part des Lacédémoniens le comble de l'injustice, que de sacrifier l'avantage des Grecs à celui de leur puissance ; que s'ils vouloient donc obtenir le retour de leurs députés, ils n'avoient qu'à le laisser partir lui-même, sans quoi ils devoient renoncer à l'espérance de jamais les revoir.

CAPUT VIII.

Themistocles, in exilium ejectus, variâ fugâ agitatur.

TAMEN non effugit civium suorum invidiam: namque ob eumdem timorem quo damnatus erat Miltiades, testularum suffragiis è civitate ejectus, Argos habitatum concessit. Hic quum propter multas ejus virtutes magnâ cum dignitate viveret, Lacedæmonii legatos Athenas miserunt, qui eum absentem accusarent quòd societatem cum rege Persarum, ad Græciam opprimendam, fecisset. Hoc crimine absens proditionis est damnatus. Id ut audivit, quòd non satis tutum se Argis videbat, Corcyram demigravit. Ibi quum ejus principes civitatis animadvertisset timere ne propter se bellum his Lacedæmonii et Athenienses indicerent, ad Admetum Molossorum regem, cum quo ei hospitium fuerat, confugit. Huc quum venisset, et in præsentiâ rex abesset, quò majore religione se receptum tueretur, filiam

CHAPITRE VIII.

Thémistocle exilé, proscrit, cherche vainement un asile.

MALGRÉ tant de services, Thémistocle ne put échapper à la jalousie de ses concitoyens. Banni par l'ostracisme (1) et par une suite des mêmes craintes qui avoient fait condamner Miltiade, il s'établit dans Argos (2). Comme il y jouissoit de toute la considération due à son mérite, les Lacédémoniens envoyèrent des députés l'accuser, en son absence, auprès des Athéniens, d'avoir concerté avec le roi de Perse l'oppression de la Grèce, accusation qui le fit condamner comme traître à l'Etat, sans être entendu (3). A cette nouvelle, ne se croyant pas assez en sûreté dans Argos, il passa dans l'île de Corcyre. Là, il ne tarda pas à s'apercevoir que les principaux du pays craignoient que sa présence n'attirât contr'eux les armes de Sparte et d'Athènes; il chercha un asyle à la cour d'Admète, roi des Molosses (4), avec lequel il

(1) *Ostrakon*, mot grec, qui veut dire *coquille*, parce que les citoyens donnoient leur suffrage en écrivant le nom de l'accusé sur une coquille.

(2) Capitale de l'Argolide, dans le Péloponnèse, aujourd'hui *Argo*.

(3) La 77e. olympiade, l'A. du M. 3532.

(4) Peuples de l'Epire. Leur contrée étoit un pays de montagnes, sur le penchant du Pinde.

ejus parvulam arripuit, et cùm eâ se in sacrarium, quod summâ colebatur ceremoniâ, conjecit. Indè non priùs egressus est, quàm rex eum, datâ dextrâ, in fidem reciperet, quam præstitit. Nam quum ab Atheniensibus et Lacedæmoniis exposceretur publicè, supplicem non prodidit, monuitque ut consuleret sibi: difficile enim esse in tam propinquo loco tutò eum versari. Itaque Pydnam eum deduci jussit, et quod satis esset præsidii dedit. Hâc re auditâ, hic in navem omnibus ignotus ascendit: quæ quum tempestate maximâ Naxum ferretur, ubi tum Atheniensium erat exercitus, sensit Themistocles, si eò pervenisset, sibi esse pereundum. Hâc necessitate coactus, domino navis quis sit aperit, multa pollicens si se conservâsset. At ille, clarissimi viri captus misericordiâ, diem noctemque procul ab insulâ in salo navem tenuit in ancoris, neque quemquam ex eâ exire passus est. Indè Ephesum pervenit, ibique Themistoclem exponit: cui ille pro meritis gratiam posteà retulit.

avoit eu des liaisons d'hospitalité. Admète étant absent, Thémistocle, pour intéresser sa religion à le défendre, saisit la fille de ce prince, encore en bas âge, l'emporta dans l'endroit du palais où se faisoient les cérémonies religieuses, et n'en sortit que sur l'assurance que le roi lui donna de sa protection, en lui tendant la main droite. Admète fut fidèle à sa parole. Voyant que les Athéniens et les Lacédémoniens le réclamoient par un acte public, loin de trahir un ami suppliant, il l'avertit de pourvoir à sa sûreté, qu'il étoit difficile de garantir dans le voisinage de ses ennemis, et le fit conduire à Pydna (1) avec une escorte suffisante. Là, Thémistocle s'embarqua sans être connu de personne de l'équipage; mais une tempête portant le navire vers Naxos (2), alors occupé par des troupes athéniennes, Thémistocle sentit qu'il étoit perdu s'il y abordoit. Dans cette extrémité, il se fait connoître du maître du vaisseau, et lui promet de grandes récompenses s'il consent à le sauver. Celui-ci, touché du sort d'un si grand homme, jette l'ancre loin de l'île, et retient le vaisseau en mer un jour et une nuit, sans permettre à personne d'en sortir. De-là, ayant fait voile vers Ephèse (3), il y débarque Thémistocle, qui, dans la suite, reconnut cet important service.

---

(1) Ville maritime de Macédoine, à l'embouchure de l'Haliacmon.

(2) Une des Cyclades, aujourd'hui *Naxi*.

(3) Ville maritime d'Ionie, aujourd'hui village nommé *Aiasoluk*.

CAPUT IX.

Themistoclis ad Artaxerxem litteræ.

SCIO plerosque ità scripsisse, Themistoclem Xerxe regnante in Asiam transiisse. Sed ego potissimùm Thucydidi credo, quòd ætate proximus erat his qui illorum temporum historiam reliquerunt, et ejusdem civitatis fuit. Is autem ait, ad Artaxerxem eum venisse, atque his verbis epistolam misisse: « Themistocles veni ad te, qui plurima mala omnium Graiorum in domum tuam intuli, quum mihi necesse fuit adversùs patrem tuum bellare, patriamque meam defendere. Idem multò plura bona feci, postquàm in tuto ipse, et ille in periculo esse cœpit. Nam quum in Asiam reverti nollet, prælio apud Salamina facto, litteris eum certiorem feci, id agi ut pons quem in Hellesponto fecerat dissolveretur, atque ab hostibus circumiretur; quo nuntio ille periculo est liberatus. Nunc autem confugi ad te, exagitatus à cunctâ Græciâ, tuam petens amicitiam:

CHAPITRE IX.

Lettre de Thémistocle à Artaxerxès.

JE n'ignore pas que la plupart des historiens font passer Thémistocle en Asie sous le règne de Xerxès, mais je m'en rapporte plutôt au récit de Thucydide, plus voisin des écrivains contemporains, et athénien comme lui. Or, cet auteur raconte que Thémistocle se réfugia auprès d'Artaxerxès (1), et qu'il lui écrivit en ces termes : « Thémistocle a recours à vous. Je suis, de tous les Grecs, celui qui ai fait le plus de mal à votre maison, lorsque la défense de ma patrie m'a forcé de combattre le roi votre père ; je suis aussi celui qui lui ai rendu de plus grands services, lorsqu'à l'abri moi-même, je l'ai vu en péril. Car, lorsqu'il ne vouloit pas retourner en Asie, après la journée de Salamine, je lui écrivis pour l'informer qu'on songeoit à rompre le pont qu'il avoit jeté sur l'Hellespont, afin de lui couper la retraite. Cet avis le sauva. Aujourd'hui, poursuivi par toute la Grèce, je vous demande un asyle et votre amitié. En m'accordant l'un et l'autre, vous aurez en moi un ami aussi dévoué que j'ai été ennemi généreux pour votre père. Je vous prie, au reste, de m'accorder une année pour mûrir les pro-

(1) *Macrochir* ou *Longuemain*, fils de Xerxès.

quam si ero adeptus, non minùs me bonum amicum habebis, quàm fortem inimicum ille expertus est. Ea autem rogo, ut de his rebus, de quibus tecum loqui volo, annum mihi temporis des, eoque transacto, me ad te venire patiaris ».

CAPUT X.

Themistocles linguam Persicam discit; reditus quarumdam urbium accipit à rege; ejus mors et sepultura.

HUJUS rex animi magnitudinem admirans, cupiensque talem virum sibi conciliari, veniam dedit. Ille omne illud tempus litteris sermonique Persarum dedit: quibus adeò eruditus est, ut multò commodiùs dicatur apud regem verba fecisse, quàm hi poterant qui in Perside erant nati. Hic quum multa regi esset pollicitus, gratissimumque illud, si suis uti consiliis vellet, illum Græciam bello oppressurum; magnis muneribus ab Artaxerxe donatus; in Asiam rediit, domiciliumque Magnesiæ sibi constituit. Hanc

jets dont j'ai à vous entretenir, et, ce terme écoulé, de me permettre de me rendre auprès de vous ».

CHAPITRE X.

Thémistocle apprend la langue Perse; le roi lui assigne les revenus de plusieurs villes pour son entretien; sa mort et sa sépulture.

LE roi admirant sa magnanimité, et désirant s'attacher un si grand homme, lui accorda ce qu'il demandoit. Thémistocle employa toute cette année à l'étude de la langue des Perses, et acquit une telle facilité à l'écrire et à la parler, qu'il harangua, dit-on, le roi avec beaucoup plus d'aisance, que ne pouvoit le faire un naturel même du pays. Après lui avoir fait de grandes promesses, dont la plus flatteuse étoit de le rendre maître de la Grèce par la force des armes, s'il vouloit suivre ses conseils, il retourna en Asie, comblé de présens par Artaxerxès, et s'établit à Magnésie (1). Le territoire de cette ville, que ce prince

(1) Ville d'Ionie, sur le Méandre, aujourd'hui *Gulel-Hisar* (le Beau Château), ou *Ghermansik.*

urbem ei rex donaverat, his usus verbis, *quæ ei panem præberet;* ex quâ regione quinquaginta ei talenta quotannis redibant: Lampsacum, *undè vinum sumeret:* Myuntem, *ex quâ obsonium haberet.* Hujus ad nostram memoriam monumenta manserunt duo; sepulcrum prope oppidum, in quo est sepultus; statuæ in foro Magnesiæ. De cujus morte multis modis apud plerosque scriptum est: sed nos eumdem potissimùm Thucydidem auctorem probamus, qui illum ait Magnesiæ morbo mortuum: neque negat fuisse famam venenum suâ sponte sumpsisse, quum se, quæ regi de Græciâ opprimendâ pollicitus esset, præstare posse desperaret. Idem, ossa ejus clam in Atticâ ab amicis esse sepulta, quoniam legibus non concederetur, quòd proditionis esset damnatus, memoriæ prodidit.

lui avoit donné, lui rapportoit cinquante talens. Artaxerxès, en lui faisant ces libéralités, lui avoit dit qu'il lui donnoit Magnésie pour son pain, Lampsaque (1) pour son vin, et Myonte (2) pour sa table. Il existe encore de nos jours deux monumens de ce grand homme; son tombeau proche d'Athènes, où ses restes furent déposés, et des statues dans la place publique de Magnésie. Les historiens varient sur sa mort; mais je préfère encore ici l'autorité de Thucydipe, suivant lequel il mourut de maladie à Magnésie. Il convient cependant que le bruit courut qu'il s'étoit empoisonné, désespérant de pouvoir réaliser la promesse faite au roi d'asservir la Grèce. Thucydide rapporte aussi que ses ossemens, rapportés dans l'Attique, y furent enterrés par ses amis, mais secrètement, parce qu'ayant été condamné comme traître à sa patrie, les lois lui refusoient la sépulture.

---

(1) Ville située sur les bords de l'Hellespont, aujourd'hui *Lamsaki*.
(2) Ville située sur le Méandre.

III. ARISTIDES.

CAPUT I.

Aristides justus propter virtutem mulctatur exilio.

ARISTIDES, Lysimachi filius, Atheniensis, æqualis ferè fuit Themistocli. Itaque cum eo de principatu contendit. Namque obtrectârunt inter se. In his autem cognitum est quantò antistaret eloquentia innocentiæ. Quamquam enim adeò excellebat Aristides abstinentiâ, ut unus post hominum memoriam, quos quidem nos audiverimus, cognomine *Justus* sit appellatus; tamen à Themistocle collabefactus, testulâ illâ, exilio decem annorum mulctatus est. Qui quidem quum intelligeret reprimi concitatam multitudinem non posse, cedensque animadverteret quemdam scribentem ut patriâ pelleretur, quæsîsse ab eo dicitur quare id faceret, aut quid Aristides commisisset cur tantâ pœnâ dignus duceretur. Cui ille respondit se ignorare Aristidem, sed sibi

III. ARISTIDE, FILS DE LYSIMAQUE, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Aristide le Juste est banni à cause de sa vertu.

ARISTIDE fut presque du même âge que Thémistocle; aussi fut-il son émule et son compétiteur. Cette rivalité les rendit jaloux l'un de l'autre, et les mit souvent aux prises; mais le résultat de leurs démêlés fit connoître combien l'éloquence l'emporte sur la vertu. Quoique son rare désintéressement lui eût valu le surnom de *Juste*, titre dont personne avant lui, de mémoire d'homme, n'avoit été honoré, Thémistocle vint à bout de le décréditer, et le fit condamner, par le jugement de l'ostracisme, à un exil de dix ans (1). Aristide, voyant bien qu'il étoit impossible de calmer le peuple soulevé contre lui, crut devoir céder à l'orage. Au moment qu'il se retiroit, il aperçut un citoyen qui écrivoit sur sa coquille, que son avis étoit de bannir Aristide, et lui demanda qui le portoit à cette rigueur, et ce qu'avoit fait l'accusé pour mériter une peine aussi sévère. L'Athénien lui répondit, qu'il ne connoissoit point Aristide, mais qu'il n'aimoit

(1) La 24e. olympiade, A. du M. 3520.

non placere quòd cupidè elaborâsset ut præter ceteros justus appellaretur. Hic decem annorum legitimam pœnam non pertulit : nam postquàm Xerxes in Græciam descendit, sexto ferè anno postquàm erat expulsus, plebiscito in patriam restitutus est. Interfuit autem pugnæ navali apud Salamina, quæ facta est priùs quàm pœnâ liberaretur.

CAPUT. II.

Revocatus Aristides fit prætor; maris imperium Atheniensibus conciliat.

IDEM prætor fuit Atheniensium apud Platæas, in prœlio quo Mardonius fusus, barbarumque exercitus est interfectus. Neque aliud est ullum hujus in re militari illustre factum, quàm hujus imperii memoria: justitiæ verò, et æquitatis, et innocentiæ, multa; imprimis, quòd ejus æquitate factum est, quum in communi classe esset Græciæ simul cum Pausaniâ, quo duce Mardonius erat fugatus, ut summa imperii maritimi à Lacedæmoniis transferretur ad Athe-

point que ce citoyen eût pris tant de peine pour se distinguer des autres par le titre de *Juste*. Aristide ne remplit pas entièrement les dix ans portés par la loi. Un décret du peuple le rappela six ans après, lors de l'invasion de Xerxès; et il se trouva à la bataille de Salamine, qui se livra avant qu'on eût abrégé son exil.

CHAPITRE II.

Aristide rappelé est fait général. Sa conduite assure aux Athéniens l'empire de la mer.

ARISTIDE commanda les Athéniens à la bataille de Platée, où Mardonius (1) fut défait, et où les Perses furent taillés en pièces. La part qu'il prit à cette victoire est le seul de ses faits militaires que l'Histoire nous ait conservé; mais combien de preuves ne cite-t-elle pas de sa justice, de son équité et de son intégrité? En effet, ce fut la modération qu'il déploya, lorsqu'il se trouvoit sur la flotte combinée des Grecs avec Pausanias, sous les ordres duquel fut battu Mardonius, qui fit passer l'empire de la mer des Spartiates aux Athéniens. Jusqu'à cette époque, les premiers

(1) Gendre de Darius, et beau-frère de Xerxès.

nienses. Namque, ante id tempus, et mari et terrâ duces erant Lacedæmonii : tum autem et intemperantiâ Pausaniæ, et justitiâ factum est Aristidis, ut omnes ferè civitates Græciæ ad Atheniensium societatem se applicarent, et adversùs barbaros hos duces deligerent sibi, quò faciliùs repellerent, si fortè bellum renovare conarentur.

CAPUT III.

Aerario præest Aristides ; pauper moritur.

AD classes ædificandas exercitusque comparandos, quantùm pecuniæ quæque civitas daret, Aristides delectus est qui constitueret. Ejus arbitrio quadringenta et sexaginta talenta quotannis Delum sunt collata. Id enim commune ærarium esse voluerunt. Quæ omnis pecunia postero tempore Athenas translata est. Hîc quâ fuerit abstinentiâ nullum est certius indicium, quàm quòd, quum tantis rebus præfuisset, in tantâ paupertate decessit, ut quî efferretur vix reliquerit. Quo factum est ut filiæ ejus publicè alerentur, et

avoient commandé les flottes et les armées confédérées de la Grèce ; mais alors presque tous les Grecs, aussi choqués du despotisme de Pausanias que charmés de l'équité d'Aristide, s'allièrent aux Athéniens, et les mirent à leur tête, afin d'être plus en état de repousser une nouvelle invasion des Perses.

CHAPITRE III.

Aristide administre les finances, et meurt pauvre.

ARISTIDE fut chargé de régler la contribution que chaque ville devoit fournir pour la construction des flottes et pour la levée des troupes. Ce fut d'après son avis qu'on porta tous les ans quatre cent soixante talens à Délos (1), où l'on déposa le trésor commun de toute la Grèce, qui fut transféré depuis à Athènes. La preuve la plus certaine du désintéressement d'Aristide, c'est qu'après avoir eu de si grandes sommes en maniement, et avoir administré les finances de la Grèce entière, il mourut pauvre, laissant à peine de quoi se faire enterrer; de sorte que l'on donna sur le trésor public une pension

---

(1) (*Claire*), île de la mer Egée, fameuse par la naissance et par l'oracle d'Apollon, aujourd'hui *Grito*.

de communi ærario dotibus datis collocarentur. Decessit autem ferè post annum quartum quàm Themistocles Athenis erat expulsus.

IV. PAUSANIAS.

CAPUT I.

Pausanias, Mardonii victor, fit insolens.

PAUSANIAS Lacedæmonius, magnus homo, sed varius in omni genere vitæ fuit: nam ut virtutibus eluxit, sic vitiis est obrutus. Hujus illustrissimum est prœlium apud Platæas: namque illo duce Mardonius, satrapes regius, natione Medus, regis gener, in primis omnium Persarum, et manu fortis, et consilii plenus, cum ducentis millibus peditum, quos viritim legerat, et viginti millibus equitum, haud ità magnâ manu Græciâ fugatus est, eoque ipse dux cecidit prœlio. Quâ victoriâ elatus, plurima miscere cœpit, et majora concupiscere. Sed primùm in eo est reprehensus, quòd quum ex

alimentaire et une dot à ses filles. Sa mort arriva quatre ans environ après le bannissement de Thémistocle.

IV. PAUSANIAS (1), FILS DE CLÉOMBROTE, LACEDÉMONIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Pausanias, vainqueur de Mardonius, devient fier et hautain.

PAUSANIAS fut un grand homme, mais il ne fut uniforme ni dans le bien ni dans le mal; et si ses qualités furent éclatantes, ses vices en ternirent le lustre. Son exploit le plus mémorable est le combat de Platée. Ce fut en effet sous ses ordres que Mardonius, Mède (2) de nation, satrape (3) et gendre de Darius, le plus brave et le plus prudent des généraux perses, à la tête de deux cent mille fantassins, tous hommes d'élite, et de vingt mille chevaux, fut mis en fuite par une troupe peu considérable, et qu'il perdit lui-même la vie dans le

(1) Il étoit du sang royal de Sparte, et tuteur du jeune roi.

(2) Ancien peuple d'Asie, voisin de l'Arménie, dont le pays s'appelle aujourd'hui l'*Aderbigian*.

(3) C'étoit le nom des gouverneurs des provinces de l'empire perse.

prædâ tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia, *suo ductu barbaros apud Platæas esse deletos, ejusque victoriæ ergo Apollini donum dedisse*; hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quàm nomina earum civitatum quarum auxilio Persæ erant victi.

CAPUT II.

Pausanias Byzantium capit; captivos regios remittit.

POST id prœlium, eumdem Pausaniam cum classe communi Cyprum atque Hellespontum miserunt, ut ex his regionibus barbarorum præsidia depelleret. Pari felicitate in eâ re usus, elatiùs se gerere cœpit, majoresque appetere res. Nam quum, Byzantio expugnato, cepisset complures Persarum nobiles, atque in his nonnullos regis propin-

combat. Pausanias, enflé de cette victoire, commença à exciter des troubles, et à former des projets ambitieux. Sa première démarche répréhensible fut d'avoir fait graver sur un trépied d'or, qui lui étoit échu pour sa part du butin, et dont il fit hommage au temple de Delphes, une inscription dont le sens étoit, que *les Barbares avoient été taillés en pièces à Platée, sous son commandement, et qu'en reconnoissance de cette victoire il avoit fait cette offrande à Apollon.* Les Lacédémoniens effacèrent cette inscription, et mirent à la place les noms des villes qui avoient contribué à la défaite des Perses.

CHAPITRE II.

Pausanias prend Byzance; il renvoie au roi de Perse les prisonniers de marque qu'il y fait.

APRÈS le combat de Platée, Pausanias fut envoyé à la tête de la flotte combinée des Grecs vers l'île de Chypre (1) et l'Hellespont, pour en chasser les garnisons barbares. Le succès qui accompagna ses armes dans cette expédition, le rendit encore plus hautain, et éleva ses prétentions. A la prise de Byzance (2), il

(1) Ile de la mer de Pamphylie, entre la Cilicie, la Syrie et l'Egypte.

(2) Ville située sur le Bosphore de Thrace, aujourd'hui *Constantinople* ou *Stamboul*.

quos, hos clàm Xerxi remisit, simulans ex vinculis publicis effugisse; et cum his Gongylum Eretriensem, qui litteras regi redderet, in quibus hæc fuisse scripta Thucydides memoriæ prodidit : « Pausanias, dux Spartæ, quos Byzantii ceperat, postquàm propinquos tuos cognovit, tibi muneri misit; seque tecum affinitate conjungi cupit. Quare, si tibi videtur, des ei filiam tuam nuptum. Id si feceris, et Spartam, et ceteram Græciam sub tuam potestatem, se adjuvante, redacturum pollicetur. His de rebus si quid geri volueris, certum hominem ad eum mittas, face, cum quo colloquatur ». Rex, tot hominum salute tam sibi necessariorum magnopere gavisus, confestim cum epistolâ Artabasum ad Pausaniam mittit, in quâ eum collaudat, ac petit ne cui rei parcat ad ea perficienda quæ pollicetur. Si fecerit, nullius rei a se repulsam laturum. Hujus Pausanias voluntate cognitâ, alacrior ad rem gerendam factus, in suspicionem cecidit Lacedæmoniorum. In quo facto domum revocatus, accusatus capitis, absolvitur; mulctatur tamen pecuniâ : quam ob causam ad classem remissus non est.

avoit trouvé dans cette ville plusieurs seigneurs Perses, et dans ce nombre des parens du roi; il les renvoya secrètement à Xerxès, en faisant courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Un certain Gongyle d'Erétrie, qui étoit avec eux, étoit chargé de rendre à ce prince une lettre, laquelle, au rapport de Thucydide, étoit conçue en ces termes : « Pausanias, chef des Spartiates, instruit que les prisonniers qu'il a faits à Byzance sont vos proches parens, vous les renvoie en pur don; il désire de s'allier avec vous, et vous prie, si vous le trouvez bon, de lui accorder une de vos filles en mariage. Si vous lui faites cet honneur, il prend l'engagement de réduire sous votre puissance Sparte et la Grèce entière, et vous offre tous ses moyens pour y réussir. Si vous agréez ces propositions, il vous prie de lui envoyer un homme sûr, avec lequel il en puisse conférer ». Le roi, charmé de la conservation de tant de personnes qui le touchoient de si près, envoie sur le champ Artabaze vers Pausanias avec une lettre, dans laquelle il le comble d'éloges, et le presse vivement de ne rien épargner pour effectuer ses promesses, avec assurance que, s'il y parvenoit, il n'avoit à craindre de sa part aucun refus. Pausanias, sûr des dispositions du roi, n'en fut que plus animé à suivre ses projets, et devint suspect aux Lacédémoniens, qui le rappelèrent. De retour à Sparte, et accusé de haute trahison, il vint à bout de se faire absoudre, mais ne put éviter l'amende, et pour cette raison ne fut point continué dans le commandement de la flotte.

CAPUT III.

Pausaniæ peregrini mores et carcer: Helotes sollicitat.

At ille, pòst non multò, suâ sponte ad exercitum rediit, et ibi non callidâ, sed dementi ratione, cogitata patefecit. Non enim mores patrios solùm, sed etiam cultum vestitumque, mutavit. Apparatu regio utebatur, veste Medicâ : satellites Medi et Ægyptii sequebantur : epulabatur more Persarum, luxuriosiùs quàm qui aderant perpeti possent : aditum petentibus conveniendi non dabat : superbè respondebat, et crudeliter imperabat : Spartam redire nolebat. Golonas, qui locus in agro Troade est, se contulerat : ibi consilia cùm patriæ tum sibi inimica capiebat. Id postquàm Lacedæmonii resciverunt, legatos ad eum cum scytalâ miserunt, in quâ, more illorum, erat scriptum, *nisi domum reverteretur, se capitis eum damnaturos*. Hoc nuntio motus, sperans se

CHAPITRE III.

Luxe de Pausanias ; il quitte les mœurs de sa patrie ; son emprisonnement ; il cherche à soulever les Hélotes.

Il y retourna sans ordre peu de temps après, et sa conduite folle et peu mesurée dévoila tous ses desseins. Quittant les mœurs et jusqu'à l'habillement de son pays, il déploya tout le faste d'un roi, prit la robe des Mèdes, se donna une garde de Mèdes et d'Egyptiens, fit servir sa table avec un luxe qui blessoit même ses convives, se rendit inaccessible à ceux qui lui demandoient audience, ou répondoit avec hauteur, exerçoit un empire tyrannique ; et résolu de ne pas retourner à Sparte, s'étoit retiré à Golone, lieu de la Troade, où il tramoit des projets également funestes à sa patrie et à lui-même. Les Lacédémoniens, informés de sa conduite, lui envoyèrent la scytale (1), chiffre usité chez eux, par lequel ils lui signifioient

(1) Σκυτος, cuir. C'étoit une bande de cuir ou de parchemin qu'on rouloit autour d'un bâton dans toute sa longueur, de manière qu'il n'y avoit aucun vide. On écrivoit sur cette bande, et après avoir écrit, on la dérouloit, et on l'envoyoit au général avec qui l'on vouloit correspondre. Ce général, qui avoit un bâton tout semblable à celui sur lequel cette bande avoit été roulée et écrite, l'appliquoit sur ce bâton, et

etiam pecuniâ et potentiâ instans periculum posse depellere, domum rediit. Huc ut venit, ab ephoris in vincula publica conjectus est. Licet enim legibus eorum cuivis ephoro hoc facere regi. Hinc tamen se expedivit: neque eò magis carebat suspicione; nàm opinio manebat eum cum rege habere societatem. Est genus quoddam hominum, quod *Helotes* vocatur, quorum magna multitudo agros Lacedæmoniorum colit, servorumque munere fungitur. Hos quoque sollicitare spe libertatis existimabatur. Sed quòd harum rerum nullum erat apertum crimen quo argui posset, non putabant de tali tamque claro viro suspicionibus oportere judicari, sed exspectandum dum se ipsa res aperiret.

que, s'il ne revenoit point à Sparte, ils le condamneroient à mort. Ce message l'affecta vivement; mais se flattant d'échapper à force d'argent et de crédit au danger qui le menaçoit, il prit le parti d'obéir. A peine fut-il arrivé, que les Éphores, en vertu du droit que la constitution de l'Etat donnoit à chacun d'eux, le firent conduire en prison. Il vint encore à bout de se tirer d'affaire; mais il n'en demeura pas moins suspect, car c'étoit une opinion établie, qu'il avoit entretenu des intelligences avec le roi de Perse. On le soupçonnoit même d'exciter à la révolte, par l'appât de la liberté, cette classe d'hommes nommée Hélotes (1), qui, répandus en grand nombre sur les terres des Lacédémoniens, sont livrés à la culture et à tous les travaux pénibles de la servitude. Mais comme il n'y avoit aucune démarche manifestement criminelle qui pût servir à le convaincre, on crut ne devoir pas juger, sur de simples soupçons, un personnage important et couvert de tant de gloire, mais devoir attendre que la trame se découvrît d'elle-même.

---

par ce moyen en trouvoit la suite et la liaison des caractères, qui sans cela étoient si dérangés qu'ils ne pouvoient être lus.

(1) Ou Ilotes, ainsi nommés d'Hélos, ville du Péloponnèse, dont les Lacédémoniens avoient réduit les habitans en esclavage. Ce nom s'étendit ensuite à tous les prisonniers de guerre, dont ils faisoient des esclaves.

CAPUT IV.

Pausanias, Tœnari in œde Neptuni observatus, se ipsum indicat.

INTERIM Argilius quidam adolescentulus, quem puerum Pausanias amore venereo dilexerat, quum epistolam ab eo ad Artabazum accepisset, eique in suscipionem venisset aliquid in eâ de se esse scriptum, quòd nemo eorum redîsset qui super tali causâ eòdem missi erant, vincula epistolæ laxavit, signoque detracto cognovit, si pertulisset, sibi esse pereundum. Erant in eâdem epistolâ quæ ad ea pertinebant quæ inter regem Pausaniamque convenerant. Has ille litteras ephoris tradidit. Non est prætereunda gravitas Lacedæmoniorum hoc loco: nam ne hujus quidem indicio impulsi sunt ut Pausaniam comprehenderent; neque priùs vim adhibendam putaverunt, quàm se ipse indicâsset. Itaque huic indici, quid fieri vellent, præceperunt. Fanum Neptuni est Tænari, quod violari nefas putant Græci. Eò ille in-

CHAPITRE IV.

Piége tendu à Pausanias, dans le temple de Neptune, à Ténare. Il se trahit lui-même.

CEPENDANT un jeune homme nommé Argilius, que Pausanias avoit aimé dans son enfance, ayant été chargé par lui d'une lettre pour Artabaze, vint à soupçonner qu'il y étoit question de lui, parce qu'il n'avoit vu revenir aucun de ceux qui en avoient porté de pareilles à la même adresse, il la décacheta donc, l'ouvrit, et s'assura qu'il étoit perdu s'il eût eu le malheur de la porter. Elle contenoit de plus des détails relatifs aux conventions arrêtées entre Pausanias et le roi de Perse. Argilius remit cette lettre aux Ephores. Je ne dois point passer ici sous silence, avec quel poids et quelle circonspection agissoient les Lacédémoniens. La preuve qu'ils avoient entre les mains ne leur parut pas encore suffisante pour faire arrêter Pausanias, et ils crurent ne devoir employer la violence, que lorsqu'il se seroit dénoncé lui-même. C'est dans cet esprit qu'ils donnèrent leurs ordres au dénonciateur. On voit à Ténare (1) un temple de Neptune, que les Grecs regardent comme

(1) Ville de Laconie, aujourd'hui *Maina*.

dex confugit: in arâ consedit. Hanc juxta, locum fecerunt sub terrâ, ex quo posset audiri si quis quid loqueretur cum Argilio. Huc ex ephoris quidam descenderunt. Pausanias ut audivit Argilium confugisse in aram, perturbatus, eò venit, quem quum supplicem dei videret in arâ sedentem, quærit causæ quid sit tam repentini consilii. Huic ille, quid ex litteris comperisset, aperit. Tantò magis Pausanias perturbatus, orare cœpit ne enuntiaret, nec se, meritum de illo optimè, proderet. Quòd si eam veniam sibi dedisset, tantisque implicitum rebus sublevâsset, magno ei præmio futurum.

CAPUT V.

Pausanias in Chalciœco Minervæ obstruitur, et mox interit.

His rebus ephori cognitis, satiùs putaverunt in urbe eum comprehendi. Quò quum essent profecti, et Pausanias, placato Argilio, ut putabat, Lacedæmonem reverteretur, in itinere quum jam in eo esset ut compre-

un

un asyle inviolable. Argilius s'y réfugie, et s'y assit sur l'autel. On pratique tout auprès une loge souterraine d'où l'on pouvoit entendre ceux qui viendroient parler au jeune homme, et des Ephores ont soin de s'y cacher. A la première nouvelle qu'Argilius a cherché un asyle dans ce temple, Pausanias y accourt tout hors de lui. Le voyant assis sur l'autel, et sous la protection du Dieu, il lui demande la raison d'une démarche si soudaine. Argilius lui déclare qu'il a ouvert la lettre, et qu'il en a lu le contenu. Cet aveu redouble l'effroi de Pausanias; il le conjure de garder le secret, et de ne point trahir un maître auquel il a de si grandes obligations, et lui proteste que s'il lui rend ce service, et l'aide à se tirer d'un aussi grand péril, il n'est point de récompense à laquelle il ne puisse prétendre.

CHAPITRE V.

Pausanias est enfermé dans le temple de Minerve, où bientôt il périt.

LES Ephores s'étant ainsi assurés de la vérité des faits, jugèrent plus à propos de faire arrêter le coupable dans la ville, et s'y rendirent de leur côté. Pausanias croyant avoir appaisé Argilius, en prit aussi le chemin. On étoit sur le point de l'arrêter en route, lorsqu'il comprit à l'air et aux signes d'un Ephore

henderetur, è vultu cujusdam ephori, qui eum admonere cupiebat, insidias sibi fieri intellexit. Itaque paucis antè gradibus quàm qui sequebantur, in ædem Minervæ, quæ *Chalciœcus* vocatur, confugit. Hinc ne exire posset, statim ephori valvas ejus ædis obstruxerunt, tectumque sunt demoliti, quò faciliùs sub dio interiret. Dicitur eo tempore matrem Pausaniæ vixisse, eamque jam magno natu postquàm de scelere filii comperit, in primis, ad filium claudendum, lapidem ad introitum ædis attulisse. Sic Pausanias magnam belli gloriam turpi morte maculavit. Hic quum semianimis de templo elatus esset, confestim animam efflavit. Cujus mortui corpus quum *eòdem* nonnulli dicerent *inferri oportere, quò hi ad supplicium essent dati*, displicuit pluribus : et procul ab eo loco infoderunt, in quo erat mortuus. Indè posteriùs, dei Delphici responso erutus, atque eodem loco sepultus ubi vitam finierat.

qui désiroit l'avertir, qu'on lui en vouloit. Il devança de quelques pas ceux qui le poursuivoient, et se jeta dans le temple de Minerve, appelé *Chalciœcos* (1). Sur le champ les Ephores en firent murer les portes, pour qu'il ne pût sortir, et démolir le toit, pour rendre sa mort plus prompte, en l'exposant aux injures de l'air. Sa mère, alors fort âgée, vivoit encore. Dès qu'elle eut appris les projets coupables de son fils, on dit qu'elle fut des premières à apporter des pierres pour boucher l'entrée du temple où il étoit enfermé. Ainsi Pausanias souilla, par une mort honteuse, la gloire de ses exploits guerriers (2). A peine l'eût-on tiré du temple, à demi-mort, qu'il expira. Quelques personnes proposèrent d'exposer son corps où l'on jetoit ceux des criminels suppliciés; mais cet avis fut rejeté du plus grand nombre, et on l'enterra loin du lieu où il étoit mort. Dans la suite, il fut exhumé sur l'autorité d'un oracle de Delphes, et reçut une nouvelle sépulture dans l'endroit même où il avoit rendu le dernier soupir.

---

(1) *Chalkos*, airain; *oikos*, maison. Bâtiment de cuivre, ou revêtu de cuivre.

(2) La 75e. olympiade, A. du M. 3524.

V. CIMON.

CAPUT I.

Cimonem è vinculis paternis uxor liberat, mutato matrimonio.

CIMON, Miltiadis filius, Atheniensis, duro admodum initio usus est adolescentiæ. Nam quum pater ejus litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque causam in publicis vinculis decessisset; Cimon eâdem custodiâ tenebatur, neque legibus Atheniensium emitti poterat, nisi pecuniam quâ pater mulctatus esset solvisset. Habebat autem in matrimonio sororem suam germanam, nomine Elpinicem, non magis amore quàm patrio more ductus. Nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere. Hujus conjugii cupidus Callias quidam, non tam generosus quàm pecuniosus, qui magnas pecunias ex metallis fecerat, egit cum Cimone ut eam sibi uxorem daret; id si impetrâsset, se pro illo pecuniam soluturum. Is quum ta-

V. CIMON, FILS DE MILTIADE, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

L'épouse de Cimon le délivre de la prison où son père l'avoit laissé, en contractant de nouveaux liens.

CIMON eut beaucoup à souffrir dans sa première jeunesse. Son père étant mort dans les fers, sans avoir pu payer l'amende à laquelle il avoit été condamné, Cimon fut détenu dans la même prison, et les lois d'Athènes ne permettoient pas de l'élargir qu'il n'eût acquitté la dette paternelle. L'usage de son pays qui légitimoit une pareille alliance, autant que l'inclination, lui avoit fait épouser Elpinice, sa sœur de père. Un certain Callias, que la ferme des mines avoit enrichi, et qui avoit moins de naissance que de fortune, désirant la main d'Elpinice, fit proposer à Cimon de la lui céder pour épouse, avec promesse, s'il obtenoit de lui cette faveur, de payer la somme dont il étoit redevable. Cette offre fut rejetée avec mépris; mais Elpinice protesta qu'elle ne laisseroit point périr dans les fers la race de Miltiade, puisqu'il étoit en son pouvoir de s'y opposer, et consentit à s'unir à Callias, s'il remplissoit ses engagemens.

lem conditionem aspernaretur, Elpinice negavit se passuram Miltiadis progeniem in vinculis publicis interire; quoniamque prohibere posset, se Calliæ nupturam, si ea quæ polliceretur præstitisset. Tali modo custodiâ liberatus Cimon celeriter ad principatum pervenit.

CAPUT II.

Cimonis res gestæ ad Strymona, Amphipolim, Eurymedonta, et rebelles insulas.

HABEBAT enim satis eloquentiæ, summam liberalitatem, magnam prudentiam, cùm juris civilis, tum rei militaris, quòd cum patre à puero in exercitu fuerat versatus. Itaque hic et populum urbanum in suâ tenuit potestate, et apud exercitum plurimùm valuit auctoritate. Primùm, imperator, apud flumen Strymona magnas copias Thracum fugavit: oppidum Amphipolim constituit, eòque decem millia Atheniensium in coloniam misit. Idem iterùm apud Mycalen Cypriorum

Cimon, remis en liberté par cet accord, ne tarda pas à s'élever au premier rang.

CHAPITRE II.

Exploits de Cimon sur les bords du Strymon et contre les îles révoltées ; colonie d'Amphipolis.

Assez éloquent, très-libéral, également habile dans la connoissance du droit civil et de l'art militaire, qu'il avoit appris sous son père dès son extrême jeunesse, il acquit un grand pouvoir dans la ville et beaucoup d'autorité dans l'armée. Son premier commandement fut marqué par la défaite d'un corps nombreux de Thraces, près du fleuve Strymon (1). Il fonda la ville d'Amphipolis (2), et en fit une colonie qui reçut dix mille Athéniens. Il défit et prit, près de My-

(1) Qui sépare la Macédoine de la Thrace, aujourd'hui le *Stromona.*

(2) Ville située entre la Thrace et la Macédoine, aujourd'hui *Chrysopolis.*

et Phœnicum ducentarum navium classem devictam cepit: eodemque die pari fortunâ in terrâ usus est; namque hostium navibus captis, statim ex classe copias suas eduxit, barbarorum uno concursu maximam vim prostravit. Quâ victoriâ, magnâ prædâ potitus, quum domum reverteretur, quòd jam nonnullæ insulæ propter acerbitatem imperii defecerant, benè animatas confirmavit, alienatas ad officium redire coëgit. Scyrum, quam eo tempore Dolopes incolebant, quòd contumaciùs se gesserat, vacuefecit, possessores veteres urbe insulâque ejecit, agros civibus divisit. Thasios opulentiâ fretos suo adventu fregit. His ex manubiis arx Athenarum, quà ad meridiem vergit, est ornata.

cale (1), la flotte des Cypriens et des Phéniciens, composée de deux cents voiles; le même bonheur accompagna ses armes sur terre le même jour. Maître des vaisseaux ennemis, il débarqua ses troupes, et renversa, dans une seule action, la formidable armée des Barbares. En retournant à Athènes, victorieux et chargé de butin, voyant que quelques îles avoient abandonné le parti des Athéniens, à cause de la dureté de leur gouvernement, il affermit dans leurs bonnes dispositions celles qui étoient restées fidèles, et força de rentrer dans le devoir celles qui avoient secoué le joug. Scyros (2), habité alors par les Dolopes (3), lui ayant opposé une résistance plus opiniâtre, il la dépeupla, chassa de l'île et de la ville les anciens habitans, et en partagea les terres à des colons athéniens. Les Thasiens (4), fiers de leur puissance, perdirent cœur au seul bruit de son arrivée. Tout le produit du butin servit à fortifier la citadelle d'Athènes du côté du midi.

---

(1) Promontoire d'Ionie.
(2) Ile de la mer Egée.
(3) Peuples de la Thessalie.
(4) Insulaires voisins des Thraces.

CAPUT III.

Ostracismo Cimon ejicitur; sed restitutus pace cum Spartanis conciliatâ, in oppugnatione Citii moritur.

QUIBUS rebus quum unus in civitate maximè floreret, incidit in eamdem invidiam quam pater suus ceterique Atheniensium principes: nam testarum suffragiis, quod illi *ostracismum* vocant, decem annorum exilio mulctatus est. Cujus facti celeriùs Athenienses quàm ipsum pœnituit: nam quum ille, forti animo, invidiæ ingratorum civium cessisset, bellumque Lacedæmonii Atheniensibus indixissent, confestim notæ ejus virtutis desiderium consecutum est. Itaque, post annum quintum quo expulsus erat, in patriam revocatus est. Ille, quòd hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existimans eos et cives suos inter se unâ voluntate consentire, quàm armis contendere, Lacedæmonem suâ sponte est profectus, pacemque inter duas potentissimas civitates conci-

CHAPITRE III.

Bannissement de Cimon. Il est rappelé, rétablit la paix entre Athènes et Sparte, et meurt au siége de Citium.

L'ÉCLAT de ces exploits, en l'élevant au-dessus de ses concitoyens, le rendit l'objet de l'envie, comme l'avoient été son père et les autres grands hommes d'Athènes, et, comme eux, il fut condamné à un exil de dix ans, par le jugement qu'on appeloit *ostracisme*. Les Athéniens eurent bientôt à s'en repentir. Pour Cimon, il se soumit avec courage à l'exil dont une patrie ingrate payoit ses services. Sparte leur ayant déclaré la guerre, ils regrettèrent un général dont ils avoient reconnu les talens, et le rappelèrent cinq ans après l'avoir exilé. Cimon avoit contracté avec les Lacédémoniens des liaisons d'hospitalité; persuadé qu'il y avoit plus d'avantage pour les uns et pour les autres à vivre en bonne intelligence qu'à se faire la guerre, il se rendit de son propre mouvement à Lacédémone, et ménagea la paix entre ces deux puissantes républiques. Peu de temps après, on le mit à la tête d'une flotte de deux cents voiles, destinée à réduire l'île de Chypre. Il avoit déjà soumis la plus grande partie

liavit. Pòst neque ita multò in Cyprum cum ducentis navibus imperator missus, quum ejus majorem partem insulæ devicisset, in morbum implicitus, in oppido Citio est mortuus.

CAPUT IV.

Cimonis summa liberalitas.

HUNC Athenienses, non solùm in bello, sed in pace diù desideraverunt. Fuit enim tantâ liberalitate, quum compluribus locis prædia hortosque haberet, ut numquàm eis custodem imposuerit fructus servandi gratiâ, ne quis impediretur quominùs ejus rebus, quibus vellet, frueretur. Semper eum pedissequi cum nummis sunt secuti, ut, si quis opis ejus indigeret, haberet quod statim daret, ne differendo videretur negare. Sæpè quum aliquem offensum fortunâ videret minùs benè vestitum, suum amiculum dedit. Quotidie sic cœna ei coquebatur, ut quos invocatos vidisset in foro, omnes convocaret; quod facere nullum diem prætermitte-

du pays lorsqu'il tomba malade, et mourut dans la ville de Citium (1).

CHAPITRE IV.

Caractère libéral de Cimon.

Les Athéniens regrettèrent long-temps ce grand homme, non-seulement dans la guerre, mais dans la paix. Telle étoit son humeur libérale, qu'ayant plusieurs jardins et biens de campagne, il n'y préposoit personne à la garde des fruits, afin que tous les citoyens pussent jouir librement de ce qui lui appartenoit. Toujours des domestiques le suivoient avec de l'argent, afin que si quelqu'un avoit besoin de ses secours, il eût de quoi donner sur-le-champ, dans la crainte que le moindre délai n'eût l'air d'un refus. Rencontroit-il un homme dont le vêtement annonçoit la mauvaise fortune, souvent il lui donnoit son manteau. Sa table étoit toujours assez abondamment servie, et jamais il ne laissa passer un seul jour sans y inviter tous ceux qu'il voyoit dans la place publique n'avoir pas encore été priés ailleurs. Jamais personne ne sollicita en vain le secours de son crédit, de sa

(1) La 82e. olympiade, A. du M. 3552.

bat. Nullî fides ejus, nullî opera, nullî res familiaris defuit. Multos locupletavit; complures pauperes mortuos, qui undè efferrentur non reliquissent, suo sumptu extulit. Sic se gerendo, minimè est mirandum si et vita ejus fuit secura, et mors acerba.

VI. LYSANDER.

CAPUT I.

Lysander bellum Peloponnesiacum conficit; decemviros civitatibus imponit.

LYSANDER Lacedæmonius magnam reliquit suî famam magis felicitate quàm virtute partam. Athenienses enim in Peloponnesios sexto et vigesimo anno bellum gerentes confecisse apparet. Id quâ ratione consecutus sit, latet. Noe enim virtute sui exercitûs, sed immodestiâ factum est adversariorum, qui, quòd dicto audientes imperatoribus suis non erant, dispalati in agris, relictis navibus, in hostium venerunt potestatem. Quo facto, Athenienses se Lacedæmoniis dediderunt.

bourse ou de ses bons offices. Plusieurs même lui dûrent leur fortune; d'autres, morts pauvres et sans laisser de quoi se faire enterrer, furent inhumés à ses frais. Avec une pareille conduite, il n'est pas étonnant que sa vie ait été calme, et que sa mort ait été un sujet de deuil pour ses concitoyens.

VI. LYSANDRE (1), FILS D'ARISTOCLÈTE, LACÉDÉMONIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Lysandre termine la guerre du Péloponnèse; il met des décemvirs à la tête des républiques de la Grèce.

LYSANDRE laissa une grande réputation, mais la dut à son bonheur plus qu'à son mérite. Il paroît que c'est lui qui porta le dernier coup à la puissance des Athéniens, la 26e. année de la guerre du Péloponnèse (2); mais on ne sait pas comment il obtint ce succès; ce fut l'effet moins du courage de ses troupes que de l'indiscipline des ennemis, qui, méprisant les ordres de leurs chefs, quittèrent leurs vaisseaux, se dispersèrent dans les campagnes, et tombèrent ainsi au pou-

(1) Descendant des Héraclides. En la 68e. olympiade, A. du M. 3608.

(2) *Ile de Pélops*, presqu'île communiquant à l'Achaïe par un isthme aujourd'hui la *Morée*.

Hâc victoriâ Lysander elatus, quum anteà semper factiosus audaxque fuisset, sic sibi indulsit, ut ejus operâ in maximum odium Græciæ Lacedæmonii pervenerint. Nam quum hanc causam Lacedæmonii dictitâssent sibi esse belli, ut Atheniensium impotentem dominationem refringerent, postquàm apud Aegos flumen Lysander classis hostium est potitus, nihil aliud molitus est, quàm ut omnes civitates in suâ teneret potestate, quum id se Lacedæmoniorum causâ facere simularet. Namque, undique qui Atheniensium rebus studuissent ejectis, decem delegerat in unâquâque civitate, quibus summum imperium potestatemque omnium rerum committeret. Horum in numerum nemo admittebatur, nisi qui, aut ejus hospitio contineretur, aut se illius fore proprium fide confirmaret.

CAPUT II.

Lysander in Thasios subdolus et crudelis.

ITA decemvirali potestate in omnibus urbibus constitutâ, ipsius nutu omnia gereban-

voir de l'ennemi. Cet événement soumit Athènes à Lacédémone. Lysandre, déjà factieux et plein d'audace, enflé de cette victoire, se livra tellement à son caractère, qu'il rendit les Lacédémoniens odieux à toute la Grèce. Ceux-ci, en prenant les armes contre Athènes, avoient répété avec affectation qu'ils n'avoient d'autre motif que celui de briser le joug tyrannique des Athéniens. Mais Lysandre, une fois maître de la flotte ennemie à Ægos Potamos (1), n'eut plus d'autre but que d'asservir pour son propre compte les Etats alliés, tout en feignant de n'agir que pour l'intérêt de sa patrie. Après en avoir chassé tous les partisans des Athéniens, il choisit dix citoyens dans chacune de ces villes, pour leur confier le pouvoir suprême, et n'admit au nombre de ces décemvirs que ceux qui avoient avec lui des liaisons d'hospitalité, ou qui avoient pris l'engagement d'un dévouement sans réserve.

CHAPITRE II.

Ruse et perfidie de Lysandre envers les Thasiens.

LORSQU'IL eut établi la puissance décemvirale dans chaque ville, tout s'y fit à sa volonté. Pour ne pas

(1) *Fleuve de la Chèvre*, fleuve de la Chersonnèse de Thrace.

tur : cujus de crudelitate ac perfidiâ satis est unam rem, exempli gratiâ, proferre ne, de eodem plura enumerando, fatigemus lectores. Victor ex Asiâ quum reverteretur, Thasumque divertisset, quòd ea civitas præcipuâ fide fuerat erga Athenienses, *proindè ac si iidem firmissimi solerent esse amici, qui constantes fuissent inimici*, eam pervertere concupivit. Vidit autem, nisi in eo occultâsset voluntatem, futurum ut Thasii dilaberentur, consulerentque rebus suis.

. . . .
. . . .

fatiguer le lecteur du détail de ses cruautés et de ses perfidies, je me bornerai à en raconter un seul exemple. A son retour de l'Asie, il prit sa route par Thase (1), et comme cette république s'étoit signalée par sa fidélité aux Athéniens; persuadé qu'il n'y a point d'amis plus solides que ceux qui, d'abord, ont été d'inflexibles ennemis (2), il désira passionnément de la détruire. Mais il vit que, s'il ne couvroit pas ses desseins d'un voile impénétrable, les Thasiens lui échapperoient par la fuite, et mettroient leurs effets à couvert de sa rapacité.

Polyen, Ier. livre des Stratagêmes, chap. XLV, fournit heureusement de quoi remplir cette lacune.

« Lysandre, maître de Thase, sut que les principaux habitans étoient favorables aux Athéniens, mais que la crainte les obligeoit à se tenir cachés. Il convoque les Thasiens au temple d'Hercule, et leur dit avec l'air de la bonté, qu'il ne trouvoit point étrange, qu'après une révolution comme celle que leur ville venoit d'éprouver, il restât encore des traces cachées des premières inclinations; qu'ainsi l'on n'avoit rien à craindre, qu'il ne maltraiteroit personne, et qu'on pouvoit prendre confiance à la parole qu'il en donnoit dans le temple et dans la ville d'Hercule, auquel ils avoient l'honneur d'appartenir à tant de titres. Ces belles paroles produisirent leur effet. Les partisans secrets des Athéniens commencèrent à se montrer plus librement,

(1) Aujourd'hui *Thaso*, île de la mer Egée, située entre celle de Lemnos et Abdère.

(2) Les Thasiens avoient été long-temps les ennemis mortels des Athéniens.

CAPUT III.

Lysander Lacedæmoniorum reges tollere et oracula corrumpere conatur. Occiditur à Thebanis; molitiones prodit.

ITAQUE decemviralem suam potestatem sui ab illo constitutam sustulerunt. Quo dolore incensus, iniit consilia reges Lacedæmoniorum tollere; sed sentiebat id se sine ope deorum facere non posse, quòd Lacedæmonii omnia ad oracula referre consueverant. Primùm itaque Delphos corrumpere est conatus. Quum id non potuisset, Dodonam adortus est. Hinc quoque repulsus, dixit se vota suscepisse quæ Jovi Ammoni solveret, existimans se Afros faciliùs corrupturum. Hâc spe quum profectus esset in Africam, multùm eum antistites Jovis fefellerunt. Nam non solùm corrumpi non potuerunt, sed etiam legatos Lacedæmona

et Lysandre les laissa jouir quelque temps de leur fausse sécurité ; mais quand ils ne furent plus sur leurs gardes, il les fit enlever et mettre à mort ».

CHAPITRE III.

Lysandre entreprend de détruire l'autorité royale à Sparte, et de corrompre les oracles. Il est tué par les Thébains ; ses trames sont découvertes après sa mort (1).

LES Lacédémoniens abolirent donc la forme de gouvernement qu'il avoit établie, comme base de sa puissance (2). Dans l'excès de son ressentiment, Lysandre forma le projet de détruire la royauté à Sparte. Mais sentant bien qu'il ne pouvoit y parvenir sans l'intervention des Dieux, il tâcha d'abord de corrompre les prêtres de Delphes, puis, à leur refus, ceux de Dodone (3). Ayant encore échoué de ce côté, il prétexta l'accomplissement d'un vœu à Jupiter Ammon (4), dans l'espérance de trouver les prêtres afri-

(1) Ce furent les rois de Sparte qui, plus clairvoyans, s'aperçurent les premiers qu'il n'avoit travaillé que pour lui ; aussi s'attachèrent-ils à rétablir partout le gouvernement du peuple, et à chasser ses créatures et ses amis.

(2) Dans les villes alliées des Athéniens.

(3) Ville de Chaonie, dans l'Epire.

(4) Son temple étoit dans la Lybie.

miserunt, qui Lysandrum accusarent, quòd sacerdotes fani corrumpere conatus esset. Accusatus hoc crimine, judicumque absolutus sententiis, Orchomeniis missus subsidio, occisus est à Thebanis apud Haliartum. Quàm verè de eo foret judicatum, oratio indicio fuit, quæ post mortem in domo ejus reperta est, in quâ suadet Lacedæmoniis ut, regiâ potestate dissolutâ, ex omnibus dux deligatur ad bellum gerendum; sed ità scripta, ut deorum videretur congruere sententiæ, quam ille se habiturum, pecuniâ fidens, non dubitabat. Hanc ei scripsisse Cleon Halicarnasseus dicitur.

CAPUT IV.

Lysander semetipsum accusavit per suppositilium libellum.

ATQUE hoc loco non est prætereundum factum Pharnabazi satrapis regii. Nam quum Lysander, præfectus classis, in bello multa crudeliter avarèque fecisset, deque his rebus

cains plus faciles, et partit pour l'Afrique. Mais ces derniers trompèrent bien son attente. Non-seulement il furent incorruptibles, mais ils députèrent à Lacédémone, pour accuser Lysandre d'avoir tenté de séduire les prêtres du temple d'Ammon. Sur cette accusation, Lysandre fût appelé en justice; mais il fut absous. Envoyé depuis au secours de ceux d'Orchomène (1), il fut tué par les Thébains auprès d'Haliarte (2). Une harangue trouvée chez lui après sa mort confirma les soupçons qu'on avoit conçus de ses trames criminelles. Ce discours, composé, dit-on, par Cléon d'Halicarnasse, avoit pour but de persuader aux Lacédémoniens d'abolir la royauté, et de choisir, parmi eux, un simple citoyen pour lui confier le commandement des armées. Il étoit, d'ailleurs, tourné de manière à paroître s'accorder avec l'oracle que Lysandre se croyoit sûr de faire expliquer, en sa faveur, avec de l'argent.

CHAPITRE IV.

Lysandre se dénonce lui-même, en présentant un mémoire substitué à un autre.

LA supercherie que lui fit Pharnabaze, satrape du roi de Perse, est assez piquante pour trouver place ici. Lysandre avoit commis, pendant qu'il commandoit la

(1) Ville de Béotie, entre Thespie et Coronée.

(2) Ville de Béotie, située sur le bord méridional du lac Copaïs.

suspicaretur ad cives suos esse perlatum; petiit à Pharnabazo ut ad ephoros sibi testimonium daret, quantâ sanctitate bellum gessisset, sociosque tractâsset, deque eâ re accuratè scriberet : magnam enim ejus auctoritatem in eâ re futuram. Huic ille liberaliter pollicetur : librum gravem multis verbis conscripsit, in quo summis eum fert laudibus. Quem quum legisset probâssetque, dum obsignatur, alterum pari magnitudine, ut discerni non posset, signatum subjecit, in quo accuratissimè ejus avaritiam perfidiamque accusârat. Hinc Lysander domum quum rediisset, postquàm de suis rebus gestis apud maximum magistratum quæ voluerat dixerat, testimonii loco librum à Pharnabazo datum tradidit. Hunc, summoto Lysandro, quum ephori cognôssent, ipsi legendum dederunt. Ità ille imprudens ipse suus fuit accusator.

flotte, et dans le cours de la guerre, beaucoup d'actes d'avarice et de cruauté. Soupçonnant qu'on en avoit porté plainte à Lacédémone, il pria Pharnabaze de lui donner, pour les Ephores, une attestation de l'intégrité avec laquelle il avoit traité les alliés, et d'appuyer, dans sa lettre, fortement sur ce point, persuadé que son témoignage seroit d'un grand poids à cet égard. Pharnabaze s'y prête de bonne grâce, rédige un mémoire détaillé, dans lequel il le comble des éloges les plus capables de faire impression, et le donne à lire à Lysandre, qui en est très-satisfait. Mais quand il s'agit de le fermer, le satrape lui en substitue un autre tout cacheté, de même grandeur, et si pareil, qu'on ne pouvoit le distinguer du premier, où il entroit dans les plus grands détails sur son avarice et sur sa perfidie. De retour à Sparte, Lysandre, après avoir rendu au premier magistrat le compte qu'il lui plut de sa conduite, présenta, comme un témoignage en sa faveur, la dépêche de Pharnabaze. Les Ephores le firent sortir, prirent lecture du mémoire, et le lui donnèrent ensuite à lire. C'est ainsi qu'il devint, sans le savoir, son propre dénonciateur.

VII. ALCIBIADES.

CAPUT I.

Alcibiades et vitiis et virtutibus celebris.

ALCIBIADES, Cliniæ filius, Atheniensis. In hoc natura, quid efficere possit, videtur experta. Constat enim inter omnes qui de eo memoriæ prodiderunt, nihil illo fuisse excellentius, vel in vitiis, vel in virtutibus. Natus in amplissimâ civitate, summo genere, omnium ætatis suæ multò formosissimus, ad omnes res aptus, consiliique plenus; namque imperator fuit summus mari et terrâ: disertus, ut imprimis dicendo valeret; et tanta erat commendatio oris atque orationis, ut nemo ei dicendo posset resistere: dives: quum tempus posceret, laboriosus, patiens, liberalis, splendidus non minùs in vitâ quàm victu: affabilis, blandus, temporibus callidissimè inserviens: idem, simul ac se remiserat, nec causa suberat quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans,

VII. ALCIBIADE, FILS DE CLINIAS, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Alcibiade, célèbre par ses vices et par ses vertus.

La nature, en formant Alcibiade, semble avoir voulu éprouver ses forces. Tous les écrivains, qui ont parlé de lui, s'accordent à reconnoître que personne n'a été plus loin dans le bien comme dans le mal. Citoyen d'une république florissante, issu d'une des premières familles, le plus beau de tous les Athéniens de son temps, il joignit à ces avantages celui d'être propre à tout. Plein d'expédiens et de ressources; grand général sur terre et sur mer; éloquent au point d'être compté parmi les premiers orateurs, et subjuguant tous les cœurs par les charmes irrésistibles de sa figure et de sa voix; riche, mais laborieux et patient au besoin, libéral, splendide dans sa dépense, magnifique dans tout son train de vie, il étoit affable, insinuant, et très-adroit à se plier avec souplesse aux circonstances. Mais dès qu'il n'avoit plus besoin de tendre les ressorts de son esprit, le relâchement succédoit à cet effort, et l'on ne trouvoit plus en lui qu'un homme livré à la mollesse, dissolu, débauché, crapuleux, de sorte qu'on s'étonnoit de voir dans la même per-

reperiebatur : ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem, tamque diversam naturam.

CAPUT II.

Alcibiadis præceptores : adolescens amatus est, et ipse amavit.

EDUCATUS est in domo Periclis (privignus enim ejus fuisse dicitur), eruditus à Socrate ; socerum habuit Hipponicum, omnium Græcæ linguæ eloquentiâ ditissimum : ut si ipse fingere vellet, neque plura bona reminisci, neque majora posset consequi, quàm vel fortuna vel natura tribuerat. Ineunte adolescentiâ, amatus est à multis, more Græcorum : in eis à Socrate, de quo mentionem facit Plato in Symposio. Namque eum induxit commemorantem se pernoctâsse cum Socrate, neque aliter ab eo surrexisse ac filius à parente debuerit. Posteaquàm robustior est factus, non minùs multos amavit, in quorum amore, quoad licitum est, odiosa multa delicatè jocosèque fecit :

sonne un contraste aussi frappant de mœurs et de caractère.

CHAPITRE II.

Maître d'Alcibiade ; écarts de sa première jeunesse.

ELEVÉ dans la maison de Périclès dont il étoit, dit-on, le beau-fils, il eut pour maître Socrate, et épousa la fille d'Hipponicus, le plus éloquent des Grecs de son temps, en sorte que, quand il n'auroit eu qu'à souhaiter, il n'eût pu ni obtenir ni même imaginer une réunion aussi complète des dons de la nature et de la fortune (1). Dans sa première jeunesse, plusieurs, suivant l'usage des Grecs, s'attachèrent à lui, entr'autres Socrate, s'il faut en croire Platon, qui, dans son banquet, met en scène Alcibiade, et lui fait dire qu'il a passé la nuit avec Socrate, comme un fils l'auroit passée auprès de son père. Devenu plus âgé, il contracta à son tour de semblables liaisons, et s'y permit des excès répréhensibles, mais dont la délicatesse et la gaîté sauvoient l'odieux, et dont je parlerois, si le reste de sa vie ne m'offroit des actions plus grandes et plus dignes de mémoire.

(1) La fin de ce chapitre n'est pas traduite dans le manuscrit. On croit être parvenu à la présenter d'une manière décente.

quæ referremus, nisi majora potioraque haberemus.

CAPUT III.

Belli dux Alcibiades contra Syracusas in suspicionem venit.

BELLO Peloponesiaco, hujus consilio atque auctoritate Athenienses bellum Syracusanis indixerunt : ad quod gerendum ipse dux delectus est. Duo præterea collegæ dati, Nicias et Lamachus. Id quum appararetur, prius quàm classis exiret, accidit ut unâ nocte omnes Hermæ qui in oppido erant Athenis dejicerentur, præter unum qui ante januam Andocidis erat, Andocidisque Hermes vocatus est. Hoc quum appareret non sine magnâ multorum consensione esse factum, quòd non ad privatam sed ad publicam rem pertineret, magnus multitudini timor est injectus, ne qua repentina vis in civitate existeret, quæ libertatem opprimeret populi. Hoc maximè convenire in Alcibiadem videbatur, quòd et potentior et major, quàm

CHAPITRE III.

Alcibiade, chargé de l'expédition contre Syracuse, devient suspect.

DURANT la guerre du Péloponnèse, ses conseils et son crédit déterminèrent Athènes à déclarer la guerre à Syracuse; il fut lui-même chargé de cette expédition. On lui donna deux collègues, Nicias (1) et Lamachus (2). Pendant qu'on en faisoit les préparatifs, et avant que la flotte mît en mer, il arriva que tous les *mercures* qui se trouvoient dans la ville, furent renversés en une nuit, à l'exception de celui qui étoit placé devant la porte d'Andocide (3), et qu'on appela depuis, pour cette raison, le *mercure d'Andocide.* Cet accident, qui paroissoit être le résultat d'un grand complot, parce qu'il annonçoit, non pas une affaire

(1) Ce général fut tué devant Syracuse, par Callicrate, qui commandoit la cavalerie ennemie.

(2) Général distingué par ses services et ses talens, qui trouva au même siége l'humiliation d'une défaite; il fut pris et mourut de faim en prison.

(3) Orateur athénien, lié avec les grands hommes de son temps, souvent banni, toujours rappelé; il fit contre Alcibiade un discours qui nous est resté.

privatus, existimabatur. Multos enim liberalitate devinxerat, plures etiam operâ forensi suos reddiderat. Quare fiebat ut omnium oculos, quotiescumque in publicum prodîsset, ad se converteret, neque ei par quisquam in civitate poneretur. Itaque non solùm in eo spem habebant maximam, sed etiam timorem, quòd et obesse plurimùm et prodesse poterat. Aspergebatur etiam infamiâ, quòd in domo suâ facere mysteria dicebatur; quod nefas erat more Atheniensium: idque non ad religionem, sed ad conjurationem pertinere existimabatur.

CAPUT IV.

Alcibiades domum vocatus devovetur, ideòque Spartanis inservit.

HOC crimine in contentionem ab inimicis compellabatur. Sed instabat tempus ad bellum proficiscendi. Id ille intuens neque

la

entre particuliers, mais un projet contre l'Etat, alarma vivement le peuple, et lui fit craindre quelque violence funeste à la liberté, et toute prête d'éclater. Les soupçons sembloient devoir tomber sur Alcibiade, dont la grandeur et la puissance avoient déjà passé les bornes de la vie privée. Il s'étoit fait beaucoup d'amis par ses largesses, et s'étoit dévoué un plus grand nombre en les défendant devant les tribunaux. Aussi, toutes les fois qu'il paroissoit en public, il attiroit sur lui tous les regards; on ne voyoit, dans l'Etat, personne qui fût son égal; et les espérances, comme les craintes qu'il inspiroit, étoient proportionnées au pouvoir qu'il avoit de nuire ou d'être utile. L'opinion publique lui faisoit d'ailleurs un crime de célébrer les mystères (1) dans l'intérieur de sa maison, contre l'usage des Athéniens, qui regardoient ces cérémonies moins comme des actes religieux que comme des réunions clandestines de conspirateurs.

CHAPITRE IV.

Alcibiade est rappelé, maudit, et se jette dans le parti des Lacédémoniens.

SES ennemis l'interpellèrent sur ce fait dans l'assemblée du peuple. Mais on étoit à la veille de partir pour

(1) Ceux de Cérès.

ignorans civium suorum consuetudinem; postulabat ut, si quid de se agi vellent, potiùs de præsenti quæstio haberetur, quàm absens invidiæ crimine accusaretur. Inimici verò ejus, quiescendum in præsenti, quià nocere se ei non posse intelligebant, et illud tempus expectandum decreverunt, quo exîsset, ut sic absentem aggrederentur: itaque fecerunt. Nam postquàm in Siciliam eum pervenisse crediderunt, absentem, quòd sacra violâsset, reum fecerunt. Quâ de re quum ei nuntius à magistratu in Siciliam missus esset, domum ad causam dicendam rediret, essetque in magnâ spe provinciæ benè administrandæ, non parere noluit, et in triremem quæ ad eum deportandum erat missa ascendit; ac Thurios in Italiam pervectus, multa secum reputans de immoderatâ civium suorum licentiâ, crudelitateque erga nobiles, utilissimum ratus impendentem evitare tempestatem, clàm se à custodibus subduxit, et indè primùm Elidem, deindè Thebas, venit. Postquàm autem se capitis damnatum, bonis publicatis, audivit, et, id quod usu venerat, Eumolpidas sacerdotes à populo coactos ut se devoverent, ejusque

la Sicile. Alcibiade, dans cet embarras, et connoissant bien la conduite ordinaire des Athéniens, demandoit que si l'on vouloit le mettre en cause, on instruisît son procès pendant qu'il étoit présent, plutôt que d'attendre que ses envieux l'accusassent en son absence. Mais ses ennemis, sentant qu'ils ne pouvoient lui nuire pour le moment, résolurent de rester dans l'inaction, et d'attendre qu'il fût parti pour l'attaquer sans qu'il pût se défendre, ce qui leur réussit. Lorsqu'ils le crurent arrivé en Sicile (1), ils l'accusèrent, quoiqu'absent, de profanation et d'impiété. Alcibiade, rappelé par un courrier qu'il reçut des magistrats, au moment où il avoit tout sujet de compter sur le succès de l'expédition qui lui étoit confiée, ne voulut pas désobéir, et s'embarqua sur la trirême (2), qu'on avoit envoyée pour le transporter. Ayant relâché à Thurium (3) en Italie, il vint à réfléchir sur l'excessive licence de ses concitoyens, et leur cruauté habituelle envers les nobles; et, croyant que le parti le plus sûr étoit de se soustraire à l'orage, il s'échappa des mains de ses gardes, et se rendit d'abord à Elis (4), d'où il passa à Thèbes (5). Mais, à la nouvelle qu'il avoit été condamné à mort, que ses biens avoient été confisqués, que le peuple avoit forcé les Eumolpides (6) à dévouer,

(1) La plus grande des îles de la Méditerranée.

(2) Galère à trois rangs de rames.

(3) Auparavant Sybaris, dans la grande Grèce.

(4) Capitale de l'Elide au Péloponnèse, aujourd'hui *Gastouni*.

(5) Capitale de la Béotie, sur l'Ismenus, aujourd'hui *Thiva*.

(6) Prêtres de Cérès. Ce fut dans cette occasion qu'une prêtresse,

devotionis, quò testatior esset memoria, exemplum in pilâ lapideâ incisum esse positum in publico, Lacedæmonem demigravit. Ibi (ut ipse prædicare consueverat) non adversùs patriam, sed inimicos suos, bellum gessit, quòd iidem hostes essent civitati: nam quum intelligerent se plurimùm prodesse reipublicæ, ex eâ ejecisse, plusque iræ suæ quàm utilitati communi paruisse. Itaque hujus consilio Lacedæmonii cum Persarum rege amicitiam fecerunt: deindè Deceliam in Atticâ munierunt, præsidioque perpetuo ibi posito, in obsidione Athenas tenuerunt. Ejusdem operâ Ioniam à societate averterunt Atheniensium: quo facto, multò superiores bello esse cœperunt.

CAPUT V.

Spartanis suspectus Alcibiades ad Tissaphernem venit, et Atheniensium exercitui conciliatur.

NEQUE verò his rebus tam amici Alcibiadi sunt facti, quàm timore ab eo alienati. Nam quum acerrimi viri præstantem prudentiam

suivant l'usage, sa tête aux dieux infernaux; et que pour rendre cet anathême plus authentique et en perpétuer la mémoire, on en avoit gravé la teneur sur une colonne de pierre érigée dans un lieu public: il chercha un asile à Lacédémone. Là, il se déclara l'ennemi, non de sa patrie, disoit-il hautement, mais de ses ennemis personnels, qui étoient aussi ceux de sa patrie, puisqu'ils l'en avoient chassé comme le sachant en état de lui être utile, et ayant en cela consulté leur haine plutôt que le bien général. Ce fut par son conseil que les Lacédémoniens s'allièrent avec le roi de Perse, fortifièrent Décélie dans l'Attique, et y entretinrent une garnison qui tint Athènes comme assiégée. Ce fut aussi par son moyen qu'ils détachèrent l'Ionie de l'alliance des Athéniens, ce qui leur assura la supériorité dans cette guerre.

CHAPITRE V.

Alcibiade devenu suspect aux Lacédémoniens, se retire auprès de Tissapherne, et regagne l'affection de l'armée athénienne.

De si grands services leur inspirèrent moins d'attachement pour Alcibiade que de crainte et de défiance.

nommée *Théano*, fit cette belle réponse à ceux qui la pressoient de maudire Alcibiade : « Je suis prêtresse des dieux pour prier et bénir, » et non pour détester et maudire ».

in omnibus rebus cognoscerent, pertimuerunt ne charitate patriæ ductus aliquandò ab ipsis descisceret, et cum suis in gratiam rediret. Itaque tempus ejus interficiendi quærere instituerunt. Id Alcibiadi diutiùs celari non potuit; erat enim eâ sagacitate, ut decipi non posset, præsertim quum animum attendisset ad cavendum. Itaque ad Tissaphernem præfectum regis Darii se contulit. Cujus quum in intimam amicitiam pervenisset, et Atheniensium, malè gestis in Siciliâ rebus, opes senescere, contrà Lacedæmoniorum crescere, videret; initio cum Pisandro prætore, qui apud Samum exercitum habebat, per internuntios colloquitur, et de reditu suo facit mentionem. Erat enim eodem quo Alcibiades sensu, populi potentiæ non amicus, et optimatum fautor. Ab hoc destitutus, primùm per Thrasybulum Lyci filium, ab exercitu recipitur, prætorque fit apud Samum. Post, suffragante Theramene, plebiscito restituitur, parique absens imperio præficitur simul cum Thrasybulo et Theramene. Horum imperio, tanta commutatio rerum facta est, ut Lacedæmonii, qui paulò antè victores viguerant, perterriti,

Connoissant, par leur expérience, le rare mérite et l'activité de ce grand homme, ils craignirent que son attachement pour sa patrie ne l'engageât un jour à les abandonner pour rentrer en grâce avec elle. Ils résolurent donc d'épier le moment de se défaire de lui. Cette disposition ne put échapper long-temps à la pénétration d'Alcibiade ; car, telle étoit sa sagacité, qu'il étoit difficile de le surprendre, surtout lorsqu'il croyoit devoir se tenir sur ses gardes. Il ne tarda pas à se retirer auprès de Tissapherne, commandant pour Darius, dont il devint bientôt l'intime ami. Là, voyant la décadence des affaires d'Athènes, depuis l'échec reçu en Sicile, et l'accroissement des Spartiates, il ouvrit une négociation avec Pisandre, qui commandoit une armée athénienne à Samos (1), et lui fit proposer son retour. Ce général étoit dans les mêmes sentimens qu'Alcibiade (2), ennemi de la puissance populaire, et partisan de l'aristocratie. La négociation échoua pourtant ; alors Alcibiade s'adressa à Thrasybule, qui le fit d'abord recevoir par l'armée et nommer préteur à Samos. Bientôt après, un décret du peuple, provoqué par Théramène, le rétablit dans tous ses droits, et lui conféra, quoiqu'absent, une autorité militaire égale à celle de ses deux collègues, Thrasybule (3) et Théramène. Les talens de ces généraux changèrent la face des affaires, au point que les Lacédémoniens, na-

(1) Ile de la mer Egée.

(2) Voyez art. VIII.

(3) Athénien illustre, une des victimes des trente tyrans d'Athènes, dont Cicéron vante la mort courageuse.

pacem peterent. Victi enim erant quinque prœliis terrestribus, tribus navalibus; in quibus ducentas naves triremes amiserant, quæ captæ in hostium venerant potestatem. Alcibiades simul cum collegis receperat Ioniam; Hellespontum, multas præterea urbes Græcas, quæ in orâ sitæ sunt Asiæ, quarum expugnaverant complures: in his Byzantium. Neque minùs multas consilio ad amicitiam adjunxerant, quòd in captos clementiâ fuerant usi. Ità prædâ onusti, locupletato exercitu, maximis rebus gestis, Athenas venerunt.

CAPUT VI.

Alcibiades, benè domi exceptus, resecratur.

HIS quum obviàm universa civitas in Piræum descendisset, tanta fuit omnium expectatio visendi Alcibiadis, ut ad ejus triremem vulgus conflueret, perindè ac si solus advenisset. Sic enim populo erat persuasum, et adversas superiores, et præsentes

guère victorieux et puissans, perdirent courage et demandèrent la paix. En effet, ils avoient été vaincus cinq fois sur terre et trois fois sur mer, où ils avoient perdu deux cents trirèmes, tombées au pouvoir de l'ennemi. Alcibiade, de concert avec ses collègues, avoit recouvré l'Ionie, l'Hellespont et beaucoup de villes grecques situées sur les côtes d'Asie, les unes prises de force, entr'autres Byzance; les autres, et c'étoit le plus grand nombre, gagnées par la clémence politique dont ils usoient envers les vaincus. Tous trois, couverts de gloire, chargés de butin, après avoir enrichi leur armée, reprirent la route d'Athènes.

CHAPITRE VI.

Retour d'Alcibiade; accueil qu'on lui fait. On révoque l'anathème lancé contre lui.

A leur arrivée, toute la ville alla au-devant d'eux, jusqu'au Pirée. Mais l'empressement de voir Alcibiade étoit si vif et si général, que la multitude couroit en foule du côté de son vaisseau, sans faire attention aux deux autres; car on le regardoit comme le seul mobile des échecs passés et des succès présens; et l'on attribuoit la perte de la Sicile, et les

secundas res, accidisse ejus operâ. Itaque et Siciliæ amissum, et Lacedæmoniorum victorias, culpæ suæ tribuebant, quòd talem virum è civitate expulissent. Neque id sine causâ arbitrari videbantur; nam postquàm exercitui præesse cœperat, neque terrâ, neque mari, hostes pares esse potuerant. Hic ut navi egressus est, quamquam Theramenes et Thrasybulus eisdem rebus præfuerant, simulque venerant in Piræum, tamen illum unum omnes prosequebantur; et, id quod numquàm anteà usu venerat, nisi Olympiæ victoribus, coronis aureis æneisque vulgò donabatur. Ille lacrymans talem benevolentiam civium suorum accipiebat, reminiscens pristini temporis acerbitatem. Postquàm Astu venit, concione advocatâ, sic verba fecit, ut nemo tam ferus fuerit, quin ejus casum lacrymârit, inimicumque his se ostenderit, quorum operâ patriâ pulsus fuerat: perindè ac si alius populus, non ille ipse qui tum flebat, eum sacrilegii damnâsset. Restituta ergò huic sunt publicè bona, iidemque illi Eumolpidæ sacerdotes rursùs resecrare sunt coacti, qui eum devoverant: pilæque illæ, in quibus devotio fuerat scripta, in mare præcipitatæ.

victoires de Lacédémone, au tort qu'on avoit eu de bannir un si grand homme. Et cette opinion paroissoit assez fondée ; car, depuis qu'Alcibiade avoit repris le commandement de l'armée, les Spartiates n'avoient pu tenir contre les Athéniens, ni sur terre ni sur mer. Dès qu'il eut pris terre, quoique Thérамène et Thrasybule eussent partagé le commandement et la gloire du succès, et qu'ils fussent débarqués au Pirée avec lui, le peuple ne fit cortége qu'à lui seul, et lui présenta de tous côtés des couronnes d'or et d'airain, honneur qui, jusqu'alors, avoit été réservé aux vainqueurs des jeux olympiques. Alcibiade recevoit, en pleurant de joie, ces témoignages de l'affection de ses concitoyens, qui contrastoient si fort avec ses malheurs passés. Arrivé dans la ville, il convoqua le peuple, et le harangua d'une manière si touchante, que les cœurs les plus durs s'attendrirent au récit de ses infortunes, et firent éclater leur indignation contre les moteurs de son bannissement. On eut dit que c'étoit un autre peuple, et non celui dont le retour d'Alcibiade faisoit alors couler les larmes, qui l'avoit naguère proscrit comme sacrilége. Un décret solennel le rétablit dans la possession de ses biens, obligea les mêmes Eumolpides, qui l'avoient maudit, de révoquer leur anathême, et fit précipiter dans la mer les colonnes de pierre où l'on en avoit gravé la formule (1).

---

(1) La 92e. olympiade, l'A. du M. 3592.

CAPUT VII.

Minùs felix Alcibiades in invidiam recidit.

HAEC Alcibiadi lætitia minùs fuit diuturna. Nam quum ei essent omnes honores decreti, totaque respublica domi bellique tradita, ut unius arbitrio gereretur, et ipse postulâsset ut duo sibi collegæ darentur Thrasybulus et Adimantus, neque id negatum esset, classe in Asiam profectus, quòd apud Cymen minùs ex sententiâ rem gesserat, in invidiam recidit. Nihil enim eum non efficere posse ducebant. Ex quo fiebat ut omnia minùs prosperè gesta ejus culpæ tribuerent, quum eum aut negligenter aut malitiosè fecisse loquerentur, sicut accidit; nam corruptum à rege capere Cymen noluisse arguebant. Itaque huic maximè imputamus malo causam fuisse nimiam opinionem ingenii atque virtutis; timebatur enim non minùs quàm diligebatur ne, secundâ fortunâ magnisque elatus opibus, tyrannidem con-

CHAPITRE VII.

Echecs d'Alcibiade; il encourt une seconde fois la haine des Athéniens.

CETTE prospérité ne fut pas de longue durée. On l'avoit comblé de tous les honneurs, revêtu d'un pouvoir absolu, au dedans et au dehors; on lui avoit donné pour collègues, à sa demande, Thrasybule et Adamante, avec lesquels il conduisit une flotte en Asie; mais ayant échoué au siége de Cymée (1), il redevint l'objet de la haine publique. Comme on étoit persuadé qu'il n'y avoit pour lui rien d'impossible, on attribuoit tous les revers à sa négligence ou à sa mauvaise volonté; c'est ce qui arriva dans cette occasion. On prétendit qu'il n'avoit pas voulu prendre Cymée, parce qu'il s'étoit laissé corrompre par le roi de Perse. Rien ne lui fut plus funeste, à mon sens, que l'idée trop avantageuse qu'on s'étoit faite de son génie et de sa valeur. Redouté, pour le moins, autant qu'aimé, il faisoit craindre, qu'enflé de ses succès et de sa puissance, il n'aspirât à la tyrannie. D'après ces motifs, on se détermina à lui ôter le commandement, et à lui donner un successeur. Alcibiade, instruit de sa destitution, ne voulut point re-

(1) Ville de l'Eolide.

cupisceret. Quibus rebus factum est ut absenti magistratum abrogarent, et alium in ejus locum substituerent. Id ille ut audivit, domum reverti noluit, et se Perinthum contulit; ibique tria castella communivit, Bornos, Byziam, Macrontichos: manuque collectâ, primus Græciæ in Thraciam introiit, gloriosius existimans barbarorum prœda locupletari, quàm Graiorum. Quâ ex re creverat cùm famâ, tum opibus, magnamque amicitiam sibi cum quibusdam regibus Thraciæ pepererat.

CAPUT VIII.

Civibus, quantùm potest, Alcibiades consulit.

NEQUE tamen à charitate patriæ potuit recedere. Nam quum apud Aegos flumen Philocles prætor Atheniensium classem constituisset suam, neque longè abesset Lysander prætor Lacedæmoniorum, qui in eo erat occupatus ut bellum quàm diutissimè duceret, quòd ipsis pecunia à rege suppeditaba-

tourner dans sa patrie, se retira à Périnthe (1), fortifia trois châteaux, Bornos, Byzias et Macrontichos, leva quelques troupes, et le premier des Grecs fit une irruption dans la Thrace, jugeant plus glorieux pour lui de s'enrichir des dépouilles des Barbares que de celles des Grecs. Ces expéditions accrurent sa gloire et sa puissance, et lui acquirent l'amitié de quelques rois de la Thrace.

CHAPITRE VIII.

Zèle d'Alcibiade pour les intérêts de sa patrie.

CEPENDANT il ne put se détacher de sa patrie. Philoclès, amiral des Athéniens, étoit à l'ancre, à l'embouchure d'Ægos Potamos; et Lysandre, qui commandoit la flotte Lacédémonienne, n'en étoit pas éloigné, mais mettoit toute son étude à traîner la guerre en longueur, parce que Sparte tiroit des sub-

(1) Ville de la Thrace, autrement *Héraclée*, sur la Propontide.

tur; contrà Atheniensibus exhaustis, præter arma et naves nihil erat super: Alcibiades ad Atheniensium venit exercitum, ibique, præsente vulgo, agere cœpit, si vellent, se coacturum Lysandrum aut dimicare aut pacem petere: Lacedæmonios eò nolle confligere classe, quòd pedestribus copiis plus quàm navibus valerent: sibi autem esse facile Seuthem regem Thracum deducere, ut eos terrâ depelleret: quo facto, necessariò aut classe conflicturos, aut bellum composituros. Id etsi verè dictum Philocles animadvertebat, tamen postulata facere noluit, quòd sentiebat se, Alcibiade recepto, nullius momenti apud exercitum futurum, et si quid secundi evenisset, nullam in eâ re suam partem fore: contra ea, si quid adversi accidisset, se unum ejus delicti futurum reum. Ab hoc discedens Alcibiades, « Quoniam, inquit, victoriæ patriæ repugnas, illud moneo: juxta hostes castra habeas nautica; periculum est enim ne immodestiâ militum nostrorum occasio detur Lysandro nostri opprimendi exercitûs ». Neque ea res illum fefellit: nam Lysander, quum per speculatores comperisset vulgum

sandre,

sides du roi de Perse, au lieu qu'il ne restoit aux Athéniens épuisés, que des armes et des vaisseaux. Alcibiade se rendit sur la flotte; et là, en présence de l'armée, il s'engagea, si on le laissoit agir, à forcer Lysandre de combattre, ou de demander la paix. Il ajouta que les Spartiates n'évitaient une bataille navale, que parce qu'ils étoient plus forts sur terre que sur mer; mais qu'il lui seroit facile d'amener Seuthès, roi de Thrace, à les chasser du continent, d'où s'ensuivroit pour eux la nécessité de livrer un combat naval, ou de mettre fin à la guerre. Philoclès sentoit bien la justesse de ces réflexions; mais il ne voulut pas accepter l'offre d'Alcibiade, prévoyant que s'il le recevoit sur sa flotte, il ne jouiroit plus d'aucune considération; que d'ailleurs, en cas de succès, il n'en partageroit pas la gloire, et, qu'en cas d'échec, la responsabilité pèseroit sur lui seul. Alcibiade en le quittant, lui dit : Puisque vous ne voulez pas qu'Athènes triomphe, songez du moins que l'ennemi est bien près de vous, et que vous devez assurer votre position par toutes les précautions d'usage (1); car il est à craindre que l'indiscipline du soldat ne donne à Lysandre l'occasion de vous surprendre et de vous écraser. Ce qu'Alcibiade avoit prévu, arriva. Ly-

(1) On traduit ordinairement par : *tenir votre flotte près celle des ennemis.* Mais nous avons vu plus haut que Lysandre étoit fort près. Cet avis est donc superflu, et l'interprétation de M. de R. paroît plus voisine du sens. *Castra nautica* étoit une espèce de camp mi-parti, fortifié du côté de la terre par un retranchement demi-circulaire, et du côté de la mer par une sorte d'estacade qui défendoit le mouillage des vaisseaux.

Atheniensium in terram prædatum exîsse, navesque penè inanes relictas, tempus rei gerendæ non dimisit, eoque impetu totum bellum delevit.

CAPUT IX.

Alcibiades, spe patriæ orbatus, ad Pharnabazum se confert.

At Alcibiades, victis Atheniensibus, non satis tuta eadem loca sibi arbitrans, penitùs in Thraciam se supra Propontidem abdidit, sperans ibi facillimè suam fortunam occuli posse: falsò. Nam Thraces postquàm eum cum magnâ pecuniâ venisse senserunt, insidias ei fecerunt; qui ea quæ apportavit abstulerunt, ipsum capere non potuerunt. Ille cernens nullum locum sibi tutum in Græciâ, propter potentiam Lacedæmoniorum, ad Pharnabazum in Asiam transiit. Quem quidem adeò suâ cepit humanitate, ut eum nemo in amicitiâ antecederet. Namque ei Grunium dederat in Phrygiâ castrum, ex quo quinquaginta talenta vectigalis capiebat.

sandre instruit par ses observateurs, que les soldats Athéniens étoient descendus à terre pour piller, et avoient laissé leurs vaisseaux presque sans défense, ne laissa point échaper une si belle occasion, tomba sur la flotte, et termina la guerre d'un seul coup (1).

CHAPITRE IX.

Alcibiade, obligé de renoncer à sa patrie, se réfugie auprès de Pharnabaze.

ALCIBIADE ne se croyant plus, après la défaite des Athéniens, en sûreté dans la retraite qu'il s'étoit choisie, s'enfonça dans la Thrace, au-dessus de la Propontide (2), espérant y vivre inconnu; mais cette espérance fut déçue. Les Thraces se doutant qu'il avoit apporté beaucoup d'argent, lui tendirent des embûches, et lui enlevèrent ses trésors, mais ne purent se saisir de sa personne. Convaincu qu'il n'y avoit point d'asyle assuré pour lui dans toute la Grèce, où dominoient les Lacédémoniens, il se retira en

(1) Philoclès paya de sa tête son mépris pour les avis d'Alcibiade. Il tomba entre les mains de Lysandre, qui le fit mettre à mort, en vengeance du décret des Athéniens, qui ordonnoit de couper le pouce à tous les prisonniers, et surtout de la cruauté avec laquelle Philoclès avoit, après une victoire, fait précipiter d'un rocher des captifs de Corinthe et d'Andros.

(2) Grand golfe entre l'Hellespont et la mer Noire, aujourd'hui *mer Marmora* ou *mer Blanche*.

Quâ fortunâ Alcibiades non erat contentus, neque Athenas victas Lacedæmoniis servire poterat pati. Itaque ad patriam liberandam omni ferebatur cogitatione. Sed videbat id sine rege Persarum non posse fieri, ideòque eum amicum sibi cupiebat adjungi. Neque dubitabat facilè se consecuturum, si modò ejus conveniendi habuisset potestatem. Nam Cyrum fratrem ei bellum clàm parare, Lacedæmoniis adjuvantibus, sciebat. Id si ei aperuisset, magnam se ab eo initurum gratiam videbat.

CAPUT X.

Apud Pharnabazum in insidiis Alcibiades conficitur.

HAEC quum moliretur, peteretque à Pharnabazo ut ad regem mitteretur, eodem tempore Critias ceterique tyranni Atheniensium certos homines ad Lysandrum in Asiam miserunt, qui eum certiorem face-

Asie, auprès de Pharnabaze, auquel il se rendit tellement agréable par son amabilité, qu'il tint le premier rang dans l'amitié du satrape. Il en reçut en présent le château de Grunium, en Phrygie (1), dont il tiroit un revenu de cinquante talens. Mais cette fortune étoit troublée par le dépit qu'il avoit de voir Athènes vaincue et asservie à Lacédémone, et toutes ses pensées se portoient à la délivrance de sa patrie. Voyant qu'il n'y pouvoit parvenir sans le secours du roi de Perse, il désiroit de gagner les bonnes graces de ce prince, assuré de les obtenir, pour peu qu'il eût accès auprès de lui. Car il n'ignoroit pas que Cyrus, d'intelligence avec les Spartiates, faisoit en secret des préparatifs hostiles contre son frère, et sentoit que, révéler au roi ce complot, c'étoit acquérir de grands droits à sa reconnoissance.

CHAPITRE X.

Alcibiade est tué en trahison, par ordre de Pharnabaze.

TANDIS qu'il s'occupoit de ce projet, et qu'il sollicitoit Pharnabaze de l'envoyer au roi, Critias et les

(1) Province de l'Asie mineure, divisée en grande et petite, aujourd'hui faisant partie de la Natolie propre, dans la Turquie asiatique.

rent, nisi Alcibiadem sustulisset, nil earum rerum fore ratum quas ipse Athenis constituisset : quare si suas res gestas manere vellet, illum persequeretur. His Lacon rebus commotus statuit accuratiùs sibi agendum cum Pharnabazo. Huic ergò renuntiat societatem quæ regi cum Lacedæmoniis esset stare non posse, fœderaque irrita futura, nisi Alcibiadem vivum aut mortuum tradidisset. Non tulit hoc satrapes, et violare clementiam, quàm regis opes minui, maluit. Itaque misit Sysamithren et Bagoam ad Alcibiadem interficiendum, quum ille esset in Phrygiâ, iterque ad regem pararet. Missi, clàm vicinitati in quâ tum Alcibiades erat dant negotium ut eum interficiant. Illi quum eum ferro aggredi non auderent, noctu ligna contulerunt circa casam eam in quâ quiescebat, eamque succenderunt, ut incendio conficerent quem manu superari posse diffidebant. Ille autem, sonitu flammæ excitatus, quòd gladius ei erat subductus, familiaris sui subalare telum eripuit, namque erat cum eo quidam ex Arcadiâ hospes, qui nunquàm discedere voluerat. Hunc sequi se jubet, et id quod in præsentiâ vestimentorum fuit

autres tyrans d'Athènes (1) dépêchèrent des gens affidés à Lysandre, alors en Asie, pour l'informer que, s'il ne se défaisoit d'Alcibiade, aucune des dispositions qu'il avoit faites pour le gouvernement d'Athènes, ne pourroit subsister, et que le seul moyen de consolider son ouvrage, étoit de poursuivre sans relâche un ennemi si dangereux. Le général Spartiate, frappé de cet avis, prit le parti de traiter sérieusement cette affaire avec Pharnabaze. Il lui fit donc signifier que les conventions arrêtées entre Sparte et son maître seroient nulles, s'il ne lui livroit Alcibiade vif ou mort. Le Satrape ne résista pas à cette menace, et il aima mieux violer les droits de l'humanité, que de compromettre la puissance de son maître. Il chargea donc Sysamithrès et Bagoas d'aller tuer Alcibiade, tandis que ce dernier préparoit tout en Phrygie, pour son voyage à la cour de Perse. Ces émissaires donnèrent aux voisins d'Alcibiade la commission secrète de l'assassiner Ceux-ci, n'osant l'attaquer à force ouverte, amassèrent la nuit du bois autour du logement où il dormoit, et y mirent le feu, afin de faire périr dans les flammes celui qu'ils désespéroient de vaincre le fer à la main. Alcibiade éveillé par le pétillement du feu, et s'appercevant qu'on lui avoit soustrait son épée, saisit le poignard d'un Arcadien (2), son ami, qui n'avoit jamais voulu le quitter, lui dit de le suivre, prend

(1) Ils étoient au nombre de trente, et furent exterminés par Thrasybule.

(2) Arcadie, pays situé au milieu du Péloponnèse.

arripuit. Illis in ignem ejectis, flammæ vim transit. Quem ut barbari incendium effugisse eminùs viderunt, telis missis interfecerunt, caputque ejus ad Pharnabazum retulerunt. At mulier quæ cum eo vivere consueverat, muliebri suâ veste contectum ædificii incendio mortuum cremavit, quod ad vivum interimendum erat comparatum. Sic Alcibiades, annos circiter quadraginta natus, diem obiit supremum.

CAPUT XI.

Alcibiades infamatus et laudatus.

HUNC infamatum à plerisque, tres gravissimi historici summis laudibus extulerunt: Thucydides, qui ejusdem ætatis fuit: Theopompus, qui fuit pòst aliquantò natus, et Timæus; qui quidem duo maledicentissimi, nescio quo modo in illo uno consenserunt. Nam ea quæ suprà diximus de eo prædicârunt, atque hoc ampliùs, quum Athenis splendidissimâ civitate natus esset, omnes Athenienses splendore ac dignitate vitæ su-

les vêtemens qui se trouvent sous sa main, les jète au milieu du feu, dont il amortit pour un moment la violence, et passe au travers des flammes. Les Barbares le voyant échappé à l'incendie, le tuent de loin à coups de traits, lui coupent la tète et la portent à Pharnabaze (1). Une femme (2) qui vivoit avec lui, couvrit son corps de sa robe, et livra les restes de cet homme illustre, au même feu qui avoit été destiné à le brûler vif. Ainsi périt Alcibiade, à l'âge de quarante ans.

CHAPITRE XI.

Alcibiade flétri par les uns et vanté par les autres.

La plupart des historiens ont flétri sa mémoire; mais trois écrivains, dont le témoignage est du plus grand poids, l'ont comblé d'éloges; Thucydide, son contemporain; Théopompe, qui naquit quelque temps après, et Timée. Ces deux derniers, les plus satiri-

(1) Diodore de Sicile attribue le parti que prit Pharnabaze à la jalousie que causa le désir que témoignoit Alcibiade d'être le premier à informer Artaxerxès des menées de Cyrus et de Lysandre.

(2) Plutarque la nomme Timandra, et la fait mère de Laïs de Corinthe, et Athenée, Théodota. Cicéron et Valère Maxime nous apprennent qu'un songe d'Alcibiade fut un présage de sa mort. *V.* Cic. de Divin. II; et Val. Max., l. I, c. V.

perâsse. Postquàm indè expulsus Thebas venerit, adeò studiis eorum inservîsse, ut nemo eum labore corporisque viribus posset æquiparare : omnes enim Bœotii magis firmitati corporis quàm ingenii acumini inserviunt. Eumdem, apud Lacedæmonios, quorum moribus summa virtus in patientiâ ponebatur, sic duritiei se dedisse, ut parcimoniâ victûs atque cultûs omnes Lacedæmonios vinceret. Fuisse apud Thracas homines vinolentos, rebusque venereis deditos; hos quoque in his rebus antecessisse. Venisse ad Persas, apud quos summa laus esset fortiter venari, luxuriosè vivere; horum sic imitatum consuetudinem, ut illi ipsi eum in his maximè admirarentur. Quibus rebus effecisse ut, apud quoscumque esset, princeps poneretur, habereturque carissimus. Sed satis de hoc; reliquos ordiamur.

ques que l'on connoisse, se sont accordés à dire du bien d'Alcibiade, et il est le seul dont ils en disent tous deux. A tout ce que j'ai rapporté ci-dessus, ils ajoutent que né dans Athènes, où l'on aimoit la magnificence, il y avoit vécu avec plus d'éclat et de dignité que personne; qu'à Thèbes, où il s'étoit retiré lors de son exil, il avoit si bien su s'accommoder au goût des Béotiens, plus jaloux de fortifier leurs corps que d'exercer leurs esprits, qu'il s'étoit montré l'homme du pays le plus robuste et le plus infatigable; qu'à Lacédémone, où la première des vertus étoit la force de souffrir la douleur et les privations, il avoit pris l'habitude d'une vie si dure, qu'il se montroit plus frugal et plus modeste dans ses habits que les Spartiates eux-mêmes; que chez les Thraces, hommes livrés à l'intempérance et à la débauche, il les avoit surpassés dans leurs excès; que parmi les Perses, aux yeux de qui le premier mérite étoit de braver les fatigues et les périls de la chasse, et de vivre dans le luxe et la mollesse, il avoit imité leurs mœurs au point d'être pour eux un objet d'admiration; qu'enfin cette souplesse de caractère lui avoit fait tenir le premier rang dans quelque pays qu'il habitât, et l'avoit rendu cher à tout le monde. Mais j'en ai dit assez sur Alcibiade; passons à d'autres hommes célèbres.

VIII. THRASYBULUS.

CAPUT I.

Thrasybulus, virtute clarus, patriam à triginta tyrannis liberat.

THRASYBULUS, Lyci filius, Atheniensis. Si per se virtus sine fortunâ ponderanda sit, dubito an hunc primum omnium ponam. Illi sine dubio neminem præfero fide, constantiâ, magnitudine animi, in patriam amore. Nam quod multi voluerunt, pauci potuerunt, ab uno tyranno patriam liberare: huic contigit ut à triginta oppressam tyrannis è servitute in libertatem vindicaret. Sed nescio quo modo, quum eum nemo anteiret his virtutibus, multi nobilitate præcucurrerunt. Primùm Peloponnesio bello, multa hic sine Alcibiade gessit, ille nullam rem sine hoc: quæ ille universâ naturali quodam bono fecit lucri. Sed illa tamen omnia communia imperatoribus cum militibus et fortunâ; quòd in prælii concursu abit res à consilio ad vires

VIII. THRASYBULE, FILS DE LYCUS, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Thrasybule, distingué par son mérite, délivre sa patrie du joug des trente tyrans.

Si la vertu a un prix indépendant de la fortune, je ne sais si je ne devrois pas mettre Thrasybule au-dessus de tous les grands hommes dont j'écris la vie. Personne au moins ne me paroît avoir eu plus de bonne foi, de fermeté, de grandeur d'ame, de patriotisme. Si plusieurs ont eu la volonté, peu le pouvoir, de délivrer leur patrie d'un seul tyran, Thrasybule seul a eu le mérite d'en exterminer trente, et d'affranchir ainsi la sienne de l'oppression. Je ne puis m'expliquer par quelle fatalité, supérieur à tous les autres grands hommes quant aux vertus que je viens d'exposer, il a eu moins de célébrité qu'aucun d'eux. D'abord il eut dans la guerre du Péloponnèse beaucoup de succès sans le secours d'Alcibiade, au lieu qu'Alcibiade n'y fit aucun exploit sans Thrasybule, et que son heureuse étoile lui en donna tout l'honneur. Au reste, les généraux partagent la gloire de ces actions avec les soldats et avec la fortune, parce que dans un combat, le succès préparé par la prudence des chefs, dépend ensuite de la valeur et du nombre des

vimque pugnantium. Itaque jure suo, nonnulla ab imperatore miles, plurima verò fortuna, vindicat, seque his plus valuisse quàm ducis prudentiam, verè potest prædicare. Quare illud magnificentissimum factum proprium est Thrasybuli. Nam quum triginta tyranni, præpositi à Lacedæmoniis, servitute oppressas, tenerent Athenas, plurimos cives quibus in bello pepercerat fortuna, partim patriâ expulissent, partim interfecissent, plurimorum bona publicata inter se divisissent, non solùm princeps, sed et solus initio, bellum his indixit.

CAPUT II.

Thrasybulus Phylen confugit; Munychiam occupat, parcit civibus.

Hic enim quum Phylen confugisset (quod est castellum in Atticâ munitissimum), non plus habuit secum quàm triginta de suis. Hoc initium fuit salutis Atticorum, hoc robur libertatis clarissimæ civitatis. Neque verò hic contemptus est primò à tyrannis, sed

combattans. Ainsi le soldat a droit de revendiquer sur son général une partie de la gloire; et la fortune en réclame la meilleure part, et peut se vanter, à juste titre, d'avoir contribué à la victoire plus que l'habileté du commandant. Mais la gloire de l'action héroïque que je vais raconter appartient toute entière à Thrasybule. Car voyant que les trente tyrans, chargés par les Lacédémoniens de gouverner Athènes, tenoient cette ville asservie; qu'ils avoient banni ou égorgé une foule de citoyens qu'avoit épargnés le sort des armes, confisqué et partagé entr'eux les biens du plus grand nombre, il fut non-seulement le premier, mais d'abord le seul à leur déclarer la guerre.

CHAPITRE II.

Thrasybule se jette dans Phylé, s'empare de Munychie, épargne le sang de ses concitoyens.

Il n'avoit avec lui que trente personnes de son parti, lorsqu'il se jeta dans Phylé, château fort de l'Attique. Tel fut le principe du salut d'Athènes; telle fut la force que la liberté eut à opposer à la tyrannie. Les tyrans n'auroient pas méprisé Thrasybule à la tête d'une armée; mais l'état de foiblesse où il étoit ne leur inspira point d'alarmes, et ce mépris fut aussi funeste

ejus solitudo. Quæ quidem res et illis contemnentibus perniciei, et huic despecto saluti, fuit. Hæc enim illos ad persequendum segnes, hos autem, tempore ad comparandum dato, fecit robustiores. Quò magis præceptum illud omnium in animis esse debet, *Nihil in bello oportere contemni.* Nec sine causâ dici, *matrem timidi flere non solere.* Neque tamen pro opinione Thrasybuli auctæ sunt opes: nam jam tum illis temporibus fortiùs boni pro libertate loquebantur, quàm pugnabant. Hinc in Piræum transiit, Munychiamque munivit. Hanc bis tyranni oppugnare sunt adorti: ab eâque turpiter repulsi, protinùs in urbem, armis impedimentisque amissis, refugerunt. Usus est Thrasybulus non minùs prudentiâ quàm fortitudine; nam cedentes violari vetuit: cives enim civibus parcere æquum censebat; neque quisquam est vulneratus, nisi qui prior impugnare voluit. Neminem jacentem veste spoliavit: nil attigit nisi arma quorum indigebat, et quæ ad victum pertinebant. In secundo prœlio cecidit Critias, dux tyrannorum, quum quidem adversùs Thrasybulum fortissimè pugnaret.

pour les tyrans que salutaire à celui qui en étoit l'objet, en empêchant les uns de mettre dans leurs mesures l'activité nécessaire, et en donnant au parti de Thrasybule le temps de se fortifier : tant il est vrai que les guerriers doivent sans cesse avoir présente à l'esprit cette maxime, qu'à la guerre il ne faut rien négliger ; et qu'on a raison de dire qu'un homme circonspect épargne bien des larmes à sa mère. Cependant les progrès de Thrasybule ne répondirent pas d'abord à ses espérances ; car, dès ce temps là, les bons citoyens faisoient consister leur courage plutôt à parler pour la liberté qu'à combattre pour elle. De Phylé, il passa au Pirée, et se retrancha sur la colline Munychie ; les tyrans en tentèrent deux fois l'attaque, et deux fois honteusement repoussés, regagnèrent précipitamment la ville avec perte d'armes et de bagages. En cette occasion, Thrasybule ne montra pas moins de prudence que de courage ; car, persuadé que les citoyens doivent s'épargner entr'eux, il défendit de maltraiter les assaillans dans leur retraite, et il n'y eut de blessés que les aggresseurs. Les morts ne furent point dépouillés ; on ne prit que les armes et les vivres dont on avoit besoin. Dans la seconde attaque, Critias, le chef des tyrans, fut tué en combattant contre Thrasybule avec la plus grande valeur.

CAPUT III.

Thrasybulus, pace factâ, legem fert oblivionis.

Hoc dejecto, Pausanias venit Atticis auxilio, rex Lacedæmoniorum. Is, inter Thrasybulum et eos qui urbem tenebant, fecit pacem his conditionibus: ne qui, præter triginta tyrannos, et decem qui, posteà prætores creati, superioris more crudelitatis erant usi, adficerentur exilio, neve bona publicarentur: rei publicæ procuratio populo redderetur. Præclarum hoc quoque Thrasybuli, quòd reconciliatâ pace, quum plurimùm in civitate posset, legem tulit: *Ne quis antè actarum rerum accusaretur, neve mulctaretur.* Eamque illi legem *oblivionis* appellârunt. Neque verò hanc tantùm ferendam curavit, sed etiam ut valeret effecit. Nam quum quidam ex his qui simul cum eo in exilio fuerant cædem eorum vellent cum quibus in gratiam reditum fuerat, publicè prohibuit, et id quod pollicitus erat præstitit.

CHAPITRE III.

Thrasybule fait la paix, et accorde une amnistie.

CRITIAS défait, Pausanias, roi de Sparte, vint au secours de ceux qui occupoient Athènes pour les Lacédémoniens. Mais ce prince ménagea la paix entr'eux et Thrasybule, et les conditions du traité furent qu'il n'y auroit d'exilés que les trente tyrans et les dix citoyens qui, depuis appelés au gouvernement, avoient imité la cruauté de leurs prédécesseurs, qu'on ne confisqueroit les biens de personne, et qu'on rétabliroit la démocratie. Mais ce qui fait encore le plus grand honneur à Thrasybule, c'est qu'après la conclusion de la paix, et lorsqu'il étoit tout puissant dans l'Etat, il fit passer une loi qui défendoit de rechercher ou de punir personne pour les troubles passés, et qu'on appela la loi d'oubli. Non content de l'avoir provoquée, il eut soin de la mettre en vigueur; car quelques-uns de ses compagnons d'exil voulant ôter la vie à des citoyens compris dans l'amnistie, il interposa l'autorité publique, et se montra religieux observateur de sa parole.

CAPUT IV.

Thrasybulus coronâ olivæ, non aliter ac Pittacus agello modico, contentus fuit. Interficitur.

HUIC pro tantis meritis honoris corona à populo data est, facta duabus virgulis oleaginis. Quæ, quòd amor civium non vis expresserat, nullam habuit invidiam, magnaque fuit gloria. Benè ergò Pittacus ille, qui septem Sapientum numero est habitus, quum ei Mytilenæi multa millia jugerum agri muneri darent: « Nolite, rogo vos, inquit, mihi dare quod multi invideant, plures etiam concupiscant. Quare, ex istis nolo ampliùs quàm centum jugera, quæ et meam animi æquitatem et vestram voluntatem indicent: nam parva munera, diutina; locupletia, non propria esse consueverunt ». Illâ igitur coronâ contentus Thrasybulus, neque ampliùs requisivit, neque quemquam honore se antecessisse existimavit. Hic sequenti tempore, quum prætor classem ad Ciliciam appulisset,

CHAPITRE IV.

Une couronne d'olivier suffit à Thrasybule, comme un petit champ à Pittacus. Sa mort.

LA récompense de tant de services fut une couronne faite de deux branches d'olivier dont le peuple l'honora; et ce prix que lui décerna la reconnoissance, que la violence n'avoit pas extorqué, loin d'exciter l'envie, ne fit qu'ajouter à sa gloire. Tels furent les sentimens de Pittacus (1), l'un des sept Sages de la Grèce. Les habitans de Mytilène (2) vouloient lui donner plusieurs milliers d'arpens: « Ne me faites point, je vous en supplie, leur répondit-il, un présent qui seroit un motif de jalousie pour plusieurs, et de convoitise pour un plus grand nombre ; permettez-moi de n'accepter que cent arpens, qui attesteront à la fois et ma modération et votre bienveillance ». Cette réponse est d'un grand sens ; car, les petits présens restent à celui qui les a reçus, les grands passent d'une main dans une autre. Content de sa couronne d'olivier, Thrasybule ne demanda rien de plus, et ne crut pas qu'aucun citoyen eût jamais reçu une récompense plus honorable. Quelque temps après, il eut le commandement d'une flotte, et aborda

(1) Il avoit chassé Mélanchrus, tyran de Lesbos.

(2) Ville principale de l'île de Lesbos, aujourd'hui *Mytylini*.

neque satis diligenter in castris ejus agerentur vigiliæ, à barbaris, ex oppido noctu eruptione factâ, in tabernaculo interfectus est.

IX. CONON.

CAPUT I.

Conon Peloponnesio bello egregius bellator.

CONON, Atheniensis, Peloponnesio bello accessit ad rempublicam, in eoque ejus opera magni fuit; nam et prætor pedestribus exercitibus præfuit, et præfectus classis res magnas mari gessit. Quas ob causas præcipuus ei honos habitus est. Namque omnibus unus insulis præfuit, in quâ potestate Pharas cepit, colonium Lacedæmoniorum. Fuit etiam extremo Peloponnesio bello prætor, quum apud Aegos flumen copiæ Atheniensium à Lysandro sunt devictæ. Sed tum abfuit, eòque pejùs res administrata est : nam et prudens rei militaris et diligens erat imperator. Itaque nemini erat his temporibus dubium, si

en Cilicie (1). Là, les barbares, profitant de la négligence avec laquelle son camp étoit gardé, firent une sortie à la faveur de la nuit, le surprirent, et le tuèrent dans sa tente (2).

IX. CONON (3), FILS DE TIMOTHÉE, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Exploits de Conon dans la guerre du Péloponnèse.

CONON entra dans les emplois pendant la guerre du Péloponnèse, et s'y distingua par l'importance de ses services. Sur terre il commanda l'infanterie, et sur mer il fit de grandes choses à la tête de la flotte. Ces exploits lui méritèrent une distinction honorable, celle d'être nommé gouverneur général de toutes les îles, commandement où il se signala par la prise de Pharès (4), colonie lacédémonienne. Il étoit aussi préteur vers la fin de la guerre du Péloponnèse, lorsque l'armée athénienne fut défaite par Lysandre, à Egos Potamos. Malheureusement il étoit absent pour

(1) Pays d'Asie, qui s'étend depuis la Méditerranée jusqu'à la Syrie, et au mont Taurus, aujourd'hui la *Caramanie*.

(2) La 97e. olympiade, A. du M. 3612.

(3) En la 92e. olympiade, A. du M. 3592.

(4) Dans l'île de Crète.

adfuisset, illam Athenienses calamitatem accepturos non fuisse.

CAPUT II.

Conon, adflictis patriæ rebus, Pharnabazo contra Spartanos usui fuit.

REBUS autem adflictis, quum patriam obsideri audîsset, non quæsivit ubi ipse tutò viveret, sed undè præsidio esset civibus suis. Itaque contulit se ad Pharnazum satrapen Joniæ et Lydiæ, eumdemque generum regis et propinquum; apud quem ut multùm gratiâ valeret, multo labore multisque effecit periculis. Nam quum Lacedæmonii, Atheniensibus devictis, in societate non manerent quam cum Artaxerxe fecerant, Agesilaumque bellatum misissent in Asiam, maximè impulsi à Tissapherne, qui ex intimis regis ab amicitiâ ejus defecerat, et cum Lacedæmoniis coierat societatem, hunc adversùs Pharnabazus habitus est imperator: re

lors (1), et l'affaire n'en alla pas mieux ; car il savoit la guerre, et joignoit la vigilance à la capacité. Aussi personne ne doutoit, en ce temps-là, que sa présence n'eût sauvé cet échec aux Athéniens.

CHAPITRE II.

Conon, après le désastre de sa patrie, sert Pharnabaze contre les Spartiates.

CONON, voyant sa patrie accablée de ce coup terrible, et apprenant qu'elle étoit assiégée, chercha moins un asyle pour lui-même, qu'un lieu où il pût se trouver à portée d'être utile à ses concitoyens. Il se rendit donc auprès de Pharnabaze, gouverneur de l'Ionie et de la Lydie, gendre et proche parent du roi de Perse, et se mit en crédit auprès de ce satrape, à force de travaux et de périls. Les Spartiates, après la défaite des Athéniens, ayant renoncé à l'alliance contractée avec Artaxerxès (2), avoient envoyé Agésilas faire la guerre en Asie, à la sollicitation de Tissapherne qui, après avoir été dans l'intimité du roi, étoit devenu son ennemi, et s'étoit ligué avec eux. Pharnabaze fut

(1) Xénophon et Plutarque disent l'un et l'autre que Conon s'échappa du combat avec huit galères, et se retira en Chypre auprès du roi Evagoras.

(2) Apparemment celle que Sparte conclut avec le second Darius, père de cet Artaxerxès, surnommé Mnémon, et de Cyrus.

quidem verâ exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt. Hic multùm ducem summum Agesilaum impedivit, sæpèque ejus consiliis obstitit. Neque verò non fuit apertum, si ille non fuisset, Agesilaum Asiam, Tauro tenùs, regi fuisse erepturum. Qui posteaquàm domum à suis civibus revocatus est, quòd Bœotii et Athenienses Lacedæmoniis bellum indixerant, Conon nihilo seciùs apud præfectos regis versabatur, hisque omnibus maximo erat usui.

CAPUT III.

Conon, Tissaphernem accusaturus, per litteras agit cum Artaxerxe.

DEFECERAT à rege Tissaphernes, neque id tam Artaxerxi quàm ceteris erat apertum. Multis enim magnisque meritis apud regem, etiam quum in officio non maneret, valebat. Neque admirandum si non facilè ad credendum inducebatur, reminiscens ejus se operâ Cyrum fratrem superâsse. Hujus accusandi gratiâ Conon à Pharnabazo ad regem missus,

général de nom dans cette expédition ; mais ce fut en effet Conon qui commanda les troupes, et qui dirigea toutes les opérations de la campagne. Quelqu'habile que fut Agésilas, il lui donna beaucoup d'embarras et fit échouer ses desseins, et l'on ne douta pas que, sans Conon, ce prince n'eût enlevé aux Perses toute la partie de l'Asie qui s'étend jusqu'au mont Taurus (1). Lors même qu'il eût été rappelé par la guerre contre les Béotiens et les Athéniens, Conon n'en resta pas moins auprès des satrapes, qui tous eurent à se louer de ses services et de son activité.

CHAPITRE III.

Conon fit présenter au roi de Perse un mémoire contre Tissapherne.

TISSAPHERNE n'étoit plus fidèle, et Artaxerxès n'étoit pas aussi convaincu de sa défection qu'on l'étoit généralement. Il avoit déjà franchi les bornes du devoir, que ses nombreux et signalés services parloient encore en sa faveur. Le roi n'avoit pas oublié qu'il lui devoit la victoire remportée sur Cyrus, son frère, et, dans cette idée, il devoit naturellement avoir de

(1) Montagne d'Asie, qui la sépare en plusieurs endroits.

posteaquàm venit, primùm, ex more Persarum, ad chiliarchum, qui secundum gradum imperii tenebat, Tithrausten accessit, seque ostendit cum rege colloqui velle. Nemo enim sine hoc admittitur. Huic ille inquit : « Nulla mora est : sed tu delibera utrùm colloqui malis, an per litteras edere quæ cogitas. Necesse est enim, si in conspectum veneris, venerari te regem, quod προσκυνεῖν illi vocant. Hoc si tibi grave est, per me nihilo seciùs, editis mandatis, conficies quod studes ». Tum Conon : « Mihi verò, inquit, non est grave quemvis honorem habere regi; sed vereor ne civitati meæ sit opprobrio, si, quum ex eâ sim profectus, quæ ceteris gentibus imperare consueverit, potiùs barbarorum quàm illius more fungar ». Itaque quæ volebat huic scripta tradidit.

la peine à le croire rebelle. Conon fut donc chargé par Pharnabaze de détromper le prince, et envoyé en cour avec cette mission. A son arrivée, il se présenta d'abord, conformément à l'usage de la Perse, au chiliarque (1), nommé Tithraustès, qui tenoit le second rang de l'empire, et lui témoigna le désir d'avoir une audience du roi, car on n'en obtient qu'en s'adressant à cet officier. « Je suis prêt à vous introduire, lui dit Tithraustès; mais voyez ce que vous aimez le mieux, ou de dire au prince de vive voix ce que vous avez à lui communiquer, ou de l'en informer par écrit: car, si vous voulez paroître en sa présence, il faut absolument que vous vous prosterniez devant lui (2). Si cet hommage vous répugne, vous pouvez me confier votre message que j'exécuterai à votre satisfaction ». — « Je n'ai personnellement, répondit Conon, aucune répugnance à rendre au roi tous les hommages qui lui sont dûs; mais, envoyé d'une république accoutumée à commander aux autres peuples, je craindrois de ne pas soutenir sa dignité en quittant ses usages pour ceux d'une nation étrangère ». Il lui remit donc un mémoire relatif au sujet de sa mission.

---

(1) *Chilioi*, mille; *archô*, je commande. Le chiliarque commandoit mille hommes dans les armées, et mille gardes dans le palais, etc.

(2) *Proskunein*, signifie proprement, adorer.

CAPUT IV.

Spartani Conone duce vincuntur ad Cnidum : Græcia liberatur, et muri Athenarum reficiuntur.

QUIBUS cognitis, rex tantùm auctoritate ejus motus est, ut Tissaphernem hostem judicârit, et Lacedæmonios bello persequi jusserit, et ei permiserit quem vellet eligere, ad dispensandam pecuniam. Id arbitrium Conon negavit sui esse consilii, sed ipsius qui optimè suos nosse deberet; sed se suadere, Pharnabazo id negotii daret. Hinc, magnis muneribus donatus, ad mare est missus ut Cypriis et Phœnicibus, ceterisque civitatibus maritimis, naves longas imperaret, classemque, quâ proximâ æstate mare tueri posset, compararet, dato adjutore Pharnabazo, sicut ipse voluerat. Id ut Lacedæmoniis est nuntiatum, non sine curâ administrârunt, quòd majus bellum imminere arbitrabantur, quàm si cum barbaro solùm contenderent. Nam ducem fortem et pru-

CHAPITRE IV.

Conon défait la flotte lacédémonienne devant Cnide. Affranchissement de la Grèce, et rétablissement des murs d'Athènes.

DES dépositions d'un si grand poids frappèrent tellement le roi, qu'il déclara Tissapherne ennemi de l'Etat, ordonna de commencer les hostilités contre les Lacédémoniens, et laissa à Conon le choix de la personne qui auroit le maniement des fonds destinés à la guerre. Conon s'en défendit, en disant que cette désignation appartenoit au roi, qui devoit connoître parfaitement ses officiers, mais qu'à son avis il ne pouvoit pas mieux choisir que Pharnabaze. Artaxerxès le combla de présens, l'envoya en Chypre, en Phénicie et le long des côtes pour rassembler des galères, et pour équiper une flotte avec laquelle il pût tenir la mer la campagne suivante, et lui donna Pharnabaze pour collègue, comme il l'avoit désiré. Aux premières nouvelles de cet armement, les Lacédémoniens s'occupèrent sérieusement de leurs préparatifs, menacés qu'ils étoient d'une guerre qui leur paroissoit plus dangereuse que celles où ils n'avoient eu en tête que les Barbares. On leur opposoit un capitaine courageux et prudent, soutenu de toutes les forces d'un puissant monarque, et qui avoit sur eux l'avantage du nombre

dentem regis opibus præfuturum, ac secum dimicaturum, videbant: quem neque consilio, neque copiis, superare possent. Hâc mente magnam contrahunt classem, proficiscuntur Pisandro duce. Hos Conon apud Cnidum adortus magno prœlio fugat, multas naves capit, complures deprimit. Quâ victoriâ non solùm Athenæ, sed etiam cuncta Græcia, quæ sub Lacedæmoniorum fuerat imperio, liberata est. Conon cum parte navium in patriam venit; muros dirutos à Lysandro utrosque et Piræi et Athenarum reficiendos curat, pecuniæque quinquaginta talenta, quæ à Pharnabazo acceperat, civibus suis donat.

CAPUT V.

Conon, Ioniam et Aeoliam Atheniensibus restituturus, à Teribazo in vincula conjicitur.

ACCIDIT huic quod ceteris mortalibus, ut inconsideratior in secundâ quàm in adversâ esset fortunâ. Nam, classe Peloponne-

et

et de l'habileté. D'après ces considérations, ils équipent une grande flotte et se mettent en mer, sous la conduite de Pisandre. Conon les attaque près de Cnide (1), leur livre un rude combat, les met en déroute, leur prend plusieurs vaisseaux, et en coule à fond un plus grand nombre Cette victoire affranchit non-seulement Athènes, mais toute la Grèce, de l'injuste domination de Lacédémone. Conon revint dans sa patrie avec une partie des vaisseaux dont il s'étoit rendu maître, releva les murs du Pirée et de la ville, que Lysandre avoit démolis, et fit présent à ses concitoyens des cinquante talens qu'il tenoit de la libéralité de Pharnabaze.

CHAPITRE V.

Conon projette de rendre aux Athéniens l'Ionie et l'Éolie; Téribaze le met dans les fers.

CONON, par un défaut commun à tous les hommes, fut moins circonspect dans la prospérité qu'il ne l'avoit été dans la mauvaise fortune. Vainqueur des Lacédé-

(1) Ville de l'Asie mineure, en Carie.

siorum devictâ, quum ultum se injurias patriæ putaret, plura concupivit quàm efficere potuit. Neque tamen ea non pia et probanda fuerunt, quòd potiùs patriæ opes augeri quàm regis maluit: nam quum magnam auctoritatem sibi pugnâ illâ navali, quam apud Cnidum fecerat, constituisset, non solùm inter barbaros, sed etiam inter omnes Græciæ civitates, clàm dare operam cœpit ut Ioniam et Aeoliam restitueret Atheniensibus. Id quum minùs diligenter esset celatum, Teribazus, qui Sardibus præerat, Cononem evocavit, simulans ad regem eum se mittere velle, magnâ de re. Hujus nuntio parens, quum venisset, in vincula conjectus; in quibus aliquandiù fuit. Nonnulli eum ad regem abductum, ibique periisse, scriptum reliquerunt. Contra ea, Dinon historicus, cui nos plurimùm de Persicis rebus credimus, effugisse scripsit. Illud addubitat, utrùm Teribazo sciente, an imprudente, sit factum.

moniens sur mer, et croyant avoir assez fait pour venger ses concitoyens, il forma des projets dont l'exécution passoit ses forces, mais qui d'ailleurs n'étoient ni blâmables, ni indignes d'un bon citoyen, puisqu'il y préféroit l'agrandissement de sa patrie aux intérêts des Perses. Comme il s'étoit acquis une grande considération par sa victoire de Cnide, non-seulement chez l'étranger, mais dans toute la Grèce, il prit secrètement des mesures pour faire rentrer l'Ionie et l'Éolie sous la puissance d'Athènes. Mais ces menées ayant transpiré, Téribaze (1), gouverneur de Sardes, le manda, sous prétexte de l'envoyer au roi pour une affaire importante. Conon se rendit à son invitation, et fut jeté dans les fers où il resta quelque temps. Des auteurs prétendent qu'il fut transféré à la cour, et mis à mort par ordre d'Artaxerxès. Mais l'historien Dinon, qui me paroît le plus digne de foi sur les affaires de Perse, rapporte au contraire qu'il s'échappa de prison, sans assurer si ce fut du consentement ou à l'insu de Téribaze.

(1) Il commandoit l'armée de terre.

X. DION.

CAPUT I.

Dion affinis Dionysiorum, intimus et legatus.

DION, Hipparini filius, Syracusanus, nobili genere natus, utrâque implicatus tyrannide Dionysiorum. Namque ille superior Aristomachen, sororem Dionis, habuit in matrimonio, ex quâ duos filios Hipparinum et Nysæum procreavit, totidemque filias, Sophrosynen et Areten, quarum priorem Dionysio filio, eidem cui regnum reliquit, nuptum dedit; alteram, Areten, Dioni. Dion autem, præter nobilem propinquitatem generosamque majorum famam, multa alia à naturâ habuit bona. In his ingenium docile, come, aptum ad artes optimas; magnam corporis dignitatem, quæ non minimùm commendatur: magnas prætereà divitias à patre relictas, quas ipse tyranni muneribus auxerat. Erat intimus Dionysio priori, neque

X. DION, FILS D'HIPPARINUS, SYRACUSAIN.

CHAPITRE PREMIER.

Dion, parent des Denys ; son intimité avec eux ; ses ambassades.

DION, d'une naissance illustre, fut allié des deux Denys, tyrans de Syracuse. Denys l'ancien avoit épousé sa sœur Aristomaque, dont il eut deux fils, Hipparinus et Nysée, et deux filles, nommées Sophrosyne et Arété. Il donna la première en mariage à Denys son fils et son successeur, et la seconde à Dion. Illustré par cette alliance et par le grand nom de ses ancêtres, Dion joignoit à ces avantages mille belles qualités qu'il tenoit de la nature, un esprit docile, poli, propre aux lettres, cet air de dignité qui fait valoir les talens, et de plus, un patrimoine considérable augmenté par la libéralité du prince. L'amabilité de son caractère, autant que les rapports de la parenté, l'avoit rendu cher à Denys l'ancien. Quoique Dion fût loin d'applaudir à son inhumanité, cependant les liens du sang et l'intérêt de ses proches lui faisoient un devoir de désirer sa conservation. Il avoit part à toutes les grandes affaires, et le tyran montroit beaucoup de déférence pour ses conseils, quand la passion lui permettoit d'écouter la raison. Chargé de toutes les am-

minùs propter mores quàm affinitatem. Namque etsi Dionysii credulitas ipsi displicebat, tamen salvum illum propter necessitudinem, magis etiam suorum causâ, esse studebat. Aderat in magnis rebus; ejusque consilio multùm movebatur tyrannus, nisi quâ in re major ipsius cupiditas intercesserat. Legationes verò omnes quæ essent illustriores per Dionem administrabantur; quas quidem ille diligenter obeundo, fideliter administrando, crudelissimum nomen tyranni suâ humanitate tegebat. Hunc à Dionysio missum Carthaginienses suspexerunt, ut neminem umquam Græcâ linguâ loquentem magis sint admirati.

CAPUT II.

Dion impetrat ut Plato adducatur; Regni sperat divisionem.

NEQUE verò hæc Dionysium fugiebant. Nam quanto esset sibi ornamento sentiebat; quo fiebat, ut uni huic maximè indulgeret, neque eum secùs diligeret ac filium. Qui qui-

bassades d'éclat, tout en justifiant la confiance de Denys par son exactitude et sa fidélité, il couvroit, à force de politesse et de grâce, l'odieux attaché au nom de tyran, et la réputation de cruauté de Denys. Il se distingua surtout dans son ambassade à Carthage, où il inspira des sentimens d'estime et d'admiration, que ce peuple n'avoit jamais éprouvé pour aucun Grec.

CHAPITRE II.

Dion fait inviter Platon à se rendre à Syracuse ; il se flatte d'un partage en faveur de ses neveux.

Ce mérite n'échappoit point au discernement de Denys, il voyoit tout l'éclat qui en rejaillissoit sur son trône ; et par cette raison, avoit plus de complaisance pour lui que pour personne, et l'aimoit comme son propre fils. Lorsque la renommée eût publié, en

dem, quum Platonem Tarentum venisse fama in Siciliam esset perlata, adolescenti negare non potuit quin eum arcesseret, quum Dion ejus audiendi cupiditate flagraret. Dedit ergò huic veniam, magnâque eum ambitione Syracusas perduxit. Quem Dion adeò admiratus est atque adamavit, ut se totum ei traderet. Neque verò minùs Plato delectatus est Dione. Itaque quum à Dionysio tyranno crudeliter violatus esset, quippe quem venundari jussisset; tamen eòdem rediit, ejusdem Dionis precibus adductus. Interim in morbum incidit Dionysius; quo quum graviter conflictaretur, quæsivit à medicis Dion quemadmodum se haberet. Simulque ab his petiit, « si fortè majori esset periculo, ut sibi faterentur. Nam velle se cum eo colloqui de partiendo regno, quòd sororis suæ filios ex illo natos partem regni putabat debere habere ». Id medici non tacuerunt, et ad Dionysium filium sermonem retulerunt. Quo ille commotus, ne agendi cum eo esset Dioni potestas, patri soporem medicos dare coëgit. Hoc æger sumpto, somno sopitus, diem obiit supremum.

Sicile, l'arrivée de Platon à Tarente (1), il ne put se refuser au désir ardent que le jeune Dion avoit de l'entendre, et le fit venir à Syracuse avec l'appareil et la distinction la plus honorable. Dion conçut pour le philosophe de tels sentimens d'admiration et d'attachement, qu'il se livra tout entier aux leçons de Platon, qui de son côté ne fut pas moins satisfait de le connoître. Aussi, quoique Denys eût cruellement maltraité le philosophe et l'eût fait vendre comme un esclave, il revint néanmoins dans la suite en Sicile, à la prière de son disciple. Cependant Denys étant attaqué d'une maladie qui paroissoit dangereuse, Dion demanda aux médecins des nouvelles de sa santé, et les pria de l'avertir au cas que le danger devînt plus pressant, sans leur dissimuler qu'il vouloit lui parler du partage de ses Etats, auquel devoient être appelés, selon lui, les enfans que ce prince avoit eus de sa sœur. Les médecins eurent l'indiscrétion de rendre cette confidence au jeune Denys, qui, frappé de l'avis, et pour prévenir les suites de cet entretien, les força de donner à son père une potion assoupissante, qui le fit passer d'un sommeil léthargique à la mort.

---

1) Ville d'Apulie, en Italie.

CAPUT III.

Dion offendit minorem Dionysium, Platonis reditum obtinet; ei Philistus adversatur.

TALE initium fuit Dionis et Dionysii simultatis; eaque multis rebus aucta est, sed tamen primis temporibus aliquandiù simulata inter eos amicitia mansit. Quumque Dion non desineret obsecrare Dionysium ut Platonem Athenis arcesseret, et ejus consiliis uteretur; ille, qui in aliquâ re vellet patrem imitari, morem ei gessit. Eodemque tempore Philistum historicum Syracusas reduxit, hominem amicum non magis tyranno quàm tyrannidi. Sed de hoc in eo meo libro plura sunt exposita, qui de historicis conscriptus est. Plato autem tantùm apud Dionysium auctoritate potuit, valuitque eloquentiâ, ut persuaserit tyrannidis facere finem, libertatemque reddere Syracusanis. A quâ voluntate Philisti consilio deterritus, aliquantò crudelior esse cœpit.

CHAPITRE III.

Dion aigrit le jeune Denys; il obtient le retour de Platon; Philiste traverse ses desseins.

TEL fut le principe de la mésintelligence entre Dion et le jeune Denys; plusieurs causes concoururent à l'augmenter dans la suite; mais d'abord tous deux gardèrent les dehors de l'amitié. Denys même, qui vouloit, d'ailleurs, imiter son père en quelque chose, se rendit aux instances de Dion, qui le pressoit de faire venir Platon à sa cour et de faire usage de ses conseils. Mais en même temps il eût soin de rappeler à Syracuse l'historien Philiste (1), homme encore plus dévoué à la tyrannie qu'au tyran, et dont j'ai parlé plus au long dans mes *Vies des Historiens Grecs*. Platon fit une si vive impression sur Denys, par la force de ses raisons et par son éloquence, qu'il lui persuada d'abdiquer la tyrannie, et de rendre Syracuse à la liberté. Mais détourné de ce dessein par les conseils de Philiste, le tyran n'en devint que plus cruel.

(1) Denys le tyran l'avoit exilé.

CAPUT IV.

Dion Corinthum deportatur, uxor traditur aliî, filius corrumpitur.

QUI quidem quum à Dione se superari videret ingenio, auctoritate, amore populi, verens ne, si eum secum haberet, aliquam occasionem suî daret opprimendi, navem ei triremem dedit, quâ Corinthum deveheretur, ostendens *se id utriusque facere causâ, ne, quum inter se timerent, alteruter alterum præoccuparet.* Id quum factum multi indignarentur, magnæque esset invidiæ tyranno, Dionysius omnia quæ moveri poterant Dionis in naves imposuit, ad eumque misit. Sic enim existimari volebat id se, non odio hominis, sed suæ salutis fecisse causâ. Posteà verò quàm audivit eum in Peloponneso manum comparare, sibique bellum facere conari; Areten Dionis uxorem aliî nuptum dedit, filiumque ejus sic educari jussit, ut, indulgendo, turpissimis imbueretur cupiditatibus. Nam puero, priusquàm pubes

CHAPITRE IV.

Dion est déporté à Corinthe ; sa femme est forcée d'en épouser un autre ; son fils est livré à la corruption.

DENYS voyant que Dion l'emportoit sur lui en talens, en considération, et qu'il avoit l'affection du peuple, craignit, s'il le gardoit à sa cour, de lui fournir l'occasion de le perdre ; il lui donna donc une trirême pour le transporter à Corinthe (1), alléguant qu'il prenoit ce parti pour leur intérêt commun, et de peur que leur défiance mutuelle ne les portât, tôt ou tard, à se prévenir l'un l'autre. Comme ce procédé excitoit l'indignation d'un grand nombre de personnes, et qu'elle rendoit le tyran trop odieux, il fit charger sur un vaisseau tous les effets de Dion, et les lui renvoya, comme s'il eût agi moins par haine personnelle que pour sa propre sûreté. Mais lorsqu'il eût appris que Dion levoit des troupes dans le Péloponnèse, et se disposoit à lui faire la guerre, il força sa femme Arété d'en épouser un autre ; et fit donner à son fils une éducation dont la coupable indulgence devoit infecter son cœur des passions les plus hon-

(1) Ville du Péloponnèse, sur l'isthme qui porte son nom, aujourd'hui *Coranto*.

esset, scorta adducebantur; vino epulisque obruebatur; neque ullum tempus sobrio relinquebatur. Is usque eò vitæ statum commutatum ferre non potuit, postquàm in patriam rediit pater (namque appositi erant custodes, qui eum à pristino victu deducerent), ut sese superiore parte ædium dejecerit, atque ità interierit. Sed illuc revertor.

CAPUT V.

Dion, Syracusis potitus, tyrannum ad pactionem adigit.

POSTQUAM Corinthum pervenit Dion, et eòdem perfugit Heraclides, ab eodem expulsus Dionysio, qui præfectus fuerat equitum; omni ratione bellum comparare cœperunt: sed non multùm proficiebant, quòd multorum annorum tyrannis magnarum opum putabatur. Quam ob causam pauci ad societatem periculi perducebantur. Sed Dion, fretus non tam suis copiis quàm odio tyranni,

teuses. Avant que cet enfant eût atteint l'âge de puberté, on le livroit à des courtisanes, on l'abrutissoit de vin et de bonne chère, sans donner aucune trève à ces brutales jouissances. Aussi lorsque Dion, à son retour, l'eût entouré de surveillans pour lui faire perdre ses viles habitudes, le jeune homme supporta si impatiemment ce nouveau genre de vie, qu'il se précipita du haut de sa maison, et périt ainsi misérablement.

CHAPITRE V.

Dion, maître de Syracuse, force le tyran à demander la paix.

MAIS je reprends la suite de mon histoire. Dion fut joint à Corinthe par Héraclide, général de la cavalerie, que Denys avoit aussi chassé de la Sicile, et tous deux de concert, firent les préparatifs de leur expédition. Mais ils faisoient peu de progrès, parce qu'une tyrannie cimentée par une longue suite d'années, paroissoit presque impossible à renverser, et que peu de personnes se laissoient persuader de partager les périls de l'entreprise. Cependant Dion comptant moins sur le nombre des troupes que sur la haine qu'on portoit au tyran, eût le courage de partir avec

maximo animo, duabus onerariis navibus, quinquaginta annorum imperium, munitum quingentis longis navibus, decem equitum, centum peditum millibus, profectus oppugnatum, quod omnibus gentibus admirabile est visum, adeò facilè perculit, ut, post diem tertium quàm Siciliam attigerat, Syracusas introierit. Ex quo intelligi potest, *nullum esse imperium tutum, nisi benevolentiâ munitum.* Eo tempore aberat Dionysius, et in Italiâ classem opperiebatur; adversariorum ratus neminem sine magnis copiis ad se venturum. Quæ res eum fefellit. Nam Dion iis ipsis qui sub adversarii fuerant potestate regios spiritus repressit, totiusque ejus partis Siciliæ potitus est quæ sub Dionysii potestate fuerat; parique modo urbis Syracusarum, præter arcem et insulam adjunctam oppido. Eòque rem perduxit, ut talibus pactionibus pacem tyrannus facere vellet: *Siciliam Dion obtineret; Italiam Dionysius; Syracusas Apollocrates, cui maximam fidem uni habebat Dionysius.*

deux vaisseaux de transport pour attaquer un empire consolidé par cinquante ans d'existence, et défendu par cinq cents galères, par une armée de cent mille hommes de pied et de dix mille chevaux, et ce qui causa l'admiration générale, il renversa cette puissance formidable avec une telle facilité, que trois jours après son entrée en Sicile, il se vit maître de Syracuse (1); tant il est vrai que le plus fort boulevard des trônes, est l'affection des sujets. Denys (2) étoit pour lors en Italie, où il attendoit tranquillement sa flotte, persuadé qu'aucun de ses ennemis n'oseroit paroître, sans avoir de grandes forces à lui opposer; mais il se trompa dans ses calculs. Dion humilia l'orgueil du tyran en tournant contre lui les appuis même de sa puissance, s'empara de toute la partie de la Sicile qui avoit reconnu l'autorité de Denys, se rendit maître, avec la même rapidité, de Syracuse, à la réserve de la citadelle et de l'île qui tient à la ville, et réduisit enfin son ennemi à lui demander la paix, aux conditions suivantes, que Dion posséderoit la Sicile, Denys l'Italie et que Syracuse seroit le partage d'Apollocrate (3), le seul homme auquel le tyran accordât une confiance illimitée.

---

(1) Il étoit accompagné de son frère Mégaclès, de Callippe, Athénien, et de quelques Syracusains. Ils avoient été bannis, et portoient tous des couronnes sur la tête.

(2) Il avoit laissé Timarate dans la citadelle, pour la défendre, et revint à Syracuse sept jours après que Dion y fut arrivé.

(3) Plutarque le dit fils de Denys.

CAPUT VI.

Dion morte filii tristatur. Heraclidis cœde, populum à se alienat.

Has tam prosperas tamque inopinatas res consecuta est subita commutatio, quòd fortuna, suâ mobilitate, quem paulò antè extulerat, demergere est adorta. Primùm in filio, de quo commemoravi suprà, suam vim exercuit. Nam quum uxorem reduxisset, quæ aliî fuerat tradita, filiumque vellet revocare ad virtutem à perditâ luxuriâ, accepit gravissimum parens vulnus morte filii; deindè ortâ dissentione inter eum et Heraclidem, qui quidem Dioni principatum non concedens, factionem comparavit. Neque is minùs valebat apud optimates, quorum consensu præerat classi, quum Dion exercitum pedestrem teneret. Non tulit hoc animo æquo Dion, et versum illum Homeri retulit ex secundâ Rhapsodiâ, in quo hæc sententia est: *Non posse benè geri rempublicam multorum imperiis.* Quod dictum magna invidia conse-

CHAPITRE VI.

Dion a la douleur de perdre son fils; le meurtre d'Héraclide lui aliène les cœurs.

DES succès si rapides et si inespérés furent suivis d'une prompte révolution, et la fortune, toujours inconstante, entreprit de précipiter celui qu'elle venoit d'élever. Elle lui fit sentir ses premières rigueurs dans la personne de son fils, dont j'ai parlé plus haut. En effet, Dion, après avoir retiré sa femme des bras d'un autre époux, voulut rappeler son fils de ses infâmes débauches à des mœurs vertueuses; mais sa mort lui porta un coup bien douloureux pour un père. Ensuite la mésintelligence se mit entre lui et Héraclide. Celui-ci, loin de lui céder le premier rang, forma un parti : car il n'avoit pas moins de crédit que son rival sur l'esprit des grands, dont la faveur l'avoit mis à la tête des forces navales, comme Dion à la tête de l'armée de terre. Dion, blessé de cette concurrence, laissa, dans son dépit, échapper ce vers d'Homère (1), dont le sens est :

Qu'un Etat ne peut être bien gouverné par plusieurs.

Imprudence qui le rendit odieux, puisqu'il parois-

(1) Livre second

cuta est. Namque aperuisse videbatur se omnia in suâ potestate esse velle. Hanc ille non lenire obsequio, sed acerbitate opprimere studuit, Heraclidemque, quum Syracusas venisset, interficiendum curavit.

CAPUT VII.

Dion largitionibus militem conciliat, amittit optimates, tyrannus appellatur.

QUOD factum omnibus maximum timorem injecit: nemo enim, illo interfecto, se tutum putabat. Ille autem, adversario remoto, licentiùs eorum bona quos sciebat adversùs se sensisse militibus dispertivit. Quibus divisis, quum quotidiani maximi fierent sumptus, celeriter pecunia deesse cœpit; neque quò manus porrigeret suppetebat, nisi in amicorum possessiones. Id ejusmodi erat, ut, quum milites reconciliâsset, amitteret optimates. Quarum rerum curâ frangebatur; et, insuetus malè audiendi, non æquo animo ferebat de se ab his malè existimari quorum

soit déclarer par-là, qu'il aspiroit à la puissance absolue. Au lieu de chercher à calmer la fermentation par une conduite plus douce et plus modérée, il crut pouvoir l'étouffer par un coup d'autorité, et fit tuer Héraclide, lorsque ce dernier vint à Syracuse.

CHAPITRE VII.

Dion gagne les soldats par ses largesses; il perd la faveur des grands; on lui donne le nom de tyran.

CET acte de cruauté jeta la terreur dans tous les esprits, et le meurtre d'Héraclide fit trembler chacun pour ses propres jours. Cet adversaire écarté, Dion ne garda plus de mesures, et partagea entre les soldats les biens de ceux qu'il savoit avoir été du parti opposé. Ces profusions et l'excès de ses dépenses journalières épuisèrent bientôt ses ressources; il n'en avoit plus d'autre, que de porter la main sur le bien de ses amis. Mais tel étoit le malheur de sa position, qu'en regagnant l'affection des troupes, il perdoit celle de la noblesse. Cet état de choses le jetoit dans l'anxiété et dans l'abattement, et peu accoutumé au blâme, il s'indignoit de perdre l'estime de ceux qui naguère l'avoient comblé d'éloges. Le peuple, enhardi par le mécontentement des soldats, parloit plus librement,

paulò antè in cœlum fuerat elatus laudibus. Vulgus autem, offensâ in eum militum voluntate, liberiùs loquebatur, et tyrannum non ferendum dictitabat.

CAPUT VIII.

Dion Callicratis insidiis decipitur.

Hæc ille intuens, quum, quemadmodum sedaret, nesciret, et quorsùm evaderent, timeret; Callicrates quidam, civis Atheniensis, qui simul cum eo ex Peloponneso in Siciliam venerat, homo et callidus et ad fraudem acutus, sine ullâ religione ac fide, adit ad Dionem, et ait, eum in magno periculo esse, propter offensionem populi et odium militum; quod nullo modo evitare posset, nisi alicui suorum negotium daret, qui se simularet illi inimicum: quem si invenisset idoneum, facilè omnium animos cogniturum, adversariosque sublaturum, quòd inimici ejus dissidenti suos sensus aperturi forent. Tali consilio probato, excipit has partes ipse Callicrates, et se armat imprudentiâ Dionis.

et le traitoit hautement de tyran, dont il falloit secouer le joug.

CHAPITRE VIII.

Dion se laisse surprendre aux artifices de Callistrate.

DANS cette extrémité, Dion ne sachant comment conjurer l'orage, et redoutant les suites qu'il pouvoit avoir, un Athénien, nommé Callicrate, qui l'avoit suivi du Péloponnèse en Sicile, fourbe consommé, exercé à tromper, et qui n'avoit ni foi ni loi, vient le trouver, et lui représente que le mécontentement du peuple et la haine des soldats mettent sa vie dans le plus grand danger; que le seul moyen de s'y soustraire est d'engager un de ses partisans à feindre de se déclarer son ennemi; que s'il trouve quelqu'un d'assez habile pour bien jouer ce personnage, il lui sera aisé de connoître les dispositions de chacun à son égard, et de se défaire de ses ennemis, qui ne manqueront point de découvrir leurs sentimens à un homme brouillé avec lui, en apparence. Ce stratagême agréé, Callicrate se charge lui-même du rôle. Armé de l'imprudence de Dion, il cherche des complices, s'abouche avec ses ennemis, et prend tous

Ad eum interficiendum socios conquirit; adversarios ejus convenit, conjurationem confirmat. Res, multis consciis quæ gereretur, elata, refertur ad Aristomachen, sororem Dionis, uxoremque Areten. Illæ, timore perterritæ, conveniunt cujus de periculo timebant. At ille negat à Callicrate fieri sibi insidias, sed illa quæ agerentur fieri præcepto suo. Mulieres nihilo seciùs Callicratem in ædem Proserpinæ deducunt, ac jurare cogunt nihil ab illo periculi fore Dioni. Ille hâc religione non modo ab incepto non deterritus, sed ad maturandum concitatus est, verens ne priùs consilium aperiretur suum, quàm conata perfecisset.

CAPUT IX.

Dion domi suæ die festo occiditur.

HAC mente, proximo die festo, quum à conventu remotum se Dion domi teneret, atque in conclavi edito recubuisset; consciis loca munitiora oppidi tradidit, domum custodibus sepsit, à foribus qui non discederent

les moyens d'assurer le succès de la conspiration. Le nombre des conjurés ayant fait transpirer le secret, Aristomaque, sœur de Dion, et sa femme Arété, en ont connoissance, et, dans leur effroi, courent l'avertir du danger dont s'alarme leur tendresse. Dion cherche à les tranquilliser contre toute idée de complot, en leur confiant qu'on n'agit que par son ordre. Mais peu rassurées par cette confidence, elles n'en conduisent pas moins Callistrate dans le temple de Proserpine, et le forcent d'y jurer qu'il n'entreprendra rien contre Dion (1). Cet engagement sacré, loin de le faire renoncer à son projet, fut pour lui un motif de plus d'en accélérer l'exécution avant que la découverte du complot eût fait échouer toutes ses mesures.

CHAPITRE IX.

Dion est tué dans sa maison un jour de fête.

DANS ce dessein, il choisit le premier jour de fête (2), où Dion, qui évitoit le public, se tenoit renfermé chez lui, et reposoit dans une chambre supé-

(1) C'étoit le serment le plus redoutable chez les Siciliens. Celui qui devoit le prêter, se revêtoit de la robe de pourpre de Proserpine, et tenoit en sa main une torche allumée.

(2) Le jour de la fête de Proserpine; et ce qu'il y a de remarqua-

certos præfecit. Navem triremem armatis ornat, Philocratique fratri suo tradit, eamque in portu agitari jubet, ut si exercere remiges vellet; cogitans, si fortè consiliis obstitisset fortuna, ut haberet quò fugeret ad salutem. Suorum autem è numero Zacynthios adolescentes quosdam elegit, cùm audacissimos, tum viribus maximis; hisque dat negotium ut ad Dionem eant inermes; sic ut, conveniendi gratiâ, viderentur venire. Hi propter notitiam sunt intromissi. At illi, ut limen ejus intrârunt, foribus obseratis, in lecto cubantem invadunt, colligant; fit strepitus, adeò ut exaudiri possit foris. Hîc, sicut antè sæpè dictum est, quàm invisa sit singularis potentia, et miseranda vita, *qui se metui quàm amari malunt*, cuivis facile intellectu fuit. Namque illi ipsi custodes, si propitiâ fuissent voluntate, foribus effractis servare eum potuissent, quòd illi inermes, telum foris flagitantes, vivum tenebant. Cui quum succurreret nemo, Lyco quidam Syracusanus per fenestras gladium dedit, quo Dion interfectus est.

rieure. Il poste ses complices dans les lieux les plus forts de la ville, investit la maison, en fait garder les portes par des gens affidés, qui ont ordre de ne pas s'en écarter, arme une galère, en donne le commandement à son frère Philocrate, et recommande de la faire manœuvrer dans le port, sous ombre d'en exercer la chiourme, pour se ménager une retraite, si la fortune venoit à trahir ses projets. Ensuite il choisit entre les conjurés, des jeunes gens de l'île de Zante aussi vigoureux que hardis, et les charge de se présenter sans armes chez Dion, comme s'ils venoient uniquement lui faire leur cour. Ils étoient connus; on les introduit sans difficulté; mais à peine ont-ils passés le seuil de la chambre de Dion, qu'ils ferment la porte sur eux, l'attaquent dans son lit, le saisissent et le garrottent (1). Il se fait alors un grand bruit, tel que l'on pouvoit l'entendre de dehors. On vit bien dans cette occasion à quel point est odieuse, dans un Etat libre, la puissance d'un seul homme, et combien est malheureuse la condition de ceux qui aiment mieux fonder leur autorité sur la crainte que sur l'amour. En effet, pour peu que les gardes de Dion eussent conservé pour lui de bonne volonté, il leur étoit facile de le sauver en forçant la porte, puisque les assassins qui le tenoient au corps, étoient sans armes, et qu'ils en demandoient à ceux du dehors. Enfin,

---

ble, c'est que c'étoit ce Callistrate qui avoit autrefois fait initier Dion aux mystères de Cérès, à Athènes.

(1) Ou s'efforcent de l'étrangler, dit Plutarque.

CAPUT X.

Fit tumultus et cædes : desiderium mortui Dionis sequitur.

CONFECTA cæde, quum multitudo visendi gratiâ introiisset, nonnulli ab insciis pro noxiis conciduntur. Nam celeri rumore dilato Dioni vim allatam, multi concurrerant, quibus tale facinus displicebat. Hi falsâ suspicione ducti, immerentes, inermes, ut sceleratos occidunt. Hujus de morte ut palàm factum est, mirabiliter vulgi immutata est voluntas. Nam qui vivum eum tyrannum vocitârant, eumdem liberatorem patriæ, tyrannique expulsorem prædicabant. Sic subitò misericordia odio successerat, ut eum suo sanguine, si possent, ab Acheronte cuperent redimere. Itaque in urbe, celeberrimo loco elatus publicè, sepulcri monumento donatus est. Diem obiit circiter annos quinquaginta quinque natus, quartum post annum quàm ex Peloponneso in Siciliam redierat.

personne ne venant à son secours, un Syracusain, nommé Lycon, leur jeta, par la fenêtre, une épée, avec laquelle ils lui ôtèrent la vie (1).

CHAPITRE X.

Emeute et massacre. Dion est regretté.

LE bruit de ce meurtre, répandu dans toute la ville, attira la foule dans la maison où il venoit de se commettre. Plusieurs, indignés de cet attentat, mirent en pièces ceux qu'ils rencontrèrent, et, sur de faux soupçons, confondirent les innocens avec les coupables. La mort de Dion, devenue publique, opéra un étrange changement dans les esprits. Le même homme qu'ils avoient traité de tyran, on l'appelle hautement le libérateur de son pays et le destructeur de la tyrannie. La compassion succède à la haine, au point que ses concitoyens eussent racheté ses jours aux dépens des leurs, s'il leur eût été possible. L'Etat fit les frais de ses funérailles, et lui éleva un mausolée dans le quartier le plus fréquenté de la ville. Telle fut la fin de Dion, dans la 55e. année de son âge, quatre ans après son retour du Péloponnèse en Sicile (2).

(1) Callistrate s'empara de l'autorité, la garda treize mois, fut chassé de la Sicile, et assassiné dans la ville de Rhéges, en Italie, du même poignard dont on avoit égorgé Dion.

(2) Dans la 106e. olympiade, A. du M. 3648.

XI. IPHICRATES.

CAPUT I.

Iphicrates nobilis disciplinâ militari.

IPHICRATES, Atheniensis, non tam magnitudine rerum gestarum, quàm disciplinâ militari nobilitatus est. Fuit enim talis dux, ut non solùm ætatis suæ cum primis compararetur, sed ne de majoribus natu quidem quisquam anteponeretur. Multum verò in bello est versatus, sæpè exercitibus præfuit, nusquàm culpâ malè rem gessit, semper consilio vicit, tantùmque eo valuit, ut multa in re militari partìm nova attulerit, partìm meliora fecerit. Namque ille pedestria arma mutavit: quum ante illum imperatorem maximis clypeis, brevibus hastis, minutis gladiis, uterentur; ille è contrario peltam pro parmâ fecit, à quo postea *peltastæ* pedites appellantur, ut ad motus concursusque essent leviores. Hastæ modum duplicavit, gladios longiores fecit. Idem genus lorica-

XI. IPHICRATE (1), ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Iphicrate se fait un nom par son habileté dans l'art de la guerre.

IPHICRATE s'illustra moins par l'éclat de ses exploits, que par sa rare capacité dans l'art militaire. Il la porta à un si haut degré, que non-seulement on le mit en parallèle avec les plus grands capitaines de son temps (2), mais qu'on ne lui préféra aucun de ses devanciers. D'une expérience consommée dans le métier des armes; souvent à la tête des armées, jamais il ne fut battu par sa faute, et toujours la victoire fut le fruit de sa prudence. L'art de la guerre lui dût tantôt des améliorations, tantôt des innovations heureuses. Ce fut lui qui donna une nouvelle forme aux armes de l'infanterie. Elle portoit, avant lui, de grands boucliers ronds (3), des piques fort courtes et de petites épées. Pour la rendre plus agile dans l'attaque comme dans la défense, il lui fit prendre, non la *parme*, mais

(1) Fils d'un cordonnier. En la 96e. olympiade, A. du M. 3608.

(2) Il commanda dès l'âge de vingt ans, et fut à la fois habile général et grand orateur.

(3) *Clypeus.* C'est proprement notre ancienne *rondache. Parma* étoit un bouclier de cuir cru, de forme ovale et sans embellissemens; et *pelta*, une autre sorte, en forme de croissant.

rum mutavit, et, pro ferreis atque æneis, lineas dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit. Nam, pondere detracto, quod æquè corpus tegeret, et leve esset, curavit.

CAPUT II.

Iphicrates bellum gessit cum Thracibus; Lacedæmonios fugavit; Persarum conductitiis præfuit; Epaminondam retardavit

BELLUM cum Thracibus gessit: Seuthen, socium Atheniensium, in regnum restituit. Apud Corinthum tantâ severitate exercitui præfuit, ut nullæ umquàm in Græciâ neque exercitatiores copiæ, neque magis dicto audientes fuerint duci; in eamque consuetudinem adduxit, ut quum prœlii signum ab imperatore esset datum, sine ducis operâ sic ordinatæ consisterent, ut singuli à peritissimo imperatore dispositi viderentur. Hoc

la *pelte*, bouclier plus léger, du nom duquel on appela *peltastes* les fantassins; alongea la pique de plus de moitié, et donna plus de longueur aux épées. Il supprima aussi les cuirasses de fer et d'airain, auxquelles il en substitua de toile de lin pliée en doubles. Cette réforme eut le double avantage de rendre le soldat plus leste en allégeant le poids de son armure, et de le couvrir sans l'accabler.

CHAPITRE II.

Iphicrate fait la guerre aux Thraces; il met en fuite les Lacédémoniens; il commande les troupes à la solde des Perses; il arrête la marche triomphante d'Epaminondas.

CHARGÉ de la guerre contre les Thraces, il rétablit sur le trône Seuthès, allié d'Athènes. Au siége de Corinthe, il sut contenir son armée dans une si exacte discipline, que jamais la Grèce n'en vit de plus aguerrie ni de plus docile, et fit contracter à ses soldats l'habitude de se mettre si bien en bataille d'eux-mêmes, au premier signal de leur chef, que leurs rangs sembloient avoir été formés par le plus habile capitaine. Ce fut avec ces troupes qu'il surprit et tailla en pièces le meilleur corps d'infanterie des Lacédémoniens (1), exploit qui fut célèbre dans

(1) *Mora*, pour *moira*, partie, mot qui répondoit à celui de *légion*.

exercitu, *Moram* Lacedæmoniorum intercepit: quod maximè totâ celebratum est Græciâ. Iterùm eodem bello omnes copias eorum fugavit: quo facto magnam adeptus est gloriam. Quum Artaxerxes Ægyptio regi bellum inferre voluisset, Iphicratem ab Atheniensibus petivit ducem, quem præficeret exercitui conductitio, cujus numerus duodecim millium fuit. Quem quidem sic omni disciplinâ militari erudivit, ut, quemadmodum quondam Fabiani milites Romani appellati sunt, sic Iphicratenses apud Græcos in summâ laude fuerint. Idem, subsidio Lacedæmoniis profectus, Epaminondæ retardavit impetus; nam, nisi ejus adventus appropinquâsset, non priùs Thebani Sparta abscessissent, quàm captam incendio delêssent.

CAPUT III.

Iphicratis dotes, et filii exprobratio de uxore barbarâ.

FUIT autem et animo magno et corpore, imperatoriâque formâ, ut ipso aspectu cuivis injiceret admirationem suî, sed in labore

toute la Grèce. Dans le cours de la même guerre, il les mit encore en déroute, et se couvrit de gloire. Artaxerxès, ayant résolu de porter ses armes contre le roi d'Egypte, demanda Iphicrate aux Athéniens pour le mettre à la tête de douze mille hommes de troupes soudoyées. Ce général en fit des soldats si bien disciplinés, que, par distinction, on les appela depuis, en Grèce, *soldats d'Iphicrate*, comme on avoit autrefois, à Rome, honoré du nom de *soldats de Fabius* (1) ceux qui s'étoient formés à l'école de ce capitaine. Depuis, envoyé au secours des Lacédémoniens, il arrêta les progrès rapides d'Epaminondas, qui, sans son arrivée, n'auroit quitté Sparte qu'après l'avoir prise et réduite en cendres.

CHAPITRE III.

Qualités d'Iphicrate; reproches que lui fait son fils, de lui avoir donné pour mère une étrangère.

IPHICRATE avoit un grand cœur, une haute stature, l'air imposant qui convient à un général, et

---

(1) Q. Fabius Maximus, surnommé *cunctator*, ou *temporiseur*; cinq fois consul, puis dictateur.

remissus nimis, parùmque patiens, ut Theopompus memoriæ prodidit; bonus verò civis, fideque magnâ. Quod cùm in aliis rebus declaravit, tum maximè in Amyntæ Macedonis liberis tuendis. Namque Eurydice, mater Perdiccæ et Philippi, cum his duobus liberis, Amyntâ mortuo, ad Iphicratem confugit, ejusque opibus defensa est. Vixit ad senectutem placatis in se suorum civium animis. Causam capitis semel dixit, bello sociali, simul cum Timotheo: eoque judicio est absolutus. Menesthea filium reliquit ex Thressâ natum, Coti regis filiâ. Is quum interrogaretur, *utrùm pluris patrem matremne faceret*: *Matrem*, inquit. Id quum omnibus mirum videretur, at ille, *Meritò*, inquit, *facio; nam pater, quantùm in se fuit, Thracem me genuit; contrà mea mater, Atheniensem.*

son seul aspect inspiroit l'admiration; mais, au rapport de Théopompe, il fut peu laborieux et incapable de supporter la fatigue ; d'ailleurs, excellent citoyen, plein d'honneur et de probité, vertus dont il donna des preuves en plusieurs occasions, et surtout dans la protection qu'il accorda aux enfans d'Amyntas (1), roi de Macédoine. Eurydice s'étant réfugiée auprès de lui, après la mort de son époux, avec Perdiccas et Philippe ses deux fils, encore en bas âge, trouva en lui un fidèle et généreux défenseur. Il eut à subir, avec Timothée, une seule accusation capitale dans la guerre des alliés (2), et fut absous; mais il regagna bientôt l'affection de ses concitoyens, et la conserva jusque dans sa vieillesse. Il laissa de son épouse, fille de Cotys, roi de Thrace, un fils nommé Mnesthée. Comme on demandoit un jour à ce jeune homme qui de son père et de sa mère il estimoit davantage, « ma mère », répondit-il sans hésiter. On paroissoit surpris de sa réponse : « Cette préférence, reprit-il, est fondée en raison; mon père n'a rien oublié pour me faire naître Thrace, au lieu que j'ai l'obligation à ma mère de m'avoir fait naître Athénien ».

---

(1) Grand-père d'Alexandre-le-Grand.

(2) Guerre qu'Athènes déclara aux peuples de Byzance, de Chio, de Rhodes et de Cos, pour avoir manqué au traité d'alliance fait avec elle.

XII. CHABRIAS.

CAPUT I.

Chabrias, novo pugnandi modo invento, gloriam adeptus est.

CHABRIAS, Atheniensis. Hic quoque in summis habitus est ducibus, resque multas memoriâ dignas gessit. Sed ex his elucet maximè inventum ejus in prœlio quod apud Thebas fecit, quum Bœotiis subsidio venisset. Namque in eâ victoriâ fidente summo duce Agesilao, fugatis jam ab eo conductitiis catervis, reliquam phalangem loco vetuit cedere, obnixoque genu scuto, projectâque hastâ, impetum excipere hostium docuit. Id novum Agesilaus intuens, progredi non est ausus, suosque jam incurrentes tubâ revocavit. Hoc usque eò in Græciâ famâ celebratum est, ut illo statu Chabrias sibi statuam fieri voluit, quæ publicè ei ab Atheniensibus in foro constituta est. Ex quo factum est ut posteà athletæ ceterique artifices

XII. CHABRIAS, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Chabrias s'illustre par une nouvelle manière de combattre.

CHABRIAS fut aussi compté parmi les grands capitaines, et fit beaucoup d'actions mémorables. Une des plus brillantes est le stratagême qu'il imagina à la journée de Thèbes, en faveur des Béotiens qu'il étoit venu secourir. Agésilas, un des plus habiles généraux qu'il y eut alors, avoit déjà mis en fuite les troupes stipendiaires, et se tenoit assuré de la victoire. Tout à coup Chabrias défend au reste de son infanterie de quitter son poste, lui fait mettre un genou en terre, présenter la pique en avant, et lui apprend à soutenir ainsi le choc de l'ennemi. Frappé de cette manœuvre sans exemple, Agésilas n'osa pas avancer; et comme ses gens alloient charger, il fit sonner la retraite. Cette présence d'esprit rendit le nom de Chabrias si célèbre dans toute la Grèce, qu'Athènes lui fit élever, dans la place publique, une statue qui le représentoit, comme il l'avoit désiré, dans cette même posture. De là vint que, dans la suite, les athlètes, et tous ceux qui avoient excellé dans leur art, firent donner

his statibus in statuis ponendis uterentur, in quibus victoriam essent adepti.

CAPUT II.

Res Chabriæ cum Nectanebo Aegyptio, Evagorâ Cyprio, etc.

CHABRIAS autem multa in Europâ bella administravit, quum dux Atheniensium esset : multa in Aegypto suâ sponte gessit : nam Nectanebum adjutum profectus, regnum ei constituit. Fecit idem Cypri, sed publicè, ab Atheniensibus Evagoræ adjutor datus : neque priùs indè discessit quàm totam insulam bello devinceret. Quâ ex re Athenienses magnam gloriam sunt adepti. Interim bellum inter Aegyptios et Persas conflatum est : et Athenienses cum Artaxerxe societatem habebant : Lacedæmonii cum Aegyptiis, à quibus magnas prædas Agesilaus rex eorum faciebat. Id intuens Chabrias, quum in re nullâ Agesilao cederet, suâ sponte eos adjutum profectus, Aegyptiæ classi præfuit, pedestribus copiis Agesilaus.

à leurs statues l'attitude dans laquelle ils se trouvoient au moment de leur victoire.

CHAPITRE II.

Exploits de Chabrias en faveur de Nectanebus, roi d'Egypte, et d'Evagoras, roi de Chypre.

CHABRIAS eut la conduite de plusieurs guerres qu'Athènes eut à soutenir en Europe. Il entreprit, de son propre mouvement, d'autres expéditions en Egypte, où il porta du secours à Nectanebus qu'il affermit sur son trône. Il rétablit aussi Evagoras sur celui de Chypre, mais ce fut par l'ordre de son pays qui lui avoit confié cette mission, et il ne quitta l'île qu'après l'avoir entièrement soumise; action qui couvrit de gloire les Athéniens. Dans cet intervalle, la guerre s'alluma entre l'Egypte et la Perse; Athènes étoit alliée d'Artaxerxès, et Sparte des Egyptiens. Chabrias voyant qu'Agésilas, qui commandoit leurs troupes de terre, leur faisoit payer bien cher son secours, et ne se sentant inférieur en rien à ce prince, alla de son chef offrir ses services aux Egyptiens, qui le mirent à la tête de leur armée navale.

CAPUT III.

Chabrias revocatur ex Ægypto domum: propter invidiam abest.

Tum præfecti regis Persiæ legatos miserunt Athenas questum quòd Chabrias adversùm regem bellum gereret cum Ægyptiis. Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quam ante, domum nisi redîsset, capitis se illum damnaturos denuntiârunt. Hoc ille nuntio Athenas rediit, neque ibi diutiùs est moratus quàm fuit necesse. Non enim libenter erat ante oculos civium suorum, quòd et vivebat lautè et indulgebat sibi liberaliùs quàm ut invidiam vulgi posset effugere. Est enim hoc commune vitium in magnis liberisque civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit, et libenter de iis detrahant quos eminere videant altiùs; neque animo æquo pauperes alienam opulentium intuentur fortunam. Itaque Chabrias, quoad ei licebat, plurimùm aberat. Neque verò solus ille aberat Athenis libenter, sed omnes

CHAPITRE III.

Athènes rappelle Chabrias ; son absence motivée par le désir d'échapper à l'envie.

Les lieutenans du roi de Perse députèrent alors à Athènes, pour s'y plaindre de ce que Chabrias étoit entré au service de leurs ennemis. Sur ces plaintes, les Athéniens le rappelèrent, avec menaces de le condamner à mort, s'il manquoit à comparoître avant le terme de rigueur qu'on lui fixoit. Cet ordre le fit promptement revenir; mais depuis il ne resta dans Athènes qu'autant que ses affaires l'exigeoient. Vivant trop somptueusement, et se traitant avec trop de délicatesse pour échapper à l'envie, il sentit que la prudence lui faisoit une loi d'éviter les regards de ses concitoyens. Tel est, en effet, le vice commun aux Etats libres et puissans; l'envie s'y montre la fidèle compagne de la gloire; la malignité s'y plaît à médire de ceux qui s'élevent au-dessus des autres, et le pauvre y voit d'un œil chagrin l'éclat de l'opulence. Ces raisons déterminoient Chabrias à vivre loin d'Athènes, autant qu'il lui étoit libre de le faire, et il n'étoit pas le seul à qui la politique fît prendre ce parti; presque tous les premiers citoyens en agirent ainsi, persuadés qu'ils étoient d'autant moins à la portée des traits de la jalousie, qu'ils se déroboient davan-

ferè principes fecerunt idem; quòd tantùm se ab invidiâ putabant abfuturos, quantùm à conspectu suorum recessissent. Itaque Conon plurimùm Cypri vixit, Iphicrates in Thraciâ, Timotheus Lesbi, Chares in Sigæo. Dissimilis quidem Chares horum et factis et moribus, sed tamen Athenis et honoratus et potens.

CAPUT IV.

Chabrias periit bello desertus à suis.

CHABRIAS autem periit bello sociali, tali modo: oppugnabant Athenienses Chium; erat in classe Chabrias privatus, sed omnes qui in magistratu erant auctoritate anteibat; eumque magis milites, quàm qui præerant, aspiciebant. Quæ res ei maturavit mortem. Nam dum primus studet portum intrare, et gubernatorem jubet eò dirigere navem, ipse sibi perniciei fuit. Quum enim eò penetrâsset, ceteræ non sunt secutæ. Quo facto, circumfusus hostium concursu, quum fortissimè pugnaret, navis, rostro percussa,

tage aux yeux de leurs concitoyens. C'est ainsi que Conon passa la plus grande partie de sa vie en Chypre, Iphicrate en Thrace, Timothée à Lesbos (1), Charès à Sigée (2). Il est vrai que Charès (3) ne peut soutenir le parallèle avec ces grands hommes, ni pour les exploits ni pour les vertus; mais il ne laissa pas de jouir dans Athènes de beaucoup de crédit et de considération.

CHAPITRE IV.

Chabrias, abandonné des siens, est tué dans un combat.

CHABRIAS périt dans la guerre des alliés (4). Les Athéniens faisoient le siége de Chio (5). Il se trouvoit sur la flotte comme simple volontaire; mais il y jouissoit d'une plus grande considération que les comman-

(1) Ile de la mer Egée, près de la Troade et de la Mésie.

(2) Dans la Troade, aujourd'hui le *cap des Janissaires.*

(3) Charès, capitaine athénien, étoit surtout connu par sa facilité à promettre; ce qui donna lieu au proverbe, *Charetis pollicitationes.*

(4) Cette guerre commença par le soulèvement général des peuples des îles de Chio, de Rhodes et de Cos, et des habitans de Byzance, contre les Athéniens, dans l'intention de s'affranchir d'un tribut que la république exigeoit d'eux au détroit de l'Hellespont.

(5) Ile de la mer Egée, près de l'Ionie.

cœpit sidere. Hinc quum refugere posset si se in mare dejecisset, quòd suberat classis Atheniensium quæ exciperet natantem, perire maluit, quàm armis abjectis, navem relinquere in quâ fuerat vectus. Id cæteri facere noluerunt, qui nando in tutum pervenerunt. At ille, *præstare honestam mortem turpi vitæ existimans*, comminùs pugnans, telis hostium interfectus est.

dans même, et le soldat avoit plus de respect pour lui que pour ses chefs. Cette distinction hâta sa perte. Voulant entrer le premier dans le port, et ayant donné ordre au pilote de tourner la proue de ce côté là, il fut lui-même la cause de son malheur. Le navire qu'il montoit y pénétra, mais sans être suivi d'aucun autre. Enveloppé tout à coup par une foule d'ennemis, il leur opposoit la plus vigoureuse résistance, lorsque son vaisseau, frappé d'un coup d'éperon, s'entr'ouvrit et coula à fond. Il eût encore pu échapper en se jetant à la nage, pour regagner la flotte athénienne qui étoit à portée de le secourir; mais il aima mieux périr que d'abandonner ses armes et son vaisseau. L'équipage ne voulut pas imiter cet exemple de dévouement, et trouva moyen de se sauver à la nage. Chabrias, préférant une mort honorable à une vie honteuse, fut percé de traits et tué les armes à la main (1).

(1) La 105e. olympiade, l'A. du M. 3644.

XIII. TIMOTHEUS.

CAPUT I.

Timotheus describitur. Ejus res gestæ.

TIMOTHEUS, Cononis filius, Atheniensis. Hic à patre acceptam gloriam multis auxit virtutibus. Fuit enim disertus, impiger, laboriosus, rei militaris peritus, neque minus civitatis regendæ. Multa hujus sunt præclarè facta, sed hæc maximè illustria. Olynthios et Byzantios bello subegit; Samum cepit, in quâ oppugnandâ, superiori bello Athenienses mille et ducenta talenta consumpserant. Hanc ille sine ullâ publicâ impensâ populo restituit. Adversùs Cotyn bella gessit, ab eoque mille et ducenta talenta prædæ in publicum detulit. Cyzicum obsidione liberavit. Ariobarzani simul cum Agesilao auxilio profectus est; à quo quum Laco pecuniam numeratam accepisset, ille cives suos agro atque urbibus augeri maluit, quàm id sumere cujus partem

XIII.

XIII. TIMOTHÉE (1), FILS DE CONON, ATHÉNIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Portrait de Timothée ; ses exploits.

TIMOTHÉE rehaussa par mille vertus la gloire qu'il avoit héritée de son père. Eloquent (2), actif, laborieux, grand homme de guerre et d'Etat, il se signala par beaucoup de grandes actions, dont voici les plus éclatantes. Il soumit par les armes Olynthe (3) et Byzance ; prit Samos, dont le siége, dans la guerre précédente, avoit coûté douze cents talens aux Athéniens, et la remit en leur puissance sans qu'il en coûtât rien à l'Etat. Il marcha contre Cotys (4), et versa dans le trésor public douze cents talens provenus des dépouilles de ce prince. Cyzique (5) assiégée lui dut sa délivrance. Appelé avec Agésilas au secours d'Ariobarzane (6), pendant que le Spartiate recevoit du satrape une grande somme d'argent pour le prix de ses

(1) En la 101e. olympiade, A. du M. 3628.

(2) Il s'étoit formé à l'école d'Isocrate.

(3) Ville de Macédoine, sur la côte de la mer Egée.

(4) Roi de Paphlagonie, différent du Cotys, roi de Thrace.

(5) Ville de l'Asie mineure, dans la Mysie.

(6) Un des plus braves généraux de Darius Codoman. *Voyez* Q. Curce, l. V.

domum suam ferre posset. Itaque accepit Erichthonem et Sestum.

CAPUT II.

Victis Lacedæmoniis, Timotheo statua posita.

IDEM classi præfectus, circumvehens Peloponnesum, Laconicam populatus, classem eorum fugavit. Corcyram sub imperium Atheniensium redegit: sociosque idem adjunxit Epirotas, Athamanas, Chaonas, omnesque eas gentes quæ mare illud adjacent. Quo facto Lacedæmonii de diutinâ contentione destiterunt, et suâ sponte Atheniensibus imperii maritimi principatum concesserunt, pacemque his legibus constituerunt, ut *Athenienses mari duces essent*. Quæ victoria tantæ fuit Atticis lætitiæ, ut tùm primùm aræ *Paci publicæ* sint factæ, eique deæ pulvinar sit institutum. Cujus laudis ut memoria maneret, Timotheo publicè

services, Timothée aima mieux agrandir le domaine de sa république, que d'accepter un présent dont il auroit pu s'approprier une partie, et reçut en don les villes d'Erichthon (1) et de Sestos.

CHAPITRE II.

Défaite des Lacédémoniens ; statue élevée à Timothée.

MIS à la tête d'une armée navale, il parcourut les côtes du Péloponnèse, ravagea la Laconie (2), battit et dissipa la flotte lacédémonienne, soumit l'île de Corcyre aux Athéniens, et fit entrer dans leur alliance les peuples de l'Epire (3), de l'Acarnanie, de la Chaonie (4), et de tous les pays situés sur les côtes. Ces avantages forcèrent les Spartiates à se départir de leurs longues prétentions, à céder d'eux-mêmes aux Athéniens l'empire de la mer, et à faire la paix, sous la condition expresse de reconnoître la prééminence maritime de leurs rivaux. Cette victoire répandit une si grande joie dans l'Attique, que l'Etat éleva pour la première fois des autels à la Paix,

(1) Peut-être Abydos ou Crithon, ville de la Chersonnèse de Thrace. Sestos étoit en face d'Abydos, sur les bords de l'Hellespont.

(2) Pays du Péloponnèse, dont Sparte étoit la capitale.

(3) Province de l'ancienne Grèce.

(4) Contrées de l'Epire.

statuam in foro posuerunt; qui honos huic unî ante hoc tempus contigit, ut quum patri populus statuam posuisset, filio quoque daret. Sic juxtà posita recens filii veterem patris renovavit memoriam.

CAPUT III.

Timotheus senex, Menestheo in consilium datus, accusatus, damnatus.

Hic quum esset magno natu, et magistratus gerere desîsset, bello Athenienses undique premi sunt cœpti. Defecerat Samus; descierat Hellespontus; Philippus jam tunc valens Macedo multa moliebatur; cui oppositus Chares quum esset, non satis in eo præsidii putabatur. Fit Menestheus prætor, filius Iphicratis, gener Timothei, et ut ad bellum proficiscatur decernitur. Huic in consilium dantur duo, usu et sapientiâ præstantes, quorum consilio uteretur, pater et so-

et lui consacra un lit et des coussins (1). Pour éterniser le souvenir de cette victoire, on érigea une statue à Timothée dans la place publique, et on lui fit un honneur sans exemple jusqu'alors, celui de dresser une statue au fils, après avoir accordé la même récompense aux services du père. Ainsi le monument de Timothée, placé à côté de celui de Conon, fit revivre sa mémoire d'une manière honorable pour tous les deux.

CHAPITRE III.

Timothée donné pour adjoint à Ménesthée, est mis en cause et condamné.

La vieillesse de Timothée et sa retraite des affaires, sembla devenir le signal et l'époque d'une guerre générale contre les Athéniens. Déjà Samos avoit quitté leur parti. L'Hellespont s'étoit soustrait à leur obéissance. La puissance et les intrigues de Philippe, roi de Macédoine (2), commençoient à donner de l'ombrage. On lui avoit opposé Charès, mais sans compter beaucoup sur ce général. Athènes conféra donc le commandement à Ménesthée, fils d'Iphicrate, et

(1) Cet usage n'avoit lieu que pour les Dieux principaux. C'est ce que les Romains appeloient *Lectisternium*.

(2) Pays situé entre la Grèce et l'Epire.

cer : quòd in his tanta erat auctoritas, ut magna spes esset per eos amissa posse recuperari. Hi quum Samum profecti essent, et eòdem Chares, eorum adventu cognito, cum suis copiis proficisceretur, ne quid absente se gestum videretur, accidit, quum ad insulam appropinquarent, ut magna tempestas oriretur : quam evitare duo veteres imperatores utile arbitrati, suam classem suppresserunt. At ille, temerariâ usus ratione, non cessit majorum natu auctoritati, et, ut in suâ navi esset fortuna, quò contenderat pervenit; eòdemque ut sequerentur, ad Timotheum et Iphicratem nuntium misit. Hinc malè re gestâ, compluribus amissis navibus, eòdem undè erat profectus se recepit, litterasque Athenas publicè misit, sibi proclive fuisse Samum capere, nisi à Timotheo et Iphicrate desertus esset. Ob eam rem in crimen vocabantur : populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus etiam potentiæ, domum revocat : accusantur proditionis. Hoc judicio damnatur Timotheus, lisque ejus æstimatur centum talentis. Ille, odio ingratæ civitatis coactus, Chalcidem se contulit.

gendre de Timothée, avec ordre de se rendre incessamment à sa destination. On lui donna pour conseil son père et son beau-père, dont l'expérience et la sagesse autorisoient le peuple à se flatter de réparer bientôt, par leur moyen, les pertes qu'on avoit faites. Ils mirent à la voile pour Samos. Charès, informé de leur départ, prit la même route avec ses troupes, de peur qu'ils ne tentassent, sans lui, quelque entreprise. Comme ils étoient à la hauteur de l'île, il s'éleva, tout à coup, une violente tempête; les deux vieux généraux jugeant à propos de ne pas s'y exposer, mirent leur flotte à l'ancre. Charès, au contraire, ne prenant conseil que de sa témérité, ne déféra point à l'autorité de ses anciens; comme si la fortune se fût embarquée sur son vaisseau, il eut le bonheur d'aborder où il avoit dessein, et manda à Timothée et à Iphicrate de le joindre. Mais ayant échoué dans son entreprise et perdu plusieurs vaisseaux, il regagna le lieu d'où il avoit fait voile; et pour se disculper, écrivit officiellement à Athènes, qu'il lui eût été facile de prendre Samos, si Timothée et Iphicrate ne l'eussent abandonné. On crut à cette prétendue désertion, et on leur en fit un crime capital. Le peuple, violent, soupçonneux, ennemi naturel des grands, et jaloux de leur puissance, rappelle ses généraux. Ils sont accusés de trahison. Timothée succombe, on lui impose une amende de cent talens. Frappé de cette injustice, il prend en haine son ingrate patrie, et va s'établir à Chalcis (1).

(1) Ville de l'Eubée, sur l'Euripe, aujourd'hui *Négrepont*.

CAPUT IV.

Timothei filius muros reficere cogitur. Fides Jasonis.

HUJUS post mortem, quum populum judicii sui pœniteret, mulctæ novem partes detraxit, et decem talenta Cononem filium ejus, ad muri quamdam partem reficiendam, jussit dare. In quo fortunæ varietas est animadversa : nam quos avus Conon muros, ex hostium prædâ, patriæ restituerat, eosdem nepos, cum summâ ignominiâ familiæ, ex suâ re familiari reficere coactus est. Timothei autem moderatæ sapientisque vitæ quum pleraque possimus proferre testimonia, uno erimus contenti, quòd ex eo facilè conjici poterit, quàm carus suis fuerit. Quum Athenis adolescentulus causam diceret, non solùm amici privatique hospites ad eum defendendum convenerunt, sed etiam in eis Jason tyrannus, qui illo tempore fuit omnium potentissimus. Hic quum in patriâ sine satellitibus se tutum non

CHAPITRE IV.

Le fils de Timothée est obligé de réparer les murs d'Athènes. Dévouement de Jason.

APRÈS la mort de ce grand homme, le peuple se repentit de son jugement, retrancha neuf parts de l'amende, et la restreignit à dix talens qu'il obligea son fils Conon de fournir pour le rétablissement d'une partie des murs d'Athènes : exemple frappant des caprices du sort ! Ces mêmes murailles que l'aïeul avoit relevées aux dépens des ennemis, le petit-fils se vit obligé de les rebâtir de ses propres deniers, et au déshonneur de sa famille. Je pourrois rapporter ici plusieurs traits de la sagesse et de la modération de Timothée ; un seul suffira pour prouver à quel point il étoit cher à ses amis. Dans un procès qu'il eût à Athènes étant encore fort jeune, il vit voler à sa défense, non-seulement ses amis et les particuliers liés avec lui par l'hospitalité, mais même Jason (1), un des plus puissans princes de son temps. Ce tyran qui, dans ses propres Etats, ne se croyoit en sûreté qu'environné de gardes, se rendit à Athènes sans escorte, et porta si loin son estime pour son hôte, qu'il aima mieux courir risque de la vie, que de l'a-

(1) Tyran de Thessalie.

arbitraretur, Athenas sine ullo præsidio venit : tantique hospitem fecit, ut mallet se capitis periculum adire, quàm Timotheo de famâ dimicanti deesse. Hunc adversùs tamen Timotheus posteà, populi jussu, bellum gessit : patriæque sanctiora jura, quàm hospitii, esse duxit. Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei : neque, post illorum obitum, quisquam dux in illâ urbe fuit dignus memoriâ.

XIV. DATAMES.

CAPUT I.

Datames, barbarorum clarissimus, bello Artaxerxis contra Cadusios paternam provinciam, Ciliciæ partem, meruit.

VENIO nunc ad fortissimum virum maximique consilii omnium barbarorum, exceptis duobus Carthaginiensibus, Hamilcare et Hannibale, de quo hoc plura referemus,

bandonner dans une cause où son honneur étoit intéressé. Malgré ce service, Timothée, dans la suite, lui fit la guerre par ordre de son pays, jugeant les droits de la patrie plus sacrés que ceux de l'hospitalité. Ce fut là le dernier âge des grands généraux d'Athènes; Iphicrate, Chabrias, Timothée furent les derniers, et depuis leur mort, cette république n'en produisit aucun dont le nom ait mérité de passer à la postérité.

XIV DATAMÈS.

CHAPITRE PREMIER.

Datamès, le plus célèbre général des Barbares, se distingue dans la guerre contre les Cadusiens, et mérite de succéder à son père dans le gouvernement de la Cilicie.

Je viens maintenant au plus brave et au plus habile de tous les généraux barbares, si l'on excepte les deux Carthaginois, Amilcar et Annibal. Je m'étendrai d'autant plus sur ce qui le regarde, que la plupart de ses exploits sont restés dans l'obscurité, et qu'il a dû

quòd et obscuriora sunt ejus gesta pleraque, et ea, quæ prosperè ei cesserunt, non magnitudine copiarum, sed consilii, quo tantùm non omnes superabat, acciderunt. Quorum nisi ratio explicata fuerit, res apparere non poterunt. DATAMES patre Camissare natione Care, matre Scythissâ natus; primùm militum numero fuit apud Artaxerxem eorum, qui regiam tuebantur. Pater ejus Camissares, quòd et manu fortis et bello strenuus, et regi multis locis fidelis erat repertus, habuit provinciam Ciliciæ, juxta Cappadociam, quam incolunt Leucosyri. Datames, militare munus fungens, primùm qualis esset aperuit bello quod rex adversùs Cadusios gessit. Namque hìc multis millibus interfectis, magni fuit ejus opera. Quo factum est ut, quum in eo bello cecidisset Camissares, paterna ei traderetur provincia.

ses succès, moins au nombre de ses troupes qu'à la sagesse de sa conduite, rapport sous lequel on ne peut placer personne au-dessus de lui. Pour mettre donc le mérite de ses actions dans tout son jour, il est nécessaire d'en développer les motifs et les circonstances. Datamès, fils de Camissarès, Carien de nation, et d'une mère Scythe d'origine, servit d'abord dans les gardes d'Artaxerxès (1). Son père, guerrier brave, actif, d'une fidélité éprouvée, reçut du roi, pour récompense de ses services, le gouvernement de cette partie de la Cilicie (2), qui touche à la Cappadoce (3) et qu'habitent les Leucosyriens. (4) Pour lui, il fit ses premières armes dans la guerre contre les Cadusiens (5), et commença dès lors à se faire connoître avantageusement. En effet, il contribua beaucoup au gain d'une bataille où périrent des milliers d'ennemis et de Perses. Son père y perdit la vie, et le roi, en reconnoissance de son dévouement, lui donna son fils pour successeur dans le gouvernement de la Cilicie.

---

(1) On croit que c'est Artaxerxès Ochus, fils et successeur d'Artaxerxès Mnémon.

(2) Province de l'Asie mineure, aujourd'hui la *Caramanie*.

(3) Pays d'Asie qui s'étend depuis le Pont-Euxin jusqu'à l'Arménie.

(4) Ils occupoient cette partie de la Cappadoce qui avoisine l'embouchure du Thermodon.

(5) Peuples d'Asie qui occupoient la partie septentrionale de la Médie Atropatène.

CAPUT II.

Datames Thyum vivum capit.

PARI se virtute posteà præbuit, quum Autophradates, jussu regis, bello persequeretur eos qui defecerant. Namque ejus operâ hostes, quum castra jam intrâssent, profligati sunt, exercitusque reliquus conservatus regis est. Quâ ex re majoribus rebus præesse cœpit. Erat eo tempore Thyus, dynastes Paphlagoniæ, antiquo genere natus à Pylæmene illo quem Homerus Troïco bello à Patroclo interfectum ait. Is regi dicto audiens non erat. Quam ob causam bello eum persequi constituit, eique rei præfecit Datamen propinquum Paphlagonis; namque ex fratre et sorore erant nati. Quam ob causam, Datames omnia primùm experiri voluit, ut, sine armis, propinquum ad officium reduceret. Ad quem quum venisset sine præsidio, quòd ab amico nullas vereretur insidias, penè interiit : nam Thyus eum clàm interficere voluit. Erat mater cum Datame,

CHAPITRE II.

Datamès prend Thyus vivant.

Il soutint sa réputation de courage dans la guerre qu'Autophradate fit par les ordres du roi, aux peuples qui s'étoient soulevés (1). Les rebelles avoient déjà pénétré dans le camp, lorsque Datamès tomba sur eux, et par leur déroute, sauva le reste de l'armée royale. Cette action de vigueur lui fit confier des commandemens d'une plus grande importance. La Paphlagonie étoit alors soumise à Thyus, qui se prétendoit descendu de ce Pylémène, qu'Homère fait tomber sous les coups de Patrocle au siége de Troye (2). Artaxerxès, dont il avoit cessé de reconnoître la souveraineté, ayant résolu de punir sa désobéissance, chargea Datamès de cette expédition, quoique proche parent du Paphlagonien, dont il étoit le cousin germain. Aussi Datamès voulut-il d'abord tenter les voies de la douceur pour le ramener à son devoir, avant d'avoir recours aux armes. Dans ce dessein, il se rendit auprès de lui sans escorte, ne croyant pas

(1) Les peuples de Lycie, de Pisidie, de Pamphylie, de Cilicie, de Syrie, de Phénicie, et presque tous ceux qui habitoient le long de cette côte.

(2) Ou plutôt de Ménélas. *Hom. liv. V*. Pylémène étoit, au reste, le nom générique des rois de Paphlagonie.

amita Paphlagonis : ea, quid ageretur, resciit, filiumque monuit. Ille fugâ periculum evitavit, bellumque indixit Thyo. In quo, quum ab Ariobarzane, præfecto Lydiæ et Ioniæ totiusque Phrygiæ, desertus esset, nihilo segniùs perseveravit, vivumque Thyum cepit cum uxore et liberis.

CAPUT III.

Datames Thyum captum, insolito ornatu, regi adducit. Copiis contra Aegyptios præficitur.

CUJUS facti ne priùs fama ad regem, quàm ipse, perveniret, dedit operam. Itaque, omnibus insciis, eò ubi erat rex venit, posteroque die Thyum, hominem maximi corporis, terribilique facie, quod et niger et capillo longo, barbâque erat prolixâ, optimâ veste contexit, quam satrapæ regii gerere consueverant. Ornavit etiam torque atque armillis aureis, ceteroque regio cultu.

avoir à se défier d'un ami, mais cette confiance pensa lui coûter la vie. Thyus voulut le faire assassiner. Heureusement la mère de Datamès, qui l'avoit accompagné dans ce voyage, pénétra le complot de son neveu, et en avertit son fils. Datamès se dérobe au péril, par la fuite, fait à Thyus guerre ouverte, et quoiqu'abandonné par Ariobarzane (1), satrape de la Lydie, de l'Ionie et de toute la Phrygie, il n'en presse pas moins vivement l'ennemi, et fait enfin prisonnier Thyus, avec sa femme et ses enfans.

CHAPITRE III.

Datamès présente au roi son prisonnier, sous un costume extraordinaire. Il est mis à la tête d'une armée, destinée à agir contre l'Egypte.

DATAMÈS prit toutes les mesures possibles pour être le premier porteur de cette nouvelle. Afin de surprendre le roi, il se rendit à la cour à l'insu de tout le monde; et dès son arrivée, voici ce qu'il imagina: Thyus étoit d'une haute stature; un teint basané, une longue chevelure, une grande barbe, le rendoient

(1) Cet Ariobarzane s'empara du royaume de Mithridate, roi de Cappadoce et de Pont, s'y maintint vingt-six ans, et laissa pour successeur son fils, à qui il avoit donné le nom de Mithridate, nom commun aux rois du pays.

Ipse agresti duplicique amiculo circumdatus, hirtâque tunicâ, gerens in capite galeam venatoriam, dextrâ manu clavam, sinistrâ copulam, vinctum ante se Thyum agebat, ut si feram bestiam captam duceret. Quem quum omnes prospicerent propter novitatem ornatûs, ignotamque formam, ob eamque rem magnus esset concursus; fuit nemo non qui agnosceret Thyum, regique nuntiaret. Primò non accredidit. Itaque Pharnabazum misit exploratum : à quo ut rem gestam comperit, statìm admitti jussit, magnopere delectatus cùm facto, tum ornatu : imprimis quòd nobilis rex in potestatem inopinanti venerat. Itaque magnificè Datamen donatum ad exercitum misit, qui tum contrahebatur duce Pharnabazo et Tithrauste ad bellum Aegyptium, parique eum atque illos imperio esse jussit. Posteà verò quàm Pharnabazum rex revocavit, illi summa imperii tradita est.

affreux à voir. Il le revêtit d'une robe superbe, pareille à celle des Satrapes, le para d'un collier et de bracelets d'or, et lui donna toute la pompe de la royauté. Pour lui, couvert d'une grosse casaque de paysan et d'une camisole velue, un casque de chasseur sur la tête, une massue à la main droite, il tenoit de l'autre une laisse, avec laquelle il menoit Thyus devant lui, comme une bête sauvage. Du plus loin qu'il parut, la nouveauté du costume et cette figure inconnue, attirèrent tous les regards, et la foule accourut sur ses pas. Quelques personnes, qui reconnurent Thyus, s'empressèrent de porter au roi la nouvelle. D'abord il refusa d'y croire, et envoya Pharnabaze s'assurer de la vérité. Sur son rapport, il ordonna qu'on fît entrer Datamès et son prisonnier. Il fut enchanté et du travestissement et d'un succès si inespéré, qui remettoit à sa discrétion un prince si puissant. Après avoir magnifiquement récompensé Datamès, il l'envoya joindre l'armée que Pharnabaze et Tithrauste rassembloient alors pour porter la guerre en Egypte, et l'associe à ces deux généraux, avec une égale autorité. Quelque temps après, le roi rappela Pharnabaze, et donna à Datamès le commandement en chef.

CAPUT IV.

Datames revocatus Aspim Cappadocem capit.

Hic quum maximo studio compararet exercitum, Aegyptumque proficisci pararet, subitò à rege litteræ sunt ei missæ, ut Aspim aggrederetur, qui Cataoniam tenebat; quæ gens jacet supra Ciliciam, confinis Cappadociæ. Namque Aspis saltuosam regionem castellisque munitam incolens, non solùm imperio regis non parebat, sed etiam finitimas regiones vexabat, et quæ regi portarentur abripiebat. Datames, etsi longè aberat ab his regionibus, et à majore re abstrahebatur, tamen regis voluntati morem gerendum putavit. Itaque cum paucis, sed viris fortibus, navem conscendit; existimans, id quod accidit, faciliùs se imprudentem et imparatum parvâ manu oppressurum, quàm paratum, quamvis magno exercitu. Hâc delatus, in Ciliciam egressus, indè dies noctesque iter faciens, Taurum

CHAPITRE IV.

Datamès rappelé, fait prisonnier Aspis de Cappadoce.

PENDANT que Datamès pressoit vivement la levée des troupes, et qu'il se disposoit à se mettre en route pour l'Egypte, il reçut une dépêche du roi, qui lui ordonnoit de tourner ses armes contre Aspis, maître de la Cataonie (1), province située au-dessus de la Cilicie, et limitrophe de la Cappadoce. Aspis retranché dans un pays couvert de bois, coupé de défilés, et défendu par des forteresses, ne se contentoit pas de se rendre indépendant; il désoloit les contrées voisines, et enlevoit les tributs que l'on portoit au roi. Datamès, tout éloigné qu'il étoit de ces contrées, sans considérer qu'on le détournoit d'une expédition plus importante, se fit un devoir d'obéir aux ordres du monarque. Il s'embarque avec une poignée de guerriers, mais tous gens d'élite, prévoyant, comme l'événement le prouva, qu'il lui seroit plus facile d'accabler avec un petit nombre de soldats un ennemi pris au dépourvu, qu'avec des forces considérables, s'il lui donnoit le temps de se mettre en état de défense. Il aborde en Cilicie, débarque sa troupe,

(1) Partie de la Cappadoce qui touche à la Comagène.

transiit, eòque quò studuerat venit. Quærit quibus locis sit Aspis : cognoscit haud longè abesse, profectumque eum venatum; quem dum speculatur, adventûs ejus causa cognoscitur. Pisidas, cum iis quos secum habebat, ad resistendum Aspis comparat. Id Datames ubi audivit; arma capit, suos sequi jubet, ipse equo concitato ad hostem vehitur. Quem procul Aspis conspiciens ad se ferentem, pertimescit, atque à conatu resistendi deterritus, sese dedit. Hunc Datames vinctum ad regem ducendum tradit Mithridati.

CAPUT V.

Datames, aulicorum insidias edoctus, Cappadociam sibi et Paphlagoniam occupat.

HÆC dum geruntur, Artaxerxes, reminiscens à quanto bello ad quàm parvam rem principem ducum misisset, se ipsum reprehendit, et nuntium ad exercitum Acen misit, quòd nondùm Datamen profectum putabat,

marche jour et nuit, franchit le mont Taurus, et arrive à l'endroit où il avoit projeté de se rendre. Il s'informe du lieu où se trouve Aspis, apprend qu'il n'est pas loin, et qu'il est parti pour la chasse. Pendant qu'il épie le moment de le surprendre, Aspis, instruit du sujet de sa venue, joint à ses gens un renfort de Pisidiens (1), pour lui opposer plus de résistance. A cette nouvelle, Datamès prend ses armes, ordonne aux siens de le suivre, et pique droit à l'ennemi. Aspis, en le voyant de loin arriver sur lui à toute bride, se déconcerte, et n'osant plus se tenir sur la défensive, il se livre entre ses mains. Datamès le fait charger de chaînes, et le remet à la garde de Mithridate (2), pour être conduit au roi.

CHAPITRE V.

Intrigues des courtisans contre Datamès; il les apprend, et s'empare de la Cappadoce et de la Paphlagonie.

CEPENDANT Artaxerxès venant à réfléchir qu'il avoit ôté au meilleur de ses généraux la conduite d'une guerre plus importante, pour l'employer à une

(1) Peuples voisins de la Lycaonie, de l'Isaurie et de la Pamphilie.

(2) Fils d'Ariobarzane, et le même qui depuis tua Datamès en trahison.

qui ei diceret ne ab exercitu discederet. Hic, priusquàm perveniret quò erat profectus, in itinere convenit qui Aspim ducebant. Quâ celeritate quum magnam benevolentiam regis Datames consecutus esset, non minorem invidiam aulicorum excepit, quòd illum unum pluris quàm se omnes fieri videbant: quo facto, cuncti ad eum opprimendum consenserunt. Hæc Pandates, gazæ custos regiæ, amicus Datami, perscripta ei mittit, in quibus docet « eum magno fore periculo, si quid, illo imperante in Aegypto, adversi accidisset. Namque eam esse consuetudinem regum, ut casus adversos hominibus tribuant, secundos fortunæ suæ: quo facilè fieri ut impellantur ad eorum perniciem quorum ductu res malè gestæ nuntientur: illum hòc majore fore in discrimine, quòd quibus rex maximè obediat eos habeat inimicissimos ». Talibus ille litteris cognitis, quum jam ad exercitum Acœum venisset, quòd non ignorabat ea verè scripta, desciscere à rege constituit. Neque tamen quidquam fecit quod fide suâ esset indignum: nam Androclem Magnetem exercitui præfecit; ipse cum suis in Cappadociam discedit, conjunctamque

bien moindre expédition, reconnut sa faute, et révoqua ses ordres. Ne croyant point Datamès encore parti, il dépêcha un courrier au camp d'Acé (1), pour lui commander de ne pas quitter l'armée. Ce courrier n'alla pas jusqu'à sa destination, et rencontra en route ceux qui amenoient Aspis. Une si merveilleuse diligence mit Datamès fort avant dans les bonnes graces du roi; mais elle lui attira en même temps la jalousie des courtisans. Ceux-ci, ne pouvant voir sans jalousie la préférence que le roi lui donnoit sur tous les seigneurs de sa cour, se liguèrent contre lui, et conjurèrent sa perte. Pandate, garde du trésor royal, et son ami, l'instruisit du complot. Il lui représenta « qu'il couroit le plus grand danger, s'il éprouvoit quelque échec dans son expédition d'Egypte; qu'il étoit ordinaire aux rois d'imputer les revers à leurs généraux, et d'attribuer les succès à leur propre fortune; qu'ils se laissoient aisément décider à perdre ceux dont les armes avoient été malheureuses; qu'il avoit d'autant plus à craindre pour sa personne, que ses ennemis déclarés étoient les mêmes qui gouvernoient le roi ». Datamès étoit déjà de retour au camp d'Acé, lorsqu'il reçut cette lettre; ne pouvant douter de la vérité de cet avis, il résolut de quitter le service du roi, sans rien faire pourtant de contraire à la fidélité qu'il lui devoit. Il remet le commandement à Mandrocle de Magnésie, se retire avec les siens en Cappadoce,

(1) Ville de Phénicie, autrefois Ptolémaïde, aujourd'hui *Saint-Jean-d'Acre.*

huic Paphlagoniam occupat, celans quâ voluntate esset in regem. Clàm cum Ariobarzane facit amicitiam; manum comparat; urbes munitas suis tuendas tradit.

CAPUT VI.

Datames filium in Pisidas amittit, quos soceri perfidiam ultus superat.

SED hæc propter hiemale tempus minùs prosperè succedebant. Audit Pisidas quasdam copias adversùs se parare. Filium eò Arsideum cum exercitu mittit. Cadit in prœlio adolescens: proficiscitur eò pater non ità cum magnâ manu, celans quantum vulnus accepisset; quòd priùs ad hostem pervenire cupiebat, quàm de malè re gestâ fama ad suos perveniret, ne, cognitâ filii morte, animi debilitarentur militum. Quò contenderat pervenit hisque locis castra ponit, ut neque circumveniri multitudine adversariorum posset, neque impediri quominùs ipse ad dimicandum manum haberet expeditam.

s'empare de la Paphlagonie, qui confine à cette province, et sans laisser percer ses dispositions à l'égard du roi, fait une ligue secrète avec Ariobarzane, lève des troupes, et commet des personnes sûres à la garde des places fortes.

CHAPITRE VI.

Datamès perd son fils dans un combat contre les Pisidiens. Perfidie de son beau-père. Vengeance qu'il en tire, et défaite des Pisidiens.

L'HIVER qui survint fut un grand obstacle à la rapidité de ses mesures. Apprenant que les Pisidiens faisoient des préparatifs hostiles, il envoie contre eux son fils Arsidée, à la tête d'une armée; ce jeune homme périt dans un combat. Le père se met lui-même en marche avec des troupes peu nombreuses, et cache la grandeur de la perte qu'il venoit de faire, sentant la nécessité de joindre l'ennemi avant que la nouvelle de la mort de son fils et du revers qui l'avoit suivie, ne pût décourager ses soldats. Arrivé sur les terres de l'ennemi, il prend une position assez avantageuse pour n'être pas enveloppé par le nombre, et pouvoir au besoin charger l'ennemi avec un camp volant. Mithrobarzane, son beau-père, commandoit sa cavalerie. Croyant son gendre perdu, il passe chez l'ennemi. Datamès, informé de cette trahison, sentit

Erat cum eo Mithrobarzanes, socer ejus, præfectus equitum. Is, desperatis generi rebus, ad hostes transfugit. Id Datames ut audivit, sensit, si in turbam exîsset ab homine tam necessario se relictum, futurum ut ceteri consilium sequerentur. In vulgus edit: « Suo jussu Mithrobarzanem profectum pro perfugâ, quò faciliùs receptus hostes interficeret. Quare relinqui eum non par esse, sed omnes confestìm sequi. Quod si animo strenuo fecissent, futurum ut adversarii non possent resistere, quum et intra vallum et forìs cæderentur ». Hâc re probatâ exercitum educit: Mithrobarzanem persequitur, qui dum ad hostes pervenerat, Datames signa inferri jubet. Pisidæ, novâ re commoti, in opinionem adducuntur perfugas malâ fide compositòque fecisse, ut, recepti, essent majori calamitati. Primùm eos adoriuntur. Illi, quum quid ageretur, aut quare fieret, ignorarent, coacti sunt cum eis pugnare ad quos transierant, ab hisque stare quos reliquerant. Quibus, quum neutri parcerent, celeriter sunt concisi. Reliquos Pisidas resistentes Datames invadit, primo impetu pellit, fugientes persequitur, multos

que la nouvelle de la désertion d'un allié si proche répandue dans son armée, pourroit l'engager à suivre son exemple. Il fait donc répandre le bruit, « que c'est d'intelligence avec lui, que Mithrobarzane joue le rôle de transfuge, pour s'assurer une réception à la faveur de laquelle il doit tailler l'ennemi en pièces; qu'il est juste de ne pas abandonner un si brave homme, et de voler tous à son secours; que le succès dépend de leur activité et de leur courage, et qu'alors l'ennemi attaqué tout à la fois, dans ses retranchemens et par dehors, ne pourra leur opposer de résistance ». Les troupes ainsi persuadées, il lève le camp, poursuit Mithrobarzane, qui venoit à peine de joindre les Pisidiens, et fait sonner la charge. L'ennemi troublé d'une aventure si extraordinaire, s'imagine que ces transfuges sont des traîtres, et que cette désertion est un stratagême qu'ils ont concerté pour être reçus dans son camp, et rendre sa défaite plus entière. Prévenu de ce soupçon, il tombe aussitôt sur eux. Ceux-ci étonnés d'une attaque si brusque, et n'en pouvant deviner le motif, sont forcés de faire tête aux guerriers, dans le parti desquels ils venoient se jeter, et de combattre en faveur de ceux mêmes qu'ils venoient d'abandonner. N'étant épargnés ni des uns ni des autres, ils furent bientôt taillés en pièces. Datamès fond alors sur le reste des Pisidiens, qui résistoit encore, les enfonce du premier choc, poursuit vivement les fuyards, en passe un grand nombre au fil de l'épée, et se rend maître du camp. Par cet artifice, il extermina d'un seul coup, et les traîtres et les ennemis, et trouva son

interficit, castra hostium capit. Tali consilio uno tempore et proditores perculit et hostes profligavit; et quod ad suam perniciem fuerat cogitatum, id ad salutem convertit: quo neque acutius ullius imperatoris cogitatum, neque celerius factum usquam legimus.

CAPUT VII.

Datames proditur à filio.

Ab hoc tamen viro Schismas maximus natu filius desciit, adque regem transiit, et de defectione patris detulit. Quo nuntio Artaxerxes commotus, quòd intelligebat sibi cum viro forti ac strenuo negotium esse, qui quum cogitâsset facere auderet, et priùs cogitare quàm conari consuêsset, Antophradatem in Cappadociam mittit. Hic ne intrare posset saltum in quo Ciliciæ portæ sunt sitæ, Datames præoccupare studuit; sed tam subitò copias contrahere non potuit. A quâ re depulsus, cum eâ manu quam contraxerat locum delegit talem, ut neque circumiretur ab hostibus, neque præteriret adversarius

salut dans ce qui devoit causer sa perte. Voilà sans doute le stratagême le mieux conçu, et en même temps la plus grande rapidité d'exécution qu'offre l'histoire d'aucun général.

CHAPITRE VII.

Datamès est trahi par son fils.

UN si grand homme ne devoit pas craindre d'être trahi par son propre fils: ce fut pourtant ce qui arriva. Schismas, l'aîné de ses enfans, se rendit à la cour, et informa le roi de la défection de son père. Artaxerxès, alarmé de cette nouvelle, et sentant bien qu'il alloit avoir sur les bras un ennemi brave, actif, qui réfléchissoit avant que d'entreprendre, et qui avoit autant d'habileté à concevoir un projet que de résolution à l'exécuter, envoya promptement Autophradate en Cappadoce. Datamès voulut prévenir ce général, et lui fermer le passage en s'emparant du *Pas de Cilicie* (1); mais n'ayant pas eu le temps de rassembler ses forces, il renonça à ce dessein; et, avec ce qu'il

(1) « Ce pas est un détroit que les habitans appellent *pyles*, portes, dont l'assiette naturelle semble imiter les fortifications faites de mains d'hommes ». Q. Curce, l. III, c. IV.

quin ancipitibus locis premeretur; et si dimicare eò vellet, non multùm obesse multitudo hostium suæ paucitati posset.

CAPUT VIII.

Datames Autophradatem, contra se missum, vincit.

HÆC etsi Autophradates videbat, satius tamen statuit congredi, quàm cum tantis copiis refugere, aut tandiù in uno loco sedere. Habebat barbarorum equitum viginti, peditum centum, millia, quos illi Cardaces appellant, ejusdemque generis tria funditorum; præterea Cappadocum octo, Armeniorum decem, Paphlagonum quinque, Phrygum decem, Lydorum quinque, Aspendiorum et Pisidarum circiter tria, Cilicum duo, Captianorum totidem, ex Græciâ conductorum tria millia; levis armaturæ maximum numerum. Has adversùs copias spes omnis consistebat Datami in se locique naturâ; namque hujus partem non habebat vigesimam

avoit

avoit pu ramasser de troupes, prit une position telle que les ennemis ne pouvoient ni l'envelopper ni tenter le passage sans être harcelés de tous côtés, et que, s'il vouloit hasarder un combat, il ôtoit aux Perses l'avantage de la supériorité du nombre.

CHAPITRE VIII.

Défaite d'Autophradate.

AUTOPHRADATE sentoit bien tout l'avantage de cette position; mais, se voyant à la tête d'une armée si considérable, il jugea plus convenable d'attaquer l'ennemi dans son poste, que de reculer honteusement ou de rester dans une longue inaction. Il menoit avec lui vingt mille hommes de cavalerie étrangère, cent mille hommes d'infanterie, de ceux que les Perses appellent *Cardaces* (1), et trois mille frondeurs de la même nation. Il avoit en outre huit mille Cappadociens, dix mille Arméniens (2), cinq mille Paphlagoniens, dix mille Phrygiens, cinq mille Lydiens, environ trois mille Aspendiens (3) et Pisidiens, deux mille Ciliciens, autant de Coptiens (4),

(1) C'est-à-dire, *vivans de rapines*, du mot persan *carda*, violent belliqueux.

(2) Peuples situés entre le Taurus et le Caucase.

(3) Peuples de Pamphilie.

(4) Peuple inconnu, peut-être Caspiens.

militum. Quibus fretus conflixit, adversariorumque multa millia concidit, quum de ipsius exercitu non ampliùs hominum mille cecidissent. Quam ob causam postero die tropæum posuit quo loco pridie pugnatum. Hinc quum castra movisset, inferior copiis, superior omnibus prœliis, discedebat, quòd nunquàm manum consereret nisi adversarios locorum angustiis clausisset, quod perito regionum callidèque cogitanti sæpè accidebat. Autophradates, quum bellum duci majore regis calamitate quàm adversariorum videret, ad pacem atque amicitiam hortatus est ut cum rege in gratiam rediret. Quam ille etsi non fidam fore putabat, tamen conditionem accepit, seque ad Artaxerxem legatos missurum dixit. Sic bellum quod rex adversùs Datamen susceperat sedatum; Autophradates in Phrygiam se recipit.

trois mille Grecs soudoyés, et un grand nombre de troupes armées à la légère. Contre des forces si prodigieuses, dont il n'avoit pas la vingtième partie, la seule ressource de Datamès étoit dans sa capacité et dans l'assiette du lieu qu'il occupoit. Comptant néanmoins sur ce double avantage, il accepta le combat, et tailla en pièces des milliers d'ennemis, sans avoir perdu lui-même plus de mille soldats. Aussi fit-il élever, dès le lendemain, un trophée sur le champ même de bataille. Après avoir quitté ce poste, malgré l'inégalité de ses forces, il sut maintenir sa supériorité sur les Perses, ne hasardant jamais une action que lorsqu'il voyoit l'ennemi enfermé dans des défilés, où son habileté et sa connoissance du pays parvenoient souvent à l'attirer. Autophradate, reconnoissant que la durée de cette guerre pouvoit devenir plus funeste à son maître qu'à l'ennemi qu'il avoit en tête, écrivit à Datamès, et l'exhorta à faire la paix avec le roi, qui ne manqueroit pas de lui rendre ses bonnes grâces. Quoique Datamès ne trouvât pas grande sûreté dans cet accommodement, il écouta les propositions, et répondit qu'il enverroit des députés vers Artaxerxès. Ainsi se termina la guerre que ce prince avoit entreprise contre un de ses sujets. Autophradate se retira dans son gouvernement de Phrygie.

CAPUT IX.

Datames regis insidias callidè declinat.

At rex, quòd implacabile odium in Datamen susceperat, postquàm bello eum opprimi non posse animadvertit, insidiis interficere studuit: quas ille plerasque vitavit; sicut, quum nuntiatum esset quosdam sibi insidiari qui in amicorum erant numero; de quibus, *quod* inimici detulerant, *neque credendum neque negligendum* putavit; experiri voluit verum falsumne sibi esset relatum. Itaque eò profectus est, in quo itinere futuras insidias illi dixerant: sed elegit corpore et staturâ simillimum suî eique vestitum suum dedit, atque eò loci ire quo ipse consueverat jussit; ipse autem, ornatus vestitu militari, inter corporis custodes iter facere cœpit. At insidiatores, postquàm in eum locum agmen pervenit, decepti ordine atque vestitu, in eum faciunt impetum qui suppositus erat. Prædixerat autem his Datames cum quibus iter faciebat *ut parati essent facere quod*

CHAPITRE IX.

Datamès se tire avec adresse des piéges qu'on lui tend.

MAIS le roi, qui avoit conservé contre Datamès une haine implacable, désespérant de l'accabler par la force des armes, prit la résolution de le faire périr en trahison. Datamès évita heureusement la plupart de ces piéges, entr'autres celui-ci. On vint l'avertir un jour que des personnes qu'il jugeoit ses amis, avoient formé un complot contre sa vie ; mais, comme cet avis lui venoit des ennemis de ces gens-là, il crut ne devoir ni le croire légèrement ni le négliger, et voulut s'assurer par lui-même de la vérité ou de la fausseté de leur rapport. Il se rendit à l'endroit où devoit être dressée l'embuscade ; mais il eut la précaution de choisir un homme qui lui ressembloit parfaitement d'air et de stature, de lui donner ses habits, et de lui faire prendre le rang qu'il occupoit ordinairement. Pour lui, vêtu en simple soldat, il se mêla parmi ses gardes, et marcha avec eux. Dès que la troupe fut arrivée au lieu désigné, ceux qui étoient en embuscade, trompés par l'ordre de la marche et par la ressemblance des habits, fondent de toutes parts sur le faux Datamès. Le général avoit auparavant prévenu les gens de sa suite de se tenir prêts à faire ce qu'ils lui verroient

ipsum vidissent. Ipse ut concurrentes insidiatores animadvertit, tela in eos conjecit. Hoc idem quum universi fecissent, priusquàm pervenirent ad eum quem aggredi volebant confixi ceciderunt.

CAPUT X.

Datames dolo Mithridatis deceptus.

HIC tamen tam callidus vir extremo tempore captus est Mithridatis Ariobarzanis filii dolo; namque is pollicitus est regi se eum înterfecturum, si rex promitteret ut quodcumque vellet liceret impunè facere, fidemque de eâ re more Persarum dextrâ dedisset. Hanc ut accepit, simulat se suscepisse cum rege inimicitiam, copias parat, et absens amicitiam cum Datame facit; regis provinciam vexat, castella expugnat, magnas prædas capit, quarum partem suis dispertit, partem ad Datamen mittit; pari modo complura castella ei tradit. Hæc diù faciendo persuasit homini se infinitum adversùs regem

faire à lui-même. Ainsi, dès qu'il vit les assassins sortir de leur embuscade, il leur lança des traits. Toute sa troupe l'ayant imité, ils furent percés de coups, et restèrent sur la place avant d'avoir pu joindre celui qu'ils vouloient attaquer.

CHAPITRE X.

Datamès se laisse tromper par les artifices de Mithridate.

CEPENDANT ce grand capitaine, malgré toute son adresse, se laissa surprendre par les artifices de Mithridate, fils d'Ariobarzane. Ce dernier promit au roi de le délivrer de ce dangereux ennemi s'il lui permettoit de tenter impunément toutes les voies qu'il jugeroit nécessaires, et si, pour gage de sa parole royale, il lui tendoit la main droite, à la manière des Perses. Après cette assurance, il feint un mécontentement personnel contre le roi, fait des levées, traite de loin avec Datamès, ravage les terres du roi, se rend maître de quelques places fortes, enlève un riche butin dont il distribue une partie à ses soldats, envoie l'autre à Datamès, et lui livre aussi plusieurs forts. A force de soutenir ce personnage, il vient à bout de lui persuader qu'il étoit pour le roi un ennemi irréconciliable. En même temps, pour ne lui causer aucune

suscepisse bellum, quum nihilo magis, ne quam suspicionem illi præberet insidiarum, neque colloquium ejus petivit, neque in conspectum venire studuit. Sic absens amicitiam gerebat, ut non beneficiis mutuis, sed odio communi quod erga regem susceperant, contineri viderentur.

CAPUT XI.

Datames in colloquio per fraudem occiditur.

ID quum satis se confirmâsse arbitratus est, certiorem facit Datamen tempus esse majores exercitus parari et bellum cum rege suscipi; de quâ re, si ei videretur, quò vellet in colloquium veniret. Probatâ re, colloquendi tempus sumitur, locusque quo conveniretur. Huc Mithridates cum uno, cui maximam habebat fidem, ante aliquot dies venit, compluribusque locis separatìm gladios obruit, eaque loca diligenter notat. Ipso autem colloquendi die utrique locum qui explorarent

défiance, il affecte de ne lui demander ni entrevue ni conférence, et de se tenir éloigné, comme si leur amitié eut eu pour principe et pour garant, encore moins la réciprocité des services, que la haine commune à tous les deux contre le roi.

CHAPITRE XI.

Datamès, victime d'une trahison, est tué dans une entrevue.

Dès qu'il croit avoir fait assez de progrès dans sa confiance, il lui mande qu'il est temps de mettre sur pied des forces plus considérables, et de faire ouvertement la guerre au roi; que, s'il juge à propos d'en conférer ensemble, il le prie de lui assigner un rendez-vous. La proposition est agréée; on convient du temps et du lieu. Mithridate s'y rend quelques jours auparavant avec un homme de confiance, enterre des épées à distance les unes des autres, et en remarque soigneusement la place. Le jour de la conférence, après avoir envoyé de part et d'autre reconnoître l'endroit, et examiné s'il y a toute sûreté pour leur personne, ils s'abouchent ensemble, confèrent quelques momens, et

atque ipsos scrutarentur mittunt : deindè ipsi sunt congressi. Hìc quum aliquandiù in colloquio fuissent, et diversi discessissent, jamque procul Datames abesset; Mithridates, priusquàm ad suos perveniret, ne quam suspicionem pareret, in eumdem locum revertitur, atque ibi ubi telum erat positum resedit, ut si à lassitudine cuperet acquiescere; Datamenque revocavit, simulans se quiddam in colloquio esse oblitum. Interìm telum quod latebat protulit, nudatumque vaginâ veste texit; ac Datami venienti ait, digredientem se animadvertisse locum quemdam, qui erat in conspectu, ad castra ponenda esse idoneum; quem quum digito monstraret, et ille conspiceret, aversum ferro transfixit, et priùs quàm quisquam posset succurrere interfecit. Ità ille vir qui multos consilio, neminem perfidiâ, ceperat, simulatâ captus est amicitiâ.

se séparent en se retirant chacun de son côté. Déjà Datamès étoit assez éloigné, lorsque Mithridate, sans rejoindre sa suite pour ne pas donner de soupçon, revient sur ses pas, s'assied, comme par lassitude, dans une place où il avoit enfoui un poignard, et fait rappeler sa victime, feignant d'avoir oublié quelque chose dans leur entretien. Dans cet intervalle, il déterre l'arme cachée, la tire du fourreau, et la met sous sa robe. Datamès s'approchoit sans défiance; le traître lui dit qu'en se retirant il a remarqué un endroit propre à camper qu'on découvroit de ce point. Pendant qu'il le montre du doigt, et que Datamès est occupé à le considérer, il perce son ennemi par derrière, et le tue avant qu'on puisse venir à son secours. Ce fut ainsi que ce grand capitaine, qui avoit dû si souvent la victoire à son habileté, sans jamais la devoir à la perfidie, tomba dans le piége que lui avoit tendu une fausse amitié.

XV. EPAMINONDAS.

CAPUT I.

Præfatio et dispositio.

EPAMINONDAS, Polymni filius, Thebanus. De hoc priusquàm scribamus, hæc præcipienda videntur lectoribus, ne alienos mores ad suos referant, neve ea quæ ipsis leviora sunt pari modo apud ceteros fuisse arbitrentur. Scimus enim musicen nostris moribus abesse à principis personâ, saltare etiam in vitiis poni; quæ omnia apud Græcos et gratiâ et laude digna ducuntur. Quum autem exprimere imaginem consuetudinis atque vitæ velimus Epaminondæ, nihil videmur debere prætermittere quod pertineat ad eam declarandam. Quare dicemus primùm de genere ejus; deindè quibus disciplinis et à quibus sit eruditus; tum de moribus ingeniique facultatibus, et si qua alia digna memoriâ erunt; postremò de rebus gestis, quæ à plurimis omnium anteponuntur virtutibus.

XV. EPAMINONDAS (1), FILS DE POLYMNIS, THÉBAIN.

CHAPITRE PREMIER.

Préface et Disposition.

AVANT de passer à Epaminondas, je dois prévenir mes lecteurs de ne pas apprécier les usages étrangers sur ceux de leur pays, et de ne pas croire que ce qui paroît frivole chez eux ait été vu du même œil par d'autres peuples. Nous regardons, par exemple, l'étude de la musique comme indigne d'un homme du premier rang, et le goût de la danse même comme un vice, au lieu que, dans la Grèce, ces mêmes exercices sont en grand honneur et qu'on s'en fait un mérite. Ainsi, dans le dessein que j'ai formé de tracer un tableau fidèle et des mœurs et de la vie d'Epaminondas, je crois ne devoir omettre aucun des traits qui sont propres à le caractériser. Je parlerai donc d'abord de son origine, ensuite de ses études, de ses exercices et de ses maîtres, puis de ses mœurs, de ses talens, et de ce que son caractère m'offrira de plus remarquable; enfin de ses exploits, qui, au jugement de plusieurs, effacent les titres de gloire des plus grands capitaines.

(1) En la 102e. olympiade, l'A. du M. 3632.

CAPUT II.

Epaminondæ pueritia et adolescentia.

NATUS igitur patre quo diximus, honesto genere, pauper jam à majoribus relictus. Eruditus autem sic ut nemo Thebanus magis: nam et citharizare et cantare ad chordarum sonum doctus est à Dionysio, qui non minore fuit in musicis gloriâ quàm Damon aut Lamprus, quorum pervulgata sunt nomina; carmina cantare tibiis ab Olympiodoro; saltare à Calliphrone. At philosophiæ præceptorem habuit Lysim Tarentinum, Pythagoræum; cui quidem sic fuit deditus, ut adolescens tristem et severum senem omnibus æqualibus suis in familiaritate anteposuerit; neque priùs eum à se dimiserit quàm doctrinis tantò antecessit condiscipulos ut facilè intelligi posset pari modo superaturum omnes in ceteris artibus. Atque hæc ad nostram consuetudinem sunt levia, et potiùs contemnenda; at in Græciâ utique olim magnæ laudi erant. Postquàm ephebus

CHAPITRE II.

Enfance et jeunesse d'Epaminondas.

Il naquit d'une famille honnête (1), mais tombée depuis long-temps dans la pauvreté. Cependant, jamais Thébain ne reçut une éducation plus soignée. Denys, musicien aussi renommé que les fameux Damon et Lamprus, lui apprit à toucher le luth, en accompagnant cet instrument de sa voix; Olympiodore à jouer des airs sur la flûte, et Calliphron à danser. Il eut pour maître de philosophie Lysis de Tarente, pythagoricien, et s'attacha tellement à ce philosophe, que, tout jeune qu'il étoit, il préféroit la compagnie de ce vieillard grave et austère à celle des jeunes gens de son âge, et ne cessa de prendre ses leçons qu'après avoir assez devancé ses condisciples dans l'étude de la philosophie, pour laisser voir qu'il les surpasseroit également dans toutes les autres connoissances. Je conviens que, dans nos mœurs, ces avantages sont légers ou plutôt méprisables; mais, dans l'ancienne Grèce, c'étoit un grand sujet d'éloge. Parvenu à l'âge d'adolescence, il fréquenta la palestre (2); mais il se

(1) Polymnis étoit un homme obscur, suivant Elien, Hist. Div. l. XII, c. XLIII. Il descendoit cependant des anciens rois de Béotie.

(2) Lieu où les lutteurs s'exerçoient, de *palé*, lutte.

factus est, et palestræ dare operam cœpit; non tam magnitudini virium servivit quàm velocitati; illam enim ad athletarum usum hanc ad belli existimabat utilitatem pertinere: itaque exercebatur plurimùm currendo et luctando, ad eum finem quoad stans complecti posset atque contendere. In armis plurimùm studii consumebat.

CAPUT III.

Epaminondæ animi virtutes; studium audiendi, paupertatis patientia, liberalitas.

AD hanc corporis firmitatem plura etiam animi bona accesserant: erat enim modestus, prudens, gravis, temporibus sapienter utens; peritus belli, fortis manu, animo maximo; adeò veritatis diligens, ut ne joco quidem mentiretur; item continens, clemens, patiensque admirandum in modum; non solùm populi, sed etiam amicorum, ferens injurias, imprimisque commissa celans; *quod interdum non minùs prodest quàm disertè*

livra

livra moins aux exercices qui fortifient le corps qu'à ceux qui le rendent agile, jugeant la force convenable à l'athlète, et la souplesse au guerrier. Il s'exerça donc surtout à la course et à cette espèce de lutte dans laquelle on saisit son adversaire, pour le combattre debout et corps à corps. Il ne s'attacha pas moins à bien manier les armes.

CHAPITRE III.

Vertus d'Epaminondas ; sa docilité ; sa pauvreté noble et résignée ; sa générosité.

CETTE vigueur de corps étoit relevée par les qualités de l'ame. On le voyoit modeste, sensé, grave, habile à profiter des conjonctures, instruit dans l'art de la guerre ; brave de sa personne et plein de magnanimité ; si rigide amateur de la vérité, qu'il se fût fait scrupule de la blesser, même en badinant ; tempérant, clément, d'une patience admirable, il supportoit les injustices du peuple et celles de ses amis ; d'une fidélité inviolable à garder les secrets qu'on lui confioit, discrétion aussi utile que le talent de la parole ; il savoit écouter, persuadé que c'étoit le meilleur moyen d'apprendre ; aussi, lorsqu'il se trouvoit dans un cercle où l'on agi-

dicere. Studiosus audiendi; ex hoc enim facillimè disci arbitrabatur. Itaque quum in circulum venisset in quo aut de republicâ disputaretur aut de philosophiâ sermo haberetur, numquàm indè priùs discessit quàm ad finem sermo esset deductus. Paupertatem adeò facilè perpessus est, ut de republicâ nihil præter gloriam ceperit. Amicorum in se tuendo caruit facultatibus. Fide ad alios sublevandos sæpè sic usus est, ut possit judicari omnia ei cum amicis fuisse communia: nam quum aut civium suorum aliquis ab hostibus fuisset captus, aut virgo amici nubilis propter paupertatem collocari non posset, amicorum consilium habebat, et quantùm quisque daret pro facultatibus imperabat; eamque summam quum faceret, priusquàm acciperet pecuniam, adducebat eum qui quærebat ad eos qui conferebant, eique ut ipsi numerarent faciebat; ut ille ad quem ea res perveniebat sciret quantùm cuique deberet.

toit quelque question de politique ou de philosophie, il ne se retiroit jamais avant la fin de la conversation. La pauvreté lui parut si peu pénible à supporter, qu'il trouva dans la gloire un prix suffisant de ses services. Il ne recourut jamais à la bourse de ses amis dans ses propres besoins; mais, quand il étoit question de soulager ceux d'autrui, il savoit si bien faire valoir auprès d'eux les droits de l'amitié, qu'à en juger par les secours qu'il obtenoit, il eût pu disposer comme eux de toute leur fortune. En effet, lorsqu'un de ses concitoyens avoit été fait prisonnier de guerre, ou que le défaut de dot nuisoit à l'établissement de la fille d'un de ses amis, il assembloit tous les autres, les taxoit chacun selon ses facultés, et, après avoir complété la somme, avant de la toucher, il amenoit celui qui recherchoit la fille en présence de ceux qu'il avoit fait contribuer, et lui faisoit compter cet argent à lui-même, afin que ce dernier sût à qui il avoit obligation, et de combien il étoit redevable à chacun d'eux.

CAPUT IV.

Epaminondæ abstinentia tentata.

TENTATA autem ejus est abstinentia à Diomedonte Cyziceno : namque is rogatu Artaxerxis Epaminondam pecuniâ corrumpendum susceperat. Hic magno cum pondere auri Thebas venit, et Micythum adolescentulum quinque talentis ad suam perduxit voluntatem, quem tum Epaminondas plurimùm diligebat. Micythus Epaminondam convenit, et causam adventûs Diomedontis ostendit. At ille Diomedonte coram : « Nihil, inquit, opus pecuniâ est : nam si ea rex vult quæ Thebanis sunt utilia, gratìs facere sum paratus; sin autem contraria, non habet auri atque argenti satis; namque orbis terrarum divitias accipere nolo pro patriæ charitate. Te, qui me incognitum tentâsti, tuîque similem existimâsti, non miror; tibi ignosco : sed egredere properè, ne alios corrumpas quum me non potueris. Tu, Micythe, ar-

CHAPITRE IV.

Epreuve à laquelle est mis le désintéressement d'Épaminondas.

SON intégrité fut mise à l'épreuve par Diomédon de Cyzique, qui, gagné par Artaxerxès, entreprit de le corrompre à force d'argent. Dans cette intention, il se rendit à Thèbes chargé d'or, et, moyennant un présent de cinq talens, engagea dans ses intérêts Micythus, qu'il savoit être cher à cet illustre Thébain. Ce jeune homme vint trouver Epaminondas, et lui apprit le motif qui amenoit Diomédon. Cet entremetteur introduit, « Il n'est pas besoin d'argent, lui dit Epaminondas. Si le roi de Perse ne veut que l'avantage de ma patrie, je ferai sans intérêt ce qu'il désire de moi; mais s'il exige le contraire, il n'a pas assez d'or et d'argent pour me séduire, et je n'échangerois pas contre tous les trésors du monde entier les sentimens d'amour que je dois à mon pays. Pour vous, qui êtes venu me tenter faute de me connoître, et, croyant que je vous ressemblois, je ne suis pas surpris de votre démarche, et je vous la pardonne. Mais sortez au plutôt de ce territoire, de peur que vous ne trouviez des gens moins désintéressés que moi. Et toi, Micythus, hâte-toi de rendre l'argent que tu as reçu, ou je te livre à la rigueur des lois ». Diomédon le supplia de lui

gentum huic redde; nisi id confestìm facis, ego te tradam magistratui ». Hunc Diomedon quum rogaret ut tutò exire, suaque quæ attulisse liceret efferre : « Istud, inquit, faciam, neque tuâ causâ, sed meâ; ne, si tibi sit pecunia adempta, aliquis dicat ad me ereptum pervenisse quod delatum accipere noluissem ». A quo quum quæsîsset quò se duci vellet, et ille Athenas diceret, præsidium dedit ut eò tutò perveniret; neque verò id satis habuit, sed etiam ut inviolatus in navem ascenderet, per Chabriam Atheniensem, de quo suprà mentionem fecimus, effecit. Abstinentiæ erit hoc satis testimonium. Plurima quidem proferre possumus, sed modus adhibendus est, quoniam uno hoc volumine *vitam excellentium virorúm complurium* concludere constituimus, quorum separatìm multis millibus versuum complures scriptores ante nos explicârunt.

ménager au moins une retraite sûre, et la permission de remporter les présens dont il étoit chargé. « J'y consens, répondit Epaminondas, moins pour l'amour de vous que pour mon propre honneur; je craindrois, si l'on vous enlevoit votre argent, qu'on ne m'accusât d'avoir mieux aimé devoir à la violence ce que j'ai refusé à vos sollicitations ». Il lui demanda ensuite où il désiroit d'être conduit, et, sur sa réponse, lui donna une escorte pour qu'il se rendît sûrement à Athènes. Il fit plus encore; il engagea l'Athénien Chabrias, dont j'ai parlé ci-dessus, à protéger son embarquement. Ce trait suffit pour prouver le désintéressement d'Epaminondas. Je pourrois en rapporter beaucoup d'autres; mais le plan que je me suis fait de renfermer dans ce volume les vies de plusieurs grands hommes, m'oblige de resserrer dans des bornes plus étroites ce que tant d'autres écrivains avant moi ont traité séparément, et dans des ouvrages d'une plus grande étendue (1).

---

(1) *Versus*, ligne. Les anciens marquoient à la fin de leurs manuscrits le nombre des lignes dont ils étoient composés. Ces lignes étoient fort longues, parce que leurs livres étoient en rouleau; *volumen*, de *volvere*, rouler.

CAPUT V.

Epaminondæ dicta arguta contra Meneclidem.

Fuit et disertus, ut nemo Thebanus ei par esset eloquentiâ, neque minùs concinnus in brevitate respondendi quàm in perpetuâ oratione ornatus. Habuit obtrectatorem Meneclidem quemdam, indidem Thebis adversarium in administrandâ republicâ, satis exercitatum in dicendo, ut Thebanum scilicet; namque illi genti plus inest virium quàm ingenii. Is, quòd in re militari florere Epaminondam videbat, hortari solebat Thebanos ut pacem bello anteferrent, ne illius imperatoris opera desideraretur. Huic ille: « Fallis, inquit, verbo cives tuos, quòd hos à bello avocas; otii enim nomine servitutem concilias. Nam paritur pax bello; itaque qui eâ diutinâ volunt frui bello exercitati esse debent. Quare si principes Græciæ esse vultis, castris est vobis utendum, non palæstrâ ». Idem ille Meneclides quum huic objiceret

CHAPITRE V.

Mots piquans d'Epaminondas contre Ménéclide.

EPAMINONDAS, plus éloquent qu'aucun Thébain de son temps, étoit aussi vif et aussi laconique dans ses réparties qu'orné dans un discours soutenu. Il avoit pour rival dans le gouvernement un certain Ménéclide, aussi né à Thèbes, assez disert pour un Thébain; car ce peuple se pique plus des qualités du corps que des talens de l'esprit. Cet homme, jaloux de la gloire militaire de son compétiteur, ne cessoit d'exhorter les Thébains à préférer la paix à la guerre, pour qu'on ne sentît pas le besoin de ses talens et de ses services. « Tu abuses des termes pour tromper tes concitoyens, lui dit Epaminondas, lorsque tu veux les détourner de la guerre; c'est à la servitude que tu les mènes sous le nom du repos. La paix est le fruit de la guerre; qui la veut durable et solide, doit être prêt à la défendre par les armes. Si donc vous voulez, ô Thébains! devenir les maîtres de la Grèce, c'est par les exercices des camps et non par ceux du gymnase que vous pourrez y parvenir ». Le même Ménéclide lui reprochoit un jour de ne s'être point marié, de n'avoir point d'enfans, et de comparer arrogamment ses exploits à ceux d'Agamemnon. « Cesse, Ménéclide, lui répartit Epaminondas, de me reprocher de n'avoir point de femme;

quòd liberos non haberet, neque uxorem duxisset, maximèque insolentiam quòd sibi Agamemnonis belli gloriam videretur consecutus: at ille, « Desine, inquit, Meneclide, de uxore mihi exprobrare; nam nullius in istâ re minùs uti consilio volo. (Habebat enim Meneclides suspicionem adulterii.) Quòd autem me Agamemnonem æmulari putas, fallis; namque ille cum universâ Græciâ vix decem annis unam cepit urbem, ego contrà ex unâ urbe nostrâ dieque uno totam Græciam, Lacedæmoniis fugatis, liberavi ».

CAPUT VI.

Epaminondæ dicta contra Callistratum, maximè contra Spartanos.

IDEM quum in conventum venisset Arcadum, petens ut societatem cum Thebanis et Argivis facerent; contràque Callistratus, Atheniensium legatus, qui eloquentiâ omnes eo præstabat tempore, postularet ut potiùs amicitiam sequerentur Atticorum, et

car tu es l'homme du monde que je voudrois le moins consulter sur ce point. (C'est que Méneclide étoit soupçonné d'adultère.) Tu t'abuses encore, quand tu m'accuses de me regarder comme l'émule d'Agamemnon. Ce prince, à la tête de toutes les forces de la Grèce, eut bien de la peine à prendre une seule ville en dix ans, et moi, en un seul jour, avec les seules troupes de Thèbes, j'ai mis en fuite les Spartiates (1), et affranchi de leur joug la Grèce entière ».

CHAPITRE VI.

Répartie d'Epaminondas à Callistrate; sa harangue contre les Lacédémoniens.

EPAMINONDAS s'étoit rendu à l'assemblée générale des Arcadiens, pour les engager à se confédérer avec les Thébains et les Argiens. D'un autre côté, Callistrate, envoyé d'Athènes, l'homme le plus éloquent de ce temps-là, les pressoit de préférer l'alliance de l'Attique;

(1) A la bataille de Leuctres, ville de Béotie.

in oratione suâ multa invectus esset in Thebanos et Argivos, in eisque hoc posuisset, « animadvertere debere Arcadas, quales utraque civitas cives procreâsset, ex quibus de ceteris possent judicare. Argivos enim fuisse Orestem et Alcmæonem, matricidas; Thebis Œdipum natum qui quum patrem suum interfecisset, ex matre liberos procreâsset ». Hic in respondendo Epaminondas, quum de ceteris perorâsset, postquàm ad illa duo opprobria pervenit; « Admirari se dixit stultitiam rhetoris Attici, qui non animadverteret innocentes illos natos, domi scelere admisso, quum patriâ essent pulsi, receptos esse ab Atheniensibus ». Sed maximè ejus eloquentia eluxit Spartæ legati ante pugnam Leuctricam. Quò quum omnium sociorum convenissent legati, coram frequentissimo legationum conventu sic Lacedæmoniorum tyrannidem coarguit, ut non minùs illâ oratione opes eorum concusserit quàm Leuctricâ pugnâ. Tum enim perfecit, quod pòst apparuit, ut auxilio sociorum Lacedæmonii privarentur.

et, entr'autres invectives contre ceux de Thèbes et d'Argos, les Arcadiens, disoient-ils, devoient considérer quels hommes avoient produits ces deux villes, pour juger ce qu'on devoit attendre des autres; qu'Oreste et Alcméon, meurtriers de leur mère, avoient vu le jour dans Argos, et que Thèbes l'avoit donné au parricide, à l'incestueux Œdipe. Epaminondas, après avoir répondu de point en point aux déclamations de son adversaire, vint enfin aux deux reproches outrageans qu'il avoit articulés, et dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner de la bévue du rhéteur athénien, qui n'avoit pas fait réflexion que ces hommes, nés innocens, avoient été bannis de leur patrie après leur forfait, et n'avoient trouvé d'asyle que dans Athènes. Mais ce fut dans son ambassade à Lacédémone, avant la bataille de Leuctres, qu'il fit le plus briller son éloquence. Les envoyés de tous les peuples alliés s'étant rendus à Sparte, il peignit, dans cette nombreuse assemblée, la domination tyrannique des Lacédémoniens avec des couleurs si vives et si fortes, que son discours ne donna pas une moindre secousse à leur puissance que sa victoire de Leuctres; car il détermina dès-lors leurs alliés à les abandonner, ce qu'ils firent peu de temps après.

CAPUT VII.

Injuriarum oblivio : imperii diuturnior usurpatio.

FUISSE patientem, suorumque injurias ferentem civium, quòd se patriæ irasci nefas esse duceret, hæc sunt testimonia. Quum eum, propter invidiam, cives præficere exercitui noluissent, duxque esset delectus belli imperitus, cujus errore eò esset deducta illa multitudo militum ut omnes de salute pertimescerent, quòd locorum angustiis clausi ab hostibus obsidebantur, desiderari cœpta est Epaminondæ diligentia; erat enim ibi privatus numero militum: à quo quum peterent opem, nullam adhibuit memoriam contumeliæ, et exercitum obsidione liberatum domum reduxit incolumem. Neque verò hoc semel fecit, sed sæpiùs. Maximè autem fuit illustre, quum in Peloponnesum exercitum duxisset adversùs Lacedæmonios, haberetque collegas duos, quorum alter erat Pelopidas, vir fortis ac strenuus.

CHAPITRE VII.

Son oubli des injures; il garde le commandement de l'armée au-delà du terme prescrit par la loi.

Il souffrit avec une constance admirable les torts de ses concitoyens, persuadé qu'il n'étoit jamais permis de faire éclater son ressentiment contre sa patrie. Les exemples suivans en seront la preuve. Un jour les Thébains, par un motif de jalousie, ne voulurent pas lui donner le commandement, et firent choix d'un général qui n'avoit aucune connoissance militaire (1). L'impéritie de cet homme engagea l'armée dans des défilés, où les ennemis la tenoient comme assiégée, et la mit à deux doigts de sa perte. On sentit alors le besoin qu'on avoit des talens d'Epaminondas, qui se trouvoit confondu dans les rangs. A peine eut-on réclamé son secours, qu'oubliant l'affront qu'il avoit reçu, il dégagea les troupes et les ramena sans perte à Thèbes. On pourroit citer bien d'autres exemples de sa générosité. En voici un des plus frappans. Lorsqu'il entra dans le Péloponnèse, à la tête d'une armée qu'il menoit contre les Lacédémoniens avec deux collègues, dont l'un étoit Pélopidas, homme de tête et de cœur, les

(1) Dans la guerre contre Alexandre, tyran de Phères, en Thessalie.

Hîc quum criminibus adversariorum omnes in invidiam venissent, ob eamque rem imperium his esset abrogatum, atque in eorum locum alii prætores successissent; Epaminondas plebiscito non paruit, idemque ut facerent persuasit collegis, et bellum quod susceperat gessit. Namque animadvertebat, ubi id fecisset, totum exercitum, propter prætorum imprudentiam inscitiamque belli, periturum. Lex erat Thebis quæ morte mulctabat si quis imperium diutiùs retinuisset quàm lege præfinitum foret: hanc Epaminondas quum reipublicæ conservandæ causâ latam videret, ad perniciem civitatis conferre noluit, et quatuor mensibus diutiùs quàm populus jusserat gessit imperium.

CAPUT VIII.

Epaminondæ accusati defensio.

POSTQUAM domum reditum est, collegæ ejus hoc crimine accusabantur. Quibus ille permisit omnem ut causam in se transferrent, suâque operâ factum contenderent ut

Thébains,

Thébains, aigris par les délations de leurs ennemis, les dépouillèrent du commandement, et envoyèrent d'autres généraux pour les remplacer. Epaminondas, prévoyant bien que l'inexpérience et l'incapacité de ces nouveaux chefs entraîneroient la perte de l'armée, refusa d'obéir aux ordres du peuple, persuada à ses collègues de l'imiter, et continua la guerre qu'il avoit entreprise. Une loi de Thèbes punissoit de mort le général qui gardoit le commandement au-delà du terme qu'elle prescrivoit. Epaminondas faisant réflexion que cette loi n'avoit été établie que pour le salut de l'Etat, ne voulut point la faire servir à sa ruine, et retint le commandement quatre mois encore après l'expiration de ses pouvoirs.

CHAPITRE VIII.

Défense d'Epaminondas, accusé.

Au retour de cette expédition, ses collègues furent cités, pour rendre compte de leur conduite. Epaminondas leur permit de rejeter toute la faute sur lui, et de le charger seul de tout l'odieux de la désobéissance. Ces généraux s'étant, par ce moyen de défense, ti-

legi non obedirent. Quâ defensione illis periculo liberatis, nemo Epaminondam responsurum putabat, quòd quid diceret non haberet. At ille in judicium venit, nihil eorum negavit quæ adversarii crimini dabant, omniaque quæ collegæ dixerant confessus est; neque recusavit quominùs legis pœnam subiret, sed unum ab iis petivit ut in periculo suo conscriberent: « Epaminondas à Thebanis morte mulctatus est, quòd eos coëgit apud Leuctra superare Lacedæmonios, quos, ante se imperatorem, nemo Bœoticorum ausus fuit adspicere in acie; quodque uno prœlio non solùm Thebas ab interitu retraxit, sed etiam universam Græciam in libertatem vindicavit; eòque res utrorumque perduxit ut Thebani Spartam oppugnarent, Lacedæmonii satis haberent si salvi esse possent; neque priùs bellare destitit, quàm, Messenâ constitutâ, urbem eorum obsidione clausit ». Hæc quum dixisset, risus omnium cum hilaritate coortus est; neque quisquam judex ausus est ferre suffragium. Sic à judicio capitis maximâ discessit gloriâ.

rés de ce mauvais pas, personne ne pensoit qu'Epaminondas répondît, n'ayant rien à alléguer pour sa justification. Mais il comparut, convint de tous les faits dont le chargeoient ses ennemis, ne désavoua en rien ses collègues, et se soumit à la peine portée par la loi. La seule grace qu'il demanda à ses juges, fut que l'arrêt de sa condamnation fût conçu en ces termes (1) : « Epaminondas a été puni de mort par les Thébains, pour les avoir forcés de vaincre à Leuctres les Spartiates, dont aucun des Béotiens, avant qu'il fût à leur tête, n'avoit osé soutenir les regards en pleine campagne; pour avoir, par le gain de cette seule bataille, non-seulement sauvé Thèbes de sa ruine, mais rendu la Grèce entière à la liberté; pour avoir mis les Thébains en état d'assiéger Sparte, et réduit les Lacédémoniens à s'estimer fort heureux d'échapper à leur destruction; enfin, pour n'avoir quitté les armes qu'après avoir bloqué leur ville, en relevant les murs de Messène ». Cette apologie parut si plaisante à l'auditoire, qu'on y répondit par des éclats de rire, et pas un seul juge n'osa donner sa voix contre lui. Ainsi cette affaire, où il n'y alloit rien moins que de sa tête, devint pour lui la source d'une nouvelle gloire.

---

(1) *Periculum* veut dire ici, *plumitif*, selon les uns, qui s'autorisent d'un exemple de Justinien, tit. IV, du 7e. l. du Code, *De Sententiis ex periculo recitandis*; et *regître*, *commentaire*, suivant Cujas, qui remarque que Cicéron a employé ce mot dans la 3e. Verrine.

CAPUT IX.

Ad Mantineam Epaminondæ invicti mors.

Hic extremo tempore imperator apud Mantineam, quum acie instructâ audaciùs instaret hostibus, cognitus à Lacedæmoniis; quòd in ejus unius pernicie patriæ sitam putabant salutem, universi in unum impetum fecerunt; neque priùs abscesserunt quàm, magnâ cæde factâ multisque occisis, fortissimè ipsum Epaminondam pugnantem, sparo eminùs percussum, concidere viderunt. Hujus casu aliquantùm retardati sunt Bœotii, neque tamen priùs pugnâ excesserunt quàm repugnantes profligârunt. At Epaminondas, quum animadverteret mortiferum se vulnus accepisse, simulque, si ferrum quod ex hastili in corpore remanserat extraxisset, animam statìm amissurum, usque eò retinuit, quoad renuntiatum est vicisse Bœotios. Id postquàm audivit, « Satis, inquit, vixi: invictus enim morior ». Tum ferro extracto, confestìm exanimatus est.

CHAPITRE IX.

Victoire de Mantinée. Mort d'Epaminondas.

La bataille de Mantinée fut le terme glorieux de sa vie et de ses victoires. Au fort du combat, et lorsqu'il poussoit vivement les Spartiates, il fut reconnu par les ennemis. Ceux-ci, persuadés que de sa perte seule dépendoit le salut de leur patrie, fondirent tous ensemble sur lui. Le carnage fut affreux de part et d'autre. Mais les Lacédémoniens ne lâchèrent prise, qu'après avoir vu ce grand homme atteint de loin d'un javelot en faisant des prodiges de valeur, et tomber mortellement blessé (1). La chute d'Epaminondas ralentit d'abord l'ardeur des Béotiens; mais, quelqu'opiniâtre que fut la résistance des ennemis, ils ne cessèrent de combattre qu'après les avoir taillés en pièces. Epaminondas sentant bien que sa blessure étoit mortelle, et qu'il perdroit la vie, dès qu'on tireroit de son corps le fer de la javeline, l'y laissa jusqu'à ce qu'on vînt lui annoncer que les Thébains étoient vainqueurs. « J'ai assez véeu, s'écria-t-il en recevant cette nouvelle, puisque je meurs victorieux ». En même temps il arracha le fer de sa plaie, et expira sur-le-champ.

(1) Ce fut, suivant quelques auteurs, Gryllus, fils de Xénophon, qui lui porta le coup mortel.

CAPUT X.

Epaminondæ cœlibatûs criminatio diluta : horror à civili victoriâ : Thebarum gloria.

HIC uxorem numquàm duxit : in quo quum reprehenderetur à Pelopidâ, qui filium habebat infamem, malèque eum in eo patriæ consulere diceret quòd liberos non relinqueret : « Vide, inquit, ne tu pejùs consulas, qui talem ex te natum relicturus sis ; neque verò stirps mihi potest deesse, namque ex me natam relinquo pugnam Leuctricam, quæ non modò mihi superstes, sed etiam immortalis sit necesse est ». Quo tempore, duce Pelopidâ, exules Thebas occupaverunt, et præsidium Lacedæmoniorum ex arce expulerunt : Epaminondas quamdiù facta est cædes civium domi se retinuit ; quòd neque malos defendere volebat, neque impugnare, ne manus suorum sanguine cruentaret, namque omnem civilem victoriam funestam putabat. Idemque, post-

CHAPITRE X.

Réponse d'Epaminondas au reproche de célibat ; son horreur pour la guerre civile ; Thèbes lui doit sa gloire.

EPAMINONDAS vecut dans le célibat. Pélopidas, dont le fils étoit perdu d'honneur, lui en faisoit un jour des reproches, et lui objectoit qu'il rendoit un mauvais service à sa patrie, de ne point lui laisser d'enfant : « Prenez garde vous-même, lui répondit-il, de ne pas lui en rendre encore un plus mauvais, en laissant après vous un fils tel que le vôtre. Pour moi, je ne puis manquer de postérité; je laisse dans la victoire de Leuctres une fille qui ne peut manquer et de me survivre et d'être immortelle ». Lorsque les bannis conduits par Pélopidas se rendirent maîtres de Thèbes, et chassèrent de la citadelle la garnison lacédémonienne, Epaminondas se tint renfermé dans sa maison, tant que les citoyens s'entr'égorgèrent, jugeant funeste à la patrie toute victoire remportée dans une guerre civile; il ne voulut ni défendre les mauvais citoyens, ni les attaquer, pour ne pas tremper ses mains dans le sang de ses compatriotes. Mais lorsqu'il fallut combattre les Lacédémoniens près de la citadelle de Cadmée (1), on le vit au premier rang,

(1) Bâtie par Cadmus, fils d'Agénor, roi de Phénicie.

quàm apud Cadmeam pugnari cùm Lacedæmoniis cœpit, in primis stetit. Hujus de virtutibus vitâque satis erit dictum, si hoc unum adjunxero quod nemo eat inficias: Thebas, et ante Epaminondam natum, et post ejusdem interitum, perpetuò alieno paruisse imperio; contra ea, quamdiù ille præfuerit reipublicæ, caput fuisse totius Græciæ. Ex quo intelligi potest unum hominem pluris quàm civitatem fuisse.

XVI PELOPIDAS.

CAPUT I.

Pelopidas Cadmeam occupat : in exilium ejicitur.

PELOPIDAS, Thebanus, magis historiis quàm vulgo notus. Cujus de virtutibus dubito quemadmodum exponam : quòd vereor, si res explicare incipiam, non vitam ejus enarrare, sed historiam videar scribere; si tantummodò summas attigero, ne rudibus litterarum græcarum minùs lucidè appareat

payer de sa personne. Pour donner en un mot la plus haute idée de son mérite et de ses actions, il suffira d'ajouter un fait incontestable, c'est que Thèbes avant sa naissance et depuis sa mort, fut asservie à une domination étrangère, au lieu que, tant qu'il la gouverna, elle fit la loi à toute la Grèce; preuve évidente qu'un seul homme valoit plus qu'une nation entière.

XVI. PÉLOPIDAS, FILS D'HIPPOCLUS (1), THÉBAIN.

CHAPITRE PREMIER.

Cadmée, citadelle de Thèbes, tombe au pouvoir des Spartiates. Bannissement de Pélopidas.

PÉLOPIDAS est plus connu dans l'histoire que dans le monde. Je ne sais comment parler de lui. Si je veux entrer dans le détail de toutes ses actions, je cours risque d'écrire une histoire générale plutôt qu'une vie particulière; et si je ne touche que les points principaux, je crains de ne pas donner à ceux qui ne con-

(1) Une des plus illustres et des plus riches familles de Thèbes.

quantus fuerit ille vir. Itaque utrique rei occurram quantùm potero et medebor cùm satietati tum ignorantiæ lectorum. Phœbidas, Lacedæmonius, quum exercitum Olynthum duceret, iterque per Thebas faceret, arcem oppidi, quæ Cadmea nominatur, occupavit impulsu perpaucorum Thebanorum, qui, adversariæ factioni quò faciliùs resisterent, Laconum rebus studebant; idque suo privato, non publico fecit consilio. Quo facto eum Lacedæmonii ab exercitu removerunt, pecuniâque mulctârunt; neque eò magis arcem Thebanis reddiderunt, quòd susceptis inimicitiis, satius ducebant eos obsideri quàm liberari. Nam post Peloponnesium bellum, Athenasque devictas, cum Thebanis sibi rem esse existimabant, et eos esse solos qui adversùs resistere auderent. Hâc mente amicis suis summas potestates dederant; alterius factionis principes partìm interfecerant, alios in exilium ejecerant: in quibus Pelopidas hic, de quo scribere exorsi sumus, pulsus, patriâ carebat.

noissent point la littérature grecque, une idée assez claire du mérite éminent de ce grand homme. Je tâcherai d'éviter ces deux écueils, et d'instruire les lecteurs sans les ennuyer. Phébidas, général lacédémonien, marchant contre Olynthe, prit sa route par Thèbes, et s'empara de la citadelle qu'on nomme la Cadmée, à l'instigation d'un fort petit nombre de Thébains (1), qui, pour mieux tenir tête à la faction contraire (2), avoient épousé les intérêts de Sparte. Comme il avoit agi de son propre mouvement, et sans ordre, les Lacédémoniens lui ôtèrent le commandement, et le condamnèrent à une amende; mais ils n'en restèrent pas moins maîtres de la citadelle, parce qu'après avoir offensé les Thébains, ils croyoient plus sûr de les tenir en bride, que de leur rendre la liberté. En effet, depuis la guerre du Péloponnèse et l'entière défaite des Athéniens, ils regardoient Thèbes comme le seul obstacle à leur agrandissement, et comme le seul peuple qui pût leur tenir tête. Pour mieux assurer leur domination, ils avoient donné à leurs partisans les premières places de l'Etat, et s'étoient défaits par le fer ou par l'exil, des chefs de la faction opposée. Du nombre des bannis étoit Pélopidas, dont j'écris la vie.

---

(1) Archias, Léontide et Philippe étoient à la tête de ce parti.

(2) Dont les chefs étoient Isménias, Pélopidas, Phérénicus, Androclide et Epaminondas.

CAPUT II.

Pelopidas cum duodecim Thebas redit.

Hi omnes ferè Athenas se contulerant, non quò sequerentur otium, sed ut quemque ex proximo locum fors obtulisset, eo patriam recuperare niterentur. Itaque, quum tempus est visum rei gerendæ, communiter cum his qui Thebis idem sentiebant diem delegerunt, ad inimicos opprimendos civitatemque liberandam, eum quo maximi magistratus simul consueverant epulari. Magnæ sæpè res non ità magnis copiis sunt gestæ; sed profectò nunquàm ab tam tenui initio tantæ opes sunt profligatæ. Nam duodecim adolescentuli coierunt, ex his qui exilio erant mulctati, quum omninò non essent ampliùs centum qui tanto se offerrent periculo : quâ paucitate perculsa est Lacedæmoniorum potentia. Hi enim non magis adversariorum factioni, quàm Spartanis, eo tempore bellum intulerunt, qui principes erant totius Græciæ. Quorum imperiosa majestas, neque

CHAPITRE II.

Pélipodas revient à Thèbes avec douze de ses partisans.

PRESQUE tous les exilés avoient cherché un asyle dans Athènes, non pour y demeurer inactifs, mais pour être plus à portée de saisir la première occasion que le hasard leur offriroit de rentrer dans leurs foyers. Lorsque les circonstances leur parurent propres à l'exécution de leur projet, ils se concertèrent avec leurs partisans restés à Thèbes, et choisirent, pour surprendre leurs ennemis, et tirer leur patrie de l'oppression, un jour de fête (1) où la solennité d'un festin réunissoit les principaux magistrats. Souvent les moindres ressorts ont été le mobile des plus grands événemens; mais jamais une si grande puissance ne succomba sous des forces si peu redoutables. Douze jeunes gens seulement, du nombre des bannis, réunirent leurs efforts; et cent personnes au plus osèrent s'engager dans une entreprise si périlleuse. Ce fut cependant cette poignée de conjurés qui renversa la puissance des Lacédémoniens. Ils prirent les armes moins encore par animosité contre la faction contraire, que par haine contre les Spartiates, alors dominateurs impé-

(1) La fête de Vénus.

ità multò pòst, Leuctricâ pugnâ, ab hoc initio perculsa, cecidit. Illi igitur duodecim, quorum erat dux Pelopidas, quum Athenis interdiù exîssent, ut vesperascente cœlo Thebas possent pervenire, cum canibus venaticis exierunt, retia ferentes, vestitu agresti, quò minore suspicione facerent iter. Qui quum tempore ipso quò studuerant pervenissent, domum Charonis devenerunt, à quo et tempus et dies erat datus.

CAPUT III.

Pelopidas restituit libertatem, interfectis tyrannis, et Spartanum præsidium ex arce deturbat.

Hoc loco libet interponere, etsi sejunctum à re propositâ est, nimia fiducia quantæ calamitati soleat esse. Nam magistratuum Thebanorum statìm ad aures pervenit exules in urbem devenisse; id illi, vino epulisque deditì, usque eò despexerunt, ut ne quærere quidem de tantâ re laborârint. Accessit

rieux de toute la Grèce, et dont le despotisme, ébranlé par ce premier coup, s'écroula peu de temps après à la journée de Leuctres. Ces douze exilés, Pélopidas à leur tête, sortirent d'Athènes en plein jour, pour arriver à Thèbes vers le soir, et partirent avec des chiens de chasse et des toiles, déguisés en paysans, afin de n'exciter aucun soupçon sur leur route. Arrivés aux portes de la ville au moment qu'ils s'étoient proposé, ils se rendirent chez Charon (1), qui leur avoit fixé le jour et l'heure.

CHAPITRE III.

Mort des tyrans; délivrance de Thèbes; expulsion de la garnison lacédémonienne.

On me pardonnera de placer ici une réflexion, qui paroît d'abord étrangère à mon sujet; c'est qu'une excessive confiance entraîne ordinairement les plus grands malheurs. Le retour des bannis parvint aussitôt aux oreilles des magistrats. Livrés aux plaisirs de la table, ils tinrent si peu compte de cet avis, qu'ils ne

---

(1) Un des principaux de Thèbes par ses richesses et son crédit, et qui n'étoit point suspect aux tyrans.

etiam, quod magis aperiret eorum dementiam; allata est enim epistola Athenis, ab Archiâ hierophante, Archiæ, qui tum maximum magistratum Thebis obtinebat, in quâ omnia de profectione exulum præscripta erant: quæ quum jam accubanti in convivio esset data, sicut erat signata, in pulvinum subjiciens, « In crastinum, inquit, differo res severas ». At illi omnes, quum jam nox processisset, vinolenti ab exulibus, duce Pelopidâ, sunt interfecti. Quibus rebus confectis, vulgo ad arma libertatemque vocato, non solùm qui in urbe erant, sed etiam undique ex agris concurrerunt; præsidium Lacedæmoniorum ex arce pepulerunt, patriam obsidione liberaverunt. Auctores Cadmeæ occupandæ partìm occiderunt, partìm in exilium ejecerunt.

ne donnèrent même pas la peine de faire aucune recherche. Un autre incident dévoila plus clairement encore leur folle indolence. Archias, alors premier magistrat de Thèbes, reçut d'un autre Archias, Hiérophante (1) d'Athènes, une lettre qui contenoit un détail circonstancié du départ des bannis. Elle lui fut rendue lorsqu'il étoit à table; sans la décacheter, il la mit sous son coussin, en disant, « à demain les affaires sérieuses (2)». Mais lorsque la nuit fut avancée, les exilés, conduits par Pélopidas, les surprirent noyés dans le vin, et les égorgèrent. Après ce coup hardi, ils appellent le peuple aux armes et à la liberté. On accourt de tout côté, tant de la ville que de la campagne; on chasse la garnison lacédémonienne; Thèbes est libre, et la mort ou l'exil est la punition de ceux qui avoient livré la Cadmée aux ennemis.

---

(1) Pontife qui présidoit aux mystères d'Eleusis, m. a. m. *qui révèle les choses saintes.*

(2) Ce mot passa depuis en proverbe.

CAPUT IV.

Prior expeditio propria fuit Pelopidæ; altera communis cum Epaminondâ, quemadmodum et reliquæ.

Hoc tam turbido tempore (sicut suprà diximus) Epaminondas, quoad cum civibus dimicatum est, domi quietus fuit. Itaque hæc liberandarum Thebarum propria laus est Pelopidæ; ceteræ ferè omnes communes cum Epaminondâ. Namque in Leuctricâ pugnâ imperatore Epaminondâ, hic fuit dux delectæ manûs, quæ prima phalangem prostravit Laconum. Omnibus prætereà periculis affuit: sicut, Spartam quum oppugnavit, alterum tenuit cornu; quòque Messena celeriùs restitueretur, legatus in Persas est profectus. Denique hæc fuit altera persona Thebis, sed tamen secunda, ità ut proxima esset Epaminondæ.

CHAPITRE IV.

Pélopidas a seul la gloire de la délivrance de Thèbes, et partage avec Epaminondas celle des autres succès.

PENDANT ces troubles, Epaminondas, comme je l'ai dit plus haut, se renferma chez lui tant qu'on se battit contre des citoyens. L'honneur de l'affranchissement de Thèbes appartient donc en propre à Pélopidas, au lieu qu'il partage avec Epaminondas la gloire de presque toutes ses autres actions. A la bataille de Leuctres, où ce dernier commandoit en chef, il étoit à la tête de la troupe d'élite (1), qui la première enfonça l'infanterie spartiate. Il eut part aux expéditions les plus périlleuses de ce grand capitaine, commanda l'aile gauche de son armée au siége de Sparte, et fut député en Perse pour hâter la restauration de Messène. En un mot il fut après Epaminondas le second personnage de Thèbes, mais plus voisin du premier rang que du second.

(1) Le *bataillon sacré*, composé de trois cents jeunes gens, déterminés à vaincre ou à périr ensemble.

CAPUT V.

Pelopidas, adversâ fortunâ conflictatus, cadit in prœlio.

CONFLICTATUS autem est cum adversâ fortunâ : nam et initio (sicut ostendimus) exul patriâ caruit; et quum Thessaliam in potestatem Thebanorum cuperet redigere, legationisque jure satis tectum se arbitraretur, quod apud omnes gentes sanctum esse consuêsset, à tyranno Alexandro Pheræo, simul cum Ismeniâ comprehensus, in vincula conjectus est. Hunc Epaminondas recuperavit, bello persequens Alexandrum. Post id factum, numquàm is animo placari potuit in eum à quo erat violatus. Itaque persuasit Thebanis ut subsidio Thessaliæ proficiscerentur, tyrannosque ejus expellerent. Cujus belli quum ei summa esset data, eòque cum exercitu profectus esset, non dubitavit, simul ac conspexit hostem, confligere. In quo prœlio Alexandrum ut animadvertit, incensus irâ, equum in eum

CHAPITRE V.

Revers de Pélopidas; il périt dans un combat.

Ce grand homme eut plusieurs fois à combattre la mauvaise fortune. D'abord il fut banni de sa patrie, ainsi que je l'ai dit. Ensuite voulant soumettre la Thessalie (1) aux Thébains, et se croyant assez à couvert par son caractère d'ambassadeur, caractère ordinairement respecté par toutes les nations, il fut arrêté et chargé de fers avec son collègue Isménias, par ordre d'Alexandre, tyran de Phères (2); et sa captivité ne cessa que lorsqu'Epaminondas, les armes à la main, eut forcé le tyran à lui rendre la liberté. Pélopidas ne put pardonner cet indigne traitement. Il engagea les Thébains à secourir la Thessalie, et à la délivrer de ses tyrans. Chargé de cette expédition, il marche à la tête d'une armée; et dès qu'il rencontre l'ennemi, n'hésite pas à lui livrer bataille. La vue d'Alexandre rallume toute sa colère, il pousse son cheval vers lui; mais s'étant trop écarté des siens, il tombe percé d'une grêle de traits (3) au moment que l'ennemi plioit, et

(1) Pays de la Grèce, entre l'Achaïe, l'Epire et la mer Egée, aujourd'hui *Janna*.

(2) Ville de Thessalie.

(3) En la 104e. olympiade, l'A. du M. 3640.

concitavit, proculque digressus à suis, conjectu telorum confossus, cecidit. Atque hoc secundâ victoriâ accidit; nam jam inclinatæ erant tyrannorum copiæ. Quo facto omnes Thessaliæ civitates interfectum Pelopidam coronis aureis et statuis æneis, liberosque ejus multo agro, donaverunt.

XVII. AGESILAUS.

CAPUT I.

Agesilaus de regno contendit cum fratris filio.

AGESILAUS, Lacedæmonius, cùm à ceteris scriptoribus, tum eximiè à Xenophonte Socratico, collaudatus est; eo enim usus est familiarissimè. Hic primùm de regno cum Leotychide, fratris filio, habuit contentionem. Mos est enim à majoribus Lacedæmoniis traditus ut duos haberent semper reges, nomine magis quàm imperio, ex duabus familiis Proclis et Eurysthenis, qui principes, ex progenie Herculis, Spartæ reges fuerunt.

que la victoire se déclaroit pour les Thébains. En reconnoissance de ce service, tous les peuples de la Thessalie décernèrent à cet illustre mort des couronnes d'or et des statues de bronze, et gratifièrent ses enfans d'une grande étendue de terres.

XVII. AGÉSILAS, FILS D'ARCHIDAMUS (1), LACÉDÉMONIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Agésilas dispute la couronne à son neveu.

PLUSIEURS historiens ont fait l'éloge d'Agésilas; mais aucun plus dignement que Xénophon (2), disciple de Socrate, qui fut lié avec lui d'une étroite amitié. Il disputa d'abord le trône à Léotychide son neveu. L'ancienne constitution de Lacédémone établissoit deux rois, qui en avoient le titre plus que la puissance (3). On les prenoit dans les deux familles de Proclès et d'Eurysthène, descendans d'Hercule, et qui les premiers avoient régné à Sparte. Il n'étoit

---

(1) Roi de Sparte.

(2) Cet auteur est moins son historien que son panégyriste.

(3) Ils avoient au-dessus d'eux les éphores et le sénat.

Harum ex alterâ, in alterius familiæ locum fieri non licebat : itaque uterque suum retinebat ordinem. Primùm ratio habebatur qui maximus natus esset ex liberis ejus qui regnans decessisset : sin is virilem sexum non reliquisset, tum deligebatur qui proximus esset propinquitate. Mortuus erat Agis rex, frater Agesilai : filium reliquerat Leotychidem, quem ille vivens non agnôrat ; eumque moriens suum esse dixerat. Is de honore regni cum Agesilao suo patruo contendit : neque id quod petivit consecutus est ; nam Lysandro suffragante, homine (ut ostendimus suprà), factioso, et his temporibus potente, Agesilaus antelatus est.

CAPUT II.

Agesilaus in Asiâ pactas cum Tissapherne inducias servat.

HIC simul atque imperii potitus est, persuasit Lacædemoniis ut exercitum emitterent in Asiam, bellumque regi facerent ; docens satius esse in Asiâ quàm in Europâ dimicare.

pas permis à l'une de ces deux branches de remplacer l'autre, et chacune conservoit son rang. L'ordre de la succession appeloit à la couronne, d'abord, le fils aîné du roi défunt, puis au défaut d'héritier mâle, le plus proche de ses parens. Agis, frère d'Agésilas, avoit laissé pour fils Léotychide, qu'il n'avoit pas voulu reconnoître durant sa vie (1), et qu'il n'avoit avoué qu'en mourant. Le neveu disputa la couronne à l'oncle; mais il échoua dans ses prétentions. Agésilas, soutenu par les brigues et le crédit de Lysandre, dont j'ai peint ailleurs le caractère factieux et entreprenant, obtint la préférence.

CHAPITRE II.

Agésilas observe religieusement la trève convenue avec Tissapherne.

Dès que ce prince fut monté sur le trône, il persuada aux Lacédémoniens d'envoyer une armée en Asie, et d'en faire le théâtre de la guerre, leur

(1) On le croyoit fils d'Alcibiade, qui avoit eu des liaisons suspectes avec la femme d'Agis.

Namque fama exierat Artaxerxem comparare classem, pedestresque exercitus, quos in Græciam mitteret. Datâ potestate, tantâ celeritate usus est, ut priùs in Asiam cum copiis pervenerit quàm regii satrapæ eum scirent profectum; quo factum est ut omnes imparatos imprudentesque offenderet. Id ut cognovit Tissaphernes, qui summum imperium tum inter præfectos habebat regios, inducias à Lacone petivit, simulans se dare operam ut Lacedæmoniis cum rege conveniret, re autem verâ ad copias comparandas: easque impetravit trimestres. Juravit autem uterque se sine dolo inducias conservaturum: in quâ pactione summâ fide mansit Agesilaus; contra ea Tissaphernes nihil aliud quàm bellum comparavit. Id etsi sentiebat Laco, tamen jusjurandum servabat, multùmque in eo consequi se dicebat, « quòd Tissaphernes perjurio suo, et homines suis rebus abalienaret, et deos sibi iratos redderet; se autem servatâ religione confirmare exercitum, quum animadverteret deorum numen facere secum, hominesque sibi conciliari amiciores, quòd his studere consuêssent quos servare fidem viderent ».

représentant qu'il leur étoit plus avantageux d'attaquer le roi de Perse, dans cette partie du monde qu'en Europe. Le bruit s'étoit, en effet, répandu qu'Artaxerxès armoit une flotte et rassembloit des troupes de terre, pour tenter un débarquement en Grèce. Agésilas, ayant reçu pouvoir d'agir, usa de tant de célérité, qu'il parut en Asie à la tête d'une armée, avant que les satrapes du roi eussent été instruits de son départ, et qu'il les y surprit sans défense. A la nouvelle de son arrivée, Tissapherne, qui commandoit en chef, lui demanda une suspension d'armes, sous le prétexte de ménager un accommodement entre le roi de Perse et Lacédémone, mais en effet pour se donner le temps de lever des troupes. La trève fut conclue pour trois mois, et les deux chefs jurèrent de l'observer sans détour. Agésilas fut fidèle à sa promesse, au lieu que Tissapherne ne s'occupa que de préparatifs de guerre. Cet artifice ne put échapper au Spartiate, qui n'en fut pas moins religieux observateur de son serment; conduite dont il prétendoit tirer un grand avantage, « car le parjure de Tissapherne, disoit-il, lui aliénoit les hommes et attiroit, sur sa tête, la vengeance des Dieux; au lieu qu'Agésilas, par son inviolable attachement à sa promesse, remplissoit de confiance ses soldats, qui comptoient à la fois et sur la protection des Dieux, et sur la faveur des hommes naturellement portés à se déclarer pour ceux qu'ils voient esclaves de leur parole ».

CAPUT III.

Agesilaus Phrygiam depopulatur: Ephesi militem exercet: aliò it, aliò se iturum simulat.

POSTQUAM induciarum præteriit dies, barbarus, non dubitans, quòd ipsius erant plurima domicilia in Cariâ, et ea regio his temporibus multò putabatur locupletissima, eò potissimùm hostes impetum facturos, omnes suas copias eò contraxerat. At Agesilaus in Phrygiam se convertit, eamque priùs depopulatus est quàm Tissaphernes usquàm se moveret. Magnâ prædâ militibus locupletatis, Ephesum hiematum exercitum reduxit, atque ibi officinis armorum institutis, magnâ industriâ bellum apparavit; et quò studiosiùs armarentur insigniùsque ornarentur, præmia proposuit, quibus donarentur quorum egregia in eâ re fuisset industria. Fecit idem in exercitationum generibus, ut qui ceteris præstitissent, eos magnis afficeret muneribus. His igitur re-

CHAPITRE III.

Agésilas ravage la Phrygie; il exerce ses troupes à Ephèse. Il trompe l'ennemi par une fausse marche.

La trève expirée, le satrape ne doutant point que les ennemis ne fissent une invasion en Carie, province où il avoit de grands domaines, et qui passoit alors pour très-riche, y concentra toutes ses forces. Mais Agésilas tourna ses armes contre la Phrygie, et la ravagea, avant que Tissapherne eût fait le moindre mouvement. Ensuite il ramena ses soldats chargés de butin, dans les murs d'Ephèse, pour y prendre leurs quartiers d'hiver. Il fit de cette ville une place d'armes, y établit des ateliers, et s'y occupa avec une grande activité des préparatifs de la campagne suivante. Pour engager ses soldats à soigner leur armure, et à lui donner de l'éclat, il proposa des prix à ceux qui se distingueroient par la bonté de leurs armes. En même temps pour les tenir en haleine, il fit de riches présens à ceux qui l'emportoient dans les exercices militaires, et vint à bout, par ce moyen, d'avoir une armée des plus lestes et des mieux aguerries. Lorsqu'il crut la saison propre à se mettre en campagne, il jugea que s'il rendoit public le but de sa marche, l'ennemi, bien loin de le croire, ne

bus effecit ut et ornatissimum et exercitatissimum haberet exercitum. Huic quum tempus esset visum copias extrahere ex hibernaculis, vidit, si quò esset iter facturus palàm pronuntiâsset, hostes non credituros, aliasque regiones occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum ac pronuntiâsset. Itaque quum ille Sardeis se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit. In quo quum eum opinio fefellisset, victumque se vidisset consilio, serò suis præsidio profectus est: nam quum illò venisset, jam Agesilaus, multis locis expugnatis, magnâ erat prædâ potitus. Laco autem quum videret hostes equitatu superare, numquàm in campo suî fecit potestatem, et his locis manum conseruit quibus plus pedestres copiæ valerent. Pepulit ergò, quotiescumque congressus est, multò majores adversariorum copias; et sic in Asiâ versatus est, ut omnium opinione victor duceretur.

manqueroit pas de se porter sur un autre point, dans la conviction intime qu'il cachoit ses véritables desseins. En effet, quoiqu'il eût annoncé qu'il marchoit à Sardes, Tissapherne crut devoir persister à couvrir la Carie. Mais lorsqu'il se fut trompé dans ses conjectures, et qu'il se vit pris pour dupe, il se hâta de courir au secours des siens; mais il arriva trop tard. Déjà le général lacédémonien avoit emporté plusieurs places et fait un immense butin. Cependant comme l'ennemi étoit supérieur en cavalerie, jamais il ne se hasarda en plaine (1), et ne se battit que dans des lieux où l'infanterie avoit l'avantage. Aussi, toutes les fois qu'il livra combat, il mit en déroute des troupes beaucoup plus nombreuses que les siennes, et dans tout le cours de cette guerre d'Asie, l'opinion publique lui reconnut une supériorité marquée sur l'ennemi.

---

(1) Excepté la bataille qu'il gagna sur les bords du Méandre, où il prévint si habilement l'arrivée de l'infanterie perse.

CAPUT IV.

Agesilaus, revocatus contra Bœotios, vincit apud Coroneam, et parcit supplicibus.

HIC quum animo meditaretur proficisci in Persas, et ipsum regem adoriri, nuntius ei domo venit, ephorûm jussu, bellum Athenienses et Bœotios indixisse Lacedæmoniis; quare venire non dubitaret. In hoc non minùs ejus pietas suspicienda est quàm virtus bellica: qui quum victori præesset exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Persarum potiundi, tantâ modestiâ dicto audiens fuit jussis absentium magistratuum ut si privatus in comitio esset Spartæ. Cujus exemplum utinam imperatores nostri sequi voluissent! Sed illuc redeamus. Agesilaus opulentissimo regno præposuit bonam existimationem, multòque gloriosius duxit si institutis patriæ paruisset quàm si bello superâsset Asiam. Hâc igitur mente Hellespontum copias trajecit; tantâque usus est celeritate, ut quod iter Xerxes

CHAPITRE IV.

Rappel d'Agésilas ; il défait les Thébains à la bataille de Coronée ; sa clémence envers les vaincus supplians.

PENDANT qu'il méditoit de pénétrer en Perse, et d'attaquer le roi lui-même en personne, un courrier dépêché par les Ephores lui porta la nouvelle qne les Athéniens et les Béotiens venoient de déclarer la guerre à Sparte, et l'ordre de revenir sans délai. On ne doit pas moins admirer ici son zèle pour sa patrie que son héroïsme. Quoiqu'il se vît à la tête d'une armée victorieuse, et qu'il eût l'espoir le mieux fondé de conquérir l'empire des Perses, il se soumit à ses magistrats tout éloignés qu'ils étoient, et obéit aussi modestement à leurs ordres que l'eût pu faire, à Sparte, un particulier au milieu de l'assemblée publique. Bel exemple de modération, qu'il eut été à souhaiter que nos généraux eussent pris pour modèle (1)! Mais ne nous écartons pas de notre sujet. Pour Agésilas, il préféra une bonne réputation à la conquête d'un puissant empire, et trouva plus glorieux pour lui de se conformer aux lois de son pays, que de soumettre l'Asie par la force des armes. Plein de ces généreux sentimens, il

(1) Allusion à la conduite de J. César.

anno vertente confecerat hic transierit triginta diebus. Quum jam haud longè abesset à Peloponneso, obsistere ei conati sunt Athenienses et Bœotii, ceterique eorum socii apud Coroneam; quos omnes gravi prœlio vicit. Hujus victoriæ vel maxima fuit laus, quòd quum plerique ex fugâ se in templum Minervæ conjecissent, quæreretur que ab eo quid his fieri vellet; etsi aliquot vulnera acceperat eo prœlio, et iratus videbatur omnibus qui adversùs arma tulerant, tamen antetulit iræ religionem, et eos vetuit violari. Neque hoc solùm in Græciâ fecit ut templa deorum sancta haberet, sed etiam apud barbaros summâ religione omnia simulacra arasque conservavit. Itaque prædicabat mirari se non sacrilegorum numero haberi qui supplicibus eorum nocuissent, aut non gravioribus pœnis affici qui religionem minuerent quàm qui fana spoliarent.

repassa l'Hellespont, et sa marche fut si rapide, qu'il fit, en trente jours, le chemin que Xerxès avoit mis un an entier à faire. Comme il approchoit du Péloponnèse, les Athéniens, les Béotiens et tous leurs alliés (1) vinrent à sa rencontre pour lui en disputer l'entrée, et furent défaits à Coronée (2) dans une sanglante bataille; mais cette victoire mémorable lui fit encore moins d'honneur que son humanité envers les vaincus. Un grand nombre de fuyards s'étant jetés dans un temple de Minerve, on vint lui demander quel traitement il vouloit qu'on leur fît. Ni les blessures qu'il avoit reçues dans le combat, ni le ressentiment dont il paroissoit animé contre les auteurs de cette guerre, ne purent le porter à sacrifier la religion à sa colère, et il défendit de les maltraiter. Ce ne fut pas seulement dans la Grèce qu'il montra ce respect pour la sainteté des temples. Chez les barbares même, il donna des preuves de la vénération la plus religieuse pour les statues et les autels des dieux. Aussi disoit-il souvent, qu'il s'étonnoit de ne pas voir traiter comme des sacriléges ceux qui violoient le droit de ces saints asyles dans la personne des malheureux, et punir plus rigoureusement le mépris de cette garantie religieuse que le pillage même des temples.

(1) Les Eubéens, les Locriens, les Argiens, les Corinthiens, etc.
(2) Ville de Béotie.

CAPUT V.

Agesilaus, bello circa Corinthum collato, hâc urbe abstinet.

Post hoc prœlium, collectum est omne bellum circa Corinthum : ideòque Corinthium est appellatum. Hic quum unâ pugnâ decem millia hostium, Agesilao duce, cecidissent, eoque facto opes adversariorum debilitatæ viderentur; tantùm abfuit ab insolentiâ gloriæ, ut commiseratus sit fortunam Græciæ, quòd tam multi à se victi vitio adversariorum concidissent : namque illâ multitudine, si sana mens esset, Græciæ supplicium Persas dare potuisse. Idem quum adversarios intra mœnia compulisset, et ut Corinthum oppugnaret multi hortarentur, negavit id suæ virtuti convenire : « Se enim eum esse, dixit, qui ad officium peccantes redire cogeret, non qui urbes nobilissimas expugnaret Græciæ. Nam si, inquit, extinguere voluerimus, qui nobiscum adversùs barbaros steterunt, nosmetipsi nos

CHAPITRE V.

Agésilas porte la guerre sur le territoire de Corinthe, et refuse d'assiéger cette ville.

APRÈS la bataille de Coronée, le territoire de Corinthe devint le théâtre de la guerre, qu'on appela pour cette raison *guerre corinthienne.* Une seule action fit perdre dix mille hommes aux confédérés, et les réduisit au plus grand affoiblissement. Agésilas, loin de se livrer à l'orgueil qui suit la victoire, déplora le sort de la Grèce, à qui l'ambition de quelques particuliers coûtoit la vie de tant de braves, tandis que, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, elle eût pu, avec de pareilles forces, faire expier aux Perses tous les maux qu'ils avoient faits aux Grecs. Enfin, lorsqu'il eut contraint les ennemis de se jeter dans Corinthe, il se refusa aux instances de ceux qui le pressoient d'assiéger cette ville, et rejeta ce parti comme indigne de son caractère. « Mon rôle, ajouta-t-il, est de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent, et non pas d'emporter d'assaut les plus célèbres villes de la Grèce. Exterminer des peuples qui se sont joints à nous contre les barbares, c'est tourner nos efforts contre nous-mêmes, pendant que nos véritables ennemis seront spectateurs tranquilles de nos dissentions, et leur mé-

expugnaverimus, illis quiescentibus; quo facto sine negotio, quum voluerint, nos opprimient ».

CAPUT VI.

Agesilaus ad Leuctricam pugnam ire noluit: Spartam à Thebanis oppugnatam singulari servat commento.

INTERIM accidit illa calamitas apud Leuctra Lacedæmoniis, quo ne proficisceretur, quum à plerisque ad exeundum premeretur, ut si de exitu divinaret, exire noluit. Idem quum Epaminondas Spartam oppugnaret, essetque sine muris oppidum, talem se imperatorem præbuit, ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. In quo quidem discrimine celeritas ejus consilii saluti fuit universis: nam quum quidam adolescentuli, hostium adventu perterriti, ad Thebanos transfugere vellent, et locum extra urbem editum cepissent, Agesilaus, qui perniciosissimum fore videret si animadversum esset quem-

nager les moyens de nous accabler sans peine lorsqu'ils jugeront l'occasion favorable ».

CHAPITRE VI.

Agésilas ne se trouve point à la bataille de Leuctres ; siége de Sparte ; il la sauve par un stratagème.

CEPENDANT arriva la journée de Leuctres, si fatale aux Lacédémoniens. Agésilas, pressé de se mettre en campagne, tint ferme contre les instances, comme s'il eût présagé la malheureuse issue de cette affaire. Mais, lorsqu'Epaminondas vint mettre le siége devant Sparte qui n'étoit point défendue par une enceinte de murailles (1), il déploya tant de ressources que, si ce grand capitaine ne lui eût pas servi de boulevard, elle auroit incontestablement cessé d'être. Dans cet extrême danger, sa présence d'esprit sauva seule sa patrie. Quelques jeunes gens, saisis d'une terreur subite à l'approche des Thébains, formèrent le projet de passer dans leur camp; et, pour assurer leur retraite, gagnèrent une éminence située hors de la ville. Agésilas, qui sentit bien les suites funestes de la seule apparence d'une désertion, se transporta sur cette hauteur

(1) Lycurgue avoit défendu d'en élever.

quam ad hostes transfugere conari, cum suis eò venit, atque, ut si bono animo fecissent, laudavit consilium eorum, quòd eum locum occupâssent, et se id quoque fieri debere animadvertisse. Sic adolescentulos simulatâ laudatione recuperavit, et adjunctis de suis comitibus locum tutum reliquit: namque illi, aucto numero eorum qui expertes erant consilii, commovere se non sunt ausi; eòque libentiùs quod latere arbitrabantur quæ cogitârant.

CAPUT VII.

Agesilaus pecuniâ patriam sublevat: munera sibi missa confert in publicum.

SINE dubio post Leuctricam pugnam Lacedæmonii se nunquàm refecerunt, neque pristinum imperium recuperârunt. Quum interim Agesilaus non destitit quibuscumque rebus posset patriam juvare: nam quum præcipuè Lacedæmonii indigerent pecuniâ, ille omnibus qui à rege defecerant præsidio fuit; à quibus magnâ donatus pecuniâ, patriam

avec des troupes fidèles, loua la conduite de ces transfuges, comme s'il les eût cru bien intentionnés, et les approuva de s'être ainsi rendus maîtres de cette position, dont il avoit déjà lui-même reconnu l'importance. Cette sage dissimulation retint ces jeunes gens dans le devoir, et le poste se trouva mis en sûreté par les renforts qu'il avoit amenés. En effet, les déserteurs voyant leur nombre augmenté de gens qui n'avoient point pris de part à leur complot, n'osèrent tenter aucun mouvement, et prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'ils crurent leurs projets ignorés.

CHAPITRE VII.

Agésilas procure à sa patrie des secours pécuniaires, et donne à l'Etat tous les présens qu'on lui fait.

LA bataille de Leuctres porta un coup mortel à la puissance de Sparte, qui, depuis, ne put se relever, ni recouvrer son ancienne domination. Cependant Agésilas ne cessa point de procurer à son pays tous les secours qui furent en son pouvoir. Comme les finances de l'Etat étoient épuisées, il soutint le parti de tous les Satrapes qui se révoltoient contre le roi de Perse, et tira d'eux de grandes sommes, dont il soulagea les besoins de sa patrie. Ce qu'il y eut de

sublevavit. Atque in hoc illud imprimis fuit admirabile, quum maxima munera ei ab regibus et dynastis, civitatibusque, conferrentur, nihil unquàm in domum suam contulit; nihil de victu, nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eâdem fuit contentus quâ Eurysthenes progenitor majorum suorum fuerat usus: quam qui intrârat, nullum signum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat; contrà, plurima patientiæ atque abstinentiæ: sic enim erat instructa ut nullâ in re differret à cujusvis inopis atque privati.

CAPUT VIII.

Agesilaus, corpore deformis apparatuque utens vulgari, contemnitur à barbaris: in portu Menelai moritur.

ATQUE hic tantus vir, ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore; exiguus, et claudus altero pede. Quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem: atque ignoti, faciem ejus quum intuerentur, con-

plus admirable, c'est que, de tous les présens dont le combloient à l'envi les rois, les dynastes et les peuples, il ne s'en appropria pas la moindre partie, ne cessa point de vivre et de se vêtir avec la simplicité lacédémonienne, et se contenta de la maison qu'avoit habitée Eurysthène, premier auteur de sa race. Cette humble habitation n'offroit aucun signe de luxe et de mollesse, tout y respiroit au contraire le goût d'une vie frugale et laborieuse; et en effet, l'ameublement n'en différoit en rien de celui d'un simple particulier peu accommodé des biens de la fortune.

CHAPITRE VIII.

Difformité d'Agésilas. Son peu de mine, et la grossièreté de ses habits, le font mépriser des Barbares; il meurt dans le port de Ménélas.

AUTANT la nature s'étoit montrée libérale envers ce grand homme, en lui prodiguant les qualités de l'ame, autant elle fut avare envers lui, quant aux qualités du corps. Petit, mince, boiteux d'un pied, ces défauts corporels le rendoient un peu difforme, et le faisoient mépriser de ceux qui, faute de le connoître, s'arrêtoient à ces dehors; mais ceux dont ses

temnebant; qui autem virtutem noverant non poterant admirari satis. Quod ei usu venit, quum annorum octoginta, subsidio Thaco in Ægyptum ivisset, et in actâ cum suis accubuisset sine ullo tecto, stratumque haberet tale ut terra tecta esset stramentis, neque huc ampliùs quàm pellis esset injecta, eodemque comites omnes accubuissent, vestitu humili atque obsoleto, ut eorum ornatus non modò in his regem neminem significaret, sed hominis non beatissimi suspicionem præberet. Hujus de adventu fama quum ad regios esset perlata, celeriter munera eò cujusque generis sunt allata. His quærentibus Agesilaum, vix fides facta est unum esse ex his qui tùm accubabant. Qui quum regis verbis quæ attulerant dedissent, ille, præter vitulina et hujusmodi genera obsonii quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit; unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit; cetera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contempserunt, quòd eum ignorantiâ bonarum rerum, illa potissimùm sumpsisse arbitrabantur. Hic quum ex Ægypto reverteretur, donatus à rege Nectanebe ducentis

rares perfections étoient connues, ne l'en admiroient que davantage. C'est ce qui lui arriva en Egypte, où il passa à l'âge de quatre-vingts ans, pour secourir Thacos. Après avoir pris terre, il se reposa sur le rivage, au milieu de ses soldats, en plein air, sans autre lit qu'un peu de paille, sur laquelle une peau étoit étendue. Ses gens étoient assis au même endroit, couverts d'habits simples et négligés, et dans un équipage qui, loin d'annoncer le cortége d'un roi, ne laissoit pas même soupçonner l'aisance d'un particulier. Le bruit de son arrivée étant parvenu à la cour, on s'empressa de lui envoyer des présens de toute espèce. Ceux qui en étoient les porteurs, demandèrent Agésilas; on eut beaucoup de peine à leur persuader qu'il étoit du nombre de ceux qui étoient assis sur le rivage. De tout ce qu'on lui présentoit, au nom du roi, il n'accepta que des provisions de bouche nécessaires pour les besoins du moment, distribua aux esclaves les parfums, les couronnes (1), le dessert, et renvoya le reste. Ce choix, que les barbares attribuèrent à un défaut de goût et de délicatesse, le rendit encore plus méprisable à leurs yeux. Au moment qu'il quittoit l'Egypte, le roi Nectanébus (2), lui fit présent de deux cent vingt talens pour les besoins de Sparte. Au retour de cette expédition, il aborda dans un endroit

---

(1) C'étoit l'usage des anciens peuples d'user dans les festins de parfums et de couronnes.

(2) Neveu de Thacos, dont Agésilas, mécontent, favorisa la révolte, et qu'il plaça sur le trône.

viginti talentis, quæ ille muneri populo suo daret; venissetque in portum qui Menelai vocatur, jacens inter Cyrenas et Ægyptum, in morbum implicitus decessit. Ibi eum amici, quo Spartam faciliùs perferre possent, quòd mel non habebant, cerâ circumfuderunt, atque ità domum retulerunt.

XVIII. EUMENES.

CAPUT I.

Eumenes primùm Philippi et Alexandri scriba; posteà præfectus equitum.

EUMENES, Cardianus. Hujus si virtuti par data esset fortuna, non ille quidem major, sed multò illustrior, atque etiam honoratior, quòd magnos homines virtute metimur, non fortunâ. Nam quum ætas ejus incidisset in ea tempora quibus Macedones florerent, multùm ei detraxit, inter eos viventi, quòd alienæ erat civitatis; neque aliud huic defuit quàm generosa stirps. Etsi ille domestico summo genere erat, tamen Macedones

nommé le port de Ménélas, entre Cyrène (1) et l'Egypte, y tomba malade, et y mourut (2). Ses amis, pour transporter plus commodément son corps à Sparte, le couvrirent d'un enduit de cire (3), au défaut de miel, et l'y rapportèrent en cet état.

XVIII. EUMÈNE, CARDIEN (4).

CHAPITRE PREMIER.

Eumène commence par être secrétaire de Philippe et d'Alexandre ; il passe au commandement d'un corps de cavalerie.

Si le bonheur d'Eumène eût égalé ses talens et ses vertus, il n'en eût pas été plus grand sans doute, puisque c'est le mérite et non la fortune, qui constitue à nos yeux la véritable grandeur ; mais il eût eu plus d'illustration et de célébrité. Comme il vécut à l'épo-

(1) Ville de la Lybie.

(2) La quatrième année de la 104e. olympiade, A. du M. 3640, après quatre-vingt-quatre ans de vie, et quarante-un de règne.

(3) Les Lacédémoniens étoient obligés, par leurs lois, de rapporter le corps de leurs rois dans leur pays.

(4) Cardie, ville de Thrace, que Philippe affranchit de tributs en considération d'Eumène.

eum sibi aliquandò anteponi indignè ferebant: neque tamen non patiebantur; vincebat enim omnes curâ, vigilantiâ, patientiâ, calliditate et celeritate ingenii. Hic peradolescentulus ad amicitiam accessit Philippi, Amyntæ filii, brevique tempore in intimam pervenit familiaritatem: fulgebat enim jam in adolescentulo indoles virtutis. Itaque eum habuit ad manum scribæ loco, quod multò apud Graios honorificentius est quàm apud Romanos: nam apud nos re verâ, sicut sunt, mercenarii scribæ existimantur; at apud illos contrariò, nemo ad id officium admittitur nisi honesto loco, et fide, et industriâ cognitâ, quòd necesse est omnium consiliorum eum esse participem. Hunc locum tenuit amicitiæ apud Philippum annos septem. Illo interfecto, eodem gradu fuit Alexandrum annos tredecim. Novissimo tempore, præfuit etiam alteri equitum alæ, quæ Hetærice appellabatur. Utrique autem consilio semper affuit, et omnium rerum habitus est particeps.

que où la Macédoine se trouvoit au plus haut point de sa prospérité, son titre d'étranger fit tort à son élévation, et il ne lui manqua que d'être d'une grande famille du pays. Quoiqu'il fût d'une maison très-distinguée dans le sien (1), les Macédoniens voyoient quelquefois avec peine les préférences dont il étoit l'objet, quoique sa supériorité réduisît l'envie au silence; car il les surpassoit tous en application, en vigilance, en assiduité au travail, en habileté, et par l'activité d'un esprit fécond en ressources. Dans sa première jeunesse, il gagna les bonnes graces de Philippe, fils d'Amyntas, et comme dès cet âge tendre il donnoit les plus heureuses espérances, bientôt il parvint à son intime familiarité. Ce prince l'attacha d'abord à sa personne en qualité de secrétaire, emploi beaucoup plus honorable chez les Grecs qu'il ne l'est chez les Romains. Parmi nous, ce sont des gens à gages, qui sont regardés comme tels; en Grèce, ces fonctions ne sont confiées qu'à des hommes d'une naissance honnête, d'une fidélité à l'épreuve, et d'une capacité reconnue, parce qu'ils ont le secret de toutes les affaires. Eumène occupa sept ans auprès de Philippe ce poste de confiance et de faveur. Après le meurtre de ce prince, il le remplit treize ans encore auprès d'Alexandre. Ensuite il obtint le commandement d'un de ces corps de cavalerie, qu'on appeloit *compagnons du Prince*. (2) Sous les deux règnes, il entra dans tous les conseils, et prit part à toutes les affaires.

(1) Plutarque, sur la foi de Duris de Samos, le dit fils d'un roulier.

(2) *Hetairos*, compagnon.

CAPUT II.

Eumenes Cappadociam sortitus, carus Perdiccæ fuit et fidus.

ALEXANDRO Babylone mortuo, quum regna singulis familiaribus dispertirentur, et summa rerum tradita esset tuenda eidem cui Alexander moriens annulum suum dederat, Perdiccæ; ex quo omnes conjecerunt eum regnum ei commendâsse, quoad liberi ejus in suam tutelam pervenissent (aberant enim Craterus et Antipater, qui antecedere hunc videbantur, mortuus erat Hephæstio, quem unum Alexander, quod facilè intelligi posset, plurimi fecerat); hoc tempore data est Eumeni Cappadocia, sive potiùs dicta; nam tum in hostium erat potestate. Hunc sibi Perdiccas adjunxerat magno studio, quòd in homine fidem et industriam magnam videbat; non dubitans, si eum pellexisset, magno usui fore sibi in his rebus quas apparabat. Cogitabat enim (quod ferè omnes in magnis imperiis concupiscunt)

CHAPITRE II.

Eumène, gouverneur de Cappadoce, se fait chérir de Perdiccas, par sa fidélité.

ALEXANDRE étant mort à Babylone (1), ses principaux lieutenans se partagèrent son empire. L'autorité souveraine fut laissée entre les mains de Perdiccas, auquel Alexandre avoit remis en mourant l'anneau royal, ce qui avoit donné lieu de croire que ce prince lui confioit la régence jusqu'à la majorité de ses enfans. Cratère et Antipater, qui sembloient précéder Perdiccas dans sa confiance, étoient éloignés, et la mort avoit enlevé Héphestion, le plus cher des favoris d'Alexandre. Lors de ce partage, la Cappadoce fut donnée ou plutôt assignée à Eumène, car elle étoit alors au pouvoir de l'ennemi (2). Perdiccas, qui connoissoit ses talens et sa fidélité, n'avoit rien négligé pour se l'attacher, assuré, s'il en venoit à bout, de tirer de lui d'importans services dans l'exécution de ses vastes projets. En effet, il méditoit d'envahir et de réunir les portions des autres chefs; ce qui ne manque pas d'arriver dans les démembremens des grands empires. Ce dessein ne lui étoit pas particulier. Tous les

(1) Capitale de la Chaldée, sur l'Euphrate, aujourd'hui *Bagdad.*

(2) Ariarathe s'en étoit rendu maître.

omnium partes corripere atque amplecti. Neque verò hoc solus fecit, sed ceteri quoque omnes qui Alexandri fuerant amici. Primus Leonatus Macedoniam præoccupare destinaverat. Is multis magnis pollicitationibus persuadere Eumeni studuit ut Perdiccam desereret, ac secum faceret societatem. Quum perducere eum non posset, interficere conatus est; et fecisset, nisi ille clàm noctu ex præsidiis ejus effugisset.

CAPUT III.

Eumenes à Perdiccâ oppositus Europæis adversariis.

INTERIM conflata sunt illa bella quæ ad internecionem, post Alexandri mortem, gesta sunt; omnesque concurrerunt ad Perdiccam opprimendum. Quem etsi infirmum videbat, quòd unus omnibus resistere cogebatur, tamen amicum non deseruit, neque salutis quàm fidei fuit cupidior. Præfecerat eum Perdiccas ei parti Asiæ quæ inter Taurum montem jacet atque Hellespontum, et illum

autres courtisans d'Alexandre avoient la même ambition. Léonatus (1) fut le premier qui songea à prévenir ses rivaux, en s'emparant de la Macédoine. Il fit à Eumène les offres les plus brillantes pour le détacher de Perdiccas, et l'engager dans ses intérêts; n'ayant pu le gagner, il voulut le faire assassiner. Mais Eumène prévint le coup, mit en défaut la vigilance de ses gardes, et se déroba de son camp, à la faveur de la nuit.

CHAPITRE III.

Perdiccas oppose Eumène à ses ennemis d'Europe.

Ce fut alors qu'on vit s'élever ces guerres d'extermination, qui suivirent la mort d'Alexandre. D'abord tous les concurrens réunirent leurs forces pour accabler Perdiccas. Eumène sentoit bien que ce dernier étoit trop foible pour tenir seul contre tous; mais il n'abandonna point son ami, et préféra la gloire de rester fidèle aux soins de sa propre sûreté. Perdiccas lui avoit confié le gouvernement de cette partie de l'Asie, qui

(1) Cousin de Philippe, du côté maternel, et élevé avec Alexandre. Il étoit alors gouverneur de Phrygie.

unum opposuerat Europæis adversariis : ipse Ægyptum oppugnatum adversùs Ptolemæum erat profectus. Eumenes quum neque magnas copias neque firmas haberet, quòd inexercitatæ et non multò antè erant contractæ; adventare autem dicerentur, Hellespontumque transiisse, Antipater et Craterus magno cum exercitu Macedonum, viri cum claritate tum usu belli præstantes (Macedones verò milites eâ tunc erant famâ quâ nunc Romani feruntur, etenim semper habiti sunt fortissimi qui summam imperii potirentur); Eumenes intelligebat, si copiæ suæ cognoscerent adversùs quos ducerentur, non modò non ituras, sed simul cum nuntio dilapsuras. Itaque hoc ejus fuit prudentissimum consilium, ut deviis itineribus milites duceret, in quibus vera audire non possent, et his persuaderet se contra quosdam barbaros proficisci. Itaque tenuit hoc propositum, et priùs in aciem exercitum eduxit prœliumque commisit quàm milites sui scirent cum quibus arma conferrent. Effecit etiam illud, locorum præoccupatione, ut equitatu potiùs dimicaret, quo plus valebat, quàm peditatu, quo erat deterior.

est située entre le mont Taurus et l'Hellespont, et l'avoit opposé lui seul à tous les ennemis qu'il craignoit du côté de l'Europe (1), pendant qu'il étoit allé en personne attaquer Ptolémée (2), en Egypte. Les troupes d'Eumène composées de levées nouvelles et peu aguerries, n'étoient ni considérables, ni propres à lui inspirer de la confiance; on disoit qu'Antipater et Cratère avoient passé l'Hellespont, et approchoient à la tête d'une puissante armée. Ces deux généraux étoient aussi habiles que renommés, et les soldats Macédoniens avoient alors la réputation qu'ont aujourd'hui les Romains, et qui semble attachée à la suprématie des peuples conquérans. Eumène prévoyoit que, si les siens venoient à savoir contre quels ennemis on les menoit, ils se débanderoient au lieu de marcher, dès qu'ils en auroient la première nouvelle. Il prit donc le parti fort sage de les conduire par des chemins détournés, pour leur dérober la connoissance de l'état des choses, et pour leur faire accroire qu'elles alloient avoir en tête un ramas de barbares. Constant dans le plan qu'il s'étoit formé, il mit ses soldats en bataille, et engagea le combat, sans leur donner le temps de reconnoître à qui ils avoient affaire; et comme il étoit plus fort en cavalerie et plus foible en infanterie, il se saisit des postes où la première pouvoit combattre avec plus d'avantage,

(1) Cratère, Antipater, Pithon, et Aridée frère d'Alexandre, mais d'une autre mère.

(2) Fils de Lagus. De simple soldat devenu général, et l'un des successeurs d'Alexandre, il donna son nom à tous les rois d'Egypte qui régnèrent après lui.

CAPUT IV.

Eumenes vincit Neoptolemum singulari pugnâ : Craterum amplo funere effert.

QUORUM acerrimo concursu quum magnam partem diei esset pugnatum, cadit Craterus dux, et Neoptolemus qui secundum locum imperii tenebat. Cum hoc concurrit ipse Eumenes; qui quum inter se complexi in terram ex his decidissent, ut facilè intelligi posset inimicâ mente contendisse, animoque magis etiam pugnâsse quàm corpore, non priùs distracti sunt quàm alterum anima reliquerit. Ab hoc aliquot plagis Eumenes vulneratur : neque eò magis ex prœlio excessit, sed acriùs hostibus institit. Hic, equitibus profligatis, interfecto duce Cratero, multis prætereà et maximè nobilibus captis, pedestris exercitus, quòd in ea loca erat deductus, ut invito Eumene elabi non posset, pacem ab illo petiit. Quam quum impetrâsset, in fide non mansit, et se, simul ac potuit, ad Antipatrum recepit.

CHAPITRE IV.

Eumène tue Néoptolème dans un combat singulier; obsèques magnifiques qu'il fait à Cratère.

Le choc fut terrible, et le combat dura une partie du jour. Cratère, général des Macédoniens, resta sur la place, ainsi que Néoptolème, leur second chef. Dans une rencontre qu'Eumène eut avec ce dernier, ils se saisirent au corps l'un et l'autre, tombèrent ensemble de cheval, se battirent avec un acharnement qui tenoit de la haine, et qui prouvoit que le cœur y avoit encore plus de part que le corps, et il ne fallut rien moins que la mort de l'un des deux pour les séparer. Eumène, quoique blessé dans le combat, ne quitta point le champ de bataille, et poussa plus vivement encore les ennemis. La cavalerie rompue, Cratère, leur chef, demeuré parmi les morts, un grand nombre de soldats et d'officiers de marque faits prisonniers, l'infanterie qui se vit engagée dans des lieux où elle étoit à la discrétion d'Eumène, demanda quartier. Elle l'obtint, mais manqua à ses engagemens, et rejoignit Antipater, dès qu'il lui fût possible de le faire. Le vainqueur fit enlever Cratère à demi-mort du champ de bataille, et s'efforça de le rappeler à la vie. N'ayant pu y réussir, il lui fit de magnifiques obsèques, éga-

Eumenes Craterum ex acie semi-vivum elatum recreare studuit. Quum id non potuisset, pro hominis dignitate, proque pristinâ amicitiâ (namque illo usus erat, Alexandro vivo, familiariter), amplo funere extulit, ossaque in Macedoniam uxori ejus ac liberis remisit.

CAPUT V.

Eumenes ab Antigono damnatus, victus et obsessus, callido invento evadit.

HÆC dum apud Hellespontum geruntur, Perdiccas apud flumen Nilum interficitur à Seleuco et Antigono, rerumque summa ad Antipatrum defertur. Hìc qui deseruerant, exercitu suffragium ferente, capitis absentes damnantur: in his Eumenes. Hâc ille perculsus plagâ non succubuit, neque eò seciùs bellum administravit. Sed exiles res animi magnitudinem etsi non frangebant, tamen imminuebant. Hunc persequens Antigonus, quum omni genere copiarum abundaret, sæpè in itineribus vexabatur, neque unquàm

lement dignes de son haut rang et de leur ancienne amitié (car ils avoient été liés du vivant d'Alexandre), et renvoya ses ossemens en Macédoine à sa femme et à ses enfans.

CHAPITRE V.

Eumène condamné par Antigone, vaincu et assiégé, échappe par un stratagème ingénieux.

PENDANT que ces événemens avoient lieu sur les bords de l'Hellespont, Perdiccas fut tué sur ceux du Nil par Séleucus (1) et Antigone (2), et sa mort fit passer la principale autorité entre les mains d'Antipater. Après cette victoire, les capitaines qui étoient absens furent condamnés à mort par les suffrages de l'armée, comme traîtres et déserteurs; Eumène fut du nombre des proscrits. Ce coup le frappa sans l'abattre, et ne l'empêcha pas de continuer la guerre avec la même ardeur; mais l'état de ses forces, quoiqu'il n'ôtât

(1) Fils d'Antiochus; il eut pour son partage la Syrie et la Babylonie.

(2) Fils naturel de Philippe; il avoit eu long-temps le gouvernement de l'Asie mineure.

ad manum accedere licebat, nisi his locis quibus multis possent pauci resistere. Sed extremo tempore, quum consilio capi non posset, multitudine circumventus est. Hinc tamen, multis suis amissis, se expedivit, et in castellum Phrygiæ, quod *Nora* appellatur, confugit: in quo quum circumsederetur, et vereretur ne uno loco manens equos militares perderet, quòd spatium non esset agitandi; callidum fuit ejus inventum, quemadmodum stans jumentum calefieri exercerique posset, quò libentiùs et cibo uteretur, et à corporis motu non removeretur. Substringebat caput loro altiùs quàm ut prioribus pedibus planè terram posset attingere, deinde pòst verberibus cogebat exsultare et calces remittere: qui motus non minùs sudorem excutiebat quàm si in spatio decurreret. Quo factum est, quod omnibus mirabile est visum, ut jumenta æquè nitida ex castello educeret, quum complures menses in obsidione fuisset, ac si in campestribus ea locis habuisset. Eâ conclusione, quotiescumque voluit, et apparatum et munitiones Antigoni alias incendit, alias disjecit. Tenuit autem se uno loco quamdiù fuit hiems,

rien à sa grandeur d'ame, ne lui permit pas de la faire paroître dans tout son éclat. Antigone s'étant mis à sa poursuite avec des troupes nombreuses et de toute arme, fut souvent harcelé dans sa marche, sans pouvoir jamais le combattre que dans des endroits où une poignée de soldats pouvoit tenir tête à un grand nombre. Enfin Eumène, après avoir éludé toutes les ruses de son adversaire, se vit enveloppé par la multitude de ses troupes; il eut cependant encore l'art de se tirer de ce mauvais pas, mais avec une perte considérable des siens, et se jeta dans le château de Nora, en Phrygie. Il y fut bientôt investi; et, craignant qu'une longue inaction dans le même endroit ne ruinât sa cavalerie, faute d'un espace suffisant pour l'exercer, il trouva, par une ingénieuse invention, le moyen de tenir les chevaux en haleine, et de leur faire faire une sorte de manége sans sortir de place, afin d'aiguiser leur appétit et de leur conserver la souplesse de leurs mouvemens. Cet expédient consistoit à les attacher si haut avec leur licou, que leurs pieds de devant ne touchoient presque point à terre, et à les obliger, à force de coups de fouet, à bondir et à regimber, exercice violent, qui les mettoit en sueur autant qu'une course en pleine campagne. Aussi, lorsqu'il sortit de ce fort après un siége de plusieurs mois, ses chevaux, au grand étonnement de tout le monde, parurent aussi gras et aussi frais que s'il les avoit tenus en plaine, et dans les meilleurs pâturages. Pendant ce blocus, Eumène brûla ou renversa, toutes les fois qu'il le voulut, les machines et les ouvrages d'Antigone, et se maintint dans ce

quòd castra sub divo habere non poterat. Ver appropinquabat : simulatâ deditione, dum de conditionibus tractat, præfectis Antigoni imposuit, seque ac suos omnes extraxit incolumes.

CAPUT VI.

Eumenes Olympiadi consulit, et liberis Alexandri.

AD hunc Olympias, mater quæ fuerat Alexandri, quum litteras et nuntios misisset in Asiam, consultum utrùm repetitum iret Macedoniam (nam tùm in Epiro habitabat), et eas res occuparet : huic ille primùm suasit ne se moveret, et exspectaret quoad Alexandri filius regnum adipisceretur; sin aliquâ cupiditate raperetur in Macedoniam, *omnium injuriarum oblivisceretur, et in neminem acerbiore uteretur imperio.* Horum nihil ea fecit; nam et in Macedoniam profecta est, et ibi crudelissimè se gessit. Petivit autem ab Eumene absente ne pateretur Philippi domûs et familiæ ini-

poste tout l'hiver ; mais comme il ne pouvoit recevoir aucun secours et que le printemps approchoit, il feignit de vouloir se rendre, amusa les lieutenans d'Antigone en débattant les articles de la capitulation, et se sauva sans perte avec toute sa garnison.

CHAPITRE VI.

Eumène se déclare en faveur d'Olympias et des enfans d'Alexandre.

OLYMPIAS (1), mère d'Alexandre, qui étoit alors en Epire, lui dépêcha des courriers en Asie, pour lui demander s'il étoit d'avis qu'elle retournât en Macédoine, et s'y saisit de la régence. Eumène lui conseilla d'abord d'attendre tranquillement en Epire que le fils d'Alexandre (2) fût en âge de régner, et, en second lieu, si elle cédoit au désir de revoir la Macédoine, d'oublier tout ressentiment et de n'exercer aucune violence. Cette princesse altière ne suivit aucun de ces conseils ; elle rentra dans la Macédoine, et s'y montra cruelle et altérée de vengeance (3). En même

(1) Fille de Néoptolème, roi des Molosses.

(2) Philippe, Hercule, ou Alexandre qu'il avoit eus de Roxane.

(3) Elle fit égorger, plutôt en femme qu'en reine, dit Justin, une foule de grands, et l'amour des peuples pour elle se changea bientôt en haine.

micissimos stirpem quoque interimere, ferretque opem liberis Alexandri: quam veniam si daret, quamprimùm exercitus pararet, quos sibi subsidio adduceret: id quò faciliùs faceret, se omnibus præfectis qui in officio manebant misisse litteras, ut ei parerent ejusque consiliis uterentur. His verbis Eumenes permotus satius duxit, si ità tulisset fortuna, perire benè meritis referentem gratiam, quàm ingratum vivere.

CAPUT VII.

Eumenes contra Antigonum Alexandri auspicia in castris fingit.

ITAQUE copias contraxit, bellum adversùm Antigonum comparavit. Quòd unà erant Macedones complures nobiles (in his Peucestes, qui corporis custos fuerat Alexandri, tum autem obtinebat Persidem; et Antigenes, cujus sub imperio

temps

temps elle écrivit à Eumène, le conjurant de s'opposer à l'usurpation des plus mortels ennemis de la maison de Philippe, d'empêcher la ruine de ceux qui lui étoient dévoués, et d'assister les enfans d'Alexandre; ajoutant que, s'il se rendoit à ses vœux, elle le prioit de lever promptement des troupes et de les amener à son secours; que, pour lui faciliter l'exécution de ce noble projet, elle avoit écrit à tous les gouverneurs restés fidèles, de prendre ses ordres et de se conduire en tout par ses conseils. Eumène, sensiblement touché de ces prières, jugea qu'il lui étoit plus glorieux de périr si le sort le décidoit ainsi, reconnoissant envers une famille qui l'avoit comblé de bienfaits, que de vivre avec la tache de l'ingratitude.

CHAPITRE VII.

Eumène, ayant Antigone en tête, place dans son camp la tente d'Alexandre.

DANS cette vue, il lève des troupes et fait des préparatifs de guerre contre Antigone. Comme il avoit dans son armée beaucoup de Macédoniens d'une haute naissance, entr'autres Peuceste, autrefois capitaine des gardes d'Alexandre, et alors gouverneur de Perse, et Antigène, commandant de la phalange Ma-

phalanx erat Macedonum); invidiam verens, quam tamen effugere non potuit, si potiùs ipse, alienigena, summi imperii potiretur, quàm alii Macedonum, quorum ibi erat multitudo: *in principiis* nomine Alexandri statuit tabernaculum, in eoque sellam auream cum sceptro ac diademate jussit poni, eòque omnes quotidiè convenire ut ibi de summis rebus consilia caperentur; credens minore se invidiâ fore, si specie imperii nominisque simulatione Alexandri bellum videretur administrare. Quod et fecit: nam quum non ad Eumenis *principia*, sed ad regia conveniretur, atque ibi de rebus deliberaretur, quodam modo latebat, quum tamen per eum unum gererentur omnia.

CAPUT VIII.

Eumenes, Antigoni victor, veteranorum licentiâ impeditur.

HIC in Parætacis cum Antigono conflixit, non acie instructâ, sed in itinere, eumque malè acceptum in Mediam hiematum coëgit

cédonienne (1), il craignit que tant d'illustres nationaux ne vissent d'un œil jaloux un étranger revêtu du commandement, à leur préjudice. Pour se mettre donc à couvert de l'envie, qu'il ne put cependant éviter, il fit dresser au milieu du camp (2) un pavillon, qu'il nomma *la tente d'Alexandre*, y fit placer un trône d'or, avec le sceptre et le diadême, et la désigna comme la chambre du conseil, où tous les officiers se rendroient chaque jour pour y délibérer des plus importantes affaires. Il se flattoit de diminuer l'envie, en paroissant n'agir que sous les auspices et au nom d'Alexandre. Sa politique réussit d'abord. Comme on s'assembloit dans la tente royale et non pas dans celle d'Eumène, il avoit la réalité et non l'odieux du pouvoir.

CHAPITRE VIII.

Eumène, vainqueur d'Antigone, voit ses succès arrêtés par l'indiscipline des vétérans.

IL en vint aux mains avec Antigone, dans le pays des Parétaciens (3); mais ce furent plutôt des rencon-

(1) Corps d'infanterie composé de seize, au moins huit mille hommes, pesamment armés, et qui occupoit le centre de la bataille.

(2) Rue du milieu du camp.

(3) Peuples que l'on croit situés entre la Médie et la Perse.

redire. Ipse in finitimâ regione Persidis hiematum copias divisit, non ut voluit; sed militum id cogebat voluntas. Namque illa phalanx Alexandri magni quæ Asiam peragraverat, deviceratque Persas, inveteratâ cum gloriâ, tum etiam licentiâ, non parere se ducibus, sed imperare postulabat, ut nunc veterani faciunt nostri. Itaque periculum est ne faciant quod illi fecerunt suâ intemperantiâ nimiâque licentiâ, ut omnia perdant, neque minùs eos cum quibus steterint, quàm adversùs quos fecerint. Quòd si quis illos veteranorum legat facta, paria horum cognoscat, neque rem ullam, nisi tempus, interesse judicet. Sed ad illos revertar. Hiberna sumpserant, non ad usum belli, sed ad ipsorum luxuriam; longèque inter se discesserant. Hoc Antigonus quum comperisset, intelligeretque se parem non esse paratis adversariis, statuit aliquid sibi consilii novi esse capiendum. Duæ erant viæ, quà ex Medis, ubi ille hiemabat, ad adversariorum hibernacula posset perveniri: quarum brevior per loca deserta, quæ nemo incolebat propter aquæ inopiam; ceterùm dierum erat ferè decem: illa autem, quâ om-

tres que des combats, le mena rudement, et l'obligea d'aller hiverner en Médie. Pour lui, il distribua ses troupes sur les frontières de la Perse en cantonnemens d'hiver, moins par choix que pour céder à la volonté de ses soldats. En effet, cette infanterie d'Alexandre le Grand, qui avoit parcouru toute l'Asie et triomphé des Perses, fière de son ancienne gloire et d'une longue indépendance, prétendoit commander à ses chefs au lieu de leur obéir; c'est ce que font aujourd'hui nos vétérans (1). Aussi leur indiscipline, pareille à celle des soldats d'Eumène, doit-elle faire appréhender à la république qu'ils n'entraînent dans la même ruine, et le parti qu'ils soutiennent et celui contre lequel ils ont les armes à la main. L'histoire des excès des premiers est le tableau fidèle de ceux des seconds, sans autre différence que celle des temps. Mais revenons aux Macédoniens. Dans le choix de leurs quartiers d'hiver, ils avoient plus consulté la mollesse que les règles de la guerre, et se trouvoient fort éloignés les uns des autres. Antigone informé de ce désordre, d'ailleurs ne se sentant pas assez fort contre un ennemi sur ses gardes, résolut de tenter quelque nouveau stratagême. De la Médie, où ses troupes hivernoient, deux routes pouvoient le conduire aux quartiers d'Eumène. L'une plus courte, mais aride et inhabitable, n'étoit que d'environ dix

(1) Leur avidité et leur insolence furent extrêmes sous le second triumvirat. Cicéron s'en plaint amèrement dans sa première *Philippique*, et ailleurs.

nes commeabant, altero tantò longiorem habebat anfractum, sed erat copiosa omniumque rerum abundans. Hâc si proficisceretur, intelligebat priùs adversarios rescituros de suo adventu quàm ille tertiam partem confecisset itineris sui: sin per loca sola contenderet, sperabat se imprudentem hostem oppressurum. Ad hanc rem conficiendam imperavit quàm plurimos utres atque etiam culeos comparari; post hæc pabulum; prætereà cibaria cocta dierum decem; utque quàm minimè fieret ignis in castris. Iter quod habebat omnes celat.

CAPUT IX.

Eumenes callido consilio hostem deludit.

SIC paratus, quâ constituerat proficiscitur. Dimidium ferè spatium confecerat, quum ex fumo castrorum ejus suspicio allata est ad Eumenem hostem appropinquare. Conveniunt duces, quæritur *quid opus sit facto*. Intelligebant omnes tam celeriter copias ipsorum contrahi non posse quàm Anti-

journées ; l'autre, ordinaire et fréquentée, étoit une fois plus longue, à cause de ses circuits, mais fertile et abondante en toutes choses. Prendre cette dernière, c'étoit s'exposer à mettre ses ennemis dans le secret de sa marche, avant que d'avoir fait le tiers du chemin, au lieu qu'en traversant les déserts, il pouvoit se flatter de les surprendre. Pour exécuter son entreprise, il fait provision d'un grand nombre d'outres et de sacs de cuir, ordonne d'amasser du fourrage, de faire cuire du pain pour dix jours, de n'allumer dans le camp que très-peu de feux, et cache sa marche à tout le monde.

CHAPITRE IX.

Stratagême par lequel Eumène retarde les progrès de l'ennemi.

APRÈS tous ces préparatifs, Antigone prend la route qu'il s'étoit proposée. Il avoit déjà fait la moitié du chemin, lorsque la fumée de son camp fit soupçonner à Eumène l'approche de l'ennemi. Le conseil s'assemble, on délibère sur le parti qu'il convient de prendre. Tous les officiers sentoient qu'il étoit impossible de rassembler tous les quartiers de l'armée avec assez de

gonus affuturus videbatur. Hic, omnibus titubantibus, et de rebus summis desperantibus, Eumenes ait : « Si celeritatem velint adhibere, et imperata facere, quod antè non fecerint, se rem expediturum. Nam quòd diebus quinque hostis transire posset, se effecturum non minùs totidem dierum spatio retardaretur. Quare circumirent, suas quisque contraheret ». Ad Antigoni autem refrenandùm impetum tale capit consilium : certos mittit homines ad infimos montes qui obvii erant itineri adversariorum, hisque præcipit ut primâ nocte quàm latissimè possent ignes faciant quàm maximos, atque hos secundâ vigiliâ minuant, tertiâ perexiguos reddant; et assimulatâ castrorum consuetudine, suspicionem injiciant hostibus his locis esse castra, ac de eorum adventu esse prænuntiatum : idemque posterâ nocte faciant. Quibus imperatum erat diligenter præceptum curant. Antigonus, tenebris obortis, ignes conspicatur, credit de suo adventu esse auditum, et adversarios illuc suas contraxisse copias. Mutat consilium ; et quoniam imprudentes adoriri non posset, flectit iter suum, et illum anfractum longio-

promptitude pour prévenir l'arrivée d'Antigone, et le trouble étoit égal au désespoir. Dans cette extrémité, Eumène leur dit que, s'ils veulent user de diligence et suivre ses ordres, mieux qu'ils n'ont encore fait, il saura les tirer d'embarras; qu'il trouvera le moyen d'arrêter cinq autres jours entiers l'ennemi qui peut les joindre dans cinq jours; qu'ils se hâtent donc de parcourir les cantonnemens, et de rassembler chacun les corps qu'il commande. Pour lui, voici par quel stratagême il retarda la marche précipitée d'Antigone. Il envoie des gens affidés au pied des montagnes qui faisoient face à la route des ennemis, allumer, à l'entrée de la nuit, de très-grands feux sur le plus grand front possible, avec ordre de les diminuer la seconde veille (1), de les réduire la troisième à la plus foible lueur, et de continuer la même ruse la nuit suivante, pour faire croire aux ennemis, par cette fausse image d'un campement, que l'armée entière est retranchée dans ces lieux, et qu'elle a été informée de leur approche. Cette commission fut exécutée à point nommé. Antigone apercevant des feux au commencement de la nuit, croit que sa marche est connue et que l'armée ennemie est en force dans cet endroit. Désespérant de la surprendre, il change d'avis, fait faire à ses soldats un mouvement contraire, reprend les détours du chemin le plus long et le plus abondant en vivres, et y séjourne un jour entier, pour donner le temps aux siens

(1) Les anciens partageoient les heures de la nuit en quatre parties égales, qu'ils appeloient *veilles*. Chaque veille étoit de trois heures.

rem copiosæ viæ capit, ibique diem unum opperitur ad lassitudinem sedandam militum, ac reficienda jumenta, quò integriore exercitu decerneret.

CAPUT X.

Eumenes à suis proditur: victor victo in custodiam traditur.

SIC Eumenes callidum imperatorem vicit consilio, celeritatemque impedivit ejus: neque tamen multùm profecit; nam invidiâ ducum cum quibus erat, perfidiâque militum Macedonum veteranorum, quum superior prœlio discessisset, Antigono est deditus, quum exercitus ei ter antè, separatis temporibus, jurâsset se eum defensurum, nec unquàm deserturum. Sed tanta fuit nonnullorum virtutis obtrectatio, ut fidem amittere mallent quàm eum non prodere. Atque hunc Antigonus, quum ei fuisset infestissimus, conservâsset, si per suos esset licitum, quòd ab nullo se plus adjuvari posse intelligebat in his rebus quas impendere jam apparebat

de se délasser et à ses chevaux de se refaire, et pour combattre avec des troupes fraîches.

CHAPITRE X.

Eumène est trahi par les siens, et, vainqueur, devient prisonnier du vaincu.

C'EST ainsi qu'Eumène déconcerta les mesures d'un des plus grands capitaines de ces temps-là, et qu'il arrêta la rapidité de sa marche. Mais ce succès fut sans avantage pour lui-même. Vainqueur d'Antigone, il fut livré par l'envie des chefs qu'il avoit sous ses ordres, et par la perfidie des vétérans macédoniens, qui lui avoient juré tous, en trois occasions différentes, de le défendre et de ne l'abandonner jamais. Mais la jalousie que quelques-uns d'entr'eux avoient conçue de sa supériorité, étoit si violente, qu'ils aimèrent mieux violer leur foi que de laisser échapper l'occasion de le trahir. Antigone, quoique son mortel ennemi, eût respecté ses jours, s'il en eût été maître, persuadé que personne n'eût été plus capable de le servir dans l'orage que tout le monde voyoit se former contre lui. Il alloit en effet avoir sur les bras Séleucus, Lysimaque et Ptolémée, dont la puissance commençoit à de-

omnibus. Imminebant enim Seleucus, Lysimachus, Ptolemæus, opibus jam valentes, cum quibus ei de summis rebus erat dimicandum. Sed non passi sunt ii qui circà erant; quòd videbant, Eumene recepto, omnes præ illo parvi futuros. Ipse autem Antigonus adeò erat incensus, ut nisi magnâ spe maximarum rerum leniri non posset.

CAPUT XI.

Eumenes impatiens supplicium postulat.

ITAQUE quum eum in custodiam dedisset, et præfectus custodum quæsîsset *quemadmodum servari vellet*: *Ut acerrimum*, inquit, *leonem, aut ferocissimum elephantum.* Nondum enim statuerat eum conservaret, nec ne. Veniebat autem ad Eumenem utrumque genus hominum; et qui, propter odium, fructum oculis ex ejus casu capere vellent; et qui, propter veterem amicitiam, colloqui consolarique cuperent; multi etiam qui ejus formam cognoscere studebant, qualis esset quem tandiù tamque valdè timuis-

venir formidable, et contre lesquels il lui falloit disputer l'empire. Mais les officiers de ce général s'y opposèrent, sentant bien que leur crédit seroit nul, du moment qu'Eumène auroit pris rang auprès de lui. Antigone lui-même étoit si animé contre son antagoniste, que l'espoir des plus grands services eût été seul capable de le désarmer.

CHAPITRE XI.

Eumène demande la mort avec impatience.

Aussi lorsqu'il l'eût fait mettre en prison, le chef de ceux qu'il avoit commis à sa garde lui demandant comment il vouloit qu'il le gardât, il répondit : « Comme un lion terrible, ou comme le plus farouche éléphant ». Il n'avoit point encore décidé de sa vie ou de sa mort. Deux sortes de personnes venoient voir Eumène ; ses ennemis pour repaître leurs yeux de son malheur, et ses anciens amis pour l'entretenir et le consoler. Plusieurs autres n'y étoient conduits que par la curiosité de voir les traits et l'extérieur de l'homme qui si longtemps les avoit fait trembler, et sur la perte duquel ils avoient fondé l'espérance de la victoire. Eumène voyant prolonger sa captivité, dit à Onomarque, chef de ceux qui le gardoient, qu'il s'étonnoit d'être ainsi

sent, cujus in pernicie positam spem habuissent victoriæ. At Eumenes, quum diutiùs in vinculis esset, ait Onomarcho, penes quem summa imperii erat custodiæ, « se mirari quare jam tertium diem sic teneretur; non enim hoc convenire Antigoni prudentiæ ut sic deuteretur victo; quin, aut interfici aut missumfieri juberet ». Hic quum ferociùs Onomarcho loqui videretur: « Quid tu, inquit, animo si isto eras, cur non in prœlio occidisti potiùs quàm in potestatem inimici venires »? Huic Eumenes: « Utinam quidem istud convenisset! inquit: sed eò non accidit, quòd nunquàm cum fortiore sum congressus; non enim cum quoquam arma contuli quin is mihi succubuerit. Non enim virtute hostium, sed amicorum perfidiâ, decidi ». Neque id falsum; nam et dignitate fuit honestâ, et viribus ad laborem ferendum firmis, neque tam magno corpore quàm figurâ venustâ.

détenu depuis trois jours; qu'il y avoit de l'imprudence de la part d'Antigone à traiter ainsi un ennemi vaincu, et qu'il étoit de son intérêt, ou de le faire mourir, ou de le mettre en liberté. « Mais, lui dit Onomarque étonné de sa fierté, avec de pareils sentimens, pourquoi n'avez-vous pas plutôt péri dans le combat que de tomber au pouvoir de votre ennemi? — Plût aux dieux, répondit Eumène, que j'eusse été assez heureux! mais mon malheur a voulu que je n'aie jamais été aux prises avec un homme plus brave que moi. Je ne me suis jamais mesuré avec personne sans le terrasser, et, si je succombe aujourd'hui, c'est moins par la valeur de mes ennemis, que par la perfidie de mes amis. » Ce langage n'étoit pas sans fondement; son extérieur étoit noble et imposant, sa complexion vigoureuse et à l'épreuve des fatigues, et sa taille médiocre, mais bien prise.

CAPUT XII.

Eumenes, de consilii sententiâ, inediâ tentatus, ferro consumitur.

De hoc Antigonus, quum solus constituere non auderet, ad concilium retulit. Hîc quum plerique omnes primò perturbati admirarentur non jam de eo sumptum esse supplicium à quo tot annos adeò essent malè habiti, ut sæpè ad desperationem forent adducti, quique maximos duces interfecisset; denique in quo uno esset tantùm, ut quoad ille viveret ipsi securi esse non possent; interfecto nihil habituri negotii essent; postremò, si illi redderet salutem, quærebant quibus amicis esset usurus; sese enim cum Eumene apud eum non futuros: hic, cognitâ concilii voluntate, tamen usque ad septimum diem deliberandi sibi spatium reliquit. Tum autem, quum vereretur ne qua seditio exercitûs oriretur, vetuit ad eum quemquam admitti, et quotidianum victum amoveri jussit. Nam negabat se ei vim allaturum, qui aliquandò fuisset ami-

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

Eumène condamné à mourir de faim, est achevé par ses gardes.

ANTIGONE n'osant décider seul du sort d'un si grand homme, prit l'avis du conseil. La plupart de ses lieutenans, pleins de trouble et d'agitation, commencèrent par témoigner leur étonnement de ce qu'on ne s'étoit point encore défait d'un homme qui, depuis un si grand nombre d'années, leur avoit fait tant de mal, qui souvent les avoit réduits aux dernières extrémités, qui avoit fait périr leurs plus braves capitaines, un homme, enfin, seul assez redoutable, pour que sa vie fût incompatible avec leur sûreté, et sa mort, le seul terme de leurs embarras et de leurs alarmes. Ils conclurent par lui demander sur quels amis il croyoit pouvoir compter désormais, s'il remettoit Eumène en liberté, ajoutant qu'il devoit opter entr'eux et lui. Antigone, ne pouvant plus douter de leurs dispositions, prit encore sept jours pour réfléchir au parti qu'il avoit à prendre. Craignant qu'un plus long délai ne causât quelque sédition dans l'armée, il interdit la vue du prisonnier à tout le monde, et défendit de lui porter à manger, protestant qu'il ne pourroit jamais se résoudre à faire souffrir une mort violente à un homme dont il avoit été l'ami. Eumène

cus. Hic tamen non ampliùs quàm triduum fame fatigatus, quum castra moverentur, insciente Antigono jugulatus est à custodibus.

CAPUT XIII.

Eumene vivo, nemo ducum regis nomen sumpsit. Honestum ejus funus.

SIC Eumenes annorum quinque et quadraginta, quum ab anno vigesimo (ut suprà ostendimus) septem annos Philippo apparuisset, et tredecim apud Alexandrum eumdem locum obtinuisset; in his unî equitum alæ præfuisset; post autem Alexandri magni mortem imperator exercitus duxisset, summosque duces partìm repulisset, partìm interfecisset; captus non Antigoni virtute, sed Macedonum perjurio, talem habuit exitum vitæ. De quo quanta fuerit omnium opinio eorum qui post Alexandrum magnum reges sunt appellati, ex hoc facilè potest judicari, quòd nemo, Eumene vivo, rex appellatus est, sed præfectus. Iidem post hujus occasum statìm regium ornatum nomenque sump-

endura trois jours le supplice de la faim. Au moment que l'on se disposoit à décamper, ses gardes l'égorgèrent à l'insu de leur général (1).

CHAPITRE XIII.

Les lieutenans d'Alexandre n'osent prendre le titre de roi du vivant d'Eumène. Sa pompe funèbre.

AINSI finit Eumène, à quarante-cinq ans, victime de la perfidie des Macédoniens. Dès sa vingtième année, il étoit, comme je l'ai dit plus haut, entré au service de Philippe; il avoit été sept ans secrétaire de ce prince, treize ans celui de son successeur, et s'étoit élevé jusqu'au commandement d'un corps de cavalerie. Général après la mort d'Alexandre, il avoit mis en fuite ou fait tomber sous ses coups les plus grands capitaines; enfin il succomba, sans que la valeur d'Antigone pût s'honorer de sa défaite (2). Rien ne peut mieux faire sentir la haute opinion qu'avoient d'Eumène les généraux d'Alexandre, que la réserve qui les empêcha de prendre le nom de rois du vivant de ce rival redoutable, et les obligea de se contenter

(1) En la 116e. olympiade, A. du M. 3688.

(2) Le sort d'Eumène servit de leçon à Antigone. Il éloigna de sa personne les Macédoniens indociles et remuans, les dispersa habilement, et employa leurs armes ailleurs.

serunt : neque quod initio prædicârant, se Alexandri liberis regnum servare, id præstare voluerunt, et, uno propugnatore sublato, quid sentirent aperuerunt. Hujus sceleris principes fuerunt Antigonus, Ptolemæus, Seleucus, Lysimachus, Cassander. Antigonus autem Eumenem mortuum propinquis ejus sepeliendum tradidit. Hi militari honestoque funere, comitante toto exercitu, humaverunt, ossaque ejus in Cappadociam ad matrem atque uxorem liberosque ejus deportanda curârunt.

de celui de lieutenans. A peine eût-il cessé de les tenir en échec, qu'ils prirent, à la fois, et le titre et les ornemens de la royauté. Ils ne pensèrent plus à remplir l'engagement solennel qu'ils avoient contracté de conserver le royaume aux enfans d'Alexandre, et firent éclater hautement leurs desseins ambitieux, lorsque la famille royale eut perdu son unique défenseur. Les principaux usurpateurs furent Antigone, Ptolémée, Séleucus, Lysimaque et Cassandre. Antigone remit le corps d'Eumène entre les mains de ses proches, pour lui rendre les derniers devoirs. Toute l'armée assista à sa pompe funèbre, qui fut accompagnée des honneurs militaires, et ses ossemens furent envoyés en Cappadoce, à sa mère, à sa femme (1) et à ses enfans.

---

(1) Barsine, fille du Perse Artabaze.

XIX. PHOCION.

CAPUT I.

Phocion bonus et pauper; repudiat munera.

PHOCION, Atheniensis. Etsi sæpè exercitibus præfuit, summosque magistratus cepit, tamen multò ejus notior integritas est vitæ, quàm rei militaris labor. Itaque hujus memoria est nulla, illius autem magna fama; ex quo, cognomine Bonus est appellatus. Fuit enim perpetuò pauper, quum ditissimus esse posset propter frequentes delatos honores, potestatesque summas quæ ei à populo dabantur. Hic quum à rege Philippo munera magnæ pecuniæ repudiaret, legatique hortarentur accipere, simulque admonerent, si ipse his facilè careret, liberis tamen suis prospiceret, quibus difficile esset in summâ paupertate tantam paternam tueri gloriam; his ille: « Si meî similes erunt, idem hic, inquit, agellus illos alet qui me ad hanc di-

XIX. PHOCION (1), FILS DE PHOCUS, ATHENIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Indigence et probité de Phocion ; il refuse les présens qu'on lui offre.

QUOIQUE Phocion ait souvent commandé les armées (2), et rempli les premiers emplois de l'Etat, il est plus connu par l'intégrité de sa vie que par la gloire de ses exploits. L'histoire parle, non de ses talens militaires, mais de sa vertu, qui le fit surnommer l'Homme de bien (3). Il resta pauvre, au milieu des honneurs et des charges éminentes auxquels le vœu du peuple l'éleva fréquemment, et dont l'exercice auroit pu l'enrichir. Il refusa une somme d'argent considérable que le roi Philippe (4) lui faisoit offrir. Sur les instances des envoyés de ce prince, qui lui représentoient que, s'il n'en avoit pas besoin pour lui-même, il devoit penser à ses enfans, que l'excès de la pauvreté empêcheroit de soutenir dignement la

(1) Plutarque croit que sa naissance n'étoit point obscure ; Elien pense le contraire.

(2) Selon Plutarque, il avoit été quarante-cinq fois général des troupes d'Athènes.

(3) *Chrestos*, bon, utile, obligeant.

(4) Ou Alexandre, suivant Elien.

gnitatem perduxit; sin dissimiles sunt futuri, nolo meis impensis illorum ali augerique luxuriam ».

CAPUT II.

Phocion senex in invidiam incurrit ob tradendam Antipatro urbem : exilium Demosthenis : proditum Piræum.

EIDEM quum propè ad annum octogesimum prospera mansisset fortuna, extremis temporibus magnum in odium pervenit suorum civium. Primò cum Demade, de urbe tradendâ Antipatro, consenserat; ejusque consilio Demosthenes cum ceteris qui benè de republicâ mereri existimabantur plebiscito in exilio erant expulsi. Neque in eo solùm offenderat, quòd patriæ malè consuluerat, sed etiam quòd amicitiæ fidem non præstiterat : namque auctus adjutusque à Demosthene, eum quem tenebat ascenderat gra-

gloire de leur père ; « si mes enfans me ressemblent, répondit-il, ce même petit héritage qui m'a suffi pour parvenir à ce degré d'élévation, suffira sans doute à leur subsistance. S'ils ne marchent pas sur mes traces, je ne veux point laisser d'aliment à leur luxe et à leurs excès ».

CHAPITRE II.

Phocion déjà vieux, devient odieux pour avoir voulu livrer Athènes à Antipater. Bannissement de Démosthène. Nicanor s'empare du Pirée.

APRÈS avoir joui d'un bonheur inaltérable jusqu'à près de quatre-vingts ans, Phocion encourut la haine de ses concitoyens. On lui reprochoit premièrement d'être entré avec Démade (1) dans le complot de livrer Athènes à Antipater (2), et en second lieu, d'avoir fait bannir par un décret du peuple Démosthène, ainsi que tous les autres citoyens qu'on jugeoit avoir soutenu les véritables intérêts de la république. A leurs yeux, il étoit, à la fois, mauvais citoyen et ami infidèle. Il devoit, en effet, son élévation à Démosthène, qui l'avoit favorisée pour s'op-

(1) Orateur vendu aux Macédoniens.

(2) Lieutenant d'Alexandre en Macédoine, lors de l'expédition de Perse.

dum, quum adversùs Charetem eum subornaret; ab eodem in judiciis, quum capitis causam diceret, defensus aliquoties, liberatus discesserat. Hunc non solùm in periculis non defendit, sed etiam prodidit. Concidit autem maximè uno crimine : quià, quum apud eum summum esset imperium populi, et Nicanorem, Cassandri præfectum, insidiari Piræo Atheniensium à Dercyllo moneretur, idemque postularet ut provideret ne commeatibus civitas privaretur; hîc, audiente populo, Phocion negavit esse periculum, seque ejus rei obsidem fore pollicitus est. Neque ità multò pòst Nicanor Piræo est potitus. Ad quem recuperandum, sine quo Athenæ omninò esse non possunt, quum populus armatus concurrisset, ille non modò neminem ad arma vocavit, sed ne armatis quidem præesse voluit.

poser à Charès. Le même orateur l'avoit plus d'une fois défendu et fait absoudre dans ses accusations capitales, et Phocion, loin de prendre sa défense dans le péril, avoit trahi ses intérêts. Mais voici ce qui acheva de le perdre. Il étoit revêtu d'un pouvoir illimité, lorsque Dercyllus (1) l'avertit de l'entreprise que Nicanor (2), lieutenant de Cassandre, formoit contre le Pirée, et le requit de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la ville ne fût privée de vivres. Phocion lui répondit en pleine assemblée, que le péril étoit imaginaire, et qu'il répondoit de tout. Malgré cette assurance, Nicanor se rendit maître du Pirée peu de temps après. Le peuple accourut en foule pour reprendre ce port, à la conservation duquel étoit attachée l'existence d'Athènes. Mais Phocion qui n'avoit fait aucune disposition, refusa de se mettre à sa tête.

---

(1) Lieutenant d'Antipater, dans l'Attique.

(2) Fils d'Antipater. Il fit mourir la mère, la femme et le fils d'Alexandre, et s'empara de la Macédoine.

CAPUT III.

Phocion exilio multctatur, et causam dicit apud Philippum.

ERANT eo tempore Athenis duæ factiones : quarum una populi causam agebat, altera optimatum. In hâc erant Phocion et Demetrius Phalereus : harum utraque Macedonum patrociniis nitebatur; nam populares Polyperchonti favebant, optimates cum Cassandro sentiebant. Interim à Polyperchonte Cassander Macedoniâ pulsus est. Quo facto populus superior factus, statìm duces adversariæ factionis, capitis damnatos, patriâ propulit; in his Phocionem et Demetrium Phalereum : deque eâ re legatos ad Polyperchontem misit, qui ab eo peterent ut sua decreta confirmaret. Hîc eòdem profectus est Phocion. Quò ut venit, causam apud Philippum regem verbo, re ipsâ quidem apud Polyperchontem, jussus est dicere; namque is tum regis rebus præerat. Hic quum ab Agnonide accusatus esset, quòd Piræum

CHAPITRE III.

Phocion est banni ; il plaide sa cause devant Philippe.

ATHÈNES étoit alors partagée entre deux factions ; l'une tenoit le parti du peuple, et l'autre celui de la noblesse. Phocion et Démétrius de Phalère (1) s'étoient déclarés pour la dernière ; toutes deux avoient leurs partisans à la cour de Macédoine. Le parti démocratique étoit pour Polysperchon (2), et l'aristocratie, d'intelligence avec Cassandre. Durant ces divisions, ce dernier fut forcé par son rival d'abandonner la Macédoine. A la faveur de cette révolution, la faction populaire prit le dessus, contraignit, en les condamnant à mort, les chefs de la faction contraire à s'expatrier, entr'autres Phocion et Démétrius de Phalère, et députa vers Polysperchon pour le prier de ratifier ses décrets. Phocion, de son côté, se rendit en Macédoine, où il eut ordre de se défendre en apparence au tribunal du roi Philippe (3), mais en effet à celui de Polysperchon, qui gouvernoit sous le nom de ce

(1) Gouverneur de la Grèce et de la Macédoine, pour Antipater.

(2) Fils de Phanostrate, et disciple de Théophraste ; il commanda dix ans dans Athènes, où on lui éleva trois cent soixante statues, qui toutes furent renversées lors de sa disgrâce.

(3) Philippe Aridée, fils de Philippe et d'une danseuse de Thessalie.

Nicanori prodidisset, ex consimili sententiâ in custodiam conjectus, Athenas deductus est ut ibi de eo legibus fieret judicium.

CAPUT IV.

Phocion damnatus, et ad supplicium datus, sepelitur à servis.

HUC ubi perventum est, quum propter ætatem pedibus jam non valeret, vehiculoque portaretur, magni concursus sunt facti; quum alii, reminiscentes veteris famæ, ætatis misererentur; plurimi verò irâ exacuerentur propter proditionis suspicionem Piræi, maximèque quòd adversùs populi commoda in senectute steterat. Quâ de re ne perorandi quidem ei data est facultas et dicendi causam. Indè judicio, legitimis quibusdam confectis, damnatus, traditus est undecim viris, quibus ad supplicium, more Atheniensium, publicè damnati tradi solent. Hic quum ad mortem duceretur, obvius ei fuit Emphyle-

prince. Là, sur l'accusation d'Agnonide (1), qui lui imputa d'avoir livré le Pirée à Nicanor, le décret fut confirmé; on fit mettre l'accusé dans les fers, et conduire ensuite à Athènes, pour y être jugé suivant la rigueur des lois.

CHAPITRE IV.

Condamnation et supplice de Phocion; ses esclaves lui donnent la sépulture.

DÈS qu'il entra dans la ville, porté sur un chariot, parce que son grand âge ne lui permettoit pas d'aller à pied, le peuple accourut en foule sur son passage. Les uns, au souvenir de son ancienne réputation, avoient pitié de sa vieillesse; les autres, en plus grand nombre, le soupçonnant d'avoir livré le Pirée, et ne pouvant lui pardonner de s'être opposé sur la fin de ses jours aux avantages du peuple, sentoient en le voyant redoubler leur fureur. Aussi ne lui permit-on point de se défendre. Après quelques formalités d'usage, il fut condamné par les juges, et remis entre les mains des Onze (1) qui, suivant la coutume des Athéniens, pré-

(1) Plutarque l'appelle un *sycophante*, c'est-à-dire, un calomniateur.

(2) Ils étoient dix, un par tribu, et le greffier étoit le onzième. Ces magistrats subalternes étoient à peu près ce que furent depuis les triumvirs capitaux.

tus, quo familiariter fuerat usus. Is quum lacrymans dixisset, « O quàm indigna perpeteris, Phocion »! huic ille, « At non inopinata, inquit, hunc enim exitum plerique clari viri habuerunt Athenienses ». In hoc tantum fuit odium multitudinis, ut nemo ausus sit eum liber sepelire. Itaque à servis sepultus est.

XX. TIMOLEON.

CAPUT I.

Timoleon, patriâ liberatâ, fratrem sustulit tyrannum.

TIMOLEON, Corinthius. Sine dubio magnus, omnium judicio, hic vir extitit; namque huic unî contigit, quod nescio an ullî, ut patriam, in quâ erat natus, oppressam à tyranno liberaret, et à Syracusis, quibus auxilio erat missus, inveteratam servitutem depelleret, totamque Siciliam multos annos bello vexatam, à barbarisque oppressam,

sident

sident à l'exécution des criminels. Comme on le conduisoit au supplice, Emphylète, un de ses meilleurs amis, vint à sa rencontre, et lui dit les larmes aux yeux : « O Phocion, que ce traitement est peu mérité ! » — « Il est vrai, répondit Phocion, mais il n'est pas inopiné pour moi ; c'est un sort que je partage avec tous les grands hommes d'Athènes ». La haine du peuple contre cet infortuné vieillard fut portée à un tel excès, qu'aucune personne libre n'osa lui rendre les derniers devoirs, et qu'il fut enseveli par des esclaves (1).

XX. TIMOLÉON, FILS DE TIMODÊME (2), CORINTHIEN.

CHAPITRE PREMIER.

Timoléon, liberateur de sa patrie, sacrifie son frère qui en étoit devenu le tyran.

TIMOLÉON fut généralement regardé comme un grand homme ; il eut un bonheur que personne peut-être n'eût jamais, celui d'affranchir son pays natal du joug de la tyrannie, de délivrer Syracuse, au secours de laquelle il fut envoyé, d'une longue oppression, et

(1) Une loi défendoit de donner la sépulture aux criminels d'Etat.

(2) D'une des plus nobles familles de Corinthe.

suo adventu in pristinum restitueret. Sed in his rebus non simplici fortunâ conflictatus est, et, id quod difficilius putatur, multò sapientiùs tulit secundam quàm adversam fortunam. Nam quum frater ejus Timophanes, dux à Corinthiis delectus, tyrannidem per milites mercenarios occupâsset, particepsque regni posset esse, tantùm abfuit à societate sceleris, ut antetulerit suorum civium libertatem fratris saluti, et patriæ legibus obtemperare sanctius duxerit quàm imperare patriæ. Hâc mente, per haruspicem communemque affinem, cui soror, ex eisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit. Ipse non modò manus non attulit, sed ne aspicere quidem fraternum sanguinem voluit; nam, dum res conficeretur, procul in præsidio fuit, ne quis satelles posset succurrere. Hoc præclarissimum ejus facinus non pari modo probatum est ab omnibus; nonnulli enim læsam ab eo pietatem putabant, et invidiâ laudem virtutis obterebant. Mater verò post id factum neque domum ad se filium admisit; neque aspexit, quin eum fratricidam impiumque detestans compellaret. Quibus verbis adeò est com-

de rétablir dans son premier état la Sicile entière, depuis si long-temps désolée par la guerre, et opprimée par les Barbares (1). Dans le cours de ces expéditions, il éprouva l'une et l'autre fortune; et, ce qui est regardé comme plus difficile, il fut encore plus sage dans la prospérité que dans la disgrace. Timophane son frère, élu général par les Corinthiens, avoit abusé de leur confiance en usurpant la domination par le moyen de ses troupes soudoyées. Timoléon pouvoit partager avec lui le pouvoir suprême; mais cette complicité lui inspira tant d'horreur, qu'il préféra la liberté de ses concitoyens au salut de son frère, et qu'il aima mieux obéir aux lois de sa patrie que de s'en voir le souverain. Dans cette résolution, il concerta le meurtre de Timophane avec un aruspice leur allié commun, puisqu'il avoit épousé leur propre sœur. Pour lui, loin de porter les mains sur son frère, il ne voulut pas même voir couler son sang. Pendant l'exécution, il se tint éloigné, mais avec main-forte, pour empêcher que ses satellites ne vinssent à son secours. Ce coup d'éclat n'eut pas l'approbation générale. Plusieurs le regardèrent comme un attentat contre les lois de la nature, et l'envie s'efforça d'en ternir le lustre. Sa mère lui interdit l'entrée de sa maison, et ne l'aperçut jamais depuis sans l'accabler d'imprécations, et sans lui donner les noms odieux de fratricide et d'impie. Ces reproches lui firent une si vive impression, qu'il fut plus d'une fois tenté de

(1) Les Carthaginois.

motus, ut nonnunquàm vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conspectu morte decedere.

CAPUT II.

Timoleon Dionysium depulsum Siciliâ Corinthum misit; Icetam vicit; Pœnos fudit; Mamercum cepit.

INTERIM Dione Syracusis interfecto, Dionysius rursùs Syracusarum potitus est. Cujus adversarii opem à Corinthiis petiverunt, ducemque, quo in bello uterentur, postulârunt. Huc Timoleon missus incredibili felicitate Dionysium totâ Siciliâ depulit. Quum interficere posset, noluit, tutòque ut Corinthum perveniret effecit, quòd utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpè adjuti fuerant. Cujus benignitatis memoriam volebat exstare, eamque præclaram victoriam ducebat in quâ plus esset clementiæ quàm crudelitatis; postremò ut non solùm auribus acciperetur, sed etiam oculis cerneretur, quem, et ex quanto regno, ad quam fortunam, detrusis-

mettre fin à sa vie, et de se dérober par une mort volontaire à la présence de ses ingrats concitoyens.

CHAPITRE II.

Timoléon détrône Denys et l'envoie à Corinthe, défait Icétas, met en déroute les Carthaginois, et prend Mamercus.

CEPENDANT Dion ayant été tué à Syracuse, Denys le jeune rentra dans la possession de ses Etats. Le parti contraire demanda aux Corinthiens un chef et des secours. Timoléon fut chargé de cette mission, et ses armes furent si heureuses, qu'il chassa Denys de toute la Sicile. Maître de sa vie, il ne voulut pas la lui ôter, et favorisa sa retraite à Corinthe, en mémoire des fréquens services que les deux Denys avoient rendus aux Corinthiens; outre qu'il vouloit consacrer ainsi le souvenir de leurs bienfaits, il pensoit que la victoire tire plus d'éclat de la clémence que de la cruauté. D'ailleurs, il n'étoit pas fâché que ses compatriotes ne s'en rapportassent pas seulement à la renommée sur le mérite de ses exploits, mais qu'ils le sentissent encore mieux à la vue du prince, que son bras avoit précipité du plus haut degré de la puissance dans l'abîme de la misère. Après la retraite de De-

set. Post Dionysii decessum cum Icetâ bellavit, qui adversatus fuerat Dionysio; quem non odio tyrannidis dissensisse, sed cupiditate, indicio fuit, quòd ipse, expulso Dionysio, imperium dimittere noluit. Hoc superato, Timoleon maximas copias Carthaginiensium apud Crimessum flumen fugavit, ac satis habere coëgit si liceret Africam obtinere, qui jam complures annos possessionem Siciliæ tenebant. Cepit etiam Mamercum, Italicum ducem, hominem bellicosum et potentem, qui tyrannos adjutum in Siciliam venerat.

CAPUT III.

Timoleon, instauratis insulæ rebus, imperium deponit.

QUIBUS rebus confectis, quum, propter diuturnitatem belli, non solùm regiones sed etiam urbes desertas videret, conquisivit quos potuit; primùm Siculos, deindè Corintho arcessivit colonos, quòd ab his initio Syracusæ erant conditæ. Civibus veteribus

nys, il tourna ses armes contre Icétas (1) qui s'étoit montré l'ennemi du tyran, moius par haine contre la tyrannie que par ambition d'y parvenir, comme le prouva le refus qu'il fit de se dessaisir de l'autorité après l'expulsion de Denys. Après l'avoir vaincu, Timoléon mit en fuite, près du Crimèse (2), une armée nombreuse de Carthaginois, et les réduisit au point de se croire trop heureux de conserver l'Afrique, après avoir été maîtres de la Sicile durant plusieurs années. De plus, il fit prisonnier Mamercus (3), général né en Italie, homme puissant et guerrier habile, qui étoit passé en Sicile au secours des tyrans.

CHAPITRE III.

Timoléon, après avoir rendu la liberté à la Sicile, abdique le pouvoir.

APRÈS tous ces exploits, voyant que la durée des hostilités avoit dépeuplé les campagnes et les cités de l'île, il rappela d'abord tous les Siciliens bannis ou

(1) Un des amis de Dion.

(2) Fleuve de Sicile.

(3) Tyran de Catane, en Sicile.

sua restituit, novis bello vacuefactas possessiones divisit; urbium mœnia disjecta, fanaque deleta, refecit; civitatibus leges libertatemque reddidit; ex maximo bello tantum otium totî insulæ conciliavit, ut hic conditor urbium earum, non illi qui initio deduxerant, videretur. Arcem Syracusis, quam muniverat Dionysius ad urbem obsidendam, à fundamentis disjecit; cetera tyrannidis propugnacula demolitus est, deditque operam ut quàm minimè multa vestigia servitutis manerent. Quum tantis esset opibus ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum ut nullo recusante regnum obtineret, maluit se diligi quàm metui. Itaque cùmprimùm potuit imperium deposuit, et privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque verò id imperitè fecit: nam quod ceteri reges imperio vix potuerunt, hic benevolentiâ tenuit. Nullus honos huic defuit, neque posteà Syracusis res ulla gesta est publica de quâ priùs sit decretum, quàm Timoleontis sententiâ cognitâ: nullius unquàm consilium non modò antelatum, sed ne comparatum quidem est. Neque id magis benevolentiâ factum est quàm prudentiâ.

fugitifs, et fit venir de nouveaux colons de Corinthe, fondatrice de Syracuse (1), rétablit les anciens citoyens dans la possession de leurs biens, et partagea aux nouveaux les terres qui se trouvoient sans maîtres, releva les murailles renversées, rebâtit les temples détruits, et rendit aux villes leurs lois et leur liberté; enfin après les troubles et les désordres d'une si terrible guerre, il assura un si grand calme à toute la Sicile, que chaque ville parut lui devoir plus qu'à son premier fondateur; il rasa la citadelle que Denys avoit fortifiée pour tenir la ville assiégée, renversa tous les autres boulevards de la tyrannie, et s'efforça d'effacer jusqu'aux moindres vestiges de la servitude. Assez puissant pour exiger des Siciliens une soumission forcée; assez chéri de ces peuples pour monter sur le trône sans aucune opposition, il aima mieux conserver leur amour que leur inspirer de la crainte. Il abdiqua le commandement aussitôt que le bien de l'Etat le lui permit, et passa le reste de ses jours à Syracuse dans la condition d'un simple particulier, conduite aussi judicieuse que digne d'éloge. La puissance que les rois tiennent de la force, il l'obtint de la bienveillance. Il n'est point d'honneurs qu'on ne lui rendît. Aucune affaire ne fut conclue à Syracuse, avant d'avoir consulté Timoléon. Jamais un autre avis ne prévalut sur le sien, ou ne put même le balancer; effet de la confiance qu'on avoit en ses lumières, autant que de l'affection qu'on lui portoit.

(1) Il en tira une colonie de cinq mille hommes.

CAPUT IV.

Timoleon, oculis captus, vehiculo fertur; Fortunæ sacellum constituit.

Hic quum ætate jam provectus esset, sine ullo morbo lumina oculorum amisit : quam calamitatem itâ moderatè tulit, ut neque eum querentem quisquam audierit, neque eò minùs privatis publicisque rebus interfuerit. Veniebat autem in theatrum, quum ibi concilium populi haberetur, propter valetudinem vectus jumentis junctis, atque itâ de vehiculo quæ videbantur dicebat. Neque hoc illi quisquam tribuebat superbiæ : nihil enim umquàm neque insolens neque gloriosum ex ore ejus exiit : qui quidem, quum suas laudes audiret prædicari, nunquàm aliud dixit quàm « se in eâ re maximas diis gratias agere, atque habere, quòd quum Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimùm ducem esse voluissent ». Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine agi putabat : itaque suæ

CHAPITRE IV.

Timoléon devenu aveugle se fait porter en litière ; il élève un autel à la bonne Fortune.

PARVENU à un âge fort avancé, Timoléon perdit la vue, sans que cet accident eût été précédé d'aucune maladie. Il supporta cette privation avec tant de résignation, qu'on ne l'entendit jamais s'en plaindre, et qu'il n'en continua pas moins de vaquer à ses affaires particulières et de prendre part à celles de l'Etat. Ses infirmités ne lui permettant plus d'aller à pied, il se faisoit porter en litière au théâtre quand le peuple y tenoit ses assemblées, et disoit son avis sans en descendre; mais personne ne voyoit une preuve de hauteur dans cette prérogative d'un grand âge. Jamais il ne sortit de sa bouche une parole d'orgueil ou de vanité. Lorsqu'il entendoit vanter ses services, il se contentoit de dire qu'il avoit des actions de grâces infinies à rendre aux Dieux, de ce qu'ayant résolu de rappeler la Sicile à son ancienne splendeur, ils avoient bien voulu le choisir de préférence pour être l'instrument de leur protection. Ce langage étoit fondé sur la persuasion où il étoit, qu'une providence divine préside à tous les événemens humains, et il avoit élevé dans sa maison une

domi sacellum Αὐτοματίας constituerat, idque sanctissimè colebat. Ad hanc hominis excellentem bonitatem mirabiles accesserunt casus. Nam prœlia maxima natali die suo fecit omnia : quo factum est ut ejusdem natalem festum haberet universa Sicilia. Huic quidam Laphystius, homo petulans et ingratus, vadimonium quum vellet imponere, quòd cum illo se lege agere diceret, et complures concurrissent qui procacitatem hominis manibus coërcere conarentur, Timoleon oravit omnes ne id facerent : « Namque id ut Laphystio ceterisque liceret se maximos labores summaque adiisse pericula; hanc enim speciem libertatis esse si omnibus quod quisque vellet legibus experiri liceret ». Idem, quum quidam, Laphystii similis, nomine Demænetus, in concione populi, de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta, dixit, « Nunc demùm se voti esse damnatum, namque hoc à diis immortalibus semper precatum ut talem libertatem restituerent Syracusanis, in quâ cuivis liceret de quo vellet impunè dicere ». Hic quum diem supremum obiisset, publicè à Syracusanis in gymnasio, quod Timoleon-

chapelle à l'arbitre souverain des destinées (1), auquel il rendoit le culte le plus religieux. Quelques traits merveilleux de sa vie donnèrent un nouveau lustre à l'excellence de son ame. Le jour de sa naissance fut celui de ses plus mémorables victoires ; aussi devint-il un jour de fête pour toute la Sicile. Un certain Laphystius, aussi insolent qu'ingrat, voulut, un jour, le traduire en justice, se fondant sur le droit que la loi accordoit à tout citoyen ; la foule accourut, et vouloit en venir aux voies de fait pour reprimer sa témérité ; mais Timoléon les conjura de ne point employer la violence, ajoutant que c'étoit pour assurer à Laphystius et aux autres citoyens le pouvoir d'agir ainsi, qu'il avoit bravé les plus rudes fatigues et les plus grands dangers, et qu'il n'y avoit de liberté que dans les Etats où il étoit permis à chacun de porter ses prétentions au tribunal des lois. Comme un autre homme du caractère de Laphystius, nommé Déménète, rabaissoit le mérite de ses actions dans une assemblée du peuple, et s'emportoit jusqu'aux invectives, « enfin, dit Timoléon, voilà mes vœux exaucés ; car je n'ai cessé de prier les Dieux de rétablir, à Syracuse, une liberté qui autorisât chaque particulier à s'exprimer librement sur le compte d'un autre ». Après la mort de ce grand homme (2), l'Etat fit les frais de ses funérailles, qui furent honorées

(1) *Autos*, lui-même, et *maô*, je veux ; divinité des Grecs, dont la nature est indéterminée. Les Siciliens l'adoroient comme l'arbitre souverain de toutes les actions et les entreprises des hommes.

(2) En la 110e. olympiade, A. du M. 3664.

teum appellatur, totâ celebrante Siciliâ, sepultus est.

XXI. DE REGIBUS.

Caput I.

Reges nomine Spartani; potestate clariores, Cyrus, Darius, Xerxes, duo Artaxerxes, reges Persarum.

Hi ferè fuerunt Græciæ gentis duces qui memoriâ digni videantur, præter reges. Namque eos attingere noluimus, quòd omnium res gestæ separatìm sunt relatæ: neque tamen hi admodùm sunt multi. Lacedæmonius autem Agesilaus nomine, non potestate, fuit rex, sicut ceteri Spartani. Ex his verò qui dominatum imperio tenuerunt, excellentissimi fuerunt, ut nos judicamus, Persarum Cyrus, et Darius Hystaspis filius; quorum uterque privatus, virtute regnum est adeptus. Prior horum apud Massagetas in prœlio cecidit; Darius senectute diem obiit supremum. Tres sunt præthereà ejusdem generis,

du concours de toute la Sicile, et le fit inhumer dans un gymnase (1), auquel on donna son nom.

XXI. DES ROIS.

CHAPITRE PREMIER.

Rois de Sparte, qui ne l'étoient que de nom; monarques puissans, tels que Cyrus, Darius, Xerxès, et les deux Artaxerxès, rois de Perse.

VOILA à peu près tous les capitaines de la Grèce qui me paroissent dignes de mémoire. J'en excepte les rois dont je n'ai pas jugé à propos de parler, parce que j'en ai fait une histoire particulière; d'ailleurs ils ne sont pas en fort grand nombre, et Agésilas (dont j'ai parlé plus haut) n'a guère eu que le titre de roi, ainsi que les autres qui ont régné à Sparte. Quant aux monarques qui ont possédé toute l'étendue de la puissance royale, les plus grands ont été, à mon avis, Cyrus et Darius, fils d'Hystaspe, tous deux parvenus, par leur mérite, d'une condition privée jusqu'au trône. Le premier périt dans une bataille contre les Massagètes (2); le second mourut de vieillesse. On

(1) Lieu où l'on s'exerçoit *nu*, de *gumnos*, nu. De-là *gymnastique*, et jeux *gymniques*.

(2) Ou Scythes.

Xerxes, et duo Artaxerxes, Macrochir et Mnemon. Xerxi maximè est illustre, quòd maximis post hominum memoriam exercitibus terrâ marique bellum intulit Græciæ. At Macrochir præcipuam habet laudem amplissimæ pulcherrimæque corporis formæ, quam incredibili ornavit virtute belli; namque illo Persarum nemo fuit manu fortior. Mnemon autem justitiæ famâ floruit; nam quum matris suæ scelere amisisset uxorem, tantùm indulsit dolori ut eum pietas vinceret. Ex his duo eodem nomine morbo naturæ debitum reddiderunt : tertius ab Artabano præfecto ferro interfectus est.

Caput II.

Philippus, Alexander, Pyrrhus, Dionysius.

Ex Macedonum autem genere duo multò ceteros antecesserunt rerum gestarum gloriâ; Philippus Amyntæ filius, et Alexander magnus. Horum alter Babylone morbo consumptus est. Philippus Aegis à Pausaniâ,

compte

compte encore trois souverains célèbres de la même nation, Xerxès et les deux Artaxerxès, *Macrochir* (1), et *Mnémon* (2). Ce qui a sur-tout signalé Xerxès, c'est d'avoir attaqué la Grèce avec les plus prodigieuses armées de terre et de mer, que l'on eût vues de mémoire d'homme. Artaxerxès *Macrochir* fut distingué par son air majestueux et par la beauté mâle de ses traits, qualités qu'il releva dans son pays, par une valeur au-dessus de tout éloge et de toute concurrence. Quant à *Mnémon*, l'amour de la justice fut son caractère distinctif. Lorsque le crime de sa mère lui eut enlevé son épouse (3), il sut concilier sa douleur avec la piété filiale (4). Les deux Artaxerxès finirent leurs jours par une mort naturelle : Xerxès fut assassiné par Artabane, son lieutenant.

CHAPITRE II.

Philippe, Alexandre, Pyrrhus, Denys.

PARMI les rois de Macédoine, deux ont été supérieurs à tous les autres par la gloire de leurs exploits,

---

(1) Longuemain.

(2) Qui a bonne mémoire.

(3) Statira.

(4) Il se contenta de reléguer Parisatis, sa mère, à Babylone.

quum spectatum ludos iret, juxta theatrum occisus est. Unus Epirotes Pyrrhus, qui cum populo Romano bellavit. Is quum Argos oppidum oppugnaret in Peloponneso, lapide ictus interiit. Unus item Siculus, Dionysius prior: nam et manu fortis et belli peritus fuit, et id, quod in tyranno non facilè reperitur, minimè libidinosus, non luxuriosus, non avarus, nullius rei denique cupidus, nisi singularis perpetuique imperii, ob eamque rem crudelis: nam dum id studuit munire, nullius pepercit vitæ quem ejus insidiatorem putaret. Hic quum virtute tyrannidem sibi peperisset, magnâ retinuit felicitate; majorque annos sexaginta natus, decessit florente regno. Neque, in tam multis annis, cujusquam ex suâ stirpe funus vidit, quum ex tribus uxoribus liberos procreâsset, multique ei nati essent nepotes.

Philippe, fils d'Amyntas, et Alexandre le grand. Celui-ci mourut de maladie (1), à Babylone; celui-là fut tué à Ægée (2), lorsqu'il entroit au théâtre pour assister aux jeux. L'Epire n'eut qu'un roi digne de mémoire, Pyrrhus, qui fit la guerre aux Romains. Ce prince fut tué d'un coup de pierre au siége d'Argos. La Sicile n'en offre également qu'un seul, Denys l'ancien, guerrier brave et habile; il ne fut, contre l'usage des tyrans, ni débauché, ni fastueux, ni avare; on ne peut lui reprocher d'autre passion, que l'ambition qui le rendit cruel; car pour affermir sa domination tyrannique, il n'épargna le sang de personne, et sacrifia tous ceux qui lui faisoient ombrage. Il s'y maintint avec un rare bonheur, et mourut âgé de plus de soixante ans, laissant ses Etats florissans. Quoiqu'il eût des enfans de trois différens lits et un grand nombre de petits-fils, il ne vit, dans le cours d'une si longue vie, mourir aucune personne de sa race.

(1) Ou de poison.

(2) Ville de Macédoine. Il fut tué par Pausanias, qu'il avoit refusé de venger d'Attale, dont ce jeune homme avoit reçu le dernier des outrages.

Caput III.

Ex Alexandri amicis; Antigonus, Demetrius, Lysimachus, Seleucus, Ptolemæus, etc.

Fuerunt præterea multi reges ex amicis Alexandri magni, qui post obitum ejus imperia ceperunt. In his Antigonus, et hujus filius Demetrius; Lysimachus, Seleucus, Ptolemæus. Ex his Antigonus, quum adversùs Seleucum Lysimachumque dimicaret, in prœlio occisus est. Pari leto affectus est Lysimachus à Seleuco: nam, societate dissolutâ, bellum inter se gesserunt. At Demetrius, quum filiam suam Seleuco in matrimonium dedisset, neque eò magis fida inter eos amicitia manere potuisset, captus bello, in custodiâ socer generi periit morbo. Neque ità multò pòst Seleucus à Ptolemæo Cerauno dolo interfectus est, quem ille à patre expulsum Alexandriâ, alienarum opum indigentem, receperat: ipse autem Ptolemæus quum vivus filio regnum tradidisset, ab illo eodem

CHAPITRE III.

Lieutenans d'Alexandre devenus rois, Antigone, Démétrius, Lysimaque, Séleucus, Ptolémée, etc.

On peut mettre aussi au nombre des rois, tous ces capitaines d'Alexandre qui démembrèrent et partagèrent son empire après sa mort. De ce nombre furent Antigone et son fils Démétrius, Lysimaque, Séleucus et Ptolémée. Antigone fut tué dans un combat contre Séleucus et Lysimaque. La rupture qui éclata depuis entre ces deux derniers, valut le même sort à Lysimaque. Démétrius donna sa fille en mariage à Séleucus; mais cette alliance ne rendit pas leur amitié plus solide, et ne les empêcha pas de se faire la guerre. Le beau-père tomba au pouvoir du gendre, fut mis en prison, et y mourut de maladie. Peu de temps après, Séleucus fut tué en trahison, par Ptolémée Céraune (1), qui, chassé d'Alexandrie (2), par son père (3), avoit trouvé en Syrie un asyle et des secours. Ptolémée lui-même, après s'être démis de la couronne en faveur de son fils,

(1) *Keraunos*, foudre.

(2) Ville d'Egypte, fondée par Alexandre le Grand.

(3) Le premier Ptolémée.

vitâ privatus dicitur. De quibus quoniam satis dictum putamus, non incommodum videtur non præterire Hamilcarem et Hannibalem, quos et animi magnitudine et calliditate omnes in Africâ natos præstitisse constat.

XXII. HAMILCAR.

CAPUT I.

Hamilcar fortunam Carthaginiensium in melius convertit.

HAMILCAR, Hannibalis filius, cognomine Barcas, Carthaginiensis. Primo Punico bello, sed temporibus extremis, admodùm adolescentulus, in Siciliâ præesse cœpit exercitui. Quum ante ejus adventum et mari et terrâ malè res gererentur Carthaginiensium; ipse ubi affuit, nunquàm hosti cessit, neque locum nocendi dedit, sæpèque è contrario, occasione datâ, lacessivit, semperque superior discessit. Quo facto quum penè omnia in Siciliâ Pœni amisissent,

fut, dit-on, privé de la vie par ce fils dénaturé. Je n'entrerai pas sur tous ces rois dans un plus grand détail; il me paroît plus à propos de ne point passer sous silence Amilcar et Annibal, les plus courageux, sans contredit, et les plus habiles généraux qu'ait produit l'Afrique.

XXII. AMILCAR, FILS D'ANNIBAL, SURNOMMÉ BARCA, CARTHAGINOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Amilcar rétablit les affaires des Carthaginois.

Amilcar étoit encore très-jeune lorsqu'il fut mis à la tête d'une armée en Sicile, vers la fin de la première guerre Punique (1). Avant son arrivée, les Carthaginois avoient eu de grands désavantages sur terre et sur mer. Dès qu'il eut pris le commandement, il ne recula jamais devant l'ennemi, sans pourtant se laisser entamer, l'attaqua même toutes les fois qu'il trouva l'occasion favorable, et sortit victorieux de toutes les rencontres. Aussi malgré la perte que les Carthaginois avoient faite de presque toutes leurs conquêtes en Sicile, il défendit la ville d'Eryx (2), de manière à

(1) La 18e. année de la guerre.

(2) Ville et montagne de Sicile, aujourd'hui le *mont Saint-Julien*.

ille Erycem sic defendit, ut bellum eo loco gestum non videretur. Interìm Carthagi-nienses, classe, apud insulas Aegates, à C. Lutatio consule Romanorum superati, statuerunt belli finem facere, eamque rem arbitrio permiserunt Hamilcaris. Ille, etsi flagrabat belli cupiditate, tamen paci ser-viendum putavit, quòd patriam, exhaustam sumptibus, diutiùs calamitatem belli ferre non posse intelligebat; sed ità ut statim mente agitaret, si paululùm modò res essent refectæ, bellum renovare, Romanosque ar-mis persequi, donicum aut virtute vicissent, aut victi manum dedissent. Hoc consilio pacem conciliavit : in quâ tantâ fuit fero-ciâ, ut, quum Catulus negaret « se bellum compositurum, nisi ille cum suis, qui Ery-cem tenuerant, armis relictis, Siciliâ dece-derent, succumbente patriâ, ipse periturum se potiùs dixerit, quàm cum tanto flagitio domum rediret : non enim suæ esse virtutis arma à patriâ accepta adversùs hostes ad-versariis tradere ». Hujus pertinaciæ cessit Catulus.

protéger son territoire contre tous les ravages de la guerre. Cependant les Carthaginois, battus par le consul Caïus Lutatius, à la hauteur des îles Egates (1), résolurent de terminer cette guerre, et donnèrent plein pouvoir à leur général. Quoique ce jeune guerrier ne respirât que la gloire des armes, il sacrifia en faveur de la paix son ardeur martiale aux intérêts de sa patrie épuisée, et hors d'état de soutenir plus long-temps le poids d'une guerre malheureuse. Mais, dès-lors, il méditoit de reprendre les armes, pour peu que les affaires de Carthage se rétablîssent, et de poursuivre les Romains sans relâche, jusqu'à ce que le sort des combats eût forcé l'un ou l'autre peuple à recevoir la loi du vainqueur. Ce fut dans ces dispositions qu'il fit la paix; pendant la négociation même, sur le refus de Lutatius, de rien conclure, si Amilcar ne mettoit bas les armes lui et sa garnison, et s'il n'évacuoit la Sicile, il protesta fièrement, dans un moment où Carthage avoit le dessous, qu'il périroit plutôt que d'y retourner couvert d'une telle infamie, ajoutant qu'il étoit indigne de son courage de livrer aux ennemis de sa patrie des armes qu'elle lui avoit confiées, pour les employer contre eux. Cette opiniâtreté eut son effet, et Lutatius fut obligé de céder.

---

(1) Près du promontoire de Lilybée, à l'occident de la Sicile.

CAPUT II.

Hamilcar, pace factâ, ferro rebelles afflixit et otium patriæ restituit.

At ille, ut Carthaginem venit, multò aliter ac sperabat rempublicam se habentem cognovit: namque diuturnitate externi mali, tantum exarsit intestinum bellum, ut numquàm pari periculo fuerit Carthago, nisi quum deleta est. Primò mercenarii milites, qui adversùs Romanos fuerant, desciverunt, quorum numerus erat viginti millium. Hi totam abalienârunt Africam, ipsam Carthaginem oppugnârunt. Quibus malis adeò sunt Pœni perterriti, ut auxilia etiam à Romanis petiverint, eaque impetraverint. Sed extremò, quum propè jam ad desperationem pervenissent, Hamilcarem imperatorem fecerunt. His non solùm hostes à muris Carthaginis removit, quum ampliùs centum millia facta essent armatorum, sed etiam eò compulit, ut locorum angustiis clausi, plures fame quàm ferro interirent. Omnia

CHAPITRE II.

Amilcar défait les rébelles, et rend le calme à sa patrie.

AMILCAR, arrivé à Carthage, trouva la République dans un état bien différent de celui dont il s'étoit flatté. La durée d'une guerre étrangère avoit allumé dans son sein des troubles si violens, que Carthage ne se vit jamais dans un si grand péril, si ce n'est au moment de sa ruine. La révolte des troupes soudoyées qui avoient servi contre les Romains, et qui étoient au nombre de vingt mille, fut le signal d'un soulèvement général. L'Afrique entière prit les armes; Carthage même se vit assiégée. Consternés à la vue de tant de malheurs, les Carthaginois implorèrent l'assistance des Romains, qui leur accordèrent des secours. Enfin, réduits au désespoir, ils mirent Amilcar à leur tête. Ce général non-seulement repoussa des murs de Carthage des ennemis dont le nombre s'étoit accru jusqu'à plus de cent mille hommes, mais les accula dans des défilés, où la faim en moissonna plus que le fer. Il fit rentrer dans l'obéissance toutes les villes révoltées, entr'autres Utique et Hippone (1),

(1) Villes fameuses, l'une par la mort de Caton, aujourd'hui *Mazachare*; l'autre par l'épiscopat de S. Augustin.

oppida abalienata, in his Uticam atque Hipponem, valentissima totius Africæ, restituit patriæ. Neque eo fuit contentus, sed etiam fines imperii propagavit. Totâ Africâ tantum otium reddidit, ut nullum in eâ bellum videretur multis annis fuisse.

CAPUT III.

Hamilcar in Hispaniam missus, Hannibalem filium secum duxit, et Hasdrubalem, cui filiam despondit.

REBUS his ex sententiâ peractis, fidenti animo atque infesto Romanis, quò faciliùs causa bellandi reperiretur, effecit ut imperator cum exercitu in Hispaniam mitteretur; eòque secum duxit filium Hannibalem annorum novem. Erat præterea cum eo adolescens illustris et formosus, Hasdrubal, quem nonnulli diligi turpiùs quàm par erat ab Hamilcare loquebantur: non enim maledici tanto viro deesse poterant. Quo factum est ut, à præfecto morum, Hasdrubal cum eo vetaretur esse. Huic ille filiam suam

les plus fortes places de l'Afrique. Non content de ces succès, il recula les bornes de l'empire Carthaginois, et rétablit tellement le calme, que l'Afrique entière sembloit n'avoir pas vu troubler sa paix depuis un grand nombre d'années.

CHAPITRE III.

Amilcar envoyé en Espagne, emmène Annibal son fils, et son gendre Asdrubal.

De si heureuses expéditions redoublèrent sa confiance. Toujours ennemi des Romains, pour faire naître l'occasion de rentrer en guerre avec eux, il sollicita et obtint le commandement de l'armée d'Espagne, et emmena son fils Annibal, alors âgé de neuf ans. Il avoit encore avec lui Asdrubal, jeune homme d'une naissance illustre et d'une rare beauté, liaison qui donna lieu à des soupçons injurieux. Car un si grand homme ne pouvoit manquer d'être en butte à la calomnie. Sur la foi de ces bruits, le magistrat chargé de l'inspection des mœurs lui défendit d'emmener Asdrubal. Alors Amilcar fit épouser sa fille au jeune homme, les lois de Carthage n'interdisant point au beau-père la société du gendre. J'ai cru de-

in matrimonium dedit, quòd moribus eorum interdici non poterat socero gener. De hoc ideo mentionem fecimus, quòd, Hamilcare occiso, ille exercitui præfuit, resque magnas gessit, et princeps largitione vetustos pervertit mores Carthaginiensium, ejusdemque post mortem Hannibal ab exercitu accepit imperium. At Hamilcar, posteaquàm mare transiit, in Hispaniamque venit, magnas res secundâ gessit fortunâ; maximas bellicosissimasque gentes subegit; equis, armis, viris, pecuniâ, totam locupletavit Africam. Hic quum in Italiam bellum inferre meditaretur, nono anno postquàm in Hispaniam venerat, in prœlio pugnans adversùs Vettones, occisus est. Hujus perpetuum odium erga Romanos maximè concitâsse videtur secundum bellum Punicum. Namque Hannibal, filius ejus, assiduis patris obtestationibus eò est perductus, ut interire, quàm Romanos non experiri, mallet.

voir faire mention de ce dernier, parce qu'après la mort d'Amilcar il prit le commandement de l'armée, se signala par de grands exploits, fut le premier qui corrompit, par ses largesses, les anciennes mœurs de Carthage, et que ce ne fut qu'après sa fin tragique (1), que l'armée prit pour chef Annibal. Amilcar ayant passé le détroit, et débarqué en Espagne, fut secondé par la fortune, et fit de grandes choses; il assujétit les peuples les plus puissans et les plus belliqueux, remplit l'Afrique de leurs dépouilles, et l'enrichit d'armes, de chevaux, d'hommes et d'argent. La neuvième année de son généralat en Espagne, au moment où il méditoit de porter la guerre en Italie, il fut tué dans un combat contre les Vettons (2). Sa haine opiniâtre contre Rome semble avoir été la principale cause de la guerre Punique. En effet, ce furent les continuelles instances de son père, qui inspirèrent au jeune Annibal la résolution de périr, plutôt que de ne pas mesurer ses armes avec celles des Romains.

---

(1) L'A. 534 de Rome. Justin dit qu'il fut tué par le domestique d'un Espagnol, qui avoit à venger la mort de son maître. Polybe assure qu'il fut massacré de nuit par un Gaulois, pour quelque injure personnelle.

(2) Peuples de la Lusitanie. On place cet événement l'A. du M. 3821.

XXIII. HANNIBAL.

CAPUT I.

Hannibal omnibus ducibus major, suorum debilitatur invidiâ.

HANNIBAL, Hamilcaris filius, Carthaginiensis. Si verum est, quod nemo dubitat, ut populus Romanus omnes gentes virtute superârit, non est inficiandum Hannibalem tantò prætitisse ceteros imperatores prudentiâ, quantò populus Romanus antecedebat fortitudine cunctas nationes: nam quotiescumque cum eo congressus est in Italiâ, semper discessit superior; quòd, nisi domi civium suorum invidiâ debilitatus esset, Romanos videtur superare potuisse. Sed multorum obtrectatio devicit unius virtutem. Hic autem velut hæreditate relictum odium paternum erga Romanos sic confirmavit, ut priùs animam quàm id deposuerit; qui quidem quum patriâ pulsus esset, et alienarum opum indigeret, nunquàm destiterit animo bellare cum Romanis.

XXIII.

XXIII. ANNIBAL, FILS D'AMILCAR, CARTHAGINOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Supériorité d'Annibal. La jalousie de ses concitoyens est un obstacle à ses succès.

S'IL est vrai, comme personne n'en doute, que Rome ait surpassé en courage tous les autres peuples, on ne peut disconvenir qu'Annibal n'ait été aussi supérieur en talens à tous les autres généraux, que l'a été ce peuple en vaillance aux autres nations. Toutes les fois qu'Annibal en est venu aux mains avec lui en Italie, il a remporté l'avantage, et si la jalousie de ses concitoyens n'eût enchaîné son bras, peut-être eût-il fini par triompher des Romains. Mais le mérite d'un seul succomba sous l'envie d'un grand nombre. Héritier de la haine de son père, il porta cette passion à un tel degré, que la mort seule put l'éteindre, et que, chassé de sa patrie et réduit à mendier un secours étranger, il ne renonça jamais au projet de leur faire la guerre.

CAPUT II.

Hannibal contra Romanos concitat Philippum et Antiochum, ob hæreditarium in eos odium.

NAM, ut omittam Philippum, quem absens hostem reddidit Romanis, omnium his temporibus potentissimus rex Antiochus fuit. Hunc tantâ cupiditate incendit bellandi, ut usque à rubro mari arma conatus sit inferre Italiæ. Ad quem quum legati venissent Romani, qui de ejus voluntate explorarent, darentque operam consiliis clandestinis ut Hannibalem in suspicionem regi adducerent, tanquàm ab ipsis corruptum, alia atque anteà sentire, neque id frustrà fecissent; idque Hannibal comperisset, seque ab interioribus consiliis segregari vidisset : tempore dato adiit ad regem, eique quum multa de fide suâ et odio in Romanos commemorâsset, hoc adjunxit : « Pater, inquit, meus Hamilcar, puerulo me, utpote non ampliùs novem annos nato,

CHAPITRE II.

Annibal, animé d'une haine héréditaire contre les Romains, suscite contre eux Philippe et Antiochus.

SANS parler de Philippe (1), qu'il sut de loin rendre leur ennemi, il se rendit à la cour d'Antiochus (2), le plus puissant monarque de son temps, et lui inspira une si violente ardeur de les attaquer, que ce prince entreprit de soulever jusqu'aux peuples de la mer Rouge (3) contre l'Italie. Rome lui envoya des ambassadeurs, dont la mission étoit de sonder ses dispositions, et de lui rendre Annibal suspect par de secrètes menées, comme un homme gagné par eux et dont les sentimens avoient changé. Ce manége réussit. Annibal ne tarda pas à s'en apercevoir, et, se voyant exclus du conseil intime, saisit la première occasion d'aborder le roi. Après avoir protesté de son respect pour ses engagemens et de sa haine contre les Romains, il ajouta : « Je n'étois encore qu'un enfant âgé de neuf ans, lorsque mon père Amilcar, sur le point de partir de Carthage pour aller commander en Espagne, im-

(1) Le cinquième roi de Macédoine, père de Persée.

(2) Surnommé *le Grand*.

(3) Mer qui s'étend entre l'Afrique et l'Arabie.

in Hispaniam imperator proficiscens Carthagine, Jovi optimo maximo hostias immolavit. Quæ divina res dum conficiebatur, quæsivit à me vellemne secum in castra proficisci. Id quum libenter accepissem, atque ab eo petere cœpissem ne dubitaret ducere; tum ille, *Faciam*, inquit, *si fidem mihi quam postulo dederis*; simulque ad aram adduxit, apud quam sacrificare instituerat, eamque, ceteris remotis, tenentem jurare jussit numquàm me in amicitiâ cum Romanis fore. Id ego jusjurandum patri datum usque ad hanc diem ità conservavi, ut nemini dubium esse debeat quin reliquo tempore eâdem mente sim futurus. Quare, si quid amicè de Romanis cogitabis, non imprudenter feceris si me celâris; quum quidem bellum parabis, te ipsum frustraberis, si non me in eo principem posueris ».

mola des victimes au grand Jupiter. Pendant le sacrifice, il me demanda si je voulois le suivre à l'armée ; j'acceptai la proposition avec plaisir, et le priai de ne point hésiter à m'accorder cette grâce. « Je te le promets, me répondit-il, si tu me donnes à ton tour la parole que je te demande ». En même temps il écarta les assistans, me fit approcher de l'autel sur lequel il avoit commencé de sacrifier, m'ordonna d'y poser la main, et de jurer que je ne serois jamais l'ami des Romains. Ce serment fait alors à mon père, je l'ai gardé assez religieusement jusqu'à ce jour, pour ne laisser aucun doute que j'y persisterai le reste de ma vie. Si donc vous songez à vous rapprocher des Romains, vous ferez sagement de m'en faire mystère ; mais si vous restez dans des dispositions hostiles, vous trahirez vos propres intérêts, si vous ne me choisissez pour le principal instrument de vos entreprises. »

CAPUT III.

Hannibal impera or Hispaniam subigit, Saguntum expugnat, per Pyrenæum saltum et Alpes in Italiam transit.

HAC igitur ætate cum patre in Hispaniam profectus est. Cujus post obitum, Hasdrubale imperatore suffecto, equitatui omni præfuit. Hoc quoque interfecto, exercitus summam imperii ad eum detulit. Id Carthaginem delatum publicè comprobatum est. Sic Hannibal minor quinque et viginti annis natus, imperator factus, proximo triennio omnes gentes Hispaniæ bello subegit, Saguntum, fœderatam civitatem, vi expugnavit; tres exercitus maximos comparavit. Ex his unum in Africam misit, alterum cum Hasdrubale fratre in Hispaniâ reliquit; tertium in Italiam secum duxit. Saltum Pyrenæum transiit: quàcunque iter fecit, cum omnibus incolis conflixit: neminem nisi victum dimisit. Ad Alpes posteaquàm venit, quæ Italiam ab Galliâ se-

CHAPITRE III.

Annibal, élu général, soumet l'Espagne, prend Sagonte, passe les Pyrénées et les Alpes, et pénètre en Italie.

ANNIBAL partit donc pour l'Espagne avec son père, à l'âge que j'ai marqué. Après la mort d'Amilcar, Asdrubal, qui le remplaça, mit son jeune parent à la tête de la cavalerie; ce dernier tué, l'armée lui déféra le commandement en chef. Le sénat de Carthage, informé de ce choix, le confirma par un décret. Ainsi parvenu au généralat avant d'avoir vingt-cinq ans accomplis, Annibal dompta tous les peuples de l'Espagne dans le cours des trois années suivantes, emporta d'assaut Sagonte (1), ville alliée des Romains, et forma trois grandes armées, dont il fit passer la première en Afrique, laissa la seconde en Espagne, et mena lui-même la troisième en Italie. Il franchit les défilés des Pyrénées, combattit tous les habitans des lieux qui se trouvoient sur son passage, et ne laissa derrière lui rien qui ne fût entièrement soumis. Arrivé au pied des Alpes qui séparent l'Italie de la Gaule (2), et que

(1) Ancienne et forte place de l'Espagne, près de Valence. La prise de cette ville alluma la seconde guerre Punique.

(2) Divisée en quatre parties, la Belgique, la Celtique, l'Aquitaine et la Narbonnaise.

jungunt; quas nemo unquàm cum exercitu ante eum, præter Herculem Graium, transierat (quo facto is hodiè saltus Graius appellatur); Alpicos, conantes prohibere transitum, concidit, loca patefecit, itinera muniit, effecitque ut eâ elephantus ornatus ire posset, quâ anteà unus homo inermis vix poterat repere. Hâc copias traduxit, in Italiamque pervenit.

CAPUT IV.

Hannibal apud Rhodanum, Padum, Trebiam, Thrasymenum et Cannas, Romanos vincit.

CONFLIXERAT apud Rhodanum cum P. Cornelio Scipione consule, eumque pepulerat. Cum hoc eodem de Clastidio apud Padum decernit, saucium indè ac fugatum dimittit. Tertiò, idem Scipio cum collegâ Tiberio Longo apud Trebiam adversùs eum venit; cum his manum conseruit, utrosque profligavit. Indè per Ligures Apenninum transiit, petens Hetruriam. Hoc itinere adeò

personne avant lui n'avoit traversées avec un corps d'armée, excepté l'Hercule Grec, du nom duquel on les appelle aujourd'hui les Alpes Grecques (1), il tailla en pièces les montagnards qui osèrent l'arrêter dans sa marche, ouvrit des passages, assura les routes, et vint à bout de faire passer un éléphant chargé dans ces monts escarpés, qu'un homme seul et sans armes pouvoit à peine gravir auparavant. Ce fut par-là qu'il conduisit ses troupes et qu'il parvint en Italie.

CHAPITRE IV.

Annibal défait les Romains sur les bords du Rhône, du Pô, de la Trébie, du lac de Thrasymène, et à la journée de Cannes.

SA première action fut sur les bords du Rhône contre le consul Publ. Corn. Scipion, qu'il repoussa (2). La possession de Clastidium (3) donna lieu à un second combat sur les rives du Pô (4), contre ce même général, qui fut blessé et prit la fuite. Scipion marcha une

---

(1) Entre la Savoie et le Piémont.

(2) Annibal avoit déjà passé le Rhône, et en étoit à trois journées, quand Scipion se présenta.

(3) Petite ville dans le territoire de Pavie, où les Romains avoient leurs magasins de vivres, aujourd'hui *Chiasteggio*.

(4) Le plus grand fleuve d'Italie.

gravi morbo afficitur oculorum, ut posteà nunquàm dextro æquè benè usus sit. Quâ valetudine quum etiam premeretur, lecticâque ferretur, C. Flaminium consulem apud Thrasymenum cum exercitu insidiis circumventum occidit : neque multò pòst, C. Centenium prætorem, cum delectâ manu saltus occupantem. Hinc in Apuliam pervenit. Ibi obviàm ei venerunt duo consules, C. Terentius Varro et L. Paullus Aemilius. Utriusque exercitus uno prœlio fugavit; L. Paullum consulem occidit, et aliquot præterea consulares; in his Cn. Servilium Geminium; qui anno superiore fuerat consul.

troisième fois à sa rencontre, près de la Trébie (1), avec Tib. Longus, son collègue. Annibal les battit tous deux. Après cette victoire, il traversa la Ligurie (2), et franchit l'Apennin (3), pour entrer dans l'Etrurie (4). Dans cette marche, il fut attaqué d'un mal d'yeux si violent, qu'il perdit presque l'usage de l'œil droit. Malgré cette incommodité qui l'obligeoit de se faire porter en litière, il attira dans une embuscade et tailla en pièces le consul C. Flaminius et son armée, au lac de Thrasymène (5). Peu de temps après il traita de même le propréteur C. Centénius, qui s'étoit emparé des défilés avec une troupe d'élite. De là il passa dans l'Apulie (6), où les deux consuls Varron et Paul Emile vinrent à sa rencontre. Il mit en fuite leurs deux armées dans une seule bataille (7). Paul Emile et quelques consulaires, entr'autres Cn. Servilius Géminius, consul de l'année précédente, y perdirent la vie.

---

(1) Rivière d'Italie, qui se jette dans le Pô.

(2) Pays d'Italie, situé entre le Var et la Magre.

(3) Chaîne de montagnes qui divisent, *en longueur*, l'Italie en deux parties.

(4) Aujourd'hui *la Toscane.*

(5) Entre Sienne et Spolète, aujourd'hui *lac de Pérouse.*

(6) Pays d'Italie, autrefois partie de la grande Grèce; aujourd'hui *la Pouille.*

(7) A Cannes, dans l'Apulie.

CAPUT V.

Hannibal Fabio verba dat : Rufum, Gracchum, Marcellum superat.

HAC pugnâ pugnatâ, Romam profectus est nullo resistente : in propinquis urbis montibus moratus est. Quum aliquot ibi dies castra habuisset, et reverteretur Capuam, Q. Fabius Maximus, dictator Romanus, in agro Falerno ei se objecit. Hinc, clausus locorum angustiis, noctu sine ullo detrimento exercitûs se expedivit. Fabio, callidissimo imperatori, dedit verba, namque obductâ nocte sarmenta in cornibus jumentorum deligata incendit, ejusque generis multitudinem magnam dispalatam immisit. Quo repentino objectu viso, tantum terrorem injecit exercitui Romanorum, ut egredi extra vallum nemo sit ausus. Hanc post rem gestam, non ità multis diebus, M. Minucium Rufum, magistrum equitum, pari ac dictatorem imperio, dolo perductum in prœlium fugavit. Tiberium Sempronium Grac-

CHAPITRE V.

Annibal échappe, par une ruse, à Fabius; ses avantages sur Rufus, Gracchus, et Marcellus.

APRÈS cette bataille, Annibal marcha vers Rome, sans trouver sur sa route la moindre résistance, s'arrêta sur les hauteurs voisines de cette ville, et y campa quelques jours. Comme il retournoit à Capoue (1), le Dictateur Q. Fabius Maximus se présenta devant lui, sur le territoire de Falerne (2). Enfermé dans les défilés des montagnes, il dégagea son armée sans essuyer aucune perte, à la faveur de la nuit, et d'un stratagême qui mit en défaut toute l'habileté de Fabius. Dès que la nuit commença à s'épaissir, il ordonna d'attacher des sarmens de vigne aux cornes de ses bœufs, y fit mettre le feu, et en lâcha une grande multitude qui se répandit dans les campagnes. Ce spectacle imprévu jeta tant de terreur dans le camp romain, qu'aucun soldat n'osa sortir des retranchemens. Peu de jours après cette action, il eut l'art d'engager à combattre M. Minucius Rufus, général de la cavalerie, qui se trouvoit pour lors revêtu d'une autorité égale à celle du Dictateur, et le réduisit à

(1) Ville de Campanie, sur le Vulturne.

(2) Ville de Campanie, renommée autrefois pour ses bons vins.

chum iterùm consulem in Lucanis absens in insidias inductum sustulit; Marcum Claudium Marcellum, quinquiès consulem, apud Venusiam pari modo interfecit. Longum est enumerare prœlia: quare hoc unum satis erit dictum, ex quo intelligi possit quantus ille fuerit. Quamdiù in Italiâ fuit, nemo ei in acie restitit, nemo adversùs eum, post Cannensem pugnam, in campo castra posuit.

CAPUT VI.

Hannibal in patriâ vincitur à Scipione.

HIC invictus, patriam defensum revocatus, bellum gessit adversùs P. Scipionis filium, quem ipse primùm apud Rhodanum, iterùm apud Padum, tertiò apud Trebiam, fugaverat. Cum hoc, exhaustis jam patriæ facultatibus, cupivit impræsentiarum bellum componere, quò valentior posteà congrederetur. In colloquium convenit: conditiones non convenerunt. Post id factum paucis diebus, apud Zamam cum eodem conflixit.

prendre la fuite. Quoiqu'absent, il attira dans une embuscade, en Lucanie (1), Tib. Sempronius Gracchus, consul pour la seconde fois, qui y périt. Ce fut également par une ruse de guerre, qu'il battit à Vénuse (2) M. Claudius Marcellus, qui y fut tué dans son cinquième consulat. L'énumération de ces combats seroit trop longue. Une seule observation suffira pour donner une idée de la supériorité de ses talens, c'est qu'en Italie, aucun général ne put lui résister en bataille rangée, et que depuis la défaite de Cannes, aucun ne tint la campagne devant lui (3).

CHAPITRE VI.

Annibal est vaincu dans sa patrie par Scipion.

Au milieu de ce cours non interrompu de prospérités, sa patrie le rappela, pour l'opposer à Publ. Scipion, fils de celui qu'il avoit mis trois fois en fuite aux bords du Rhône, à ceux du Pô, et près de la Trébie. Comme les finances de l'Etat étoient épuisées, il tenta d'en venir à un accommodement, pour faire

(1) Pays d'Italie, dans la grande Grèce.

(2) Ville d'Italie, entre Naples et Tarente, patrie d'Horace, aujourd'hui *Venosa*.

(3) Il avoit été pourtant battu par Fabius Maximus, par Valérius Flaccus, et par Marcellus; mais ces échecs n'avoient pas été décisifs comme les batailles de Thrasymène et de Cannes.

Pulsus, incredibile dictu, biduò et duabus noctibus Adrumentum pervenit, quod abest à Zamâ circiter millia passuum trecenta. In hâc fugâ Numidæ, qui simul cum eo acie excesserant, insidiati sunt ei; quos non solùm effugit, sed etiam ipsos oppressit. Adrumeti reliquos ex fugâ collegit; novis delectibus, paucis diebus, multos contraxit.

CAPUT VII.

Hannibal, pace factâ, metuens tradi Romanis, ad Antiochum profugit.

QUUM in apparando acerrimè esset occupatus, Carthaginienses bellum cum Romanis composuerunt. Ille nihilo seciùs exercitui posteà præfuit, resque in Africâ gessit: itemque Mago frater ejus, usque ad P. Sulpicium et C. Aurelium consules. His enim magistratibus, legati Carthaginienses Ro-

ensuite la guerre avec plus de vigueur et de moyens. Il eut une entrevue avec Scipion ; mais ils ne purent convenir des conditions de la paix. Peu de jours après cette conférence, il livra bataille à ce général, près de Zama (1). Battu et mis en fuite, il gagna en deux jours et deux nuits, par une diligence incroyable, la ville d'Adrumète (2), distante de Zama d'environ trois cents milles. Les Numides, compagnons de sa fuite, lui tendirent en route des embûches ; mais, loin de donner dans leurs piéges, il les surprit eux-mêmes, et les extermina. Il rassembla le reste des fuyards dans Adrumète, fit des levées considérables, et mit bientôt sur pied une armée nombreuse.

CHAPITRE VII.

Carthage fait la paix avec Rome ; Annibal craignant d'être livré aux Romains, se réfugie auprès d'Antiochus.

PENDANT qu'il faisoit ses préparatifs avec la plus grande activité, les Carthaginois conclurent la paix avec les Romains. Il ne laissa pas d'être continué

(1) Ancienne capitale du royaume de Juba, dans la Numidie, en Afrique, aujourd'hui *Zamora*, au royaume d'Alger.

(2) Ville maritime de l'ancienne Libye, sur la côte d'Afrique, aujourd'hui *Toulba* ou *Mahométa*, au royaume de Tunis.

mam venerunt, qui senatui populoque Romano gratias agerent quòd cum his pacem fecissent; ob eamque rem coronâ aureâ eos donarent, simulque peterent ut obsides eorum Fregellis essent, captivique redderentur. His ex senatûs consulto responsum est, « munus eorum gratum acceptumque esse; obsides quo loco rogarent futuros; captivos non remissuros, quòd Hannibalem, cujus operâ susceptum bellum foret, inimicissimum nomini Romano, et nunc cum imperio apud exercitum haberent, itemque fratrem ejus Magonem ». Hoc responso Carthaginienses cognito Hannibalem domum Magonemque revocârunt. Huc ut rediit, prætor factus est, postquàm rex fuerat anno secundo et vigesimo: ut enim Romæ consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur. In eo magistratu pari diligentiâ se Hannibal præbuit ac fuerat in bello; namque effecit, ex novis vectigalibus, non solùm ut esset pecunia quæ Romanis ex fœdere penderetur, sed etiam superesset quæ in ærario poneretur. Deindè anno post præturam, M. Claudio, L. Furio coss., Romani legati Carthaginem venerunt. Hos Hannibal

dans le commandement, et fit plusieurs expéditions en Afrique, dont il partagea la gloire avec son frère Magon, jusqu'au consulat de P. Sulpicius et de C. Aurélius. Sous le gouvernement de ces deux magistrats, une ambassade Carthaginoise vint à Rome, rendre grace au Sénat et au peuple Romain, pour la paix accordée à Carthage, leur apporter une couronne d'or, comme un gage de sa reconnoissance, et les prier en même temps de transférer ses otages à Frégelles (1), et de lui rendre ses captifs. Le Sénat répondit aux ambassadeurs, qu'il acceptoit leur présent avec plaisir; que leurs otages seroient transportés où ils souhaitoient, mais que Rome ne renverroit point leurs prisonniers, puisqu'ils laissoient à la tête de leurs armées Annibal, auteur de la dernière guerre et l'ennemi du nom Romain, ainsi que son frère Magon. Cette réponse du Sénat ne fut pas plutôt sue à Carthage, qu'on y rappela les deux frères. Annibal fut fait préteur après y avoir été fait Suffette (2), pendant vingt-deux ans (3). Car on créoit chaque année à Carthage, deux Suffettes annuels comme on élit deux Consuls à Rome. Annibal porta dans l'exercice de cette magistrature la même vigilance qu'il avoit montrée à la guerre. Il administra si bien le

(1) Ville du pays des Volsques, sur le Lyris, aujourd'hui *Ponte-Corvo*.

(2) Ces magistrats étoient aussi appelés *rois*.

(3) On traduit ordinairement à l'âge de 22 ans; mais à cet âge Anniba étoit en Espagne sous les ordres d'Asdrubal, et il ne prit le commandement de l'armée qu'à vingt-cinq ans.

suî exposcendi gratiâ missos ratus, priusquàm his senatus daretur, navem conscendit clàm, atque in Syriam ad Antiochum profugit. Hâc re palàm factâ, Pœni naves duas, quæ eum comprehenderent, si possent consequi, miserunt; bona ejus publicârunt, domum à fundamentis disjecerunt; ipsum exulem judicârunt.

CAPUT VIII.

Hannibal frustrà Pœnos tentat; fratrem amittit; adversùs Rhodios pugnat.

At Hannibal, anno tertio postquàm domo profugerat, L. Cornelio, Q. Minucio coss., cum quinque navibus Africam accessit in finibus Cyrenæorum, si fortè Carthaginienses ad bellum, Antiochi spe fiduciâque, inducere posset, cui jam persuaserat ut cum exercitibus in Italiam proficisceretur. Huc

produit des nouvelles impositions, qu'outre les subsides payés aux Romains en vertu du traité, il en fit entrer une partie dans le trésor public. L'année de sa préture expirée, sous le consulat de M. Claudius et de L. Furius, il arriva des ambassadeurs romains à Carthage ; soupçonnant qu'ils venoient demander qu'on le livrât, il s'embarqua secrètement avant qu'ils eussent audience du Sénat, et se réfugia en Syrie (1), à la cour d'Antiochus. La nouvelle de son évasion s'étant divulguée, les Carthaginois détachèrent deux navires, avec ordre de se saisir de sa personne, s'ils pouvoient l'atteindre. Ils confisquèrent ses biens, rasèrent sa maison, et le condamnèrent au bannissement.

CHAPITRE VIII.

Vaine tentative d'Annibal, pour soulever Carthage ; mort de son frère ; son combat contre les Rhodiens.

TROIS ans après sa fuite, sous le consulat de L. Cornélius et de Q. Minucius, Annibal, à la tête de cinq vaisseaux, s'approcha de l'Afrique, et vint croiser près de Cyrène (2), pour tâter les Carthagi-

(1) Pays d'Asie entre l'Arménie, la Cilicie, la Mésopotamie, l'Arabie et la Méditerranée.

(2) Capitale de la Cyrénaïque en Afrique, aujourd'hui *Cairoan.*

Magonem fratrem excivit. Id ubi Pœni resciverunt, Magonem câdem quâ fratrem pœnâ affecerunt. Illi desperatis rebus quum solvissent naves, ac vela ventis dedissent, Hannibal ad Antiochum pervenit. De Magonis interitu duplex memoria prodita est; namque alii naufragio, alii à servis ipsius interfectum eum, scriptum reliquerunt. Antiochus autem, si tam in agendo bello parere voluisset consiliis ejus, quàm in suscipiendo instituerat, propiùs Tiberi quàm Thermopylis de summâ imperii dimicâsset. Quem, etsi multa stultè conari videbat, tamen nullâ deseruit in re. Præfuit paucis navibus, quas ex Syriâ jussus erat in Asiam ducere, hisque adversùs Rhodiorum classem in Pamphylio mari conflixit. Quo quum multitudine adversariorum sui superarentur, ipse quo cornu rem gessit fuit superior.

nois, et les engager à reprendre les armes, en leur faisant espérer le secours d'Antiochus, auquel il avoit déjà persuadé de marcher en Italie avec une armée nombreuse. Son frère Magon (1) l'y rejoignit. A cette nouvelle, les Carthaginois le traitèrent en son absence aussi sévèrement qu'ils avoient traité Annibal. Les deux frères, sans ressource et sans espérance, levèrent l'ancre et mirent à la voile. Le premier regagna les Etats d'Antiochus, le second périt, et les historiens ne sont pas d'accord sur le genre de sa mort; les uns disent qu'il fit naufrage, les autres, qu'il fut tué par ses propres esclaves. Au reste, si Antiochus s'étoit laissé conduire par Annibal dans la conduite de cette guerre, comme il s'étoit conformé à ses avis quand il se décida à l'entreprendre, il auroit disputé l'empire aux Romains, plus près du Tibre que des Thermopyles. Malgré toutes les fautes qu'Annibal lui vit faire, il ne l'abandonna jamais. Chargé du commandement d'un petit nombre de vaisseaux, qu'il avoit eu ordre de faire passer de Syrie en Asie, ce fut avec cette foible escadre qu'il combattit la flotte des Rhodiens (2), sur la mer de Pamphylie (3). L'aile où il ne se trouvoit pas, succomba sous le nombre; la sienne eut l'avantage.

---

(1) Tite-Live fait mourir Magon d'une blessure, dans la Gaule Cisalpine, ce qui est un peu contradictoire avec le récit de Cornélius Népos.

(2) Insulaires de l'Asie Mineure.

(3) Province de l'Asie Mineure.

CAPUT IX.

Hannibal, Antiocho fugato, Cretenses avaros eludit.

ANTIOCHO fugato, verens ne dederetur (quod sine dubio accidisset si suî fecisset potestatem), Cretam ad Gortynios venit, ut ibi quò se conferret consideraret. Vidit autem vir omnium callidissimus magno se fore periculo, nisi quid prævidisset, propter avaritiam Cretensium: magnam enim secum pecuniam portabat, de quâ sciebat exîsse famam. Itaque capit tale consilium: amphoras complures complet plumbo, summas operit auro et argento; has, Gortyniis præsentibus, deponit in templo Dianæ, simulans se suas fortunas illorum fidei credere. His in errorem ductis, statuas æneas, quas secum portabat, omnes suâ pecuniâ complet, easque in propatulo domi abjicit. Gortynii templum magnâ curâ custodiunt, non tam à ceteris quàm ab Hannibale, ne quid ille inscientibus his tolleret, secumque asportaret.

CHAPITRE IX.

Défaite d'Antiochus ; Ruse d'Annibal pour mettre en défaut l'avidité des Crétois.

ANTIOCHUS fut battu et mis en fuite. Annibal craignant d'être livré aux Romains, ce qui n'eût pas manqué d'arriver s'il n'eût pourvu à sa sûreté, passa chez les Gortyniens en Crète (1), pour y réfléchir sur le choix d'un asyle. Mais il étoit trop pénétrant pour ne pas prévoir à quel danger l'exposoit l'avidité des Crétois, instruits qu'il portoit avec lui des sommes considérables. Voici donc la précaution qu'il prend. Il remplit de plomb plusieurs amphores, et met à l'entrée de l'or et de l'argent, puis il les dépose dans le temple de Diane en présence des Gortyniens, feignant de confier à leur bonne foi les débris de sa fortune. Après les avoir ainsi induits en erreur, il renferme ses trésors dans des statues de bronze qu'il portoit avec lui, et les laisse négligemment dans son logis exposées à la vue. Cependant les Gortyniens font une garde exacte autour du temple, précaution dirigée contre Annibal plutôt que contre tout autre, dans la crainte qu'il ne détournât et n'enlevât quelque portion du trésor à leur insu.

(1) Ile de la Méditerranée, aujourd'hui *Candie.*

CAPUT X.

Hannibal Prusiam concitat adversùs Romanos.

SIC conservatis suis rebus, Pœnus, illusis Cretensibus omnibus, ad Prusiam, in Pontum pervenit : apud quem eodem animo fuit erga Italiam; neque aliud quidquam egit, quàm regem armavit et excitavit adversùs Romanos. Quem quum videret domesticis rebus minùs esse robustum, conciliabat ceteros reges, adjungebatque bellicosas nationes. Dissidebat ab eo Pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus; bellumque inter eos gerebatur et mari et terrâ : quò magis cupiebat eum Hannibal opprimi. Sed utrobique Eumenes plus valebat propter Romanorum societatem : quem si removisset, faciliora sibi cetera fore arbitrabatur. Ad hunc interficiendum talem iniit rationem. Classe paucis diebus erant decreturi : superabatur navium multitudine; dolo erat pugnandum, quum par non esset armis. Im-

CHAPITRE X.

Annibal suscite, dans Prusias, un nouvel ennemi aux Romains.

Le rusé Carthaginois ayant ainsi joué les Crétois et sauvé ses richesses, gagna le Pont (1), et se réfugia auprès de Prusias. A la cour de ce monarque, il fut fidèle à sa haine contre Rome, et ne s'attacha qu'à irriter ce prince et à lui faire prendre les armes contre les Romains. Voyant que ce roi n'étoit pas assez puissant par lui-même, il lui ménagea des alliances avec d'autres souverains, et fit entrer dans cette ligue des nations belliqueuses. Eumène, roi de Pergame (2), étoit alors en guerre avec Prusias, et l'on se battoit sur terre et sur mer. Sa qualité d'ami des Romains animoit encore plus vivement Annibal à sa perte. Mais l'alliance de Rome donnoit partout à ses armes la supériorité, et sa vie étoit un obstacle à l'exécution des desseins d'Annibal. Pour la faciliter donc, il falloit se défaire d'Eumène, et voici comment il s'y prit. On devoit combattre sur mer dans peu de jours; la flotte ennemie avoit l'avantage du nombre; la ruse

(1) Ou plutôt la Bithynie, contrée de l'Asie Mineure, vers le Pont-Euxin et la Propontide.

(2) Ville de Mysie, sur le Caïque, aujourd'hui *Bergamo*.

peravit quàm plurimas venenatas serpentes vivas colligi, easque in vasa fictilia conjici. Harum quum confecisset magnam multitudinem, die ipso quo facturus erat navale prœlium, classiarios convocat, hisque præcipit omnes ut in unam Eumenis regis concurrant navem, à ceteris tantùm satis habeant se defendere; id facilè illos serpentum multitudine consecuturos : rex autem quâ nave veheretur ut scirent, se facturum : quem si aut cepissent aut interfecissent, magno his pollicetur præmio fore.

CAPUT XI.

Hannibal contra Eumenem pugnans serpentes navibus immittit.

TALI cohortatione militum factâ, classis ab utrisque in prœlium deducitur. Quarum acie constitutâ, priusquàm signum pugnæ daretur, Hannibal, ut palàm faceret suis quo loco Eumenes esset, tabellarium in scaphâ cum caduceo mittit; qui, ubi ad naves adversariorum pervenit, epistolam osten-

seule pouvoit suppléer à l'inégalité des forces. Annibal donna ordre de se munir d'une assez grande quantité de serpens venimeux, et de les enfermer vivans dans des pots de terre. Après en avoir fait une ample provision, il convoque les équipages le jour même du combat, et leur prescrit de fondre tous sur le vaisseau du roi, en se contentant de se tenir contre les autres sur une défensive que la multitude des serpens leur rendroit facile; il ajoute qu'il se charge de leur faire connoître le vaisseau que montoit Eumène, et promet une grande récompense à ceux qui parviendront à le faire prisonnier ou à le tuer.

CHAPITRE XI.

Combat contre Eumène; Annibal fait jeter des serpens dans ses vaisseaux.

LES soldats bien instruits de ce qu'ils avoient à faire, les deux flottes se préparèrent au combat. Déjà elles étoient rangées en bataille, et l'on alloit donner le signal, lorsqu'Annibal, pour indiquer aux siens le vaisseau d'Eumène, détache un esquif qui porte un héraut ayant un caducée à la main. Ce parlementaire, en abordant la flotte ennemie montre une lettre, et fait entendre qu'il cherche le roi. On suppose qu'il est por-

dens, se regem professus est quærere. Statìm ad Eumenem deductus est, quòd nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declaratâ suis, eòdem undè ierat se recepit. At Eumenes, solutâ epistolâ, nihil in eâ reperit nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cujus etsi causam mirabatur, neque reperiebatur, tamen prœlium statìm committere non dubitavit. Horum in concursu, Bithyni, Hannibalis præcepto, universi navem Eumenis adoriuntur. Quorum vim quum rex sustinere non posset, fugâ salutem petiit; quam consecutus non esset nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata. Reliquæ Pergamenæ naves, quum adversarios premerent acriùs, repentè in eas vasa fictilia (de quibus suprà mentionem fecimus) conjici cœpta sunt. Quæ jacta initio risum pugnantibus excitârunt, neque quare id fieret poterat intelligi. Postquàm autem naves completas conspexerunt serpentibus, novâ re perterriti, quum quid potissimùm vitarent non viderent, puppes averterunt, seque ad sua castra nautica retulerunt. Sic Hannibal consilio arma Per-

teur de propositions de paix, et on le conduit sans délai vers Eumène. Sa commission remplie, dont tout le but étoit de signaler le vaisseau du roi, il prend le large, et rejoint ceux qui l'avoient envoyé. Eumène ouvre la lettre, et n'y trouve que des sarcasmes dirigés contre sa personne; mais malgré l'étonnement où le jetoit une démarche dont il ne pouvoit pénétrer le motif, il ne laissa pas de se déterminer sur le champ à livrer bataille. Au premier choc des deux flottes, les Bithyniens, conformément à l'ordre d'Annibal, fondirent tous ensemble sur le navire désigné. Le roi ne pouvant soutenir cette attaque simultanée, chercha son salut dans la fuite, et n'auroit pas échappé, s'il n'eût rejoint sa réserve, derrière laquelle il se mit à couvert. Les Bithyniens, vivement assaillis par le reste des vaisseaux pergaméniens, leur lancèrent tout à coup les pots de terre dont j'ai parlé plus haut. Cette arme, d'un nouveau genre, excita d'abord la risée des ennemis, qui ne concevoient pas le but de cette manœuvre. Mais à l'aspect des serpens dont fourmilloient leurs navires, effrayés d'un spectacle si nouveau et pressés par un double péril, sans savoir duquel ils avoient à se défendre, ils revirèrent de bord et regagnèrent leur mouillage. Ainsi, l'adresse d'Annibal triompha des forces de Pergame, et ce ne fut pas seulement dans ce combat de mer qu'il la signala; mais en plusieurs autres occasions, il dut, sur terre, la victoire à de pareils stratagêmes.

gamenorum superavit : neque tum solùm, sed sæpè aliàs, pedestribus copiis pari prudentiâ pepulit adversarios.

CAPUT XII.

Hannibal repetitus à Romanis, et circumsessus, veneno vitam finit.

QUÆ dum in Asiâ geruntur, accidit casu ut legati Prusiæ Romæ apud L. Quinctium Flamininum consularem cœnarent; atque ibi de Hannibale mentione factâ, ex his unus diceret eum in Prusiæ regno esse : id postero die Flamininus senatui detulit. Patres conscripti, qui Hannibale vivo, nunquàm se sine insidiis futuros existimabant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flamininum, qui à rege peterent ne inimicissimum suum secum haberet, sibique dederet. His Prusias negare ausus non est. Illud recusavit, ne id à se fieri postularent quod adversùs jus hospitii esset : ipsi, si possent, comprehenderent; locum ubi esset facilè inventuros. Hannibal enim uno loco se tenebat

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

Annibal, cerné par les Romains, s'empoisonne.

PENDANT que ces événemens se passoient en Asie, le hasard voulut que dans un souper que L. Q. Flaminius donnoit aux ambassadeurs de Prusias, la conversation étant tombée sur Annibal, il échappa à l'un d'entr'eux de dire qu'il se trouvoit pour lors dans les Etats de ce prince. Le lendemain Flaminius en fit son rapport au sénat. Les sénateurs qui croyoient avoir à craindre tant qu'Annibal seroit vivant, envoyèrent en Bithynie une ambassade dont Flaminius faisoit partie, sommer Prusias de ne point garder auprès de lui leur plus mortel ennemi, et de le remettre entre leurs mains. Prusias n'osant pas refuser, se contenta de prier les ambassadeurs de ne point exiger de lui une action contraire aux lois de l'hospitalité, mais leur donna la liberté de le saisir partout où ils le trouveroient, ajoutant qu'il leur seroit aisé de découvrir sa retraite. Annibal avoit pour unique demeure un château dont le roi lui avoit fait présent; et, comme il craignoit toujours ce qui lui arriva, il avoit disposé cette ha-

in castello quod ei ab rege datum erat muneri; idque sic ædificârat, ut in omnibus partibus ædificii exitus haberet, semper verens ne usu eveniret quod accidit. Huc quum legati Romanorum venissent, ac multitudine domum ejus circumdedissent; puer, ab januâ prospiciens, Hannibali dixit plures præter consuetudinem armatos apparere. Qui imperavit omnes fores ædificii circumiret, ac properè sibi renuntiaret num eodem modo undique obsideretur. Puer quum celeriter quid esset renuntiâsset, omnesque exitus occupatos ostendisset, sensit id non fortuitò factum, sed se peti, neque sibi diutiùs vitam esse retinendam. Quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor pristinarum virtutum, venenum, quod semper secum habere consueverat, sumpsit.

CAPUT XIII.

Hannibal, bellis districtus, litteris operam dedit.

SIC vir fortissimus, multis variisque perfunctus laboribus, anno acquievit septua-

bitation de manière à s'y ménager des issues de toutes parts. Les ambassadeurs romains s'étant transportés à ce château, le firent investir par une multitude de soldats. Un domestique apercevant de la porte un grand nombre de gens armés qu'il n'avoit pas coutume de voir, court en avertir son maître. Celui-ci le charge de visiter toutes les portes du château, et de revenir en hâte lui dire s'il est également investi de tous côtés. Sur le rapport du domestique que toutes les issues sont également fermées, Annibal vit bien que ce n'étoit pas là un effet du basard, que c'étoit à sa personne qu'on en vouloit, et qu'il ne devoit plus songer à prolonger sa vie. Trop fier pour l'abandonner à la discrétion d'autrui, il rappela tout son courage, et prit du poison qu'il portoit toujours sur lui.

CHAPITRE XIII.

Annibal cultive les lettres au milieu des soins de la guerre.

C'EST ainsi que ce vaillant capitaine, après avoir essuyé tant de travaux et de fatigues, trouva le repos

gesimo. Quibus consulibus interierit non convenit : namque Atticus, M. Claudio Marcello et Q. Fabio Labeone coss., mortuum in annali suo scriptum reliquit; at Polybius, L. Aemilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego et M. Bæbio Tamphilo. Atque hic tantus vir, tantisque bellis districtus, non nihil temporis tribuit litteris; namque aliquot ejus libri sunt, græco sermone confecti: in his, ad Rhodios de Cn. Manlii Vulsonis in Asiâ rebus gestis. Hujus bella gesta multi memoriæ prodiderunt : sed ex his duo qui cum eo in castris fuerunt, simulque vixerunt quamdiù fortuna passa est, Philinus, et Sosilus Lacedæmonius; atque hoc Sosilo Hannibal litterarum græcarum usus est doctore. Sed nos tempus est hujus libri facere finem, et Romanorum explicare imperatores, quò faciliùs, collatis utrorumque factis, qui viri præferendi sint possit judicari.

à l'âge de soixante et dix ans. Les historiens ne s'accordent point sur l'année de sa mort. Atticus la place, dans ses Annales, sous le consulat de M. Claudius Marcellus et de Q. Fabius Labéon; Polybe, sous celui de L. Æmilius Paulus et de Cn. Bébius Tamphilus; et Sulpicius, sous celui de P. Cornélius Céthégus et de M. Bébius Tamphilus (1). Au milieu des soins de tant de guerres importantes, ce grand homme sut trouver encore du temps à donner aux lettres. Il composa quelques ouvrages en grec, entr'autres l'*Histoire de l'Expédition de Cn. Manlius Vulson*, en Asie (2), qu'il adressa aux Rhodiens. Plusieurs écrivains ont retracé les campagnes d'Annibal; les deux principaux sont Philinus et le spartiate Sosile, qui le suivirent dans les camps, et vécurent avec lui tant que sa fortune le permit; ce dernier lui avoit même appris la langue grecque. Mais il est temps de finir ce premier livre consacré aux étrangers, et de passer aux vies des grands capitaines de Rome, afin que la comparaison des uns et des autres mette le lecteur en état de décider plus facilement auxquels il doit donner la préférence.

---

(1) Cette mort est marquée à l'A. du M. 3870, de Rome 572, et 182 ans avant l'ère chrétienne. L'inscription de son tombeau fut : *Ci gît Annibal.* Justin, liv. 32, dit que cette année fut remarquable par la mort des trois plus illustres capitaines du monde entier, d'Annibal, de Philopémen et de Scipion l'Africain.

(2) Contre les Gallogrecs, l'A. de R. 565.

FIN DU PREMIER LIVRE.

XXIV. M. PORCIUS CATO.

EX LIBRO SECUNDO CORNELII NEPOTIS.

CAPUT I.

Cato adolescens, miles, quæstor, ædilis, prætor, Ennii Romam promotor.

CATO, ortus municipio Tusculo. Adolescentulus, priusquàm honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quòd ibi hæredium à patre relictum habebat. Hortatu L. Valerii Flacci, quem in consulatu censurâque habuit collegam (ut M. Perpenna Censorinus narrare solitus est), Romam demigravit; in foro esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque. Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello coss., tribunus militum in Siciliâ fuit. Indè ut rediit, castra secutus est C. Claudii Neronis: magnique opera ejus æstimata est in prœlio apud Senam, quo cecidit Asdrubal, frater Hannibalis. Quæstor obtigit P. Cor.

XXIV. M. PORCIUS CATO (1).

FRAGMENS DU LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Jeunesse de Caton; simple soldat, questeur, édile, préteur, il devient le protecteur d'Ennius.

CATON étoit originaire de Tusculum (2), ville municipale. Avant de s'ouvrir la route des honneurs, il passa sa première jeunesse dans le pays des Sabins (3), où il y possédoit un fonds de terre que son père lui avoit laissé. Ce fut d'après les instances de L. Valérius Flaccus, depuis son collègue dans le consulat et dans la censure, ainsi que l'a souvent raconté M. Perpenna Censorinus, qu'il vint s'établir à Rome, et qu'il commença à suivre le barreau. Il fit sa première campagne à dix-sept ans, et devint tribun des soldats, en Sicile, sous les consuls Q. Fabius Maximus et M. Claudius Marcellus. A son retour de cette expédition, il servit sous les ordres de C. Claudius

(1) Caton le Censeur ou l'Ancien; Caton d'Utique étoit son arrière-petit-fils.

(2) Ville du Latium, aujourd'hui *Frascati*.

(3) Anciens peuples, voisins de Rome.

Scipioni Africano consuli : cum quo non pro sortis necessitudine vixit, namque ab eo perpetuâ dissensit vitâ. Aedilis plebis factus est cum C. Helvio. Prætor, provinciam obtinuit Sardiniam; ex quâ quæstor, superiore tempore, ex Africâ decedens, Q. Ennium poëtam deduxerat : quod non minoris æstimamus quàm quemlibet amplissimum Sardiniensem triumphum.

CAPUT II.

Cato consul Hispaniam sortitus est; Censor, inimicitias reipublicæ causâ suscepit.

CONSULATUM gessit cum L. Valerio Flacco. Sorte provinciam nactus Hispaniam citeriorem, exque eâ triumphum deportavit. Ibi quum diutiùs moraretur, P. Scipio Africanus consul iterùm, cujus in priore consulatu quæstor fuerat, voluit eum de provinciâ depellere, et ipse ei succedere. Neque hoc per senatum efficere potuit, quum quidem Scipio in civitate principatum obtineret,

Néron, et se signala à la journée de Sienne (1), où périt Asdrubal, frère d'Annibal. Le sort le donna pour questeur à P. Cornelius Scipion l'Africain, avec lequel il ne vécut pas dans une parfaite subordination, et cette mésintelligence dura toute sa vie. Il fut fait édile plébéïen avec C. Helvius. Dans sa préture, il eut pour département la Sardaigne (2), d'où il avoit amené le poète Ennius, après sa questure d'Afrique, acquisition qui ne lui fait pas moins d'honneur, à mon avis, que ne lui en auroit pu faire le triomphe le plus éclatant sur les Sardes.

CHAPITRE II.

Consulat de Caton; ses exploits en Espagne. Sa censure; son zèle pour le bien public lui fait beaucoup d'ennemis.

CONSUL avec L. Valérius Flaccus, il dut au sort le gouvernement de l'Espagne citérieure, y mérita le triomphe, et l'obtint à son retour. Comme il y restoit au-delà du temps prescrit (2), Scipion l'Africain, consul pour la seconde fois, voulut l'expulser de ce gouvernement et se faire nommer son successeur. Mais quoiqu'il tînt le premier rang dans l'Etat,

(1) Ancienne ville d'Ombrie, aujourd'hui *Sinigaglia*.

(2) Grande île de la Méditerranée.

(3) Il y fut retenu par les guerres contre les naturels du pays.

quòd tum non potentiâ, sed jure, respublica administrabatur. Quâ ex re iratus, senatu peracto, privatus in urbe mansit. At Cato, censor cum eodem Flacco factus, severè præfuit ei potestati: nam et in complures nobiles animadvertit, et multas res novas in edictum addidit, quare luxuria reprimeretur, quæ jam tum incipiebat pullulare. Circiter annos octoginta, usque ad extremam ætatem, ab adolescentiâ, reipublicæ causâ, suscipere inimicitias non destitit. A multis tentatus, non modò nullum detrimentum existimationis fecit, sed, quoad vixit, virtutum laude crevit.

Caput III.

Catonis elogium, studia, scripta.

In omnibus rebus singulari fuit prudentiâ et industriâ. Nam et agricola solers, et reipublicæ peritus, et jurisconsultus, et magnus imperator, et probabilis orator, et cupidissimus litterarum fuit. Quarum studium etsi

il ne put amener le Sénat à favoriser ses prétentions, parce que tout se décidoit alors dans Rome par l'autorité des lois et non au gré de la puissance. Scipion, blessé de ce refus, vécut après son consulat en simple particulier (1). Bientôt après, Caton fait censeur avec le même Flaccus, déploya dans cette magistrature une extrême sévérité. Il sévit contre un grand nombre de patriciens, et ajouta de nouveaux réglemens aux anciennes ordonnances pour réprimer le luxe, qui commençoit dès-lors à faire de rapides progrès. Depuis son adolescence jusqu'à une extrême vieillesse, durant le cours d'une vie de quatre-vingts ans, il ne cessa de se faire des ennemis par son zèle pour les intérêts de l'Etat. En butte à plusieurs accusations (2), sa réputation de vertu, loin d'en recevoir la moindre atteinte, ne fit, au contraire, que s'accroître avec les années.

CHAPITRE III.

Eloge de Caton ; ses études ; ses écrits.

CATON réunit dans un degré éminent tous les genres de talens et de connoissances, habile agriculteur, homme d'Etat, jurisconsulte, général expé-

(1) Pighius lit : *Consulatu peracto.*

(2) Il fut accusé quarante-cinq fois, et toujours absous ; il le fut à 86 ans pour la dernière, et accusa lui-même Servilius Galba à 90 ans.

senior arripuerat, tamen tantum in eis progressum fecit, ut non facilè reperire possis, neque de Græcis, neque de Italicis rebus, quod ei fuerit incognitum. Ab adolescentiâ confecit orationes. Senex historias scribere instituit, quarum sunt libri septem. Primus continet res gestas regum populi Romani; secundus, et tertius, undè quæque civitas orta sit Italica: ob quam rem omnes *Origines* videtur appellâsse. In quarto autem bellum Punicum primum; in quinto, secundum. Atque hæc omnia capitulatìm sunt dicta. Reliqua bella pari modo persecutus est usque ad præturam Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos. Atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit. In iisdem exposuit quæ in Italiâ Hispaniisque viderentur admiranda: in quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina. Hujus de vitâ et moribus plura in eo libro persecuti sumus, quem separatìm de eo fecimus rogatu T. Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen delegamus.

rimenté, orateur estimable, il eut de plus une véritable passion pour les lettres. Quoiqu'il n'en eût pris le goût que dans un âge avancé, il y fit cependant de si grands progrès, qu'il seroit difficile de trouver un seul trait de l'histoire grecque ou romaine qui lui fût inconnu. Dès sa jeunesse, il composa des harangues (1). Vieux, il entreprit d'écrire un corps d'histoire, dont nous avons sept livres. Le premier contient les actions de nos rois. Le second et le troisième exposent la naissance de chaque ville d'Italie, et c'est apparemment pour cette raison qu'il a donné à l'ouvrage entier, le titre d'*Origines*. Le quatrième renferme la première guerre Punique, le cinquième, la seconde : tous ces objets sont traités sommairement. Il parcourt d'une manière aussi succincte les autres guerres des Romains jusqu'à la préture de Servius Galba, qui dévasta la Lusitanie (2), mais content de marquer les faits, il ne nomme point les chefs de ces expéditions. Ces mêmes livres offrent une indication de tous les objets admirables que renferment l'Italie et les Espagnes, et sont partout curieux, exacts et savans. Mais comme je suis entré dans plus de détails sur les actions et le caractère de ce grand homme, en écrivant sa vie particulière à la prière d'Atticus, j'y renvoie ceux qui seront jaloux de connoître plus à fond ce grand homme (3).

---

(1) Du temps de Cicéron il en restoit encore 150, mais qu'on ne lisoit plus.

(2) Aujourd'hui le Portugal. Ce Galba y fit égorger perfidement 50,000 Lusitains, et cette barbarie donna lieu à la guerre de Viriathus.

(3) Caton mourut en la 150e. olympiade, A. du M. 3908.

XXV. VITA T. POMPONII ATTICI.

EX CORNELIO NEPOTE.

Caput I.

Atticus, clarus parente, ingenio et studio.

Pomponius Atticus, ab origine ultimâ stirpis Romanæ generatus, perpetuò à majoribus acceptam equestrem obtinuit dignitatem. Patre usus est diligente, indulgente, et, ut tum erant tempora, diti, imprimisque studioso litterarum. Hic, prout ipse amabat litteras, omnibus doctrinis quibus puerilis ætas impertiri debet filium erudivit. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, summa suavitas oris ac vocis, ut non solùm celeriter arriperet quæ tradebantur, sed etiam excellenter pronuntiaret : quâ ex re in pueritiâ nobilis inter æquales ferebatur, clariùsque exsplendescebat quàm generosi condiscipuli animo æquo ferre possent; itaque incitabat omnes studio suo : quo in numero fuerunt

XXV. T. POMPONIUS ATTICUS (1).

CHAPITRE PREMIER.

Atticus, fils d'un père lettré, se fait remarquer par son génie et son goût pour l'étude.

T. Pomponius Atticus, issu d'une famille aussi ancienne que Rome même, borna toute sa vie son ambition au rang de chevalier qu'il tenoit de ses ancêtres. Son père, homme exact, d'un caractère indulgent, et riche pour le temps où il vivoit, amateur éclairé des lettres, fit, par un effet de ce goût libéral, élever son fils dans toutes les connoissances qui conviennent au premier âge. A une docilité d'esprit merveilleuse, qui lui faisoit saisir sur le champ les leçons de ses maîtres, le jeune Atticus joignoit un organe flatteur et un son de voix pur et doux, qui donnoient à son débit une grâce ravissante. Cet heureux naturel le distinguoit des enfans de son âge, et ses succès étoient trop éclatans pour ne pas inspirer une vive émulation à ses jeunes émules : aussi son exemple les animoit tous. De ce nombre, furent

(1) Surnommé *Atticus*, du long séjour qu'il fit dans Athènes, et de son extrême facilité à parler et à écrire en grec.

L. Torquatus, C. Marius C. filius, M. Cicero, quos consuetudine suâ sic sibi devinxit, ut nemo iis perpetuò fuerit carior.

CAPUT II.

Atticus, Sulpicii causâ, et Cinnano tumultu, Athenas delatus, pecuniâ juvit Marium et Athenienses.

PATER maturè decessit. Ipse adolescentulus, propter affinitatem P. Sulpicii, qui tribunus plebis interfectus est, non expers fuit illius periculi; namque Anicia, Pomponii consobrina, nupserat M. Servio, fratri Sulpicii. Itaque interfecto Sulpicio, posteaquàm vidit Cinnano tumultu civitatem esse perturbatam, neque sibi dari facultatem pro dignitate vivendi, quin alterutram partem offenderet, dissociatis animis civium, quum alii Sullanis, alii Cinnanis faverent partibus; idoneum tempus ratus studiis obsequendi suis, Athenas se contulit. Neque eò seciùs adolescentem Marium, hostem judicatum, juvit opibus suis; cujus

Torquatus, le fils de C. Marius et Cicéron, avec lesquels il contracta dès-lors de si étroites liaisons, qu'il fut constamment le plus intime et le plus cher de leurs amis.

CHAPITRE II.

Atticus se réfugie à Athènes, pour éviter les suites de la mort de Sulpicius, et les troubles de Cinna; ses libéralités envers Marius et les Athéniens.

JEUNE encore quand il perdit son père, il courut quelque danger par son alliance avec le tribun P. Sulpicius, dont le frère M. Servius avoit épousé Anicia, cousine germaine d'Atticus. Voyant après le meurtre du tribun que Rome étoit bouleversée par les troubles qu'excitoit Cinna, et que dans les discordes des citoyens, divisés en deux factions, celle de ce dernier et celle de Sylla, il ne pouvoit se conduire avec dignité sans blesser l'un ou l'autre parti, il jugea ce temps propre à suivre son goût pour les lettres, et se rendit à Athènes. Il n'en assista pas moins le jeune Marius, déclaré ennemi de la république, et favorisa sa fuite par des secours pécuniaires. Pour lui, dans la crainte que ses biens ne souffrissent de son éloignement, il transporta dans la même ville une grande partie de sa fortune. Il y vécut de manière à mériter l'affection de tous les habitans. Outre qu'il

fugam pecuniâ sublevavit. Ac, ne illa peregrinatio detrimentum aliquod afferret rei familiari, eòdem magnam partem fortunarum trajecit suarum. Hîc ità vixit, ut universis Atheniensibus meritò esset carissimus; nam, præter gratiam quæ jam adolescentulo magna erat, sæpè suis opibus inopiam eorum publicam levavit: quum enim versuram facere publicè necesse esset, neque ejus conditionem æquam haberent, semper se interposuit, atque ità, ut neque usuram unquàm ab iis acceperit, neque longiùs quàm dictum esset eos debere passus sit. Quod utrumque erat iis salutare: nam neque indulgendo inveterascere horum æs alienum patiebatur, neque multiplicandis usuris crescere. Auxit hoc officium aliâ quoque liberalitate; nam universos frumento donavit, ità ut singulis sex modii tritici darentur; qui modus mensuræ medimnus Athenis appellatur.

les assistoit de son crédit, déjà grand pour un jeune homme, il les aida souvent de son bien dans les nécessités publiques. Quand la ville étoit contrainte d'emprunter d'un côté pour se libérer de l'autre, et qu'elle ne pouvoit le faire qu'à des conditions onéreuses, Pomponius s'offroit de lui prêter, sans jamais retirer aucun intérêt de son argent, mais sans permettre aussi que le remboursement passât le terme convenu; c'étoit rendre aux débiteurs un double service, celui de ne laisser la dette, ni vieillir par une fausse indulgence, ni s'accroître par l'accumulation des intérêts. Il mit le comble à ces bons offices par une libéralité d'une autre espèce, en faisant distribuer au peuple une si grande quantité de blé que chaque particulier en eut six boisseaux, ou médimnes (1) d'Athènes.

(1) Mesure grecque pour les choses sèches, valant un pied 934 pouces cubes, ou 4 boisseaux un litron et demi, 9 pouces un quart cubes, ancienne mesure de Paris.

CAPUT III.

Atticus Athenis honoratus.

HIC autem sic se gerebat, ut communis infimis, par principibus, videretur. Quo factum est ut huic omnes honores quos possent publicè haberent, civemque facere studerent. Quo beneficio ille uti noluit, quòd nonnulli ità interpretantur amitti civitatem Romanam aliâ adscitâ. Quamdiù affuit, ne qua sibi statua poneretur restitit; absens prohibere non potuit. Itaque aliquot ipsi et Piliæ locis sanctissimis posuerunt. Hunc enim in omni procuratione reipublicæ actorem auctoremque habebant. Igitur primum illud munus fortunæ, quòd in eâ potissimùm urbe natus est in quâ domicilium orbis terrarum esset imperii, ut eamdem et patriam haberet et dominam. Hoc specimen prudentiæ, quòd quum in eam civitatem se contulisset quæ antiquitate, humanitate, doctrinâ, præstaret omnes, ei unus ante alios fuerit carissimus.

Chapitre III.

Honneurs qu'Athènes rend à Atticus.

Sa conduite étoit mesurée au point qu'il sembloit être l'égal des grands et le compagnon des petits. Aussi Athènes lui rendoit-elle tous les honneurs qui étoient en son pouvoir, et vouloit-elle en faire un de ses concitoyens. Mais il refusa cette faveur, craignant apparemment de perdre le droit de cité à Rome, en l'acquérant dans une autre ville. Tant qu'il vécut parmi les Athéniens, il ne permit point qu'on lui élevât des statues ; mais quand il l'eut quittée, il ne lui fut plus possible de s'y opposer. On lui en érigea, ainsi qu'à Pilia son épouse, dans les lieux les plus respectables, monument de la reconnoissance publique, pour un homme qui, dans les affaires les plus importantes, avoit été leur conseil et leur agent. Ainsi, s'il fut redevable à la fortune de l'avantage d'être né dans une ville où étoit le siége de l'empire du monde, et d'y trouver à la fois sa patrie et sa souveraine, il ne dut qu'à la sagesse de sa conduite, de s'être fait aimer plus que personne chez un peuple supérieur à tous les autres par l'antiquité de son origine, la politesse de ses mœurs et l'éclat de ses connoissances.

CAPUT IV.

Atticus, Sullæ carus, Romam remigrat.

Huc ex Asiâ Sulla decedens quum venisset, quamdiù ibi fuit secum habuit Pomponium, captus adolescentis humanitate et doctrinâ. Sic enim græcè loquebatur, ut Athenis natus videretur; tanta autem erat suavitas sermonis latini, ut appareret in eo nativum quemdam leporem esse, non adscitum. Idem poëmata pronuntiabat et græcè et latinè sic, ut suprà nihil posset. Quibus rebus factum est ut Sulla numquam eum à se dimitteret, cuperetque secum deducere. Cui quum persuadere tentaret, « Noli, oro te, inquit Pomponius, adversùm eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem Italiam reliqui ». At Sulla, adolescentis officio collaudato, omnia munera eì, quæ Athenis acceperat, proficiscens jussit deferri. Hîc complures annos moratus, quum et rei familiari tantùm operæ daret quantùm non indiligens deberet paterfamilias, et omnia

Chapitre IV.

Atticus est cher à Sylla; son retour à Rome.

A son retour d'Asie, Sylla étant venu à Athènes, y vit le jeune Pomponius dont la politesse et le savoir le charmèrent au point qu'il voulut toujours l'avoir auprès de lui, tant qu'il y séjourna. Atticus parloit le grec avec tant de facilité, qu'il sembloit avoir vu le jour dans Athènes même, s'exprimoit en latin avec une douceur et une grâce naturelles qui ne devoient rien à l'art, et déclamoit des poésies dans les deux langues avec une perfection qui ne laissoit rien à désirer. Sylla, charmé de son commerce, ne pouvoit plus se passer de lui, désiroit l'emmener à Rome, et voulut l'engager à l'accompagner. « De grâce, répondit Atticus à ses instances, ne me forcez pas à marcher contre ceux que je n'ai quittés, en abandonnant l'Italie, que pour ne point porter les armes contre vous ». Sylla content de cette réponse obligeante, n'insista plus, et lui fit remettre à son départ tous les présens qu'il avoit reçus à Athènes. Atticus y demeura plusieurs années, donnant à sa fortune les soins que l'économie prescrit à un père de famille, et consacrant le reste de son temps à la culture des lettres (1), ou aux intérêts de la répu-

(1) Surtout à l'étude de la philosophie d'Epicure.

reliqua tempora aut litteris aut Atheniensium reipublicæ tribueret; nihilo minùs amicis urbana officia præstitit. Nam et ad comitia eorum ventitavit, et, si qua res major acta est, non defuit : sicut Ciceroni, in omnibus ejus periculis, singularem fidem præbuit; cui ex patriâ fugienti LLS. ducenta et quinquaginta millia donavit. Tranquillatis autem rebus Romanis, remigravit Romam, ut opinor, L. Cottâ et L. Torquato coss. : quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret.

Caput V.

Atticus asperi Cœcilii hœres: Ciceronis et Hortensii copula.

Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem Romanum, familiarem L. Luculli, divitem, difficillimâ naturâ. Cujus sic asperitatem veritus est, ut quem nemo ferre posset, hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam. Quo facto tulit pietatis fructum : Cæcilius enim

blique d'Athènes, sans cependant oublier ce qu'il devoit à ses amis. Il fréquentoit assiduement les assemsemblées qui pouvoient les intéresser, et ne leur manquoit pas dans les grandes occasions. C'est ainsi qu'il montra pour Cicéron une fidélité à toute épreuve dans les circonstances périlleuses de sa vie; et qu'il lui fit présent, au moment de son exil (1), de 250,000 sesterces (2). Enfin, quand les troubles de Rome furent appaisés, Atticus y revint, si je ne me trompe, sous le consulat de L. Cotta et de L. Torquatus. Athènes entière pleura son départ, et les larmes de cette ville attestèrent toute la sincérité de ses regrets.

CHAPITRE V.

Atticus hérite de Cécilius; il est le lien commun de l'amitié entre Cicéron et Hortensius.

ATTICUS avoit pour oncle maternel Q. Cécilius, chevalier romain, ami de L. Lucullus, riche, mais d'une humeur difficile. Il ménagea si adroitement l'âpreté de son humeur, que, sans lui donner le plus léger mécontentement, il conserva, jusqu'à la dernière

(1) Par une suite de ses démélés avec Clodius.

(2) Environ 50,000 liv.

moriens testamento adoptavit eum, hæredemque fecit ex dodrante, ex quâ hæreditate accepit circiter centies LLS. Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni; easque nuptias M. Cicero conciliârat, cum quo à condiscipulatu vivebat conjunctissimè, multò etiam familiariùs quàm cum Quincto, ut judicari possit, plus in amicitiâ valere similitudinem morum quàm affinitatem. Utebatur autem intimè Q. Hortensio, qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret, Cicero an Hortensius: et id, quod erat difficillimum, efficiebat ut, inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.

Caput VI.

Atticus honoribus, litibus, præfecturis, abstinet.

In republicâ ità est versatus ut semper optimarum partium et esset et existimaretur; neque tamen se civilibus fluctibus committe-

vieillesse de Cécilius, la bienveillance d'un homme insupportable à tout le monde. Ce respect filial fut récompensé; Cécilius, en mourant, l'adopta par testament, et l'institua héritier des trois quarts de sa fortune, qui s'élevoit (1) environ à dix millions de sesterces. Quoique Pomponia, sa sœur, eût épousé Quintus Cicéron, alliance qu'avoit ménagée Marcus Tullius, son frère; comme ses liaisons avec ce dernier datoient du temps de leurs premières études, il vivoit plus familièrement avec lui qu'avec son beau-frère, ce qui prouve qu'en amitié, la conformité des mœurs a plus de force encore que l'affinité. Il étoit aussi l'intime ami d'Hortensius, qui tenoit alors le premier rang parmi les orateurs, au point qu'on ne pouvoit distinguer auquel des deux il étoit plus cher; et, malgré leur rivalité de gloire, il avoit le talent singulièrement rare de les empêcher d'être jaloux l'un de l'autre, et fut constamment le lien de l'amitié entre ces deux illustres personnages.

CHAPITRE VI.

Eloignement d'Atticus pour les honneurs, les procès et les préfectures.

QUANT aux affaires publiques, il eut le courage d'être réellement et de paroître attaché au bon parti,

(1) Environ deux millions.

ret, quòd non magis eos in suâ potestate existimabat esse qui se iis dedissent, quàm qui maritimis jactarentur. Honores non petiit, quum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem; quòd neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus, in tam effusis ambitûs largitionibus, neque retineri sine periculo, corruptis civitatis moribus. Ad hastam publicam nunquàm accessit. Nullius rei neque præs neque manceps factus est. Neminem suo nomine neque subscribens accusavit. In jus de suâ re nunquàm iit: judicium nullum habuit. Multorum consulum prætorumque præfecturas delatas sic accepit, ut neminem in provinciam sit secutus; honore fuerit contentus; rei familiaris despexerit fructum: qui ne cum Quincto quidem Cicerone voluerit ire in Asiam, quum apud eum legati locum obtinere posset. Non enim decere se arbitrabatur, quum præturam gerere noluisset, asseclam esse prætoris. Quâ in re non solùm dignitati serviebat, sed etiam tranquillitati, quum suspiciones quoque vitaret criminum: quo fiebat ut hujus observantia omnibus esset carior, quum eam officio, non timori neque spei, tribui viderent.

sans pourtant se livrer aux flots des discordes civiles, persuadé qu'une fois embarqué sur cette mer orageuse, on n'est plus maître de soi-même, et que l'on devient nécessairement le jouet de ses agitations. Quoique son mérite personnel et son crédit lui ouvrissent la carrière des honneurs, jamais il ne fit de démarches pour y parvenir, parce qu'on ne pouvoit ni les briguer comme autrefois, ni les obtenir sans violer les lois, à une époque où l'ambition prodiguoit l'or pour acheter les suffrages, ni les exercer sans péril dans la corruption des mœurs publiques. Jamais il ne se trouva aux ventes des biens confisqués; il ne prit aucune ferme ni comme intéressé ni comme caution; n'intenta ni ne souscrivit d'accusation, ne discuta ses intérêts devant les tribunaux; enfin, jamais il n'eut d'affaire litigieuse. En acceptant les préfectures (1) que lui offroient plusieurs consuls et préteurs, il n'en suivit aucun dans son gouvernement, se contenta de l'honneur et dédaigna le profit; il ne voulut pas même accompagner en Asie Q. Cicéron, son beau-frère, dont il pouvoit être le lieutenant, ne croyant point qu'il lui convînt, après avoir refusé la préture, d'être à la suite d'un préteur; en quoi il ménageoit à la fois sa considération et son repos, puisqu'il ne laissoit par là aucune prise aux soupçons de la malveillance; c'étoit en même temps donner du prix à ses égards pour tout le monde, puisqu'on voyoit bien qu'ils étoient l'effet d'un cœur obligeant, et non celui de la crainte ou de l'espérance.

(1) Places inférieures aux lieutenances. Plusieurs Romains prenoient cette qualité comme un simple titre d'honneur et sans exercer aucune fonction.

CAPUT VII.

Atticus bello Cæsariano, neque Pompeium offendit, neque Cæsarem.

INCIDIT Cæsarianum civile bellum quum haberet annos circiter sexaginta. Usus est ætatis vacatione, neque se quòquam movit ex urbe. Quæ amicis suis opus fuerant ad Pompeium proficiscentibus, omnia ex suâ re familiari dedit. Ipsum Pompeium non junctum non offendit : nullum enim ab eo habebat ornamentum, ut ceteri, qui per eum aut honores, aut divitias ceperant : quorum partìm invitissimi castra sunt secuti, partìm summâ cum ejus offensione domi remanserunt. Attici autem quies tantoperè Cæsari fuit grata, ut victor quum privatis pecunias per epistolas imperaret, huic non solùm molestus non fuerit, sed etiam sororis filium et Q. Ciceronem ex Pompeii castris concesserit. Sic vetere instituto vitæ effugit nova pericula.

CHAPITRE VII.

Guerre civile; Atticus sait ménager également César et Pompée.

IL avoit environ soixante ans, lorsque César alluma la guerre civile. Il usa du privilége de l'âge (1), et ne quitta point Rome; mais il aida de ses facultés tous ceux de ses amis qui se rendoient au camp de Pompée. Pompée lui-même ne fut point choqué de la neutralité d'un homme qui ne lui avoit d'ailleurs aucune obligation, différent en cela de tant d'autres auxquels cet illustre Romain avoit procuré des honneurs ou des richesses, dont les uns le suivirent de fort mauvaise grâce, et dont les autres restèrent à Rome au hasard de l'offenser cruellement. D'un autre côté, l'inaction d'Atticus fut si agréable à César, qu'après sa victoire même, non-seulement il ne le comprit point dans les contributions qu'il exigea par lettres de divers particuliers, mais qu'il lui accorda la liberté de son neveu et de Q. Cicéron, faits prisonniers dans le camp de Pompée. Ainsi, sa fidélité à son ancien système de conduite lui épargna de nouveaux dangers.

(1) On étoit exempt à soixante ans des emplois civils et militaires.

Caput VIII.

Atticus M. Bruto, occiso Cæsare, amicus, etiam abjecto et fugienti.

Secutum est illud occiso Cæsare, quum respublica penes Brutos videretur esse, et Cassium, ac tota civitas se ad eum convertisse videretur; sic M. Bruto usus est, ut nullo ille adolescens æquali familiariùs quàm hoc sene; neque solùm eum principem consilii haberet, sed etiam in convictu. Excogitatum est à quibusdam ut privatum ærarium Cæsaris interfectoribus ab equitibus Romanis constitueretur. Id facilè effici posse arbitrati sunt, si et principes illius ordinis pecunias contulissent. Itaque appellatus est a C. Flavio, Bruti familiari, Atticus, ut ejus rei princeps esse vellet. At ille, qui officia amicis præstanda sine factione existimaret semperque à talibus se consiliis removisset, respondit, « si quid Brutus de suis facultatibus uti voluisset, usurum, quantùm eæ paterentur; se neque cum quoquam de eâ re

CHAPITRE VIII.

Atticus, ami de Brutus, après la mort de César, l'est aussi dans sa disgrâce et dans son exil.

Le meurtre de César rendit Brutus et Cassius maîtres de la république, et toute la ville eut les yeux fixés sur la conduite d'Atticus. Elle fut telle, que le jeune Brutus vécut plus familièrement avec lui, tout vieux qu'il étoit, qu'avec aucun Romain de son âge, qu'il le consultoit de préférence, et passoit sa vie avec lui. L'idée vint à quelques-uns de ce parti d'établir un fonds particulier sur les chevaliers romains, en faveur des meurtriers de César; et, pour assurer la réussite de ce projet, ils imaginèrent de faire contribuer les principaux de cet ordre. C. Flavius, ami particulier de Brutus, s'adressa donc à Pomponius, et voulut l'engager à donner l'exemple de cette contribution. Mais Atticus, dont la persuasion étoit qu'il ne faut point servir ses amis par esprit de parti, et qui n'étoit jamais entré dans ces sortes de transactions, répondit que si Brutus vouloit user de ses biens, il les lui abandonnoit sans réserve, mais qu'il ne se trouveroit à aucune conférence sur ce sujet, et ne feroit cause commune avec personne. Ainsi l'opposition d'un seul homme fit échouer un dessein formé par un concert unanime. Peu de temps après, les armes d'Antoine

colloсuturum, neque coiturum ». Sic ille consensionis globus hujus unius dissensione disjectus est. Neque multò pòst superior esse cœpit Antonius, ità ut Brutus et Cassius provinciarum quæ iis dicis causâ datæ erant à consulibus, desperatis rebus, in exilium proficiscerentur. Atticus, qui pecuniam simul cum ceteris conferre noluerat florenti illi parti, abjecto Bruto Italiâque cedenti LLS. centum millia muneri misit : eidem in Epiro absens trecenta jussit dari. Neque eò magis potenti adulatus est Antonio, neque desperatos reliquit.

CAPUT XI.

Atticus ne quidem Antonio hosti judicato inimicus : Fulviæ opitulator.

SECUTUM est bellum gestum apud Mutinam. In quo si tantùm eum prudentem dicam, minùs quàm debeam prædicem; quum ille potiùs divinus fuerit, si divinatio appellanda est perpetua naturalis bonitas, quæ nullis casibus augetur neque minuitur. Hos-

reprirent le dessus ; et Brutus et Cassius, voyant leurs affaires désespérées, allèrent s'exiler dans les gouvernemens que le sénat leur avoit donnés pour la forme (1). Alors Atticus, qui n'avoit pas voulu contribuer avec d'autres en faveur de ce parti, lorsqu'il étoit puissant, fit présent de cent mille sesterces (2) à Brutus : lorsque cette révolution le réduisit à quitter l'Italie, il lui en fit compter encore trois cents mille (3) en Epire (4), et l'on ne le vit ni plus empressé à flatter la puissance d'Antoine, ni moins attentif à secourir les malheureux.

CHAPITRE IX.

Atticus reste l'ami d'Antoine déclaré ennemi de l'Etat; services qu'il rend à Fulvie.

La guerre de Modène (5) ne tarda pas à éclater. Atticus y fit paroître une prudence qui tenoit de la

---

(1) D'autres éditions portent *necis causâ*; comme récompense du meurtre de César.

(2) 20,000 liv.

(3) 60,000 liv.

(4) Où Atticus avoit de grands biens en fonds de terre.

(5) Ville d'Italie, capitale d'un duché du même nom. Ce fut le testament de César qui fit naître cette guerre entre Antoine et Octave.

tis Antonius judicatus Italiâ cesserat : spes restituendi nulla erat : non solùm ejus inimici, qui tum erant potentissimi et plurimi, sed etiam amici adversariis ejus se dabant, et in eo lædendo se aliquam consecuturos sperabant commoditatem : familiares insequebantur; uxorem Fulviam omnibus rebus spoliare cupiebant; liberos etiam extinguere parabant. Atticus, quum Ciceronis intimâ familiaritate uteretur, amicissimus esset Bruto, non modò nihil iis indulsit ad Antonium violandum, sed è contrario familiares ejus ex urbe profugientes, quantùm potuit, texit : quibus rebus indiguerunt adjuvit. P. verò Volumnio ea tribuit, ut plura à parente proficisci non potuerint. Ipsi autem Fulviæ, quum litibus distineretur, magnisque terroribus vexaretur, tantâ diligentiâ officium suum præstitit, ut nullum illa stiterit vadimonium sine Attico, sponsor omnium rerum fuerit. Quin etiam, quum illa fundum secundâ fortunâ emisset in diem, neque post calamitatem versuram facere potuisset, ille se interposuit, pecuniamque sine fœnore sineque ullâ stipulatione ei credidit; maximum existimans quæstum, me-

divination, si l'on peut appeler ainsi une bonté de cœur inaltérable et supérieure à toutes les variations de la fortune. Antoine, déclaré ennemi de l'Etat, avoit abandonné l'Italie; il n'avoit nul espoir de rétablir ses affaires. Ses adversaires étoient puissans et nombreux, et ses partisans même se livroient à la faction opposée, comptant se faire un mérite de leur acharnement contre lui. Ils poursuivoient ses amis particuliers, vouloient dépouiller de tout sa femme Fulvie, et exterminer jusqu'à ses enfans. Atticus, malgré ses liaisons intimes avec Cicéron et son amitié pour Brutus, loin de servir leur animosité contre Antoine, favorisa, autant qu'il lui fut possible, l'évasion de ses amis, et les assista dans leurs besoins. P. Volumnius entr'autres trouva dans sa libéralité toutes les ressources qu'il eût pu attendre de la tendresse d'un père. Son zèle fut encore plus actif en faveur de Fulvie dans l'embarras de ses procès et au milieu de ses vives alarmes; non content de l'accompagner dans tous les tribunaux, il fut sa caution en toutes choses. Il fit plus encore; Fulvie, dans le temps de sa prospérité, avoit acheté une terre payable à un terme fixe. Comme après son malheur elle ne pouvoit trouver à faire d'emprunt, Atticus vint à son secours, lui prêta les fonds sans intérêt et même sans obligation, persuadé que le plus grand profit pour lui étoit de prouver qu'il étoit reconnoissant, et qu'il étoit attaché aux hommes et non pas à leur fortune. On ne pouvoit, au reste, le soupçonner d'être l'esclave des circonstances; car personne ne s'imaginoit qu'Antoine

morem gratumque cognosci, simulque aperire se non fortunæ, sed hominibus solere esse amicum: quæ quum faciebat, nemo eum temporis causâ facere poterat existimare. Nemini enim in opinionem veniebat Antonium rerum potiturum. Sed sensus ejus à nonnullis optimatibus reprehendebatur, quòd parum odisse malos cives videretur. Ille autem sui judicii potiùs quid se facere par esset intuebatur, quàm quid alii laudaturi forent.

CAPUT X.

Atticus Antonii proscriptionem evasit.

CONVERSA subitò fortuna est. Ut Antonius rediit in Italiam, nemo non magno in periculo Atticum putârat propter intimam familiaritatem Ciceronis et Bruti. Itaque ad adventum imperatorum de foro decesserat, timens proscriptionem: latebatque apud P. Volumnium, cui, ut ostendimus paulò antè, opem tulerat. Tanta varietas in his temporibus fuit fortunæ, ut modò hi, modò illi in summo essent aut fastigio, aut peri-

pût jamais redevenir le maître. Seulement quelques-uns des grands lui reprochoient de ne pas haïr assez les mauvais citoyens. Mais Atticus accoutumé à juger d'après ses propres lumières, cherchoit à soutenir la dignité de son caractère, plutôt qu'à s'attirer des éloges.

CHAPITRE X.

Atticus échappe à la proscription d'Antoine.

LA fortune changea tout-à-coup ; Antoine rentra en Italie. Tout le monde crut alors qu'Atticus, intime ami de Cicéron et de Brutus, seroit une des premières victimes de la proscription. Aussi, à l'arrivée du triumvir, disparut-il des assemblées publiques, et se tint-il caché dans la maison de ce même P. Volumnius, qu'il avoit secouru, comme je l'ai dit plus haut : tant étoit grande l'inconstance de la fortune qui, tour-à-tour, élevoit au faîte de la prospérité ou plongeoit dans l'abîme de la misère l'un et l'autre parti. Il partageoit sa retraite avec Q. Gellius Canius, du même âge et du même caractère ;

culo. Habebat secum Q. Gellium Canium, æqualem simillimumque suî. Hoc quoque sit Attici bonitatis exemplum, quòd cum eo, quem puerum in ludo cognoverat, adeò conjunctè vixit, ut ad extremam ætatem amicitia eorum creverit. Antonius autem etsi tanto odio ferebatur in Ciceronem, ut non solùm ei, sed etiam omnibus ejus amicis, esset inimicus, eosque vellet proscribere; multis hortantibus tamen, Attici memor fuit officii, et ei quum requisîsset ubinam esset, suâ manu scripsit, « ne timeret, statìmque ad se veniret; se eum et Gellium Canium de proscriptorum numero exemisse ». Ac, ne quod periculum incideret, quod noctu fiebat, præsidium ei misit. Sic Atticus in summo timore, non solùm sibi, sed etiam ei quem carissimum habebat, præsidio fuit. Neque enim suæ solùm à quoquam auxilium petiit salutis, sed conjunctìm: ut appareret nullam sejunctam sibi ab eo velle fortunam. Quòd si gubernator præcipuâ laude fertur, qui navem ex hieme marique scopuloso servat, cur non singularis ejus existimetur prupentia, qui ex tot tamque gravibus procellis civilibus ad incolumitatem pervenit?

nouvelle preuve de la bonté de son cœur, puisque cette liaison contractée dans les premières années de l'enfance, se soutint depuis sans altération, et ne fit qu'augmenter jusqu'à son extrême vieillesse. Quoique l'animosité d'Antoine contre Cicéron fût assez violente pour s'étendre jusqu'à ses amis qu'il vouloit envelopper dans la même proscription, le souvenir des bons offices d'Atticus remis à propos sous ses yeux, le disposa favorablement. Après s'être informé du lieu de son asyle, il lui écrivit de sa propre main, de venir, sur-le-champ, le trouver sans rien craindre, parce qu'il l'avoit effacé de la liste des proscrits, lui et Gellius Canius, et comme il étoit nuit, il lui envoya une escorte, pour le mettre à couvert de tout danger. Ainsi Atticus, non-seulement se sauva lui-même d'un péril imminent, mais en tira le plus cher de ses amis. Il ne fit aucune sollicitation pour sa sûreté personnelle, confondit ses intérêts avec ceux de Gellius, et se montra bien résolu à ne pas séparer son sort du sien. Si l'on donne les plus grands éloges à un pilote qui garantit son vaisseau de tout naufrage sur une mer orageuse et remplie d'écueils, quelle idée ne doit-on pas se faire de la prudence d'un citoyen qui sut manœuvrer si habilement au milieu des tourmentes de la guerre civile, et parvenir heureusement au port !

CAPUT XI.

Atticus proscriptis fidelis et utrique fortunæ.

QUIBUS malis ut se emersit, nihil aliud egit, quàm ut plurimis quibus rebus posset esset auxilio. Quum proscriptos, præmiis imperatorum, vulgus conquireret, nemo in Epirum venit cui res ulla defuerit. Nemini non ibi perpetuò manendi potestas facta est: quin etiam, post prœlium Philippense, interitumque C. Cassii et M. Bruti, L. Julium Mocillam prætorium, et filium ejus, Aulumque Torquatum, ceterosque pari fortunâ perculsos, institerit tueri, atque ex Epiro his omnia Samothraciam supportari jussit. Difficile enim est omnia persequi, et non necessaria. Illud unum intelligi volumus, illius liberalitatem neque temporariam neque callidam fuisse. Id ex ipsis rebus ac temporibus judicari potest, quòd non florentibus se venditavit, sed afflictis semper succurrit. Qui quidem Serviliam, Bruti ma-

CHAPITRE XI.

Fidélité d'Atticus envers les proscrits, indépendante de la fortune.

ÉCHAPPÉ aux coups qui menaçoient sa tête, Atticus n'eut plus d'autre sollicitude que d'assister de tout son pouvoir un grand nombre de malheureux. Tandis que les récompenses promises par les triumvirs animoient la populace à la recherche des proscrits, aucun de ceux qui se réfugièrent en Epire, n'eût quelque chose à désirer, et tous eurent la liberté de s'y fixer. Bien plus, après la bataille de Philippe (1), et la mort de Cassius et de Brutus, il se fit une étude de pourvoir à la sûreté de L. Julius Mocilla, ancien préteur, et de son fils, ainsi qu'à celle d'Aulus Torquatus et des autres compagnons de leur disgrâce, et fit transporter d'Epire en Samothrace tout ce dont ils pouvoient avoir besoin. Un plus long détail seroit à la fois difficile et superflu. Il suffit d'observer à la gloire de Pomponius, que sa générosité ne fut ni politique ni intéressée. On en peut juger par la nature et les circonstances de ses services. Jamais il ne fit sa cour au pouvoir, et toujours il secourut l'infortune; il ne rendit pas moins de devoirs à Servilie,

(1) Ville de Macédoine, sur les confins de la Thrace.

trem, non minùs post mortem ejus, quàm florentem, coluerit. Sic liberalitate utens, nullos inimicitias gessit, quòd neque lædebat quemquam, neque, si quam injuriam acceperat, non oblivisci quàm ulcisci malebat. Idem immortali memoriâ percepta retinebat beneficia; quæ autem ipse tribuerat, tamdiù meminerat quoad ille gratus erat qui acceperat. Itaque hic fecit ut verè dictum videatur : « Sui cuique mores fingunt fortunam ». Neque tamen priùs ille fortunam quàm se ipse finxit, qui cavit ne quâ in re plecteretur.

CAPUT XII.

Atticus Vipsanio et Antonio solùm usus in deprecandis amicorum periculis.

HIS igitur rebus effecit ut M. Vipsanius Agrippa, intimâ familiaritate conjunctus adolescenti Cæsari, quum propter suam gratiam, et Cæsaris potentiam, nullius conditionis non haberet potestatem, potissimùm ejus diligeret affinitatem, præoptaretque

mère de Brutus, après la mort de son fils, qu'il ne lui en avoit rendus dans l'éclat de sa première fortune. Il dut à une conduite, à la fois si noble et si mesurée, de ne point avoir d'ennemis. Attentif à ne blesser personne, il aimoit mieux oublier l'offense que de s'en venger. Les bienfaits qu'il avoit reçus se gravoient pour toujours dans son cœur; mais le souvenir des services qu'il rendoit n'avoit de durée que dans la reconnoissance de ceux qui en avoient été les objets. C'est ainsi qu'il vérifia cette maxime : « La fortune de chaque homme est toute dans son caractère ». Encore s'attacha-t-il à former le sien plutôt qu'à fixer sa fortune, à laquelle il ôtoit tout droit de lui faire souffrir un malheur mérité.

CHAPITRE XII.

Atticus n'use du crédit d'Agrippa et d'Antoine que pour sauver ses amis.

TANT de vertus lui acquirent une si haute considération, que M. Vipsanius Agrippa (1), que son mérite personnel et la puissance du jeune César, dont il étoit

---

(1) Romain, que ses services élevèrent d'un rang obscur aux premières places de l'empire.

equitis Romani filiam generosarum nuptiis. Atque harum nuptiarum conciliator fuit (non enim est celandum) M. Antonius, triumvir reipublicæ constituendæ: cujus gratiâ quum augere possessiones posset suas, tantùm abfuit à cupiditate pecuniæ, ut nullâ in re usus sit eâ nisi in deprecandis amicorum aut periculis aut incommodis. Quod quidem sub ipsâ proscriptione perillustre fuit. Nam quum L. Saufeii, equitis Romani, æqualis sui, qui complures annos, studio ductus philosophiæ, Athenis habitabat, habebatque in Italiâ pretiosas possessiones, triumviri bona vendidissent, consuetudine eâ quâ tum res gerebantur, Attici labore atque industriâ factum est ut eodem nuntio Saufeius fieret certior se patrimonium amisisse, et recuperâsse. Idem L. Julium Calidium, quem, post Lucretii Catullique mortem, multò elegantissimum poëtam nostram tulisse ætatem verè videor posse contendere, neque minùs virum bonum, optimisque artibus eruditum, post proscriptionem equitum, propter magnas ejus Africanas possessiones, in proscriptorum numerum à P. Volumnio, præfecto fabrûm An-

le favori, mettoient en état de prétendre aux plus brillans partis, ambitionna son alliance, et préféra la fille d'un simple chevalier romain aux héritières des premières maisons. Il faut pourtant avouer que ce fut M. Antoine qui ménagea ce mariage; il étoit alors triumvir et tout-puissant dans l'Etat. Atticus auroit pu profiter de son crédit auprès de lui pour ajouter à sa fortune; mais tel fut son désintéressement, qu'il n'usa de cette faveur que pour garantir ses amis du péril ou de l'infortune. Il en donna une preuve bien éclatante au fort même des proscriptions. Les triumvirs, selon l'usage de ces temps désastreux, ayant fait vendre les biens de L. Saufeius, chevalier romain de son âge, que le goût de la philosophie retenoit depuis plusieurs années à Athènes, et qui avoit en Italie de riches possessions, Atticus le servit avec tant de zèle et d'activité, que le même courrier lui porta la nouvelle de la perte et du recouvrement de son bien. Il rendit le même service à L. Julius Calidius, que je crois pouvoir avec justice donner pour le poète le plus élégant de notre siècle, depuis la mort de Lucrèce et de Catulle, et non moins estimable par sa probité et par la variété de ses connoissances. P. Volumnius, intendant des ouvriers d'Antoine (1), dont ses grands biens d'Afrique avoient excité la cupidité, l'avoit, en son absence, enveloppé dans la proscription qui suivit celle des chevaliers. Il dut son salut aux soins d'Atticus; devouement aussi pénible que glorieux, et qui prouva qu'At-

(1) Qui avoit l'intendance des ouvrages militaires.

tonii, absentem relatum expedivit. Quod in præsenti utrùm ei laboriosius an gloriosius fuerit difficile fuit judicare : quòd in eorum periculis non secùs absentes quàm præsentes amicos Attico esse curæ cognitum est.

CAPUT XIII.

Atticus paterfamilias elegans, non sumptuosus.

NEQUE verò minùs ille vir bonus paterfamilias habitus est quàm civis. Nam quum esset pecuniosus, nemo illo minùs fuit emax, minùs ædificator. Neque tamen non imprimis benè habitavit, omnibusque optimis rebus usus est; nam domum habuit in colle Quirinali Tamphilanam, ab avunculo hæreditate relictam, cujus amœnitas non ædificio sed silvâ constabat : ipsum enim tectum, antiquitùs constitutum, plus salis quàm sumptûs habebat; in quo nihil commutavit, nisi si quid vetustate coactus est. Usus est familiâ, si utilitate judicandum est, optimâ; si formâ, vix mediocri : namque in eâ erant

ticus

ticus veilloit avec la même attention aux intérêts de ses amis, absens ou présens.

Chapitre XIII.

Atticus, honorable et sans faste dans son intérieur.

Aux vertus d'un bon citoyen, Atticus joignit celles d'un bon père de famille. Quoique riche en argent comptant, personne n'eut moins la manie d'acheter ou de bâtir. Il étoit cependant logé commodément, et son ameublement faisoit honneur à son goût. La maison Tamphilia (1), située sur le mont Quirinal, qui venoit de la succession de son oncle et qu'il habitoit ordinairement, étoit moins agréable par l'étendue des bâtimens que par le voisinage d'un bois. La construction, quoique antique, avoit plus de grâce que de magnificence. Il n'y fit d'autres réparations que celles que nécessitoit la vétusté. Son domestique, médiocre en apparence, étoit accompli quant à l'utilité. C'étoient des jeunes gens instruits, d'excellens lecteurs, plu-

(1) Ainsi nommée d'un certain Tamphilus.

pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, et plurimi librarii, ut ne pedisequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchrè facere posset. Pari modo artifices ceteri, quos cultus domesticus desiderat, apprimè boni. Neque tamen horum quemquam, nisi domi natum, domique factum, habuit: quod est signum non solùm continentiæ, sed etiam diligentiæ; nam et non intemperanter concupiscere quod à pluribus videas, continentis debet duci; et potiùs diligentiâ quàm pretio parare, non mediocris est industriæ. Elegans, non magnificus; splendidus, non sumptuosus; omni diligentiâ munditiam non affluentem affectabat. Supellex modica, non multa, ut in neutram partem conspici posset. Nec hoc præteribo (quamquàm nonnullis leve visum iri putem). Quum in primis lautus esset eques Romanus, et non parùm liberaliter domum suam omnium ordinum homines invitaret, scimus non ampliùs quàm terna millia æris, peræquè in singulos menses, ex ephemeride eum expensum sumptui ferre solitum. Atque hoc non auditum, sed cognitum prædicamus; sæpè enim, propter familiaritatem, domesticis rebus interfuimus.

sieurs copistes, et le dernier même de ses valets étoit en état de remplir ces deux fonctions. Il en étoit de même des artisans et des ouvriers nécessaires au détail d'une grande maison; tous, également habiles, étoient nés, avoient été formés chez lui; ce qui est une preuve d'empire sur soi-même autant que de bonne administration. C'est être en effet modéré, que de ne pas souhaiter avec quelque ardeur ce que le grand nombre désire avec tant de passion, et il ne faut pas une médiocre habileté pour obtenir de son économie ce que d'autres ne se procurent qu'à force d'argent. Elégant sans magnificence, honorable sans faste, il se piquoit de propreté, mais sans recherche. Son mobilier, qui ne passoit point les bornes d'une sage médiocrité, tenoit le milieu entre la profusion et l'avarice. Je n'omettrai point ici une circonstance qui pourra paroître minutieuse à quelques-uns de mes lecteurs. Quoiqu'Atticus eût une aussi bonne table qu'aucun chevalier romain, et qu'il y invitât noblement des personnes de tout rang, on sait, par le journal de sa dépense, qu'elle ne montoit par mois qu'à trois mille as (1), et j'avance ce fait, non pour l'avoir ouï dire, mais pour en avoir une connoissance personnelle, ayant vécu assez familièrement avec lui pour être entré dans le secret de ses affaires domestiques.

---

(1) Environ 150 fr. de notre monnoie.

CAPUT XIV.

Atticus nunquàm sine lectione cœnat : pecuniâ rectè utitur.

NEMO in convivio ejus aliud acroama audivit quàm anagnosten, quod nos quidem jucundissimum arbitramur, neque unquàm sine aliquâ lectione apud eum cœnatum est : ut non minùs animo quàm ventre convivæ delectarentur. Namque eos vocabat quorum mores à suis non abhorrerent. Quum tanta pecuniæ facta esset accessio, nihil de quotidiano cultu mutavit, nihil de vitæ consuetudine; tantâque usus est moderatione, ut neque in sestertio vicies, quod à patre acceperat, parùm se splendidè gesserit; neque in sestertio centies affluentiùs vixerit quàm instituerat, parique fastigio steterit in utrâque fortunâ. Nullos habuit hortos, nullam suburbanam aut maritimam sumptuosam villam, neque in Italiâ, præter Ardeatinum et Nomentanum, rusticum prædium; omnisque ejus pecuniæ reditus constabat in Epiro-

CHAPITRE XIV.

Atticus a toujours des lecteurs à sa table; sa sagesse dans l'emploi de sa fortune.

On n'entendit jamais à sa table, pour le plaisir des oreilles (1), que la voix d'un lecteur, laquelle est, à mon sens, le plus agréable de tous les concerts; et jamais la lecture ne manqua d'assaisonner ses repas, de sorte que ses convives n'y goûtoient pas moins les plaisirs de l'esprit que ceux de la bonne chère. Aussi ne prioit-il que des personnes dont les mœurs et les goûts fussent conformes aux siens. Malgré l'accroissement de sa fortune, il ne changea rien à sa dépense ni à sa manière de vivre. Telle fut sa modération, qu'après avoir vécu honorablement avec les deux millions de sesterces que son père lui avoit laissés, il ne déploya pas plus de faste lorsqu'il en eut dix, et garda le même état de maison dans l'un et l'autre état de fortune. Il n'eut ni jardins, ni maison de plaisance et de luxe aux fauxbourgs de Rome ou sur les côtes (2),

(1) *Acroama*, d'*Acroasthai*, écouter, veut dire tout ce qui pouvoit être agréable à entendre, comme concert, instrumens, bons mots, etc.

(2) Il en avoit une en Epire, appelée l'*Amalthée*, où étoit une riche bibliothèque.

ticis et urbanis possessionibus. Ex quo cognosci potest eum usum pecuniæ, non magnitudine, sed ratione, metiri solitum.

CAPUT XV.

Atticus verax in verbis; in negotiis laboriosus.

MENDACIUM neque dicebat, neque pati poterat. Itaque ejus comitas non sine severitate erat, neque gravitas sine facilitate: ut difficile esset intellectu utrùm eum amici magis vererentur, an amarent. Quidquid rogabatur, religiosè promittebat; quòd non liberalis sed levis arbitrabatur polliceri quod præstare non posset: idem in nitendo quod semel admisisset tantâ erat curâ, ut non mandatam sed suam rem videretur agere. Nunquàm suscepti negotii eum pertæsum est: suam enim existimationem in eâ re agi putabat, quâ nihil habebat carius; quo fiebat ut omnia M. et Q. Ciceronum, Cato-

ni dans l'Italie, excepté ses deux fermes d'Ardée (1) et de Nomente (2), et tout son revenu consistoit dans ses terres d'Epire et les fonds placés à la ville. On peut juger de là qu'il régloit sa dépense sur la raison, et non sur l'étendue de sa fortune.

Chapitre XV.

Attachement d'Atticus pour la vérité; son activité dans les affaires.

Incapable lui-même de trahir la vérité, il ne pouvoit souffrir le mensonge dans les autres. Son caractère étoit un heureux accord d'aisance et de gravité qui se tempéroient l'une l'autre, et qui le rendoient pour ses amis un objet de respect autant que d'affection. Quelque service qu'on lui demandât, il étoit fort réservé en promesses, persuadé qu'il y a plus d'inconséquence que de générosité à promettre ce qu'on ne peut pas tenir. Mais une fois qu'il avoit donné sa parole, il s'employoit avec tant d'ardeur, qu'il sembloit travailler moins pour les intérêts d'autrui que pour les siens propres. Jamais les difficultés ne le re-

(1) Ville de l'ancien Latium, à vingt milles de Rome, entre Ostie et Antium.

(2) Ville considérable des Sabins, à deux milles de Rome, aujourd'hui *Lamentana*.

nis, Marii, Q. Hortensii, Auli Torquati, multorum prætereà equitum Romanorum, negotia procuraret. Ex quo judicari poterat non inertiâ, sed judicio, fugisse reipublicæ procurationem.

Caput XVI.

Atticus humanus, Ciceronis perfamiliaris.

Humanitatis verò nullum afferre majus testimonium possum, quam quòd adolescens idem seni Sullæ fuerit jucundissimus, senex adolescenti M. Bruto; cum æqualibus autem suis Q. Hortensio et M. Cicerone sic vixerit, ut judicare difficile sit cui ætati fuerit aptissimus, quamquàm eum præcipuè dilexit Cicero ut ne frater quidem ei Quinctus carior fuerit aut familiarior. Ei rei sunt indicio, præter eos libros in quibus de eo facit mentionem, qui in vulgus sunt editi, sex-

butèrent d'une entreprise, dans la persuasion où il étoit que l'honneur, qu'il préféroit à tout, lui faisoit une loi de consommer son ouvrage. Aussi, les deux Cicérons, Caton, Marius, Hortensius, Aulus Torquatus, et plusieurs chevaliers romains, lui avoient-ils confié la conduite de toutes leurs affaires, ce qui prouvoit que s'il avoit évité de se mêler de celles de la république, cet éloignement avoit été chez lui l'effet de la sagesse, et non pas de l'indolence ou de l'incapacité.

CHAPITRE XVI.

Politesse d'Atticus; ses liaisons intimes avec Cicéron.

UNE des preuves les plus décisives de la grâce et du charme de son commerce, c'est que dans sa jeunesse il fut agréable au vieux Sylla, comme dans sa vieillesse au jeune Brutus, et qu'il vécut avec Hortensius et Cicéron, tous deux de son âge, de manière à laisser indécis à quel période de la vie il convenoit le mieux. De tous ses amis cependant, Cicéron lui fut le plus attaché, au point que son frère lui-même n'étoit plus avant, ni dans son cœur ni dans son intimité. On trouve la preuve de cette amitié tendre, non-seulement dans les ouvrages qu'il a publiés où il parle d'Atticus, mais surtout

decim volumina epistolarum, ab consulatu ejus usque ad extremum tempus ad Atticum missarum: quæ qui legat, non multùm desideret historiam contextam eorum temporum: sic enim omnia de studiis principum, vitiis ducum, ac mutationibus reipublicæ, perscripta sunt, ut nihil in his non appareat et facilè existimari possit prudentiam quodam modo esse divinationem. Non enim Cicero ea solùm, quæ vivo se acciderunt, futura prædixit; sed etiam, quæ nunc usu veniunt, cecinit ut vates.

CAPUT XVII.

Atticus pius et doctus.

De pietate autem Attici quid plura commemorem; quum hoc ipsum verè gloriantem audierim in funere matris suæ, quam extulit annorum nonaginta, quum esset septem et sexaginta, se nunquàm cum matre in gratiam rediisse, nunquàm cum sorore fuisse in simultate, quam propè æqualem habebat? quod est signum, aut nullam

dans les seize livres de lettres qu'il lui a écrites depuis son consulat jusqu'à sa mort. Cette correspondance peut tenir lieu d'une histoire suivie de ces derniers temps. Les intérêts des grands, les fautes des chefs, les révolutions du gouvernement y sont développés avec tant de sagacité, qu'elle ne laisse rien à désirer à la curiosité du lecteur, et que la prévoyance de Cicéron y prend le caractère d'une inspiration divine. En effet, ce grand homme, non content de prévoir ce qui devoit arriver de son vivant, semble avoir été animé d'un esprit prophétique qui lui a fait prédire tous les événemens dont nous sommes les tristes témoins.

CHAPITRE XVII.

Piété filiale et lumières d'Atticus.

J'AURAI donné une assez haute idée de sa piété filiale, lorsque je rappellerai que je l'ai entendu se vanter, avec justice, aux obsèques de sa mère, morte à quatre-vingt-dix ans; que depuis son enfance, jusqu'à l'âge de soixante-sept qu'il avoit alors, il n'avoit jamais été dans le cas de se réconcilier avec elle, et que jamais il n'avoit cessé de vivre en bonne intelligence avec sa sœur, presque aussi âgée que lui; preuve incontestable, ou que les membres de cette famille ne se donnèrent jamais

unquàm inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc eâ fuisse in suos indulgentiâ, ut, quos amare deberet, irasci eis nefas duceret. Neque id fecit naturâ solùm, quamquàm omnes ei paremus, sed etiam doctrinâ. Nam et principum philosophorum ità percepta habuit præcepta, ut iis ad vitam agendam, non ad ostentationem, uteretur.

CAPUT XVIII.

Atticus peritus antiquitatis, genealogiæ, poëtices.

MORIS etiam majorum summus imitator fuit, antiquitatisque amator: quam adeò diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit quo magistratus ordinavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani, quæ non, in eo, suo tempore sit notata; et, quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexuit, ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatìm in aliis

aucun sujet de mécontentement, ou qu'Atticus porta l'indulgence pour les siens, au point de croire commettre un crime en se fâchant contre ceux qu'il devoit aimer. C'étoit chez lui l'effet, je ne dis pas seulement de la nature, dont nous suivons tous le penchant, mais des principes d'une éducation nourrie des préceptes des plus sages philosophes, dont il faisoit une règle de conduite et non pas un orgueilleux et stérile étalage.

CHAPITRE XVIII.

Goût d'Atticus pour les antiquités, pour les généalogies et pour la poésie.

FIDÈLE imitateur de nos ancêtres, il n'étoit pas moins amateur de l'antiquité dont il avoit fait une étude assez approfondie pour la renfermer toute entière dans son Histoire chronologique des Magistrats (1). Lois, traités de paix, guerres, actions mémorables du peuple Romain, tout y est rapporté par ordre et sous sa date; et ce qui est très-difficile, il y a inséré avec tant d'art l'origine des familles, qu'on

(1) D'autres traduisent un *Traité sur le gouvernement des Provinces.* Le passage de *Brutus*, où il dit en parlant de cet ouvrage, *ut explicatis ordinibus temporum, uno conspectu omnia viderem*, m'a paru décisif en faveur du sens que j'ai suivi.

libris, ut, M. Bruti rogatu, Juniam familiam à stirpe ad hanc ætatem enumeraverit, notans qui, à quo ortus, quos honores, quisbusque temporibus, cepisset : pari modo Marcelli Claudii, Marcellorum, Scipionis Cornelii et Fabii Maximi, Corneliorum, et Fabiorum, et Aemiliorum quoque : quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum. Attigit quoque poëticen, credimus, ne ejus expers esset suavitatis : namque versibus, qui honore, rerumque gestarum amplitudine, ceteros Romani populi præstiterunt, exposuit; ità ut, sub singulorum imaginibus, facta magistratusque eorum non ampliùs quaternis quinisve versibus descripserit; quod vix credendum sit tantas res tam breviter potuisse declarari. Est etiam unus liber græcè confectus de consulatu Ciceronis. Hactenùs, Attico vivo, edita à nobis sunt.

y peut apprendre la descendance de nos hommes illustres. Il a fait aussi des généalogies particulières. A la prière de M. Brutus, de Claudius Marcellus, de Corn. Scipion et de Fabius Maximus, il a dressé celle des Junius, des Marcellus, des Cornélius, des Fabiens et des Emiliens, s'arrêtant sur chaque personnage, et marquant sa naissance, son caractère, ses emplois, les époques où il les a remplis, et je ne connois point d'ouvrage qui offre plus d'intérêt à ceux qui sont curieux de connoître les hommes célèbres. Il essaya aussi de la poésie, vraisemblablement pour n'être pas absolument étranger aux charmes de cet art. Il célébra les Romains les plus distingués par l'éclat de leurs dignités ou de leurs actions, renfermant en quatre ou cinq vers seulement, au bas de leurs portraits, leurs travaux militaires et politiques, art à peine croyable d'avoir su dire tant de choses en si peu de mots. On lui doit une histoire grecque du consulat de Cicéron. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici d'Atticus, je l'ai publié de son vivant.

CAPUT XIX.

Atticus morum elegantiâ Octaviani Cæsaris affinitatem consecutus.

NUNC, quoniam fortuna nos superstites ei esse voluit, reliqua persequemur, et, quantùm poterimus, rerum exemplis lectores docebimus, sicut suprà significavimus « suos cuique mores plerumque conciliare fortunam ». Namque hic, contentus ordine equestri, quo erat ortus, in affinitatem pervenit imperatoris divi Julii filii, quum jam antè familiaritatem ejus esset consecutus, nullâ aliâ re quàm elegantiâ vitæ quâ ceteros ceperat principes civitatis, dignitate pari, fortunâ humiliore. Tanta enim prosperitas Cæsarem est consecuta, ut nihil ei non tribuerit fortuna quod cuiquam antè detulerit, et conciliârit, quod civis Romanus quivit consequi. Nata est autem Attico neptis ex Agrippâ, cui virginem filiam collocârat. Hanc Cæsar vix anniculam Tiberio Claudio Neroni Drusillâ nato, privigno suo, despondit :

CHAPITRE

CHAPITRE XIX.

Atticus doit à l'aménité de ses mœurs l'alliance d'Auguste.

MAIS, puisque le sort a voulu que je lui survécusse, je poursuivrai l'histoire du reste de sa vie, et je m'efforcerai de faire sortir des faits eux-mêmes cette grande leçon déjà présentée à mes lecteurs, que la fortune des hommes est le plus souvent l'ouvrage de leur caractère. Atticus, sans chercher à sortir de l'ordre des chevaliers, dans lequel il étoit né, s'éleva jusqu'à l'alliance de l'empereur, fils du divin Jules, dont il avoit déjà gagné l'amitié par cette amabilité qui lui avoit attaché les autres grands de Rome, égaux à César en mérite, mais que le sort avoit mis au-dessous de lui. Telle fut, en effet, la prospérité de ce dernier, que la fortune accumula sur sa tête toutes les faveurs qu'elle avoit autrefois partagées, et qu'elle le fit parvenir à un dégré d'élévation auquel jamais citoyen romain n'avoit pu atteindre. Agrippa venoit d'avoir une fille de son mariage avec celle d'Atticus (1). Elle avoit à peine un an qu'Auguste voulut la fiancer à Tibère, fils de Drusille (2), son épouse. Cette al-

(1) Livie.

(2) Il obligea dans la suite Tibère à la répudier, quoique enceinte,

quæ conjunctio necessitudinem eorum sanxit, familiaritatem reddidit frequentiorem.

CAPUT XX.

Attici cum Octaviano Cæsare familiaritas non collisa dissensu illius ab Antonio.

QUAMVIS ante hæc sponsalia non solùm, quum ab urbe abesset, nunquàm ad suorum quemquam litteras misit quin Attico mitteret, quid ageret, imprimis quid legeret, quibusque in locis et quamdiù esset moraturus, sed et, quum esset in urbe, et, propter suas infinitas occupationes, minùs sæpè quàm vellet Attico frueretur, nullus dies temerè intercessit quo non ad eum scriberet, quo non aliquid de antiquitate ab eo requireret, modò aliquam quæstionem poëticam ei proponeret, interdùm jocans ejus verbosiores eliceret epistolas. Ex quo accidit, quum ædes Jovis Feretrii, in Capitolio ab Romulo constituta, vetustate atque incuriâ detecta prolaberetur, ut, Attici admonitu, Cæsar eam

liance resserra les nœuds de leur amitié et rendit leur commerce plus intime et plus familier.

CHAPITRE XX.

La querelle d'Antoine et d'Octave n'altère en rien les liaisons d'Atticus avec ce dernier.

CEPENDANT, avant même ces fiançailles, Auguste, lorsqu'il étoit absent, n'écrivoit jamais à Rome, sans mander à Atticus ce qu'il faisoit, surtout quelles étoient ses lectures, en quel endroit il se trouvoit, et quel séjour il comptoit y faire. De retour dans la capitale, où ses immenses occupations ne lui permettoient pas de jouir de sa conversation aussi souvent qu'il l'eût désiré, il ne laissoit guères passer de jour sans lui écrire, tantôt pour le consulter sur quelque point d'antiquité, tantôt pour lui proposer quelque question relative à la poésie, souvent lui adressant des lettres badines pour tirer de lui des réponses plus étendues. Atticus, profitant de la liberté de cette correspondance, engagea l'Empereur à relever le temple de Jupiter Férétrien, que Romulus avoit bâti sur le Capitole, et qui tomboit en ruine, soit de vétusté, soit faute de réparation. Antoine, quoiqu'éloigné, n'étoit

---

et agréable à son mari, pour épouser Julie, sa fille unique, si fameu par ses débauches.

reficiendam curaret. Neque verò à M. Antonio minùs absens litteris colebatur; adeò ut accuratè ille exul tùm his terris quid ageret, quid curæ sibi haberet, certiorem faceret Atticum. Hoc quale sit faciliùs existimabit is qui judicare poterit quantæ sit sapientiæ eorum retinere usum benevolentiamque inter quos maximarum rerum non solùm æmulatio sed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, quum se uterque principem, non solùm urbis Romanæ, sed orbis terrarum, esse cuperet.

CAPUT XXI.

Atticus, senex, ægrotus, moriendi consilium aperit.

TALI modo quum VII et LXX annos complesset, atque ad extremam senectutem non minùs dignitate quàm gratiâ fortunâque crevisset (multas enim hæreditates nullâ aliâ re quàm bonitate est consecutus), tantâque

pas moins attentif à cultiver Atticus, et du fond de l'espèce d'exil où il vivoit (1), ses lettres l'informoient régulièrement de ses actions et de ses affaires. Pour apprécier ici tout le mérite d'Atticus, il faut être capable de concevoir combien il falloit de mesure et de dextérité pour se conserver également le commerce et la bienveillance de deux rivaux, ambitieux et jaloux, qui se disputoient l'empire de Rome, ou plutôt celui de l'Univers.

CHAPITRE XXI.

Maladie d'Atticus; il déclare sa résolution de quitter la vie.

APRÈS avoir ainsi vécu 77 ans, et vu augmenter jusqu'à ses derniers jours sa considération, son crédit et même ses richesses, (car il dût à la bonté de son

(1) Antoine étoit alors en Égypte, où l'avoit conduit sa passion pour Cléopâtre.

prosperitate usus esset valetudinis, ut annis triginta medicinâ non indiguisset: nactus est morbum, quem initio et ipse et medici contempserunt; nam putârunt esse tenesmon, cui remedia celeria faciliaque proponebantur. In hoc quum tres menses sine ullis doloribus, præterquàm quos ex curatione capiebat, consumpsisset, subitò tanta vis morbi in unum intestinum prorupit, ut extremo tempore per lumbos fistula putris eruperit. Atque hoc priusquàm ei accideret, postquàm in dies dolores accrescere febresque accessisse sensit, Agrippam generum ad se arcessiri jussit, et cum eo L. Cornelium Balbum, Sextumque Peducæum. Hos ut venisse vidit, in cubitum innixus: « Quantam, inquit, curam diligentiamque in valetudine meâ tuendâ hoc tempore adhibuerim, quum vos testes habeam, nihil necesse pluribus verbis commemorare; quibus quoniam, ut spero, satisfeci, nihilque reliqui feci quod ad sanandum me pertineret, reliquum est ut egomet mihi consulam. Id vos ignorare nolui; nam mihi stat alere morbum desinere. Namque his diebus quidquid cibi sumpsi ità produxi vitam, ut auxerim

cœur toute seule plusieurs successions), après avoir joui d'une santé assez heureuse, pour avoir passé 30 ans sans avoir besoin des secours de la médecine, Atticus fut attaqué d'une maladie que les médecins et lui-même jugèrent d'abord peu alarmante. Ils ne la regardèrent que comme un simple ténesme (1), et n'ordonnèrent que des remèdes simples et faciles. Ce traitement dura trois mois, sans qu'il ressentît d'autre incommodité que celle qui résultoit de l'usage même des secours de l'art; tout à coup le mal fit de rapides progrès et dégénéra en un dépôt aux intestins, qui s'ouvrit aux lombes par une fistule purulente. Avant cet accident, comme ses douleurs augmentoient de jour en jour, et que la fièvre étoit venue s'y joindre, il fit appeller son gendre Agrippa, L. Cornélius Balbus et Sextus Peducæus. Dès qu'il les vit auprès de son lit, il se releva sur son séant, et leur parla ainsi : « Vous m'êtes témoins des soins que j'ai pris durant le cours de cette maladie pour le rétablissement de ma santé; il n'est donc pas besoin d'insister sur cet objet. Mais, après vous avoir satisfaits à cet égard, et avoir tenté tous les moyens de guérison, il me reste à me satisfaire moi-même. Je ne veux donc pas vous laisser ignorer la ferme détermination où je suis de ne plus nourrir mon mal. Tous les alimens, tous les remèdes que j'ai pris depuis quelque temps, n'ont prolongé ma vie que pour irriter mes douleurs,

(1) Ou épreintes, indisposition qui approche de la dyssenterie, et qui souvent l'annonce.

dolores sine spe salutis. Quare à vobis peto primùm ut consilium probetis meum, deindè ne frustrà dehortando conemini ».

CAPUT XXII.

Atticus inediâ moritur, et sepelitur.

HAC oratione habitâ, tantâ constantiâ vocis atque vultûs ut non ex vitâ sed ex domo in domum videretur migrare : quum quidem Agrippa, eum flens atque osculans, oraret atque obsecraret « ne ad id quod natura cogeret ipse quoque sibi acceleraret, et, quoniam tùm quoque posset temporibus superesse, se sibi suisque reservaret »; preces ejus taciturnâ suâ obstinatione compressit. Sic quùm biduum cibo se abstinuisset, subitò febris decessit, leviorque morbus esse cœpit. Tamen propositum nihilò seciùs peregit. Itaque, die quinto postquàm id consilium inierat, pridie kal. april., Cn. Domitio., C. Sosio coss., decessit. Elatus est in lecti-

saus

sans me rendre aucun espoir. Ainsi, la seule grâce que je vous demande est d'agréer mon dessein, ou du moins de ne pas faire pour m'en détourner, des efforts qui seroient inutiles ».

CHAPITRE XXII.

Atticus se laisse mourir de faim. Ses obsèques; lieu de sa sépulture.

Ce peu de paroles fut prononcé d'un air aussi calme et d'une voix aussi ferme que s'il eût été question de passer d'un domicile dans un autre et non pas de la vie à la mort. Agrippa, mêlant les larmes aux prières, le conjuroit de ne pas prévenir l'arrêt irrévocable de la nature, et de ménager, pour lui-même et pour les siens, les momens qu'elle pouvoit lui laisser encore. Mais Atticus n'opposa plus à ces tendres instances qu'un silence qui prouvoit une résolution inébranlable. Après s'être abstenu deux jours de toute nourriture, la fièvre le quitta tout à coup, et les douleurs devinrent moins violentes; mais il n'en persista pas moins dans le parti qu'il avoit annoncé. Cinq jours après l'avoir pris, il mourut, le 31 mars, sous le consulat de Domitius et de Sosius (1). Son corps fut

---

(1) L'A. de R. 722.

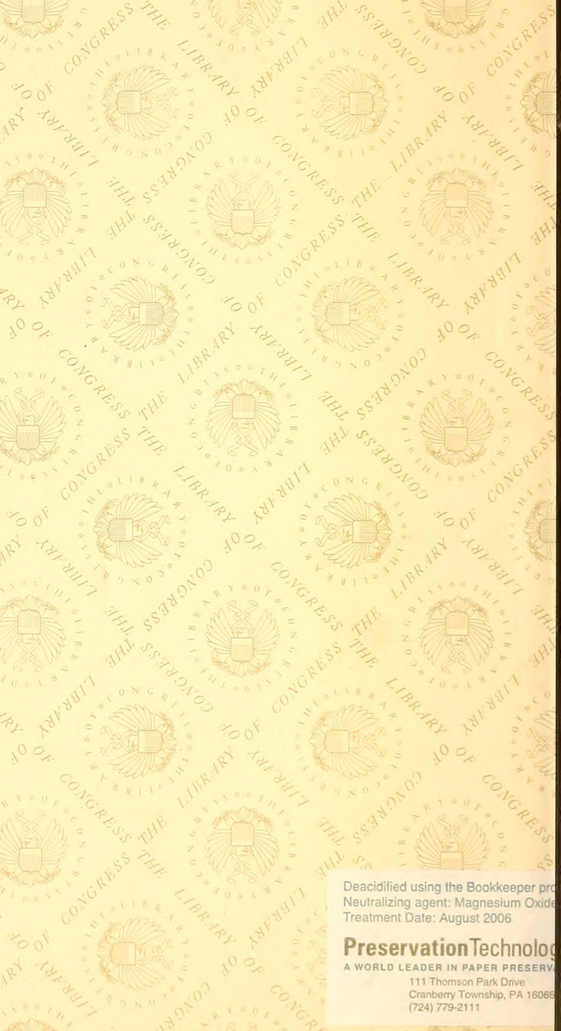
culâ, ut ipse præscripserat, sine ullâ pompâ funeris, comitantibus omnibus bonis, maximâ vulgi frequentiâ. Sepultus est juxta viam Appiam, ad quintum lapidem, in monumento Qu. Cæcilii avunculi sui.

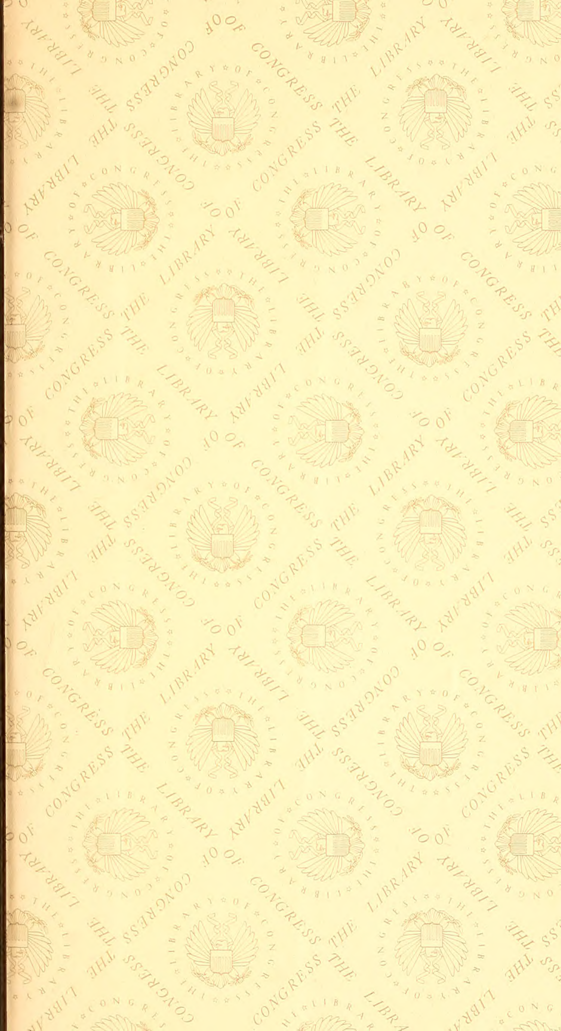
porté dans une simple litière et sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné; mais le convoi fut accompagné de tous les bons citoyens, et suivi d'une foule immense. Il fut inhumé près de la voie Appienne, à cinq milles de Rome, dans le tombeau de son oncle Cécilius (1).

---

(1) Voyez la Dissertation de Henri-Chrétien Crellius, *de Attico, nec forti, nec ingenuo Cive.* Lips. 1720, in-4°.

FIN.


THE LIBRARY OF CONGRESS


THE LIBRARY OF CONGRESS


LIBRARY OF CONGRESS
0 003 092 436 8